

B
20.5
UL
1990
181

BALLA-OYIE E. ISIDORE

L'ONTOLOGIE DU POUVOIR POLITIQUE POSTCOLONIAL AU CAMEROUN
UNANIMISME DIALECTIQUE ET DIVORCE METAPHYSIQUE
(Critique philosophique de l'histoire d'une monocratie)

Thèse
présentée
à l'Ecole des gradués
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)

FACULTE DE PHILOSOPHIE
UNIVERSITE LAVAL
QUEBEC (CANADA)

Avril 1990

© droits réservés de Balla-Oyié E. Isidore.



RESUME DE LA THESE

Ordonnée autour d'une seule et même entité thématique : celle d'élucider «l'ontologie du pouvoir politique», cette thèse est principalement axée sur une critique radicale de l'histoire politique du Cameroun. Critique constituée en un ensemble tripartite, qui se développe de la manière suivante : premièrement, un exposé de quelques jalons et présupposés philosophiques; il comprend trois chapitres : les repères ontologiques et anthropologiques, puis l'être vrai du pouvoir politique. Deuxièmement, une phénoménologie temporelle du pouvoir politique postcolonial élucidée par ses manifestations caractéristiques et étayée d'un bout à l'autre par un support visuel judicieux. On doit y noter deux volets principaux : la parturition du Cameroun : genèse du concept nominatif du «Kamerun», naissance et description du Cameroun en tant que tel; et la recherche phénoménologique du sens de l'Etat du Cameroun. Cette partie vise surtout à révéler ce qu'est l'ontologie de ce pouvoir. Troisièmement, enfin, l'ordre critique aux niveaux collectif et individuel. Il comprend, entre autres, l'élaboration d'une critique de l'essence et celle du fondement du pouvoir politique postcolonial. Une approche qui vise à ouvrir des perspectives politiques susceptibles d'améliorer la réalité existentielle du peuple camerounais.

LE CANDIDAT AU DOCTORAT
Balla-Oyié Isidore


DIRECTEUR DE RECHERCHE
Le professeur Brouillet Raymond

RESUME DE LA THESE

Elaborée dans une perspective ontologique, cette thèse se présente comme l'esquisse d'une réflexion critique sur le pouvoir politique postcolonial au Cameroun. Celui-ci est le seul territoire de l'Afrique noire sous une double colonisation anglaise et française, où, à la fois, la résistance à la pénétration coloniale, la revendication impérieuse de l'indépendance politique et son déni systématique, durent finalement ne conduire qu'à la violence et aux armes.

Il s'agit de décrire, d'analyser et d'expliquer le pouvoir politique postcolonial au Cameroun, en recherchant et en posant rigoureusement les problèmes pertinents que soulève au Cameroun l'exercice du pouvoir politique. Problèmes relatifs non seulement à l'organisation de cette société, mais encore et surtout, problèmes intimement liés au plein épanouissement de l'homme camerounais et au bonheur intégral de l'être humain, quel qu'il soit.

Ordonnée autour d'une seule et même entité politique, cette investigation est principalement axée sur une critique radicale de l'histoire camerounaise. Critique constituée en un ensemble tripartite, qui se développe de la manière suivante : premièrement, un exposé de quelques jalons et présupposés philosophiques; il comprend trois chapitres : les repères ontologiques et anthropologiques, puis l'être vrai du pouvoir politique. Deuxièmement, une phénoménologie temporelle du pouvoir politique postcolonial élucidée par ses manifestations caractéristiques et

étayée d'un bout à l'autre par un support visuel judicieux. On doit y noter deux volets principaux : la parturition du Cameroun : genèse du concept nominatif «Kamerun», naissance et description du Cameroun en tant que tel; et la recherche phénoménologique du sens de l'Etat du Cameroun. Cette partie vise surtout à révéler ce qu'est l'ontologie de ce pouvoir. Troisièmement, enfin, l'ordre critique aux niveaux collectif et individuel. Il comprend, entre autres, l'élaboration d'une critique de l'essence et celle du fondement du pouvoir politique postcolonial. Une approche qui vise à ouvrir des perspectives politiques susceptibles d'améliorer la réalité existentielle du peuple camerounais.

Ultimement, la visée de cette réflexion n'est autre que celle de susciter efficacement une radicale mise en cause des mécanismes explicatifs et des composantes purement contingentes de cet «ordre politique» qui s'est avéré à la fois aliéné et aliénant. Au fur et à mesure d'une telle critique, il est élucidé un phénomène spécifiquement dialectique du pouvoir politique postcolonial, soit l'unanimité et le divorce.

LE CANDIDAT AU DOCTORAT
Balla-Oyié Isidore

DIRECTEUR DE RECHERCHE
Le professeur Brouillet Raymond

Je dédie cette thèse

*A «l'homme de génie qui comprendrait,
sentirait, et serait capable de développer
les passions nationales du peuple» camerounais.*

Alexis de Tocqueville,
Voyages en Sicile et aux Etats-Unis,
Gallimard, Paris, 1957, p. 215.

*«A tous ceux qui prétendent encore
qu'entre le Cameroun d'hier
et le Cameroun d'aujourd'hui,
il n'y a rien de changé
(Et ...) dont les promoteurs égarés
ne comprennent même pas le sens».*

(André-Marie Mbida, Premier Ministre,
Chef du tout premier Gouvernement
camerounais, discours du 10 novembre 1957,
prononcé lors du «premier envoi du drapeau camerounais»).

*«Le problème des populations du Cameroun
est aussi bien
le problème de toute l'Afrique noire et ...
de toute l'Afrique qui espère
rapidement en finir avec l'oppression étrangère».*

Sékou Touré,
(Discours du 13 mars 1959, à l'O.N.U.).

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
RESUME I	iii
RESUME II	iv
DEDICACE	vi
TABLE DES MATIERES	viii
LISTE DES SCHEMAS ET DES CARTES.	xvi
PREAMBULE	1

PREMIERE PARTIE

JALONS ET PRESUPPOSES PHILOSOPHIQUES

INTRODUCTION : PEUT-ON DEFINIR L'ETRE VRAI DU POUVOIR POLITIQUE ?	13
---	----

CHAPITRE I METAPHYSIQUE DE L'ETRE ET REPERE ONTOLOGIQUE

1.0 INTRODUCTION	18
1.1 LA CONCEPTION ORIGINELLE DE LA REALITE POLITIQUE	18
1.1.1 La politique : une réalité philosophique du pouvoir	18
1.1.2 L'acception originelle de la politique	20
1.2 LA METAPHYSIQUE DU POUVOIR ET LE POUVOIR ONTIQUE	25
1.2.1 Qu'est-ce que le pouvoir (la puissance ou la force) ?	25
1.2.2 Un paradigme : éléments de la dynamique des forces	29
1.2.3 Explication du paradigme : un pouvoir ontique	30
1.2.4 Immanence du pouvoir ou pouvoir transcendantal ?	36
1.3 LE QUESTIONNEMENT PERIECHONTOLOGIQUE	38

CHAPITRE II REPERES ANTHROPOLOGIQUES DU POUVOIR POLITIQUE

2.0	INTRODUCTION	42
2.1	UNE VISION ANTHROPOLOGIQUE CAMEROUNAISE	45
2.1.1	Schéma du «cycle des défunts» : analogie du chiffre anthropologique.	45
2.2	UN CHIFFRE ANTHROPOLOGIQUE : POUVOIR ET ABSENCE DE L'HOMME. . .	46
2.2.1	L'éthos socio-politique camerounais	49

CHAPITRE III L'ETRE VRAI DU POUVOIR POLITIQUE

3.0	INTRODUCTION	55
3.1	LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES POUVOIRS SOCIAL ET POLITIQUE . .	56
3.1.1	La population	57
	a) La famille	58
	b) Les groupes sociaux	60
3.1.2	Le gouvernement	61
	a) Le peuple	62
	b) L'Etat	62
3.2	L'ESSENCE DU POUVOIR SOCIAL ET POLITIQUE	63
	a) L'essence fonctionnelle du pouvoir politique	64
	b) L'essence esthétique du pouvoir politique.	65
3.3	QUELQUES VISEES POLITIQUES DU POUVOIR	66
	a) La protection	66
	b) La fraternité	67
	c) Moyens d'atteindre ces visées politiques	67
3.4	LA QUESTION DE LA REPRESENTATION DU PEUPLE	68
3.4.0	Introduction	68
3.4.1	L'embrouillamini de l'épistémologie du concept de démocratie	68
	a) Le concept originel :	68
	b) La démocratie antique à la lumière d'autres formes de gouvernement	70
	c) La démocratie dite moderne	73

3.4.2	Qu'est-ce qu'une vraie représentation du peuple ?	78
a)	Clarification épistémo-thématique du concept de : «représentation»	79
b)	La volonté générale	81
3.5	QUELQUES STIMULANTS FACE AUX VISEES POLITIQUES	82
1o)	La volonté politique	82
2o)	La liberté démocratique	83
3o)	L'indépendance démocratique	83
4o)	L'émulation exponentielle	84
	CONCLUSION	85

DEUXIEME PARTIE

ORDRE HISTORIQUE : LA PHENOMENOLOGIE DU TEMPS

CHAPITRE IV LA PARTURITION DU CAMEROUN

4.0	INTRODUCTION	92
4.1	SITUATION DES ENONCES	93
4.1.1	La genèse du concept nominatif «camerounais»	93
4.1.1.1	Avant le XVe siècle	93
4.1.1.2	Du XVe siècle à la fin du XIXe siècle	98
4.1.1.3	Dès l'aurore du XXe siècle	112
4.2	LES COORDONNEES DES AXES CAMEROUNAIS	113
4.2.1	Phénoménologie des coordonnées géo-politiques	113
4.2.1.1	Délimitations des frontières du «Kamerun».	113
4.2.2	Phénoménologie des coordonnées historico-politiques	124
4.2.2.1	La configuration naturelle du Cameroun : un espace tridimensionnel	124
4.3	LE PROBLEME ORIGINEL AU CAMEROUN	130
4.3.1	Le mercantilisme des puissances allogènes	130
4.3.2	La tradition philosophique propre aux indigènes	133

CHAPITRE V RECHERCHE PHENOMENOLOGIQUE DU SENS
DE L'ETAT CAMEROUNAIS

5.0	POSITION DU PROBLEME :	
	PHENOMENE ET PHENOMENO-LOGIE FACE A UN THEME POLITIQUE	146
5.1	DES TERRITOIRES CAMEROUNAIS PRECOLONIAUX A L'ETAT COLONIAL DU CAMEROUN	146
5.1.1	La politique coloniale d'exploitation territoriale	146
5.1.2	La «Question-camerounaise»	152
5.1.3	Une transition fugace : ni continuité ni rupture	164
5.1.4	La transition inter-coloniale	164
5.1.5	La transition postcoloniale	167
5.2	L'INSTITUTIONNALISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU CAMEROUN	172
5.2.1	La politique d'extension et la perte de la souveraineté populaire kamerounaise	172
5.2.1.1	L'expansion commerciale	173
5.2.2	Les institutions coloniales	175
5.2.2.1	Protectorat allemand et création d'une dépendance totale vis-à-vis du colonisateur	175
5.2.2.2	Protectorat français et britannique : dénaturation et bipartition du «Kamerun»	180
a)	Le procédé français de dénaturation du «Kamerun»	181
b)	Le procédé britannique de dénaturation	190
5.2.3	Le mandat et la tutelle	196
5.2.3.1	L'insémination coloniale du divorce politique	196
5.2.3.2	L'évolution du régime sous tutelle	202
a)	L'institutionnalisation de la dépendance totale	202
b)	Le refus incisif du colonialisme	203
c)	Les hommes satellites et les institutions locales au service de l'occupant colonial	206
d)	L'intransigeance du nationalisme camerounais : l'éviction des partis politiques nationalistes	218
e)	Le projet d'extermination des leaders nationalistes et du nationalisme camerounais	233
5.3	DIAGRAMME RECAPITULATIF DE L'EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU POUVOIR POLITIQUE AU CAMEROUN	235
5.3.1	Le diagramme récapitulatif	235
5.3.2	Lecture explicative du diagramme récapitulatif	237
	CONCLUSION : L'extrinsisation du Cameroun.	241

TROISIEME PARTIE

L'ORDRE CRITIQUE

INTRODUCTION	254
------------------------	-----

CHAPITRE VI CRITIQUE PRELIMINAIRE

6.0 INTERPRETATION OU COMPREHENSION CRITIQUE DES CONCEPTS CLEFS . .	258
6.1 L'HISTOIRE ET SON <u>SITZ IM LEBEN</u>	258
6.2 L'AFRIQUE	262
6.3 LE COLON, LA COLONIE ET LA COLONISATION	266
6.3.1 Qu'est-ce qu'une colonie ?	266
6.3.2 La colonisabilité	269
6.3.3 Le néocolonialisme et le postcolonialisme.	270
6.4 LE COLONAT i.e. DEMOCRATIE CAMEROUNAISE	272
6.4.1 La question de la démocratie camerounaise	272
6.4.2 Quelques faits éclairant le préjudice porté aux indigènes autochtones	273
6.4.3 Le débat à l'O.N.U. du 20 février au 13 mars 1959 : sur le problème d'une consultation électorale du peuple camerounais supervisée par l'O.N.U.	279
6.4.4 L'illégitimité de ce pouvoir camerounais postcolonial corrélative à celle du colonat	281
6.5 LES ALTERATIONS POLITIQUES DU CONCEPT NOMINATIF : KAMERUN ET CAMEROUN	284

CHAPITRE VII CRITIQUE DE LA TELEOLOGIE DU POUVOIR POLITIQUE
AU CAMEROUN POSTCOLONIAL

7.0 INTRODUCTION	289
7.1 L'INDIGENAT	289
7.1.1 L'acception originelle : colonialisme et indigénat	289
7.1.2 L'indigénat mué en postcolonialisme par un processus de dialectique interne de l'échec	298

7.2	LA DYARCHIE DU CAMEROUN COMME MODE DE DIALECTIQUE DE L'INDIGENAT MUE EN POSTCOLONIALISME	300
7.2.1	L'instauration de la dyarchie au Cameroun	300
7.2.2	Double pouvoir et dialectique de l'unanimisme	300
7.2.2.1	Le pouvoir indigène	301
7.2.2.2	Le pouvoir allogène	303
7.2.2.3	Une continuation systématique au grand détriment de la population indigène autochtone	304
a)	Nulle différence quant au but ultime poursuivi par le pouvoir gouvernemental.	304
b)	Un pouvoir reçu par indivis	306
CHAPITRE VIII CRITIQUE DE L'ESSENCE ET DU FONDEMENT DU POUVOIR SOCIAL CAMEROUNAIS DANS LES MECANISMES POLITIQUES AYANT CONDUIT AU POSTCOLONIALISME		
8.0	INTRODUCTION	309
8.1	CRITIQUE ESSENTIELLE DU POUVOIR CAMEROUNAIS POSTCOLONIAL : UN TIERCE CONCEPTUEL FICTIF (SOVERAINETE/INDEPENDANCE/UNITE)	309
8.1.0	La fausse apparence et la vraie réalité	309
8.1.1	L'indépendance fictive	310
8.1.1.1	Avant la démolition coloniale de la société indigène	310
8.1.1.2	La démolition coloniale	312
a)	Le contexte éclairant l'échec du combat nationaliste pour l'indépendance du «Kamerun»	312
b)	Le début du postcolonialisme au Cameroun : l'institutionnalisation à Yaoundé du pouvoir politique postcolonial camerounais	317
8.1.1.3	L'hétéronomie de l'indépendance camerounaise	320
8.1.1.4	Une indépendance qui ne signifie rien d'autre que le contrôle exclusif de la France au Cameroun	323
8.1.2	La souveraineté fictive	327
8.1.3	Une unité fictive	329
8.1.3.0	Introduction	329
8.1.3.1	L'unité du «kamerun» précolonial	330
1)	La symbiotique territoriale camerounaise	330
2)	L'harmonique des peuplements camerounais	332

8.1.3.2	Démolition de la symbiotique territoriale et destruction de l'harmonique des peuplements kamerunais	336
1)	La quiddité néfaste de l'héritage historique du colonialisme au Cameroun	336
2)	La continuation de la politique coloniale muée en Etat postcolonial	339
a)	Une valeur détruite : l'unité originelle	339
b)	Un épouvantail mythique : l'U.N.C.	341
8.1.3.3	Origine et fonction politiques du mythe de l'Union Nationale Camerounaise	342
a)	Les assassinats colonialistes : le 13 juillet 1955; le 13 septembre 1958; etc.. . .	342
b)	Les assises politiques du mythe et les prétextes de l'Union camerounaise	344
c)	Le triomphe illégitime du mythe de l'Union camerounaise et l'usurpation du pouvoir suprême.	349
8.2	CRITIQUE FONDAMENTALE :	
	QU'EST-CE QUI FONDE LE POUVOIR POLITIQUE POSTCOLONIAL ? . . .	353
8.2.0	Introduction	353
8.2.1	L'unanimité politique :	354
8.2.1.1	L'acceptation ontologique de l'unanimité	354
8.2.1.2	L'acceptation politique de l'unanimité : unanimité «clos» et unanimité «ouvert»	356
8.2.1.3	L'unanimité n'est pas du tout l'unanimité	360
8.2.2	Le divorce	362
8.2.2.1	L'acceptation originelle du terme	362
8.2.2.2	La naissance du divorce et son acceptation politique . .	362
8.2.2.3	Divorce social et divorce métaphysique	364
8.3	SYNTHESE DE LA CRITIQUE : UN POUVOIR ALIENE ET ALIENANT . . .	365
8.3.0	Introduction	365
8.3.1	L'aliénation : un concept piégé	366
8.3.2	Que fait de l'homme ce pouvoir aliéné et aliénant ? . . .	370
8.3.2.1	L'avilissement politique	372
8.3.2.2	L'arbitraire	373
8.3.2.3	La dégénérescence corrélative.	374

8.4	L'OPPOSITION OFFICIELLE ET LE CHANGEMENT CRITIQUE COMME «SOLUTION POSSIBLE» AFIN DE CREER LA BASE DE LA DEMOCRATIE AU CAMEROUN	377
8.4.1	Qu'est-ce que le «changement critique» ?	377
8.4.2	Quel serait succinctement le rôle de «l'Opposition Officielle» ?	379
	a) Négativement	379
	b) Positivement	380
8.4.3	Remarque finale	381
	CONCLUSION	383
	CONCLUSION GENERALE	385
	LISTE DES AUTEURS ET OUVRAGES CITES	390
	BREVE BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE	399
	INDEX DES CONCEPTS PRINCIPAUX.	418

*

* * *

LISTE DES SCHEMAS ET ET DES CARTES

Un paradigme : éléments de la dynamique des forces	29
Le «cycle des défunts» : une analogie du chiffre anthropologique . .	45
Carte I : L'embouchure de la rivière «Kamerun» : le fleuve Wouri	96
Carte II : L'estuaire du Wouri au sein de l'hydrographie du «Cameroun actuel»	97
Carte III : Le «Kamerun» vers 1472 et le débarquement des Européens sur les côtes africaines	100
Carte IV : Le «Kamerun» vers 1885-1895.	102
Carte V : Le «Kamerun» depuis la Conférence de Berlin jusqu'aux environs de 1890	116
Carte VI : L'Afrique : frontières politiques imprécises	117
Carte VII : Le territoire du «Kamerun» avant 1911.	121
Carte VIII : Le «Kamerun» après 1911.	122
Carte IX : La localisation du «Théôn Ochéma» = le Char des Dieux : le Mont Cameroun	125
Carte X : Le Cameroun : microcosme symbiotique de l'Afrique. . .	126
Carte XI : Le «Kamerun» et les forces politiques en Afrique avant la première guerre mondiale.	140
Carte XII : Le «Kamerun» et l'Afrique occupée en 1914.	141
Carte XIII : Le «Kamerun» et l'Afrique occupée en 1939.	142
Carte XIV : Le «Kamerun» et l'Afrique à la veille du référendum français de 1958	143
Carte XV : Le «Kamerun» et le postcolonialisme en 1967.	144
Carte XVI : La bipartition du Cameroun britannique	192
Diagramme récapitulatif de l'évolution institutionnelle du pouvoir politique au Cameroun.	235
Carte XVII : Le «Kamerun» en 1910	244
Carte XVIII : Bipartition et dénaturation du «Kamerun»	245
Carte XIX : Le «Kamerun» de la transition de 1916.	246
Carte XX : Le «Kamerun» après la guerre de 1914-1916.	247
Carte XXI : Le «Kamerun» allemand et le Cameroun dénaturé.	248
Carte XXII : Synthèse politique de l'altération des frontières kamerunaises.	249
Carte XXIII : La République du Cameroun (Constitution de mai 1972 modifiée en 1983).	250

PREAMBULE

Depuis l'avènement de l'ère dite postcoloniale en Afrique, et en l'occurrence au Cameroun, plus que jamais, on ressasse la problématique de savoir comment rehausser le niveau de vie des peuples baptisés «sous-développés», et indéfiniment aussi tant d'autres questions du même genre, et de même nature. On semble rechercher inlassablement comment améliorer les conditions de vie ou d'existence de l'Afrique dite moderne et des Africains jugés indéniablement mal pris. Mais à l'évidence, et précisément au Cameroun, ne donne-t-on pas la nette apparence de tourner en rond, c'est-à-dire autour du pot ? Parce que l'on s'obstine, et pour cause, à épiloguer sur «des peuples que l'on méprise sans les connaître» (1); ou plus exactement, parce qu'on ne veut faire la moindre preuve de s'efforcer à les reconnaître simplement comme hommes. De la sorte, il serait à craindre qu'on s'épuise ainsi vainement dans une problématique dont la question radicale du débat s'avère pourtant se situer ailleurs. Justement, peut-on aller jusqu'à la racine pivotante de cette problématique ?

(1) Thierry MICHALON, Quel Etat pour l'Afrique ? L'Harmattan, Paris, 1984, p. 15.

Nous pensons que cette question radicale est celle d'une ontologie, et que celle-ci se situe en priorité dans la configuration politique. Et le «pouvoir», lui-même strictement pris comme tel, se trouve être ici le premier enjeu qui est en cause. Dès lors un examen critique de l'ontologie du pouvoir politique devient nécessaire. Et un tel examen apparaît comme l'exigence préalable à toute problématique africaine, conséquemment, bien sûr ici, camerounaise. Exigence actuelle d'une approche résolument critique, comme condition de possibilité d'une véritable autonomie humaine, i.e. non fictive.

En effet, c'est le cas de poser rigoureusement la question de savoir : le pouvoir politique postcolonial n'est-il pas essentiellement de nature à rendre le Cameroun «autrement» ? ou encore, ne fait-il pas du Cameroun «autre chose» ? En d'autres termes, depuis la période postcoloniale, qu'est-ce que le Cameroun, et qu'est-ce que l'homme-camerounais en tant que tel ?

Ainsi nous proposons-nous d'élucider ce questionnement dans une perspective ontologique, par le biais d'une critique philosophique de l'histoire politique camerounaise. Nous tenterons de l'approfondir sans complaisance aucune, en examinant une double intrigue qui s'avère être la problématique de fond de la situation politique du pouvoir postcolonial au Cameroun à savoir : l'unanimité (postcolonial évidemment) agissant dans le pouvoir politique, et le divorce métaphysique sous-jacent à cet unanimité.

Que recouvre, succinctement, l'intrigue de l'unanimisme et du divorce dans le questionnement ontologique sur le pouvoir politique au Cameroun postcolonial ? Que peut-on percevoir derrière le concept politique de l'unanimisme dialectique et celui du divorce métaphysique ? Et quels problèmes philosophiques se dégagent de ces concepts considérés sous l'angle politique ?

Né au Cameroun avec l'époque postcoloniale, le «parti unique» y est devenu absolu, total et exclusif. En d'autres termes, le «parti unique» s'y est constitué comme l'interlocuteur national suprême, se voulant être le seul et unique terrain d'exercice du pouvoir politique. En effet, toute la vie politique, et avec elle tout le pouvoir en tant que tel, se déroule par et dans le «parti unique». Celui-ci concentre en son sein toute l'autorité de l'Etat et du Gouvernement, et, ipso facto, monopolise tout pouvoir. De la sorte, le «parti unique» prétend créer dans la société tout entière, l'unanimité globalisante de tous les groupes et de tous les agents sociaux, sans souffrir la moindre exception, ni même un soupçon d'écart. A preuve, pour peu qu'on veuille exprimer son point de vue sur un quelconque aspect de la vie nationale, ou pour peu qu'on se risque à faire connaître son opinion personnelle, on est, sur le champ, taxé de subversif, puis inéluctablement puni en conséquence. Autrement dit, ne peut échapper à la détention arbitraire, quiconque manifeste la moindre velléité différente des allégations du «parti unique». Dans ce cas, l'on peut même être condamné à la prison ou contraint à l'exil. La raison ? Parce que «l'opinion a accueilli avec un grand enthousiasme l'avènement de l'Etat unitaire. C'est le peuple camerounnais qui a voté

massivement pour l'institution de l'Etat unitaire» (2). Tel est précisément ce que ne cesse de laisser croire l'idéologie dominante du pouvoir.

Mais paradoxalement, au-delà de ce très officiel discours et, en dépit de cet absolutisme institutionnel, le pouvoir de ce «parti unique» ne demeure-t-il pas qu'apparent ? Quelle est, en fait, sa «réalité» effective en tant que telle ?

Il s'agit d'analyser ce problème dans ce que nous proposons d'appeler la dialectique de l'unanimité politique. Dialectique en ce sens précis que, l'enjeu qui est en cause, sous tension permanente, vise sans cesse son propre dépassement. Parce qu'il est question d'un conflit indéniable

(2) Cf. Son Excellence le Président El Adj Ahmadou AHIDJO dans «L'Unité», organe d'information du parti unique gouvernemental, lors de la conférence de presse du vendredi, 9 février 1973 : cité par Eyinga ABEL, Introduction à la politique camerounaise, L'Harmattan, Paris, p. 303, cf. aussi la footnote no 15, p. 349. En outre, pour toutes fins utiles, qu'il nous soit loisible de faire noter d'ores et déjà, que les noms : El Adj Ahmadou Ahidjo, ou simplement Ahmadou Ahidjo, que la plupart du temps, tout au long de cette thèse, nous appellerons M. Ahidjo, désignent une seule et même personne, à savoir le chef de l'Etat camerounais. D'abord désigné premier ministre le 18 février 1958 par le gouverneur colonial Jean Ramadier qui, indécentement, vient de limoger son prédécesseur M. André-Marie Mbida, M. Ahidjo se voit ensuite soudainement mué en président de la République du Cameroun, poste qu'il occupe invariablement jusqu'au 6 novembre 1982. Enfin une conflagration politique d'une intensité extrême éclate au grand jour, des suites de la «démission surprise» - ou plus exactement suspecte - du président Ahmadou Ahidjo. Sans tarder voici que les apparences cèdent le pas à la dure réalité. En effet, malgré l'indéniable effort de théâtralisation cérémoniale entre les nouveaux protagonistes au pouvoir à Yaoundé - M. Ahidjo et son successeur M. Paul Biya, - une atmosphère malsaine envahit toute la scène politique camerounaise. Et, coïncé dans l'impitoyable étau de ses propres intrigues, M. Ahidjo quitte furtivement le Cameroun le 19 juillet 1983, soucieux de ne sauvegarder que sa petite famille et ses bagages. Là-dessus, éclatent des violences sanglantes et maintes tentatives de putsch, qui ébranlent sans cesse les colonnes de l'Etat camerounais. Le 28 février 1984, au terme d'un procès public de six jours, M. Ahmadou Ahidjo, parmi d'autres comploteurs, est condamné à mort par contumace au Tribunal militaire de Yaoundé. Voilà dans quelles conditions M. Ahidjo s'est infligé désespérément une errance compensatrice loin du Cameroun, entre la France et le Sénégal, vraisemblablement pour expier les horreurs et les cruautés indéniables à son actif durant près d'un quart de siècle qu'il détint le pouvoir politique au Cameroun. Il meurt, à Dakar, sans tambour ni trompette, vers la fin du mois de novembre 1989.

entre un Etat qui, s'arrogeant tous les pouvoirs par la force armée, par la violence, et par le soutien abusif des puissances étrangères, ne gouverne que par répression; et le peuple autochtone qui doit toujours demeurer souverain et indépendant. De la sorte, ce phénomène, par des mécanismes complexes, se constitue en une apparente unanimité politique populaire. Cette unanimité, en effet très caractéristique, camoufle ou recèle en réalité dans ses profondeurs, une tension conflictuelle manifestement irrécusable et non résolue, entre les deux principaux antagonistes en présence. D'un côté, l'Etat camerounais qui, demeurant allogène, s'époumone inlassablement et s'épuise en vain pour annihiler toutes forces sociales indigènes; et de l'autre côté, les divers groupes humains autochtones vivaces et irréductibles. En tout cas, qui saurait nier cette tension ? Mais n'est-il pas à craindre que les uns et les autres soient profondément minés par cette dislocation des hommes et de leurs sociétés, dislocation qui apparaît ici sous les traits caractéristiques d'un divorce ?

L'unanimité dialectique qu'entraîne le pouvoir politique postcolonial, - et que celui-ci s'efforce de maintenir à grand renfort des mécanismes oppressifs perpétrés par une démagogie véhémence - comporte de toute évidence, et contribue à accroître un tiraillement conflictuel qui suscite une foule de questions quant à la véritable nature de ce type de «démocratie», et qui, aussi longtemps que ce pouvoir reste comme tel, engendre un divorce existentiel au sein des institutions sociales, et aussi chez le Camerounais postcolonial. La métaphysique du divorce n'exprime-t-elle pas ici l'être réel du Cameroun actuel et de l'Homme

camerounais aux prises avec le pouvoir politique postcolonial, contrairement aux prétentions du «parti unique» ?

L'écartèlement économique du Cameroun actuel et le déchirement en profondeur de l'homme-camerounais en tant que tel, ne sont-ils pas des manifestations de ce divorce métaphysique qu'opère l'institution postcoloniale du pouvoir politique au Cameroun ? Et du reste, dans la même ligne d'analyse, n'est-ce pas avec raison qu'on devrait se demander s'il pourrait y avoir pour le Cameroun postcolonial une solution viable à la problématique économique et financière tant que survit ce type de pouvoir politique ?

En effet, il est tout à fait aisé, et d'autant plus révélateur aujourd'hui, de constater que le pouvoir politique postcolonial, en l'occurrence au Cameroun, se trouve être totalement différent, d'une part, de celui qui y fut exercé jadis, réellement par les indigènes autochtones eux-mêmes, pour le bien-être effectif du peuple; leur peuple, dont ils étaient naturellement l'émanation, sans moindrement cesser d'en constituer eux-mêmes une partie réellement intégrante. Différent aussi, d'autre part, de celui exercé ailleurs dans le monde, particulièrement en Amérique du Nord et en Europe occidentale.

En d'autres termes, il est devenu relativement facile de se rendre compte que l'exercice du «pouvoir politique» précolonial, radicalement, n'avait rien de semblable à ce qui se donne à voir assez couramment en Afrique noire à l'heure actuelle, et d'une manière encore plus intrigante au Cameroun. De fait, au contraire du pouvoir politique précolonial, le

pouvoir politique postcolonial au Cameroun manifeste par plusieurs aspects une dégénérescence certaine, et pour le moins, provocante.

Cette dégénérescence postcoloniale du pouvoir politique camerounais ne va-t-elle pas de pair avec la dégénérescence globale des institutions sociales comme, principalement, l'Etat, l'Eglise, la prison, l'Ecole, et bien évidemment la famille ? - (D'ores et déjà, nous tenons à faire remarquer que l'argent c'est-à-dire ici tout le système monétaire, qui va de pair avec le système ⁽³⁾ du pouvoir politique postcolonial, est un facteur principal de cette dégénérescence. Sinon, il en constitue même le moteur essentiel) -.

A notre sens, la famille ⁽⁴⁾ étant naturellement l'institution sociale la plus originelle, et sans aucun doute, par conséquent, la plus déterminante aussi, non seulement pour la société, mais encore pour la personne humaine elle-même, nous suggérerons de comprendre l'ontologie du pouvoir politique postcolonial à la lumière de la problématique du «DIVORCE» qui apparaît manifestement au niveau de la famille, et que l'on peut facilement observer aujourd'hui dans les autres institutions et dans la vie sociale camerounaises.

(3) Précisément, entre autres caractéristiques, c'est ce qu'illustre très bien le «schéma de la phagocytose des valeurs», dans Phagocytose des valeurs humaines par la dialectique des phénomènes de l'argent, notre thèse de Maîtrise, Université Laval, Québec, 1986, p. 119.

(4) Nous tenons à préciser d'ores et déjà que «la famille» ne constituera pas forcément l'objet d'analyse spécifique d'une entité distincte. Seulement, elle est à comprendre ici selon une double acception : au sens d'unité strictement conjugale; et aussi au sens large de la grande «famille africaine».

Autrement dit, de nos jours, la famille camerounaise, - pour ne citer qu'elle, sans aucune connotation exclusive, mais seulement comme paradigme, - est devenue à l'évidence une institution dégénérée, et complètement délabrée, voire radicalement détruite. Pourtant, tout laisse voir qu'il n'en fut guère ainsi avant l'établissement des institutions coloniales, et en particulier celui du pouvoir politique par la dictature insidieuse de «l'argent» (5).

Il est à ne pas oublier que, contrairement à l'ensemble des autochtones indigènes, contrairement aux masses populaires en général, c'est le pouvoir politique postcolonial qui profite de toutes les autres institutions sociales camerounaises; il est le seul qui soit garni d'une autorité essentiellement terrifiante, le seul qui regorge de maints avantages et de multiples privilèges, totalement injustifiés; à telle enseigne qu'il est légitime de se demander justement pourquoi ne devrait-il pas en rendre compte ? Mais à qui ? A-t-il vraiment des devoirs auxquels il est tenu ? Rien de moins évident. En effet, ici, tout se passe comme si l'un, le Pouvoir Politique postcolonial, n'a que les droits; et l'autre, la masse populaire camerounaise, n'a que les devoirs. Entre les deux, c'est le Parti politique (jusqu'à date, en 1990, toujours «parti unique») qui les unit (?) ou peut-être mieux encore qui les divise, voire qui les entredéchire : et de là, la pertinence de la problématique de l'unanimisme dialectique et du divorce métaphysique.

(5) Pour plus d'explications éclairantes à ce sujet, l'on peut utilement se référer à notre thèse de Maîtrise : Phagocytose des valeurs humaines par la dialectique des phénomènes de l'argent, Université Laval, Québec, Août 1986.

Dans les conditions actuelles strictement régies par les structures, les institutions, les mentalités allogènes (i.e. par les forces et les puissances d'inspiration coloniale) est-il seulement possible que ce Pouvoir Politique camerounais se sente réellement responsable ? Et devant qui peut-il l'être pour vrai ? En vertu de quoi donc se sentirait-il vraiment tenu de «bien faire» ? D'ailleurs, «bien faire» quoi ? S'il y existe, un Bien Commun, quel sens revêt-il concrètement dans le quotidien existentiel des Camerounais ?

En s'astreignant à l'effort d'une élucidation rigoureuse, notre thèse tente de poser, sans complaisance, la question de savoir, d'une part, quelles sont les raisons, spécifiquement au Cameroun, de cette dégénérescence devenue dès lors non camouflée ? Et d'autre part, comment expliquer ce statut de «divorce» permanent qui - tout en se normalisant - semble être de plus en plus manifestement le lot des institutions sociales postcoloniales, voire peut-être aussi l'essence même de ce type de pouvoir politique ?

Tel est précisément le cadre d'idées au sein duquel cette thèse se propose de présenter une réflexion critique sur le pouvoir politique postcolonial. Elle s'ordonne autour d'une seule et même entité politique, et est principalement axée sur la critique de l'histoire camerounaise. Critique constituée en une unité tripartite. Elle se développe de la façon suivante : premièrement, un exposé des jalons et quelques présupposés philosophiques qui comprend trois chapitres, à savoir les repères ontologiques et anthropologiques, puis l'être vrai du pouvoir politique. Deuxièmement, une phénoménologie temporelle du pouvoir

politique postcolonial. Dans l'ensemble, cette deuxième partie vise à révéler, par des manifestations caractéristiques presque matérielles, ce qu'est concrètement l'ontologie de ce pouvoir. Etayée d'un bout à l'autre par un support visuel judicieux, elle est répartie en deux entités principales qui sont la description de la parturition du Cameroun et la recherche phénoméno-logique du sens de l'Etat camerounais. Troisièmement, enfin, l'ordre critique à la fois aux niveaux collectif et individuel. On y retrouve principalement l'élaboration d'une critique essentielle et fondamentale du pouvoir social camerounais dans les mécanismes politiques ayant conduit au postcolonialisme, et aussi d'une critique de la téléologie même du pouvoir politique postcolonial. En même temps, cette dernière partie vise à ouvrir des perspectives en vue de l'amélioration des réalités existentielles camerounaises.

En d'autres termes, notre projet vise donc d'abord à examiner ce qu'est «l'ordre ontique» du pouvoir politique. Qu'est-ce que le pouvoir politique ? Quelle est sa raison d'être ? Quelle est sa fonction ? sa finalité ?

Puis, l'intention de notre projet est, par la suite, celle de décrire, d'analyser et d'expliquer le pouvoir politique postcolonial au Cameroun. C'est-à-dire, d'une part, il s'agit de rechercher rigoureusement, et de poser les problèmes pertinents que soulève au Cameroun l'exercice du pouvoir politique : problèmes relatifs non seulement à l'organisation de cette société, mais aussi et surtout problèmes intimement liés au plein épanouissement de l'être humain, ou si l'on préfère, au bonheur de l'homme intégral.

Et d'autre part, enfin, nous pensons pouvoir, de la sorte, susciter efficacement une radicale mise en cause des mécanismes explicatifs et des composantes purement contingentes de cet «ordre politique» qui s'avère être à la fois aliéné et aliénant. Autrement dit, au fur et à mesure d'une telle critique, nous tenterons d'élucider un phénomène spécifiquement dialectique du pouvoir politique postcolonial, soit l'unanimité et le divorce.

*

*

*

*

PREMIERE PARTIE

**JALONS ET PRESUPPOSES PHILOSOPHIQUES
(L'ETRE VRAI DU POUVOIR POLITIQUE)**

INTRODUCTION

PEUT-ON DEFINIR L'ETRE VRAI DU POUVOIR POLITIQUE ?

On pourrait dire : autant le colonialisme ou la colonisation aura su établir la Vérité dans le rapport entre le colonisé et le colon : rapport d'assujettissement et de dépendance radicale, autant le postcolonialisme, dans ce même rapport, introduit et berne le colonisé dans la fiction, ou dans l'irréel formel, au risque de l'y installer à perpétuité. Au Cameroun notamment, la transition fugace entre le colonialisme et le postcolonialisme comme tel n'a pu mieux faire qu'éveiller très vivement le soupçon. Il va sans dire qu'elle donne à constater que l'Etat dénommé postcolonial n'est pas du tout l'émanation de la conscience nationale camerounaise. Loin s'en faut. Cet Etat n'est pas, non plus, un instrument du dessein politique des populations indigènes autochtones.

Il y a tout lieu de comprendre que, de la même manière, jadis, le principe fondateur de la colonisation fut, sinon un déni total, du moins une mise en cause du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la même manière, aujourd'hui, la présence de l'Etat postcolonial met radicalement en question la possibilité même d'une réelle libération politique et d'un développement authentique de ces peuples. On peut également constater que l'Etat postcolonial, en effet, - quoique prétendu indépendant - forme la continuité indéniable de l'Etat colonial proprement

dit : continuité ininterrompue de la domination du peuple camerounais par un pouvoir allogène essentiellement répressif; continuité dans la succession des autorités gouvernementales imposées au peuple camerounais au mépris de la souveraineté de celui-ci; continuité dans la création des institutions étatiques; continuité de l'esprit colonial et de la mentalité spécifiquement colonialiste. Cette continuité politique devenue patente ne sert pas du tout les intérêts des indigènes autochtones.

Par ailleurs, c'est en vertu de cette continuité même que l'on peut aisément dénicher le divorce, à la fois métaphysique et politique, entre l'Etat postcolonial et la nation. Un peuple détruit de fond en comble, une nation disloquée; un Etat séparé du peuple, à telle enseigne que les indigènes autochtones, loin d'en être des citoyens, y apparaissent, au contraire, comme des étrangers, exilés au sein de leur territoire natal, bassement réifiés dans leur propre patrie, par l'action du pouvoir politique postcolonial.

En présence d'un tel fait historique et avant d'en entreprendre plus à fond l'analyse et la critique, nous sentons le besoin de réfléchir sur la nature du pouvoir politique et d'en définir, autant que faire se peut, l'être vrai. Le but, c'est d'esquisser préalablement quelques jalons et des présupposés philosophiques servant à préparer le terrain à l'ensemble de notre problématique, en vue de la critique philosophique du pouvoir politique postcolonial au Cameroun, axe central des réflexions de la présente investigation.

Au départ, que faut-il donc entendre par l'intitulé en cause, à savoir :
l'être vrai du pouvoir politique ?

L'être vrai du pouvoir politique, c'est son essence authentique; c'est le pouvoir politique tel qu'il doit ou devrait être; c'est le pouvoir politique tel qu'il répond à sa finalité profonde dans l'ordre des réalités humaines.

Et pour préciser, de cette manière, ce qu'est l'être vrai du pouvoir politique, il va sans dire qu'il faille se situer dans le cadre d'une métaphysique générale de l'être, qui soit corrélative à une conception philosophique de l'homme. En d'autres termes, une philosophie du pouvoir politique ne saurait être dissociée d'une ontologie et d'une anthropologie philosophique. Par métaphysique générale de l'être, ou ontologie, il faut entendre un ordre de réalité résultant du questionnement initial dont l'ambition première est d'accéder à l'absolu. De la sorte, suivant l'horizon kantien, la métaphysique, ou «connaissance par la raison considérée comme seule capable d'atteindre le fond des choses», ne cesse d'apparaître sous les traits d'une double connaissance : celle de l'être en tant qu'être et celle de la totalité des êtres, c'est-à-dire l'ordre des êtres en fonction de l'absolu.

Cette première partie de notre thèse se composera donc de trois volets principaux. Dans un premier chapitre nous tenterons d'élaborer justement une métaphysique générale de l'être, comme référence à une conception de l'absolu. Cette approche inclut d'abord la conception originelle de la réalité politique, puis celle de la métaphysique du pouvoir. En outre,

nous aurons besoin d'appuyer une telle conception sur une philosophie de l'homme. Ce qui constituera l'objet du deuxième chapitre. Enfin, dans un troisième chapitre, nous nous estimerons alors en mesure de définir l'être vrai du pouvoir politique non seulement par rapport à son fondement, mais encore et surtout en fonction de sa finalité, étant donné que tout pouvoir politique en exercice se trouve être essentiellement dominé par une finalité.

*

*

*

*

CHAPITRE I

METAPHYSIQUE DE L'ETRE ET REPERE ONTOLOGIQUE

1.0 INTRODUCTION

N'est-il pas évident, et même incontestable que, comme l'écrit opportunément Roger Labrousse au début de la «Préface» de son Introduction à la Philosophie Politique : «Etudier la philosophie d'une certaine manière, c'est déjà choisir un certain type de philosophie» (1). Ce «déjà choisir un certain type de philosophie» n'impose-t-il pas nécessairement aussi un examen sinon critique du moins préalable à un tel choix ? Quoiqu'il en soit, pour notre part, dans le but de nous permettre d'élucider ici la métaphysique de l'être et la problématique ontologique, nous nous proposons d'examiner d'abord ce qu'est le concept originel de la réalité politique, puis ensuite celui de la réalité du pouvoir comme tel. Quelle conception de l'être est sous-jacente dans l'un et l'autre cas ?

1.1 LA CONCEPTION ORIGINELLE DE LA REALITE POLITIQUE

1.1.1 *La politique : une réalité philosophique du pouvoir*

Qu'est-ce que la réalité politique ? A-t-elle un lien pertinent avec celle du pouvoir ? Que nous dit la philosophie au sujet de l'une et l'autre ? De toutes les disciplines philosophiques, l'on peut faire observer que la philosophie politique est celle qui garde le contact le plus étroit avec le mouvement concret des faits. Au sens où ceux-ci se veulent être surtout des relations politiques, sans pour autant cesser

(1) Roger LABROUSSE, Introduction à la Philosophie Politique, Editions Marcel Rivière, Paris, 1959, p. 9.

d'être nécessairement aussi des relations humaines. Et il va sans dire que la philosophie politique ne saurait toujours considérer de telles relations dans leur réalité, mais plutôt en tant qu'idéaux. Mais encore doit-on se souvenir que la philosophie politique est essentiellement normative. Ce qui veut dire que son but fondamental consiste à porter un jugement de valeur tant sur les normes reçues que sur les institutions en vigueur, au nom des valeurs adoptées, des références ontologiques ou des racines métaphysiques.

Ce qui est en cause, c'est évidemment la conduite réelle des gouvernants et des gouvernés. Autant dire que les chevauchements inévitables entre la visée théorique et les moyens pratiques, plus que nulle part ailleurs, ont acquis leur droit de cité en philosophie politique. Autrement dit, comment éluder l'empiètement entre la politique, en tant que savoir philosophique et la politique, en tant qu'art de gouverner ?



Elle est pareillement indéniable, voire parfois inéluctable à certains égards, la corrélation entre la politique en tant que telle et les «faits concrets», c'est-à-dire finalement l'histoire que «font» les hommes eux-mêmes. Qu'est-ce à dire, sinon que la politique joue avec les substantifs du verbe pouvoir, à savoir la capacité de, la possibilité de, et la faculté de, auxquels il faut ajouter un substantif par excellence : le pouvoir lui-même. Il faut comprendre que le pouvoir n'est pas seulement le pouvoir de, mais aussi la puissance ou la force, qui donne à la politique sa réalité quotidienne. Justement parce que, comme le confirme M. Jacques Langlois : «cette réalité quotidienne de la politique ne cesse de nous interpeller dans notre chair même en tant que victimes de la

domination étatique, des luttes politiciennes, des lubies gouvernementales, des vices constitutionnels, des effets pervers des mécanismes de représentations» (2), mais encore et surtout, parce que, comme du reste le confirme également un postulat philosophique fort profond et d'un usage très répandu : «les problèmes politiques sont les problèmes de tout le monde; les problèmes de tout le monde sont des problèmes politiques». Proposons-nous d'explorer très succinctement cette réalité captivante qui, de tout temps, évidemment, semble être d'autant plus présente dans la vie sociale et dans les préoccupations intimes des hommes qu'elle est difficile à saisir par l'esprit.

1.1.2 L'acception originelle de la politique

Quelle acception de la politique nous suggère la connotation que nous venons ainsi de circonscrire ? D'autre part, de quels concepts la politique tire-t-elle la signification typique qui permette de définir son essence ? Il y a lieu d'y relever principalement deux assertions. On peut dire d'abord que la politique paraît être inhérente au pouvoir. Elle appartient essentiellement à l'être même de ce dernier. En d'autres termes, il y a entre la politique et le pouvoir une connivence telle que celui-ci constitue pour celle-là une manière d'être intrinsèque. On peut dire, en outre, qu'il s'en suit que la politique apparaît être, sans aucun doute, comme une asymptote à la déliquescence. C'est dire qu'à la limite, la politique devient ce qu'est le pouvoir lui-même : comme celui-ci, elle est comme une tentation permanente; elle est comme forcément

(2) Jacques LANGLOIS, Qu'est-ce que le pouvoir politique ? (Essai de problématique), Editions Anthropos, Paris, 1982, p. 7.

corruptrice (3). Aussi suscite-t-elle en permanence, un intérêt sans cesse problématique, et presque naturellement suspect dans sa référence directe au pouvoir.

Naturellement aussi, par conséquent, presque toutes les générations humaines ont peut-être inlassablement «réfléchi» sur la politique et sur le pouvoir, mais très certainement surtout sur le pouvoir politique comme tel. Nous pensons, en particulier à la Kallipolis. Cette fameuse «Cité idéale» que Platon décrit dans La République : un véritable paradigme politique et moral; nous pensons également à toutes les théories de la politique moderne contemporaine, surtout les plus récentes; en l'occurrence, qu'il nous soit loisible de mentionner dans cette ligne d'idées, la problématique du pouvoir de l'evu (4) au Cameroun. Des questions habituellement simples ou paradoxales; anodines ou pernicieuses, banales - i.e. ici naïves mais dangereusement insignifiantes; - ou alors étonnantes et d'une originalité toujours nouvelle; de telles questions, au regard du pouvoir politique, se sont posées selon maintes approches, et ont donné lieu à de multiples théories, à des interprétations divergentes et à des applications variées.

Le problème de fond demeure complexe. Avec pertinence, il se pose entre la société et le pouvoir politique comme tel. En d'autres termes, on doit

(3) Maurice DUVERGER, Introduction à la politique, Gallimard, Paris, 1964, p. 29.

(4) Evu : L'on devrait prononcer, en français : "éyou". Il s'agit d'un concept particulièrement complexe à la fois métaphysique et anthropologique, dont l'usage se trouve être largement répandu à travers l'Afrique sub-saharienne et notamment au Cameroun. Nous reviendrons ultérieurement pour présenter un exposé approfondi sur la réalité politique de ce concept.

pouvoir le débusquer entre les hommes, d'une part, et d'autre part, ce que les Grecs, par exemple, entendaient par la polis ou politikê, politikos.

Dans La Politique, d'entrée de jeu, Aristote affirme l'autonomie et l'irréductibilité de ce qu'il désigne par la politéia, que nous croyons pouvoir rendre ici par un substantif masculin : le politique ⁽⁵⁾. Un tel énoncé exige d'abord la question de savoir que signifiait exactement la politéia grecque proprement dite ? Et nous savons que celle-ci implique forcément que soient définies, avec la plus grande précision, les différences faisant qu'à l'intérieur des collectivités humaines le «pouvoir politique» en tant que tel se distingue nettement des autres espèces de «pouvoir».

Dans la mentalité grecque d'antan, le jeu épistémologique et les distinctions théoriques entre la politéia et la polis originelles nous

(5) L'on s'accorde à reconnaître hors de tout doute, aujourd'hui, que le terme politique est androgyne; et que le sens attribué à l'un et l'autre genre du mot politique reste souvent taché d'imprécision ou chargé d'ambiguïté, qui tiennent aux origines de la dimension politique autant qu'aux fins qu'on lui assigne. Nous retenons succinctement qu'il existe entre le politique et la politique une différence d'appréciation, et un sentiment plus ou moins respectueux. Le politique, substantif masculin toujours singulier, évoque le monde des essences : Julien Freund a montré que c'est le lieu d'un discours rationnel, dégagé des contingences, sur le sens de l'évolution du groupe social. Georges Burdeau va dans le même sens. Pour sa part, il résume nettement ce concept en écrivant que «le politique est l'expression de l'être du groupe». Le politique qualifie un certain arrangement ordonné des données matérielles d'une collectivité et des éléments spirituels qui constituent sa culture.

Quant au substantif féminin, la politique - qui, au contraire, porte parfois la marque du pluriel, - relève de la contingence; et même sans être totalement réductible à la lutte, la politique est surtout le lieu des combats, des conflits et des divisions. Alors que le politique est considéré comme l'objet de réflexion des philosophes, il se situe au-dessus de la mêlée; la politique, objet sur lequel le Pouvoir porte ses préoccupations, apparaît comme l'immersion même dans de telles préoccupations concrètes. Toujours actuelle, aussi dit-on de la politique qu'elle est comme le monde des pêcheurs en eau trouble, où se pratiquent, sans être tout à fait admis, tous les coups bas, et où se rencontrent toutes sortes de compromissions.

apparaissent comme ce qu'il y a de plus éclairant pour élucider avec pertinence cette problématique du pouvoir politique, selon une perspective ontologique. En effet, le premier résultat - à notre avis, le plus fondamental - de la contribution aristotélicienne dans La Politique, concerne justement l'essence de la Cité (polis), c'est-à-dire de la réalité dont s'occupe essentiellement «Ta Politika», qui désigne ici, selon Aristote lui-même, «les écrits politiques». Toutefois, au sens classique du terme, la politéia grecque recouvre l'organisation politique comme telle (6). Dès lors, la politique ainsi comprise au sens grec de politikê, (inhérent à tekhnê : le pouvoir politique radicalement conçu comme l'art de commandement; en effet, le commandement veut dire étymologiquement pouvoir, comme le suggèrent les termes arkhein = commander, arkhê = commandement ou art de commander; d'où arkhia, arkhos qui ont inspiré certaines formes de gouvernement : anarchie, oligarchie, monarchie, etc.) la politique, disons-nous, donne donc naturellement lieu à la polis. Or très souvent, il faut le dire, la politéia grecque signifie elle-même aussi la polis ! De la sorte, il devient particulièrement intéressant pour nous de relever, pour notre propre compte, les épousailles incontournables du pouvoir et de la politique, que nous sommes ainsi fondés de maintenir et de célébrer tout au long de cette thèse. Pour sa part, Le Petit Robert nous confirme dans cette voie. Il précise, avec bonheur, que «politique» peut être employé soit comme substantif

(6) Et à toutes fins utiles, nous signalons, d'ailleurs en passant, que, certains traducteurs proposent de rendre en français par la «politie» aristotélicienne, le mot grec politéia dans La Politique, où il signifie à la fois le régime «constitutionnel» en général et la meilleure constitution, c'est-à-dire la constitution la mieux équilibrée. (Cf. François CHATELET, Dictionnaire des Oeuvres Politiques, Presses Universitaires de France, Paris, 1986, art. «Aristote», p. 24. D'autre part, dans la même ligne d'idées, il y a lieu de faire remarquer que ce sens aristotélicien est tout à fait différent du sens donné par Platon lorsque celui-ci utilise le même mot politéia dans La République).

androgynous, c'est-à-dire à double genre selon les besoins, soit comme adjectif. Eu égard à la conjecture étymologique qui précède, il ressort que la politique consiste principalement dans l'art et la pratique du gouvernement de toute société humaine. Mais ce n'est pas surtout cela qui semble poser problème ou recouvrir une pertinence déterminante pour notre présente investigation. Mais, par contre, il faut noter que le politique, qui constitue précisément l'objet (voire le sujet) déterminant de notre thèse, se trouve être ici l'épithète appliqué à pouvoir, pour qualifier celui-ci adéquatement. Dans ce sens, à la fois adjectif qualificatif et substantif masculin, - toujours au singulier - politique est relatif à la cité en général, et au gouvernement de la cité en particulier. C'est-à-dire l'organisation de la cité et l'exercice du pouvoir. Mais cela va sans dire, la politique n'est pas que pouvoir. Celui-ci peut naturellement donner lieu à divers régimes appelés alors «régimes politiques». Parmi lesquels l'histoire de la civilisation occidentale semble avoir privilégié l'aristocratie, la monarchie, la dictature, la tyrannie, la démocratie, la république, pour ne citer que ceux-là. Ces régimes politiques eux-mêmes reposent évidemment sur des doctrines politiques et s'inspirent de diverses théories de gouvernement dont on sait que les plus représentatives sont le royalisme, le monarchisme, l'absolutisme, le fascisme, le marxisme, le communisme, le socialisme, le libéralisme.

1.2 LA METAPHYSIQUE DU POUVOIR ET LE POUVOIR ONTIQUE (7)

1.2.1 *Qu'est-ce que le pouvoir (la puissance ou la force) ?*

L'origine et l'histoire du concept de pouvoir révèlent que celui-ci recouvre une réalité profondément intense, qui participe de la transcendance. En effet, verbe d'une extrême complexité, pouvoir est également un substantif dont le sens le plus fort, le plus significatif, laisse toujours poindre à l'horizon de l'existence humaine non seulement une spiritualité suspecte et même bien souvent un mysticisme insaisissable, mais encore et surtout une certaine dose de métaphysique, dont le contenu réel s'est avéré, dans tous les cas, irrécusable. On doit savoir que, autant que son substantif de support, le verbe pouvoir et ses équivalents étrangers (8) donnent lieu à une quantité significative

(7) Une rubrique sera consacrée ultérieurement aux repères ontologiques. D'ores et déjà, notons néanmoins qu'il est important de considérer l'ontologie ici dans les deux sens suivants : a) Lato sensu la problématique «ontologique» vise l'ontologie entendue comme discours sur l'Être en tant qu'Être ou métaphysique générale. Et il va sans dire, certes, que ce sens n'enlève rien à la conception husserlienne (au contraire, et, du reste, nous pensons que celle-ci, plutôt, se confirmera dans notre thèse), selon laquelle, l'ontologie, dans la foulée phénoménologique, incluant la structure intentionnelle du sujet, comprend une dimension formelle et une dimension matérielle du discours a priori de l'objet, (celui-ci se trouve être ici le pouvoir politique); b) Stricto la problématique «ontologique» n'est pas à prendre moins, mais également et surtout, à l'occasion, selon l'approche heideggerienne à savoir : «la manifestation de l'étant (vérité ontique) dépend du développement de la constitution de l'être de l'étant (vérité ontologique)» telle est précisément l'approche qu'il convient d'appliquer ici, de façon très étroite, au pouvoir politique camerounais postcolonial.

(8) A titre d'illustration indicative, mieux encore, purement suggestive, on peut citer d'abord l'Evu, dont seule l'essence participe du pouvoir en tant que puissance métaphysique et force anthropologique, mais nous reviendrons plus loin sur ce concept; il faut surtout mentionner ici que le pouvoir grec se rend par des nuances extrêmement significatives : soit par le verbe DUNAMAI (δύναμαι) pouvoir, dans le sens de pouvoir tout, ou avoir la faculté de, être capable de; soit par le verbe ISKUO (ἰσχύω) qui veut dire aussi pouvoir, dans le sens d'avoir la puissance, être fort; soit par le verbe
(suite...)

d'idiotismes. Ce qui est loin de n'être qu'un phénomène langagier. Bien au contraire. De tels idiotismes traduisent, en effet, une traînée politique réelle, aux conséquences multiples, notamment sur le plan pratique d'organisation de la vie sociale. Et seul le contexte, c'est-à-dire leur enracinement dans la vie, ou mieux encore comme disent les Allemands, leur Sitz im Leben, qui permet (quelquefois) d'en distinguer le sens le plus pertinent, la signification véritable, la fonction existentielle. Synonyme opératoire de puissance presque dans tous les sens de ce terme, le concept du substantif pouvoir signifie radicalement aussi force, celle-ci incluant, dans une certaine mesure, toutes forces et facultés spirituelles. Elle peut aller des forces occultes jusqu'au mysticisme le plus radical, en passant par toutes espèces de forces préternaturelles. Dans ce contexte principalement, on

(8)(...suite)

EXOUSIAZO (ἐξουσιάζω) = pouvoir dans le sens d'être maître, avoir l'autorité. L'acception philosophique de ces verbes peut être rendue plus explicite par leur substantif respectif : DUNAMIS (δύναμις) désigne un pouvoir aussi impartial que le verbe dont il dérive; ISKUS (ἰσχυς) signifie particulièrement avoir du pouvoir sur l'esprit de quelqu'un. EXOUSIA, (ἐξουσία ou EXOUSIASTES (ἐξουσιαστί) c'est le pouvoir de faire une chose, i.e. le maître, le chef. On ne doit pas omettre d'autres concepts non moins significatifs : l'adverbe EXOUSIASTIKOS (ἐξουσιαστικῶς) qui veut dire : de son autorité, impérieusement; et ADEIA (ἀδεία) pouvoir en tant qu'autorisation ou permission.

Quant au pouvoir latin, il faut savoir que, bien des fois, il ne s'exprime même pas du tout. (Exemple : nul n'a le pouvoir de faire aisément la différence entre l'amour vrai et l'amour simulé : Non facile dijudicatur amor verus et fictus !) Mais ordinairement l'on peut traduire pouvoir par POSSE (Possum, potes, potui). Et avoir le pouvoir de, signifie généralement soit avoir la liberté de, (POSSE), soit la faculté par laquelle on peut quelque chose = POTESTAS (atis). Enfin, il faut noter que l'autorité politique, c'est-à-dire le pouvoir confié ou détenu par l'Etat est spécifiquement rendu soit par AUCTORITAS, soit surtout par IMPERIUM.

En allemand le concept de pouvoir est presque aussi complexe que ceux que nous avons retenus dans l'antiquité grecque. Les verbes können, mögen, dürfen, utilisés selon les contextes, semblent parfois ne rien avoir formellement avec les substantifs, qui sont tout aussi variés : Vermögen, Fähigkeit, Gewalt, Recht.

On sait, par ailleurs, que tous les verbes qui rendent le concept anglais du pouvoir sont défectifs. Ils sont : can, may, ou to be able, dont l'emploi est toujours à déterminer suivant leur usage phraséologique. Tandis que le substantif power ne cause pratiquement aucun problème. Il faut avouer que la terminologie est encore infiniment plus simple avec le pouvoir italien : potere (verbe), potenza, potesta (substantifs).

peut utilement se référer au paradigme camerounais des éléments de la «dynamique des forces», c'est-à-dire du pouvoir comme tel ⁽⁹⁾.

De la sorte, on pourrait dire que la force ou la puissance origine du pouvoir, dans tous les sens du terme. Cependant, le problème ici n'est pas celui de savoir si la force est l'effet du pouvoir ou sa cause. Mais nous notons seulement que comme celui de la force ou de la puissance le concept de pouvoir est à la fois totalisant et totalisateur en soi. Le pouvoir est, par lui-même, force totale; en lui-même, il est puissance; et par essence, il se veut et doit toujours être un tout, une totalité. Ainsi, le pouvoir se définit-il essentiellement aux antipodes du concept de limite : alors que celui-ci se réfère uniquement à un usage négatif, le concept pouvoir, quant à lui, se réfère uniquement à un usage positif, au sens latin de ce terme, lequel se trouve être suffisamment élucidé par André Lalande dans son Vocabulaire Technique et Critique de la Philosophie. De là, et dans le même sens, le pouvoir apparaît essentiellement être comme une réalité première. Il l'est, principalement sans aucun doute, dans la perspective métaphysique où l'absolu est considéré comme un acte pur, ou puissance pure (i.e. sans limite), pouvoir créateur. Et dans l'horizon de la distinction principielle du phaenomena - son incarnation dans la réalité -, et du noumena - son idée -, le pouvoir apparaît de l'ordre du noumena, en tant que «chose», ou une réalité en soi. En d'autres termes, il est relatif en tant que phaenomena; il est absolu en tant que noumena.

(9) Cf. le paradigme du pouvoir ontique, deux pages plus loin.

Dans cet horizon, on pourrait, en effet, voir que c'est le pouvoir qui tire son origine de la force. Autrement dit, celle-ci apparaît comme le fondement de l'autorité et du pouvoir en tant que tel. Tout comme le pouvoir, en effet aussi, la force ne va pas sans sa connotation mystérieuse ou proprement métaphysique. La force, en outre, traîne ordinairement avec elle, un caractère spécifique tenant de l'arbitraire, et qui s'allie souvent à une mystique humanitaire plus ou moins paradoxale. Il faut souligner, par ailleurs, «la fameuse force vitale des philosophies africaines, qui est aussi bien la vigueur physique, la beauté, l'énergie du caractère, la fermeté de la volonté, le prestige de la richesse, et tous les dons du ciel qu'enveloppe le mystère des initiations nocturnes» (10). Dans ce sens, on pourrait dire que le pouvoir est cosmologie, parce qu'il tient de la constitution d'ensemble de l'univers tant au point de vue expérimental, qu'au point de vue métaphysique. Et partant de là, en parodiant quelque peu Kant lorsqu'il parle des problèmes cosmologiques qui engendrent les antinomies, qu'il nous soit loisible de qualifier ici le pouvoir comme étant une cosmologie politique.

*

*

*

*

(10) Engelbert MVENG, Histoire du Cameroun, Présence africaine, Paris, 1963, p. 227.

1.2.2 Un paradigme : éléments de la dynamique des forces (11)

monde des forces invisibles - en général gratifiantes -



Les flèches tentent de suggérer les principaux dynamismes et les principaux échanges

(11) Philippe LABURTHE-TOLRA, Initiations et Sociétés secrètes au Cameroun, Karthala, Paris, 1985, p. 386.

1.2.3 *Explication du paradigme : un pouvoir ontique*

Cet ensemble d'éléments plus ou moins épars autour du pouvoir et de l'evu suggère, de manière systémique, la dynamique des forces dans le monde réel, c'est-à-dire, l'univers visible bien sûr, mais aussi et surtout le monde des forces invisibles. N'est-ce pas cela même l'essence de la force et celle du pouvoir : le pouvoir ontique. Les deux cercles en tracé plein et en pointillé renvoient respectivement aux forces de la terre et à celles du ciel, c'est-à-dire aux forces et aux puissances de l'au-delà. Ils symbolisent le monde de la nuit et celui du jour, de même que les échanges mutuels ou réciproques entre leurs diverses composantes.

Le problème qui est en cause, c'est le pouvoir dont la force et les puissances de l'evu sont le symbole. Elles expriment ou manifestent la dialectique de la vie dans la conscience de soi de l'être.

Le concept d'evu apparaît ici comme un paradigme suffisamment éclairant quand il s'agit du questionnement élaboré sur les forces et la puissance. Au départ, il faut savoir que, dans la langue bête du Cameroun, en particulier, le terme evu est formellement d'abord et avant tout un concept de vie se référant essentiellement à l'invisible et à l'esprit comme tel. En rigueur de terme, c'est une abstraction spirituelle générique. C'est-à-dire que le spirituel en tant que tel et la caractéristique vitale sont inhérents au concept même d'evu par opposition à d'autres manifestations spéciales chez telle ou telle autre espèce, ou à des attributs spécifiques que l'on peut constater chez les individus.

En d'autres termes, l'evu ne se définit donc pas en tant que «l'élément mobile et vivant du corps de certains hommes qui leur permet d'agir - et en particulier de tuer - à distance» comme le prétendent souvent des allogènes Bëti bien évidemment par méprise ⁽¹²⁾, ou comme se laissent aisément piéger les non initiés à la culture et au génie philosophique du peuple bëti.

Rappelons qu'étymologiquement evu est un nom verbal, dont la désinence est justement le verbe vu (en français, prononcer vous) qui signifie s'enrichir ⁽¹³⁾. Strictement donc, ce concept evu exprime une locution verbale à savoir, «Le s'enrichir», dont le sens exact traduit l'idée d'une abondance illimitée, c'est-à-dire une production à jamais incessante ou une génération infinie; génération signifiant exactement ici reproduction ou multiplication. Car le substantif verbal evu dérive du verbe vu qui est synonyme exact du verbe bulu, ou mieux encore du verbe fugulu, qui

(12) Cf. Philippe LABURTHE-TOLRA, *Op. cit.*, pp. 66-67. Ce texte est avéré le prototype même de cette méprise. Pris d'assaut dans l'enchevêtrement des réalités mystiques d'une complexité indéniable, l'auteur apparaît n'être qu'une victime béate, qui prend pour argent comptant, les ruses et les finesses d'une langue inévitablement piégée - il s'en est lui-même rendu compte et l'avoue, sans ambages, dans sa thèse sur Les Seigneurs de la forêt, Publications de la Sorbonne, pp. 9-10. - En effet, aux dépens de l'interprétation erronée qui fait du concept evu un instrument maléfique M. Laburthe-Tolra, malgré lui, illustre bel et bien le quiproquo caractéristique qui a radicalement présidé à toutes les relations essentielles (ou au rapport de sens) entre les pouvoirs allogènes (coloniaux) et les autochtones indigènes. Comme nous le verrons à la fin de cet article, ici, c'est l'auteur lui-même qui incite insidieusement les indigènes à n'exprimer que l'inverse des réalités profondes de leur tissu existentiel : «je leur sou mets cette hypothèse : "l'evu serait-il la vie de l'homme ?", mes amis Bëti protestent énergiquement et donnent une réponse catégorique : "impossible, l'evu est toujours mauvais"». Quelle autre réponse aurait pu mieux encore satisfaire aisément le Blanc ?

(13) Cf. Théodore TSALA (l'Abbé), «Moeurs et Coutumes des Ewondo», Etudes Camerounaises, no 56, 1958, pp. 8-112. Ce prêtre camerounais, que l'on s'accorde à reconnaître comme le spécialiste le plus érudit dans la théorétique socio-linguistique, est toujours demeuré très laconique au sujet de tout ce qui concerne l'evu. Mais, ferme et précis, il reconnaît que la réalité «evu est, en effet, intrinsèquement complexe et signifie "être florissant, devenir riche". Dans la rigueur du terme ce mot indique un instrument qui rend heureux, riche ou florissant.» Cf. *Op. cit.*

signifient l'un et l'autre «produire» ou «générer par multiplication», c'est-à-dire en d'autres termes «multiplier jusqu'à l'infini».

Dans la mentalité des Bèti du Cameroun tout comme dans bien d'autres cultures africaines - ou autres - où l'on a pu dépister ⁽¹⁴⁾ les formes et les traditions d'evu, c'est cette source étymologique qui donne indéniablement au concept d'evu l'idée radicale de force, de puissance et de pouvoir total. Dans le même sens, on doit noter que le verbe vu est au substantif evu ce que le verbe yuman est à son dérivé avuman. Ainsi evu et avuman, qui interfèrent synonymiquement dans leur production génétique, puisent dans la même source puissance, force et pouvoir. Le rapprochement étymologique entre evu et vu est dans un exact rapport de sens ce que le verbe pouvoir est à la puissance ou ce que la force est au substantif pouvoir.

Mais il ne faut pas omettre ici - au contraire - la signification mystique du pouvoir en général et du pouvoir politique en particulier; il faut également tenir compte de la dimension métaphysique de la force non seulement en termes de puissance, mais encore et surtout en tant que paramètre obligé du pouvoir et de la politique. Enfin et dans la même ligne d'idées, on doit mentionner qu'il existe certainement une compréhension mythique de l'evu tout comme dans ses épousailles originelles avec l'avuman, compréhension au nom de laquelle il est fomenté toutes sortes de dénis plus ou moins justifiés, et même surtout des conspirations, qu'elles soient ouvertes ou silencieuses. Et pour leur part, afin de garder sous le secret le principe vital et les abondantes

(14) Cf. Philippe LABURTHE-TOLRA, Op. cit., pp. 61 ss.

richesses de l'evu, les Bèti en sont venus à lui attribuer ordinairement des sens analogiques, que l'homme de la rue véhicule habituellement d'ailleurs à l'inverse du sens propre, pour tromper la vigilance des allogènes.

Dès lors, rien d'étonnant que l'evu n'ait pu apparaître aujourd'hui que complètement masqué, ou sous les traits de la caricature. C'est dans cette conjoncture qu'on traduit evu par Ressemblance (fulan), ou par Estomac (OSAAN), ou encore plus généralement par «polype viscéral que l'on suppose habité par un esprit doué des forces préternaturelles et capable d'agir indépendamment du corps qui l'abrite» (15). Et pour comble de malheur le contexte général du négativisme radical dû à l'avènement colonial n'a contribué à rien d'autre qu'à vouloir ranger définitivement l'evu dans l'abomination de la désolation : le fétichisme et la sorcellerie des indigènes autochtones.

En réalité l'evu n'est qu'un paradigme du pouvoir ontique. Il ne peut être, par conséquent, qu'immatériel et invisible. Il relève d'une instance spirituelle. Mais on pourrait tout de même représenter schématiquement des traits caractéristiques de ses échanges, de même que certains éléments des forces dynamiques qui relèvent de son ressort conceptuel dans la sphère du «monde de la nuit» d'où semble provenir le pouvoir grâce à diverses constantes parmi lesquelles il faut signaler la présence continue et immanente de l'invisible dans la trame du visible. De la sorte, le pouvoir comme tel se retrouve schématiquement dans

(15) Cf. Théodore TSALA (l'Abbé), Dictionnaire Bèti-Français, (nouvelle édition revue, corrigée et augmentée), Yaoundé, 1976.

l'union des deux ensembles représentant la force du monde terrestre et celle du ciel.

Le problème qui se pose ici au sujet du pouvoir est qu'il faut socialiser les forces de la nature et les puissances invisibles. Telle est la raison d'être de l'evu. C'est par ce concept que l'on compose avec elles, et que l'on peut se les propitier. Car toute efficacité n'est conçue que par le biais et le type des échanges. Ce qui donne à la politique son principe fondamental. Les échanges règlent la mesure des richesses. Et celles-ci règlent la mesure du pouvoir.

L'homme tient sa vie de la puissance ou plutôt des forces naturelles. Ce pouvoir est, en effet, répandu dans la nature, c'est-à-dire dans l'univers, les choses et les êtres. La force ou le pouvoir ainsi répandu est par essence principe de vie. Autrement dit, toute vie vient du pouvoir. Tel est, par exemple, le pouvoir de la femme, uni à celui de l'homme. Evidemment, dans le cas contraire, celui de l'impuissance, - i.e. le non-pouvoir - la vie est impossible; elle est même inexistante.

De la sorte, la force n'est par essence que la «force vitale» (16). Et celle-ci implique, entre autres attributs essentiels, l'infinité et l'antériorité absolue. Le principe de la force ainsi définie repose sur trois traits caractéristiques. Le premier : la réalité de la force est une valeur. Le deuxième : cette réalité est interaction des forces. Le troisième : elle est hiérarchique; cette hiérarchie des forces est

(16) R. P. Placide TEMPELS, La philosophie bantoue, Présence africaine, Paris, 1949.

particulièrement fondée sur un ordre de subordination métaphysique. Autrement dit, la création est centrée sur l'homme de même que la force vitale constitue le centre de l'humanité.

Dans ce sens, mais sans s'y limiter et sans nécessairement tout exclure, le pouvoir comme tel, c'est le principe même des harmonies et des dissonances humaines ou sociales. Le pouvoir c'est aussi la force principielle des ruptures radicales, comme cela peut ressortir dans le contraste des éléments divers présents dans le paradigme sur la dynamique des forces au Cameroun. Constatée dans toutes les régions territoriales camerounaises, comme nous le révèle M. Mbembe J. Achille dans «La palabre de l'indépendance au Cameroun» (17), cette conception du pouvoir comme force principielle des ruptures radicales, retient grandement l'attention des administrateurs coloniaux, et notamment dès l'aube des années 1930. Mais ces derniers interprètent faussement cette conception et ne l'exploitent que dans le but exclusif de donner forme au colonialisme français - pour ne nommer que lui - et d'en construire le visage au Cameroun : pratiques judiciaires, corvées, travaux forcés, régime de l'indigénat, - comme nous le verrons, en détails, plus loin dans la troisième partie de cette thèse - discrimination raciale, poids écrasant du pouvoir et de l'Etat coloniaux (18)

(17) Cf. article dans Revue française de Science politique, vol. 35, no 3, juin 1985, pp. 459-487.

(18) Tous les pouvoirs coloniaux - autant les autorités ecclésiastiques que les administrateurs civils se sont mis littéralement les pieds dans le plat au sujet des réalités ontologique et anthropologique de l'evu et de ses représentations configuratives. A titre d'illustration, il faut mentionner les Allemands Curt Von Morgen avec Zenker, (en 1889) dont leur compatriote Nekes (vers 1913) n'a pu s'empêcher de dénoncer ou de réfuter les interprétations manifestement abusives : Cf. les articles de NEKES : Jaunde und seine Bewohner en 1912 (Yaoundé et ses habitants en 1912); Totemistische manistische Anschauungen der Jaunde in ihrem Kultfeiern und Geheimbünden (Représentations totémiques et manistiques (suite...))

1.2.4 *Immanence du pouvoir ou pouvoir transcendantal ?*

Avant de conclure ce premier chapitre par le questionnement périechontologique qui va suivre le bref éclaircissement que nous venons de susciter sur les éléments dynamiques des forces et la dimension métaphysique du pouvoir, qu'il nous soit loisible d'insister davantage sur l'enjeu à savoir : l'immanence du pouvoir ou le pouvoir transcendantal ? Au sens plus strictement philosophique, la transcendance entraîne avec elle une nature absolument supérieure aux autres. Elle implique, en d'autres termes, un ordre radicalement différent par rapport au monde et aux êtres en général, mais également, par rapport à l'homme. Précisément, par rapport à l'homme aussi, il y a problème : doit-on, et dans quelle mesure, évoquer l'immanence du pouvoir ? Ou au contraire, le pouvoir en tant que tel, et le pouvoir politique qui, nécessairement, participe de la nature de l'homme, peut-il être conçu comme un sujet transcendantal ? Comme principe unificateur absolument pur, ou conscience spécifique au sens phénoménologique du terme ?

(18)(...suite)

des Yaoundé d'après leurs rituels et leurs sociétés secrètes en 1913); Evu, die inkorporierte Behexungskraft (Evu, la puissance incarnée de la sorcellerie). Cf. également les enquêtes ordonnées en 1935 autour du thème de la «sorcellerie» et du «fétichisme» : l'AC 881 : Rapport général sur la sorcellerie au Cameroun, 1935. Nous tenons à faire observer que, pour des raisons politiques que personne n'ignore maintenant, le Colon s'est volontairement plu dans un simplisme obstiné, qui visait à réduire au néant la résistance systématique du pouvoir politique indigène, en la taxant abusivement de «sorcellerie» et de «fétichisme», ou encore paganisme selon la terminologie des colons ecclésiastiques, sauvagerie et barbarie selon le langage des administrateurs étatiques. On peut utilement lire ici les chapitres II à VII : «La sorcellerie : l'Evu», dans Philippe LABURTHE-TOLRA, Op. cit., pp. 59-225.

Dans cet horizon transcendantal, en effet, il s'agit de repérer au plan universel, quelle est la situation de l'être du pouvoir comme objet de métaphysique générale. De la sorte, nous pensons pouvoir répondre adéquatement à la question fondamentale posée sur l'essence du pouvoir politique. A cet égard, on sait que, prise dans toute son extension, l'idée d'être demeure sans limites. Mais elle peut aussi se modifier et se déterminer graduellement. Les modes généraux de l'être étant : l'existence et l'essence, ou la nature, c'est-à-dire en d'autres termes, l'acte et la puissance, avec la réalité et la possibilité, puis l'unité, la vérité, la bonté ou le bien. Il s'en suit qu'au sujet de l'Etre et de son idée métaphysique, l'on peut dégager le caractère fondamental selon lequel l'être est ce qu'il y a de plus transcendant. Du point de vue philosophique, un tel postulat révèle clairement que c'est l'Etre, en tant que tel, qui se situe au sommet ou à l'origine. Ce postulat est également de nature à nous permettre de clarifier avec précision l'ontologie du pouvoir politique, comme nous entendons le faire tout au long des élaborations ultérieures convergeant sur la situation postcoloniale camerounaise. C'est l'être, en effet, qui est l'objet de toutes les conceptions de l'esprit, et le lieu invariable de tous les jugements; c'est l'être qui soutient les deux termes, et qui ferme le noeud de toute proposition. Et il s'agit, en l'occurrence, d'une proposition première et fondamentale de la métaphysique de l'être.

Toute philosophie digne de ce nom est une critique métaphysique, ou du moins, passe par elle. Métaphysiques de la vie, de l'homme ou de l'être social. Or toutes et chacune, que sont-elles au fond, sinon «une critique du devenir à partir de l'être»? Précisément, dans ce domaine, l'on ne

peut que se référer aujourd'hui à Etienne Gilson. Selon cet auteur, en effet, le questionnement ontologique est à jamais inépuisable, il n'exclut ni le particulier ni l'infini, ni le fini ni le créateur, ni encore moins la créature. Ce qui veut dire, en d'autres termes :

En métaphysique il n'y a pas de vérité morte; il n'y en a pas non plus qui ne soient inépuisables; en les retrouvant pour son propre compte, chacun prend place dans une immense famille de connus ou d'inconnus qu'inspire le désir, toujours en partie frustré, de revivre des idées qu'on ne connaît pas vraiment tant qu'on se contente d'en parler par ouï-dire. Mais celui qui se laisse une fois séduire à leur étude est sûr de jouer plus tard le personnage, toujours un peu comique, d'un vieil apprenti (19).

1.3 LE QUESTIONNEMENT PERIECHONTOLOGIQUE

Il va sans dire que, dans une thèse de Philosophie sur l'ontologie du «pouvoir», l'on ne saurait légitimement éluder le questionnement du rapport entre Etre et Pouvoir. Ainsi le recours à la périechontologie (20) nous a-t-il paru comme le moyen le plus adéquat, non seulement pour éviter une éventuelle lacune, mais aussi pour terminer ce chapitre en laissant quelque fenêtre ouverte.

(19) Etienne GILSON, Constantes philosophiques de l'être, Editions J. Vrin, Paris, 1983, p. 14.

(20) Ce mot est évidemment composé de deux termes : le substantif grec ONTOLOGIA (ontologie) et la particule adverbiale PER (celle-ci veut dire : certes, tout à fait) que l'on joint ordinairement à des adjectifs, à des adverbes, à des participes, quelquefois aussi à des substantifs; ou PERI, qui peut être adverbe ou préposition pouvant entraîner une diversité de sens : tout autour, au-dessus, ou par-dessus tout; il peut également signifier : au sujet de, traduisant l'idée «d'amener insensiblement à», ou celle de «finir par réduire à»; enlever quelque chose qui entoure. En grammaire PERIECKO, verbe moyen, garde proprement à la fois le sens actif et la forme passive. C'est ce qui influence l'étymologie de PERIECKO-ONTOLOGIA, c'est-à-dire périechontologie, ce qui traduit l'idée de dépasser tout à fait, ou enlever quelque chose qui entoure l'ontologie. Et dans l'horizon jaspersien PERIECKO signifie englober, c'est-à-dire, en quelque sorte, étreindre l'ontologie. La périechontologie est donc une théorie philosophique de l'englobant. C'est un cheminement non ontologique par excellence.

En outre, l'intérêt de la problématique périechontologique peut, ici effectivement, s'avérer double. D'abord elle vise à rattacher le concept de pouvoir à celui de l'être, en élargissant ce dernier. Alors elle apparaît comme l'amorce d'une réponse tout à fait pertinente à la question de l'essence ou de l'en soi du pouvoir politique. Ensuite, elle permet de situer justement comme à l'origine, l'idée même de l'Être; ce qui, par conséquent, non seulement fonde, mais surtout peut suffisamment clarifier une conception ontologique que nous voulons appliquer à une situation particulière du pouvoir politique, en l'occurrence, celle du Cameroun.

L'être, en effet, c'est le concept le plus universel, et à l'origine de toute chose. Néanmoins, les traditions montrent aussi que le pouvoir jouit de la même extension. L'être est pouvoir et ainsi le pouvoir acquiert une dimension ontologique. Il est, comme l'être, à l'origine et au fondement de toute chose.

Dépassant les visions ontologiques traditionnelles, notre présente problématique, qui se rattache en premier lieu à l'idée de transcendance, vise l'élucidation d'un accès de fondation métaphysique envers l'être-là des situations d'ordre socio-politique. Et dans un second temps, afin de servir de tremplin pour passer de l'ordre proprement critique à l'ontologie du pouvoir politique temporel, se radicalise le cheminement périechontologique sur les bases d'une critique qui introduise le chiffre de «l'échec».

Il faut dire, en effet, que l'interrogation qui sous-tend ou même qui préside à cette élucidation, c'est uniquement celle de savoir «qu'est-ce que l'être ?» Question ontologique fondamentale entraînant forcément avec elle la question inévitable adressée à cette question : comment puis-je et comment dois-je penser l'être ? Ce qui ne peut qu'appeler l'ordre de la Conscience en général, l'englobant, ou renvoyer à lui.

Le cheminement premier du philosophe, c'est de chercher cet être lui-même au-delà de toutes les infinités du particulier et du partiel. Chemin toujours à reprendre, qui nous mène de l'infini au fini, du multiple à l'Un, du général au particulier. Autrement dit, cheminement vers l'être en tant qu'englobant, qui mène à l'être en soi-même, et à l'être que nous sommes.

L'englobant que nous sommes comme totalité : être-là, conscience en général, esprit. Nous dépassons cet englobant justement par la question de savoir : ce total est-il l'être lui-même ? Ainsi s'ouvre le cheminement vers la transcendance, labeur proprement philosophique : dans l'orientation au monde, dans l'élucidation existentielle, dans la métaphysique.

* * *

CHAPITRE II

REPERES ANTHROPOLOGIQUES DU POUVOIR POLITIQUE

2.0 INTRODUCTION

Dans ce deuxième chapitre, nous tenterons maintenant d'appuyer sur une philosophie de l'homme les élaborations conceptuelles que nous venons de faire dans le premier chapitre sur la métaphysique de la politique et du pouvoir. Il est aisé d'établir le lien selon lequel, ce qui est indubitablement en cause, c'est évidemment l'homme en tant que tel, et corrélativement avec lui, la nature humaine elle-même. Par ailleurs, envisagé ici dans une perspective proprement philosophique, le questionnement sur l'homme se veut être radical au sens latin du terme. En effet, le problème anthropologique ⁽²¹⁾ vise à mettre en lumière des enjeux fort déterminants qui, à notre sens, complètent l'élucidation de la perspective ontologique du pouvoir politique qui est fondamentalement ici en cause.

On ne peut s'empêcher de voir que la problématique sur l'homme apparaît être comme une question fondatrice. Et de façon plus nettement tangible, n'entraîne-t-elle pas avec elle, ou mieux encore, ne comporte-t-elle pas intrinsèquement un autre questionnement non moins irrécusable à savoir l'état de nature et l'état civil, le travail humain et la propriété,

(21) Dans cette thèse, il faut nettement écarter du mot anthropologie non seulement les sens théologique et néo-sociologique, mais surtout et plus vigoureusement encore le sens restreint qu'a pris aujourd'hui ce terme, à savoir : sociologie des sociétés archaïques. Mais pour notre part, en effet, il s'agit spécifiquement d'une anthropologie philosophique. Et l'on doit comprendre ainsi l'anthropologie dans son sens étymologique d'étude de l'homme. Nous y reviendrons plus loin, de façon plus détaillée, dans la rubrique consacrée à la vision anthropologique camerounaise, où nous pensons pouvoir mettre en valeur la dimension ontique comme dirait Kant : «conformément aux principes de la métaphysique».

etc. Problèmes inhérents à celui posé avec l'avènement de l'Etat, par opposition à la Nation ou au Peuple. Inhérents également à la problématique de l'individu comme tel, à celle de la société et des collectivités sociales, en fonction de leurs fondements respectifs et de leur finalité ultime.

C'est se demander si le problème anthropologique peut ne pas poser de la sorte la question du droit de tous et de chacun. Et dès lors tout semble ainsi s'organiser autour de la notion de Loi. En tant que celle-ci s'avère une expression de la volonté générale. Autrement dit, le Bien commun ou la «chose publique» que gère essentiellement le pouvoir politique. Il aurait été possible d'élucider une telle perspective anthropologique à l'aide d'un repère qui serait à la fois indicateur et provocateur comme par exemple l'anthropologie hobbiennne et rousseauiste (22), ou voire aussi la conception marxiste de l'homme. Mais hélas ! Cela demanderait soit des développements inopportunément étendus

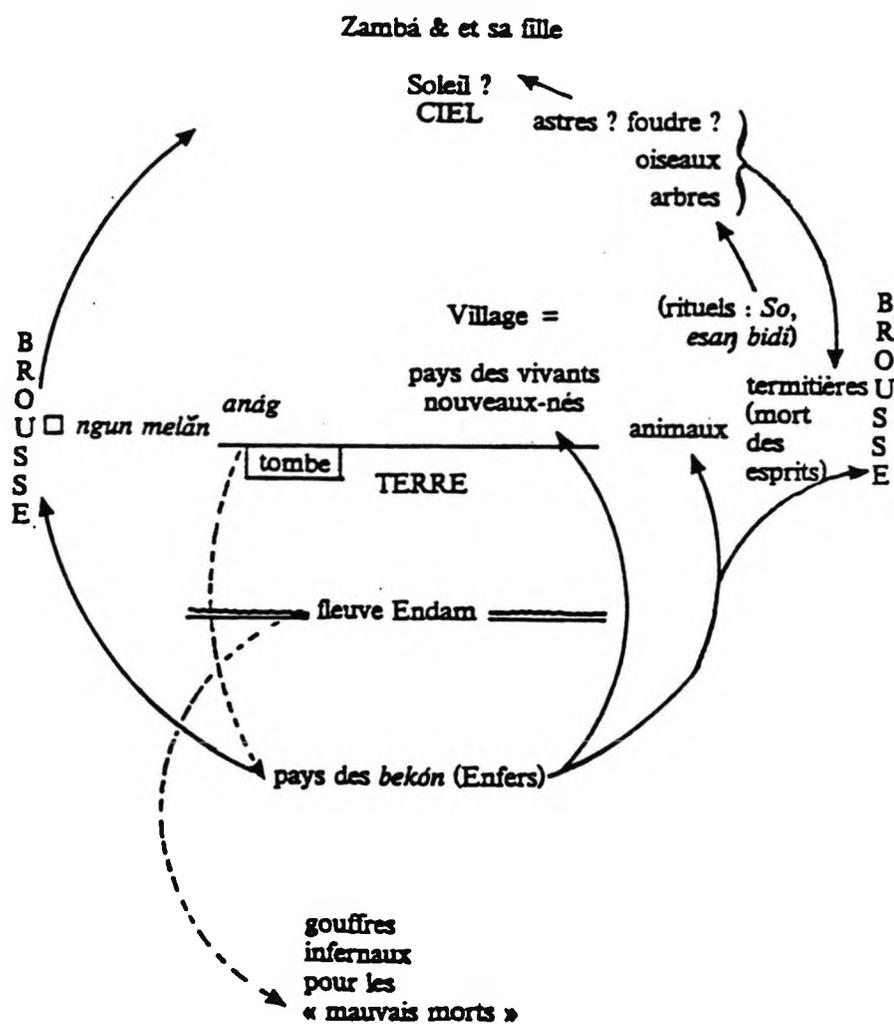
(22) Il est tout à fait opportun ici de noter d'ores et déjà que «la philosophie de M. Rousseau de Genève est presque l'inverse de celle de Hobbes. L'un croit l'homme de la nature bon, et l'autre le croit méchant. Selon le philosophe de Genève, l'état de nature est un état de paix; selon le philosophe de Malmesbury, c'est un état de guerre. Ce sont les lois et la formation de la société qui ont rendu l'homme meilleur, si l'on en croit Hobbes; et qui l'ont dépravé, si l'on en croit M. Rousseau. L'un était né au milieu du tumulte et des factions. L'autre vivait dans le monde et parmi les savants. Autres temps, autres circonstances, autre philosophie. M. Rousseau est éloquent et pathétique; Hobbes sec, austère et vigoureux. Celui-ci voyait le trône ébranlé, ses citoyens armés les uns contre les autres, et sa patrie inondée de sang par les fureurs du fanatisme presbytérien et il avait pris en aversion le dieu, le ministre et les autels. Celui-là voyait les hommes versés dans toutes les connaissances, se déchirer, se haïr, se livrer à leurs passions, ambitionner la considération, la richesse, les dignités et se conduire d'une manière peu conforme aux lumières qu'ils avaient acquises et il méprisa la science et les savants. Ils furent outrés tous les deux. Entre le système de l'un et de l'autre, il y en a un qui peut-être est le vrai, c'est que, quoique l'état de l'espèce humaine soit dans une vicissitude perpétuelle, sa bonté et sa méchanceté sont les mêmes; son bonheur et son malheur circonscrits par des limites qu'elle ne peut franchir. Tous les avantages artificiels se compensent par des maux; tous les maux naturels, par des biens».

Cf. Denis DIDEROT, «Article hobbisme» dans Encyclopédie, Tome VIII, Neuchâtel, 1765.

soit des études plus poussées que nous pourrions nous proposer d'aborder éventuellement dans le cadre de nos recherches ultérieures. Mais aux fins de cette thèse nous nous en tiendrons à exposer le paradigme d'une vision anthropologique camerounaise. Approche que nous limitons à deux points, à savoir, un schéma analogique du chiffre anthropologique, complété par une présentation succincte de l'éthos socio-politique camerounais.

2.1 UNE VISION ANTHROPOLOGIQUE CAMEROUNAISE

2.1.1 Schéma du «cycle des défunts» : analogie du chiffre anthropologique (23)



Les tracés suggèrent les parcours possibles pour « ce qui reste » après la mort

(23) Philippe LABURTHE-TOLRA, Initiations et Sociétés secrètes au Cameroun, Karthala, Paris, 1985, p. 385.

2.2 UN CHIFFRE ANTHROPOLOGIQUE : POUVOIR ET ABSENCE DE L'HOMME

Ici, nous tenterons d'élaborer succinctement une explication philosophique susceptible d'élucider le schéma qui précède. Dans l'horizon ontologique du pouvoir et aussi du politique, nous nous estimons présentement en possession de quelques idées-forces de l'anthropologie. Et l'accent porte notamment sur un essai de récupération des certitudes métaphysiques même et surtout au-delà des ontologies détruites par l'antinomie des «relations existentielles à la transcendance» (défi et abandon, loi du jour et passion de la nuit, multiple et un) et aussi par la «lecture des chiffres» ou symboles inflexibles où s'exprime le langage de la transcendance. Car il s'agit, en effet, d'une représentation schématique du chiffre.

Néanmoins, d'entrée de jeu, l'on pourrait dire que l'intention première de ce schéma traduit assez exactement l'inverse même de la vision anthropologique camerounaise tout autant que celle du concept d'evu qui se dégage tout au long de cette thèse. En effet, une lecture «objective» de ce schéma constate que l'auteur dessine indifféremment sur un même plan aussi bien des éléments matériels physiques et sensibles que des concepts immatériels purement métaphysiques ou imaginaires. On peut ainsi noter «BROUSSE» sur deux lignes verticales aux extrémités gauche et droite du croquis. De haut en bas, en horizontal, il est aisé de lire des mots qui s'expliquent par eux-mêmes ou des concepts que l'on ne peut comprendre que par le contexte. Mais qu'il nous soit loisible de relever quelques points marquants qui suggèrent de prendre des distances significatives par rapport à la position de notre auteur.

Nous devons attirer l'attention d'abord sur la connotation négative que pourrait revêtir la formulation même de l'intitulé «le cycle des défunts»; on sait que les Beti du Cameroun, qui inspirent à l'auteur la conception de ce schéma, mettent l'accent non sur la mort mais sur le primat de la vie sur elle; ainsi semble-t-il plus conforme à la philosophie traditionnelle de ce peuple et à leur mentalité usuelle de parler ici du cycle des êtres. En effet, il est évident que, dans le cycle des êtres beaucoup plus que celui des défunts, on doit prendre en considération l'homme principalement.

En outre, il faut aussi noter le fait que ni l'homme ni l'evu comme tels ne se trouvent explicitement mentionnés sur le schéma. Si l'homme y brille ainsi par son absence, on laisse entendre qu'il est mis au même niveau que tous les autres êtres de la nature : cela va à l'encontre de l'anthropologie camerounaise. De même l'evu non plus n'est nullement spécifié dans le schéma; bien qu'on sache, par ailleurs, que certains auteurs ne lui attribuent qu'un pouvoir négatif. Certes, l'evu n'est pas sans cet aspect destructeur, mais il faut reconnaître qu'il est avant tout une force ou une puissance pure. Il se révèle par des manifestations diverses au niveau des êtres finis. Aussi doit-il être nécessairement perçu dans le schéma des êtres vivants ou morts. Tel est le chiffre du pouvoir de l'evu. Il est à la fois tout et rien.

Le pouvoir et l'absence de l'homme, dont l'evu se trouve à être ici le chiffre anthropologique, s'inscrivent au sein de l'humanité par le cycle des défunts. L'enjeu qui est en cause ici c'est alors celui de savoir «ce

qui reste» après la mort. Ainsi l'homme est-il le seul à détenir le pouvoir de tirer l'existence totale et plénière du néant ou de l'abstraction pure. Ce que signifie, en d'autres termes, le concept même d'evu. Selon la conception anthropologique indigène, c'est, en effet, l'evu seul qui peut s'enfoncer dans les «gouffres infernaux» (voir le bas du schéma) ou s'élever vers le soleil i.e. vers le ciel (voir le haut du schéma).

La Terre, que l'on peut représenter par une courbe horizontale au centre du schéma, comprend l'univers ou la totalité de la nature. Elle n'exclut ni les profondeurs terrestres ni les hauteurs célestes. Au contraire, elle les intègre, pour ainsi dire, systématiquement : elle les «englobe». La représentation schématique suggère qu'alentour de la Terre ainsi conceptualisée, il y a la nature i.e. la Brousse qui s'étend jusqu'au fleuve Endam (ou simplement l'étendue infinie de l'eau); la Brousse s'étend pareillement non seulement jusqu'aux Enfers (i.e. sans que nul n'en détermine les limites parce que la terre des hommes vivants ou morts fait partie intégrante des Enfers), mais encore elle s'ouvre d'où provient le Soleil (i.e. vers le ciel sans que l'on puisse en déterminer les frontières, parce que le ciel aussi fait partie intégrante de la terre des hommes vivants ou morts). Voilà pourquoi il s'agit ici d'un cycle : le cycle de l'Etre et du devenir. Mais il est tout à fait clair qu'on ne saurait nommer ce schéma le cycle des vivants, à cause de l'absence presque matérielle de l'homme. Il ne s'agit donc essentiellement que d'un chiffre anthropologique ou uniquement «ce qui

reste» après la mort, sans d'ailleurs être en mesure de savoir avec précision ce qu'est exactement celle-ci. (24)

2.2.1 *L'éthos socio-politique camerounais*

On sait qu'il n'y a rien qui ne puisse être chiffre. Tout ce qui existe possède une vibration indéterminée, un langage. Tout ce qui existe semble signifier quelque chose, mais sans qu'on sache toujours pourquoi ni au sujet de quoi. Le monde, qu'il s'agisse de la nature ou de l'homme, de l'espace étoilé ou de l'histoire, qu'il s'agisse de la conscience en général, le monde n'est pas seulement là. Tout ce qu'il contient doit être considéré, pour ainsi dire, comme une physionomie (25).

En outre, cela va sans dire que, tout au long des différents moments dans n'importe quelle vie sociale, et à travers des formes diverses et multiples, l'éthos a toujours constitué à la fois un ensemble de modèles voire de normes, et surtout un ensemble de comportements que se donne une société; lesquels s'y reflètent alors implicitement ou explicitement. Autrement dit, l'éthos ne saurait être indépendant de la situation de

(24) Pour élucider peut être encore davantage la problématique du chiffre anthropologique camerounaise, il serait pertinent de tenter un rapprochement de sens métaphysique ou de signification existentielle entre le problème anthropologique que soulève ici, d'une part, la question de l'evu et celle de la mort, et, d'autre part, la question de l'origine même du «Cameroun» que soulève, dans la deuxième partie de cette thèse, - cf. le point 4.1.1.2 note (7) - l'alliance énigmatique entre les Mbeatoe et les Mamy wata. En effet, nous savons 1o) que les Mamy wata renvoient à une métaphysique réelle et à une mystique particulière des hommes (ou des femmes !) aquatiques, 2o) que les Mbeatoe signifient effectivement «camaroes», c'est-à-dire les crevettes, que l'on traduit encore aujourd'hui par Cameroun.

(25)

(25) Cf. Karl JASPERS, Philosophie. Orientation dans la monde, Eclaircissement de l'existence métaphysique, Springer-Verlag, Berlin, Heidelberg, 1986. pp. 742 ss.

ceux qui le forment. En d'autres termes, l'on peut dire ici de l'éthos ce que Maurice Duverger disait de la liberté : l'éthos n'est jamais un éthos d'indifférence. Loin de là. Au contraire. C'est le reflet social «des conditionnements vécus», des choix et décisions politiques définis «par rapport à des systèmes de valeurs déterminés» (26). Il ressort qu'il en va de l'éthos comme de la politique elle-même. En outre, l'éthos tout comme la politique, en effet, ne mettent pas seulement en jeu des données objectives, mais également des jugements de valeur sur l'homme et sur la société.

L'homme et la société, dont l'evu se trouve être au Cameroun, le support, voire bien souvent l'expression superficielle ou profonde, dans le monde visible et invisible. Qu'il soit «Cristallisation» tensionnelle, ou qu'il soit «essence» (27) manifeste au sein de l'éthos camerounais, comme le rapporte judicieusement M. Laburthe-Tolra (28). L'evu demeure indubitablement une réalité intrinsèquement complexe, dont le concept recouvre à la fois une force ou puissance ontique et une dimension anthropologique, inséparables de celles du pouvoir politique. C'est dire que dans la problématique du pouvoir en général, et particulièrement, en

(26) Maurice DUVERGER, Introduction à la politique, Gallimard, Paris, 1964, p. 19.

(27) Philippe LABURTHE-TOLRA, Op. cit., p. 66.

(28) Philippe LABURTHE-TOLRA, Op. cit., p. 61. En outre, d'autres études également ont su illustrer «le système d'opposition» de l'Evu. A ce sujet, qu'il nous soit loisible de signaler ici que ces études et travaux rejoignent de façon pertinente l'approche ontologique jaspersienne déjà présentée par nous au cours de cette thèse. A titre d'indication, il y a lieu de citer : Marie de THE, Des sociétés secrètes aux associations modernes : la femme dans la dynamique de la société bëti, 1887-1966. Thèse de 3e cycle, Paris, 1970. - Louis Mallart-Guimera, Ni dos, ni ventre, Nanterre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, no 8, 1981. - Ces auteurs et bien d'autres sont présentés par Philippe LABURTHE-TOLRA, Op. cit., p. 62, de même que dans son index bibliographique.

perspective ontologique, l'evu, en rigueur de terme, s'avère une constante névralgique tout à fait incontournable. C'est-à-dire, explique Laburthe-Tolra en citant d'ailleurs J. Favret, «l'evu est avant tout pouvoir et non savoir (...) Et il est inconcevable qu'on prétende seulement "savoir pour savoir" en ce domaine» (26). Et M. Laburthe-Tolra de continuer, en substance, toujours dans la même veine : «il est hors de doute» qu'il s'agirait d'abord et avant tout d'une représentation anthropologique typiquement formelle et très «largement répandue à travers l'Afrique sub-saharienne, et notamment dans tout le Cameroun méridional : c'est l'evur des Fang, l'ehu des Bakoko, le hu des bassa, l'ewusu des Duala, l'ibuneu des Banen, etc» (29). Ensuite, il s'agit aussi surtout de tensions anthropologiques ou de métaphysique obsessionnelle :

Souci quasi-obsessionnel de se situer par rapport au pouvoir, ... d'en posséder assez pour être respecté, mais pas trop (...) Tous les grands rituels traditionnels, tels que nous pouvons les percevoir depuis la fin du 19^e siècle jusqu'à nos jours, comportent au moins un élément marqué dont le rôle est d'assurer une protection contre l'evu, et ce but en est parfois la clé, dont la résurgence ou la survie correspond à un système où l'evu tient une place fondamentale» (30).

L'exigence fondamentale de justice, qui caractérise l'éthos, pose donc forcément avec celle-ci la problématique du pouvoir politique. Ainsi naturellement, tout pouvoir en général, mais en l'occurrence, le pouvoir politique, entraîne avec lui violence et tensions sociales irrécusables. Sous ce point de vue, il va sans dire que le fondement du pouvoir,

(29) Cf. Op. cit., p. 61.

(30) Idem, p. 60.

principalement selon l'acception et la connotation politiques de celui-ci, c'est la tension et la violence au sein de la société.

Tensions et violence, dont l'evu surtout apparaît être comme fondement essentiel au sein des sociétés camerounaises. Et, à ce propos, Philippe Laburthe-Tolra n'a pu hésiter d'écrire précisément ce texte d'une richesse qui s'impose tant au niveau de la métaphysique de l'être que du point de vue anthropologique :

sur le plan politique, F. Hagenbucher et M. Auger ne vont-ils pas plus loin quand ils affirment que le pouvoir (de l'evu) est possédé par les chefs ? Il n'y a plus lieu chez eux d'opposer l'evu ... comme le fait Mallart ... ni de forcer l'opposition entre le pouvoir dans la société diurne et celui qui règne dans la société nocturne, laquelle apparaîtrait «beaucoup plus structurée que (...) la société diurne» dont le modèle se caractériserait «par la tendance à réduire au maximum les différences de rang et de statut» (31).

Dans la même ligne d'idées, Philippe Laburthe-Tolra écrit littéralement ce qu'il appelle l'une des leçons de la sagesse africaine dans le domaine politique, puis de plus en plus explicite et non moins catégorique, il affirme enfin cette idée primordiale qui pourrait utilement nous servir de conclusion à ce deuxième chapitre :

On pourrait s'étendre presque indéfiniment sur les avantages que procure l'evu : donner un enfant à une femme stérile, vaincre à la guerre par divers enchantements, etc. L'evu semble constituer le pouvoir par excellence (...) C'est sans doute une des leçons que nous donne ici la sagesse africaine.

(31) Philippe LABURTHE-TOLRA, Op. cit., p. 63.

En tout état de cause, on comprend que l'evu soit intimement lié à l'exercice du pouvoir politique, et le mystère dont on l'entoure fait peut-être partie intégrante de la conspiration permanente des politiciens pour l'accaparer (32).

* * *

(32) Philippe LABURTHE-TOLRA, Op. cit., p. 95.

CHAPITRE III

L'ETRE VRAI DU POUVOIR POLITIQUE

3.0 INTRODUCTION

Pour comprendre la réalité du pouvoir en général, et celle du pouvoir politique en particulier, des signaux traditionnels nous ont déjà servi de guide dans les deux chapitres précédents, et en même temps, quelques repères nouveaux nous ont également fourni un certain éclairage nécessaire. Mais on doit retenir que, dans ce domaine, comme par ailleurs, dans n'importe quel autre domaine, rien n'est digne de certitude absolue. Le pouvoir tout comme la politique, ne vont pas sans une certaine métaphysique et une conception anthropologique conséquente. La réflexion sur celui-là (le pouvoir), tout comme l'action pratique de celle-ci (la politique) sont, par essence justement, braquées sur le mystère ⁽³³⁾. Cependant et à cause de cette élucidation même, on devrait être maintenant en mesure de préciser, de manière fondée, quel est l'être vrai du pouvoir politique. Et c'est l'objet de ce troisième chapitre. Celui-ci se trouve être aussi la dernière étape de la première partie de notre thèse.

Au terme des deux premiers chapitres, en effet, il nous est nettement apparu qu'il y a différentes sortes de pouvoir. L'on pourrait, évidemment, les classer de plusieurs manières. Qu'il nous soit donc loisible d'en distinguer succinctement trois principaux groupes de pouvoir parmi les plus caractéristiques. Autrement dit, nous voulons relever trois grandes espèces de pouvoir. Le plus manifeste, c'est le pouvoir de

(33) Il faut comprendre ce mot dans la terminologie marcelienne selon laquelle «un mystère est un problème qui empiète sur ses propres données, qui les envahit et se dépasse par là même comme simple problème». Cf. Gabriel MARCEL Le monde cassé, p. 267.

domination directe sur les corps humains, dans lequel on doit citer surtout la police ou pouvoir militaire, dont il convient de souligner l'importance particulière. Il faut distinguer cette forme de pouvoir du pouvoir de la persuasion ou pouvoir de la propagande; c'est dans ce dernier que l'on englobe communément aujourd'hui le pouvoir politique proprement dit. Enfin le pouvoir de rétribuer ou pouvoir de pénaliser, qu'on appelle ordinairement, et pour couper court, le pouvoir économique. Soulignons que dans le monde moderne, c'est principalement Karl Marx, qui a donné trop d'importance au pouvoir économique par opposition aux autres formes de pouvoir que nous venons de mentionner.

C'est donc en tenant compte de toutes et chacune des formes de pouvoir sus-mentionnées que nous nous proposons de définir l'être vrai du pouvoir politique. Dans cette entreprise, nous dégagerons d'abord les éléments constitutifs des pouvoirs social et politique, en vue de déterminer quelle est l'essence de ce type de pouvoir. Nous considérerons, ensuite, les visées politiques du pouvoir, pour en arriver à la problématique de la démocratie, notamment en tant que question de la représentation du peuple; enfin nous terminerons ce chapitre par un exposé de quelques facteurs stimulants des visées politiques du pouvoir.

3.1 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES POUVOIRS SOCIAL ET POLITIQUE

Parmi toutes les différentes formes de pouvoir, le pouvoir social et le pouvoir politique sont d'une espèce particulière déterminée précisément par la nature même de leur qualificatif respectif. Dans leur sens étymologique comme dans leur compréhension ontologique, l'un et l'autre

s'opposent aux pouvoirs spécifiques, individuels ou de groupes particuliers dans la société. On comprend par là que le pouvoir social ne saurait être un pouvoir individuel ni spécifiquement tel ou tel pouvoir en particulier. Il englobe, pour ainsi dire, la totalité ou l'ensemble de la société en général. Quant au pouvoir politique, avec ses propres prétentions inhérentes, il va sans dire qu'il participe également de la même envergure que le pouvoir social. Quels sont leurs éléments constitutifs ? Il peut suffire d'en mentionner principalement deux : la population et le gouvernement. Dans ce sens précis que chacun de ces deux éléments se compose d'une paire de facteurs sociaux à la fois générateurs et dynamiques. En d'autres termes : alors que la population comprend la famille et les groupes sociaux, le gouvernement, quant à lui, dit rapport au peuple et à l'Etat.

3.1.1 La population

Du point de vue philosophique, l'unité potentielle de mesure des pouvoirs social et politique c'est, à priori, la population. Celle-ci n'est pas uniquement l'ensemble des personnes humaines qui habitent un espace politique ou une terre. La population, c'est aussi et surtout le «peuplement» lui-même, qui est un phénomène socio-politique complexe et essentiellement relationnel; c'est à la fois aussi bien l'ensemble catégorisé des personnes humaines que le groupe limité d'«individus» sur lequel s'exerce le pouvoir, compte tenu, du même coup, de leurs relations sociales et politiques. C'est, en effet, la population qui donne lieu au pouvoir, elle permet le pouvoir social, en général, et le pouvoir

politique en particulier. A telle enseigne qu'on pourrait dire, à la limite dans un certain sens, sans population point de pouvoir.

Il est nécessaire de bien situer entre autres domaines, dans la philosophie politique, le rôle paramétrique de la population, et de bien comprendre quelle est l'importance de la signification de celle-ci. Malgré ses apparences anodines, le facteur population est grandement déterminant pour apprécier le phénomène du pouvoir social, et surtout pour évaluer le pouvoir politique. La population permet de distinguer deux rubriques remarquables qui sont : la famille et les groupes sociaux.

a) *La famille*

Antérieure à la société civile, dont elle constitue une cellule primitive, la famille ⁽³⁴⁾, cela va sans dire, c'est le fondement même de la société humaine. En d'autres termes, l'espèce humaine est essentiellement familiale. C'est aussi reconnaître que la famille n'est pas qu'une simple institution aux aménagements variables. Dans son intention profonde, elle n'est pas non plus le fruit d'une espèce de contrat social plus ou moins arbitraire. Au contraire. La famille est une nécessité de la survie de

(34) Aujourd'hui dans le monde entier, mais de façon extrêmement dramatique dans les pays occidentaux se proclamant développés, la famille se trouve être en agonie. "Là-bas, les gens ont découvert que la famille est une charge et que les enfants sont une double charge (...) Il ne s'agit pas seulement de la diminution de la population qui, à long terme, sera réduite à zéro, ni même de la perspective du dépassement de la population active par le nombre de retraités, avec les conséquences regrettables que cela implique sur le niveau de vie de ces derniers, mais c'est aussi la situation artificielle de l'enfant qui n'a plus de possibilité de s'habituer dès l'enfance à s'occuper des plus petits que lui ou d'imiter les aînés; l'enfant est privé de l'affection des parents et perd tout stimulant dans la vie. Résultat ? (...) Qui a condamné à mort la famille ? La nature, l'histoire, le destin ? Non." Cf. Youreti AFANASSIEV et Marc FERRO, 50 idées qui ébranlent le monde, Dictionnaire de la glasnost, Editions Payot, Paris, 1989, pp. 115-116.

l'espèce humaine. Elle est, en outre, une condition naturelle du plein épanouissement de tout un chacun des individus. De la sorte, il est relativement aisé de se rendre compte que la stabilité sociale, dans une très large mesure, dépend de celle de la famille.

Il existe du reste une longue tradition, qui n'envisage la famille que sous l'angle social, ou comme un condensé et un résumé de la société. A cet égard, il ne peut être que salutaire de prendre pleinement conscience que «rien n'est politique par nature» comme on dit. En d'autres termes, tout est susceptible de devenir politique.

Ainsi la famille devient-elle un simple moyen au service d'une idéologie sociale. Tantôt elle donne lieu à un épanchement d'éloges : cellule sociale, bastion d'ordre, rampart contre les assauts révolutionnaires. Tantôt elle devient victime de critiques acerbes : modèle et source des forces d'oppression de l'individu dans la société. Ne doit-on pas, dans un cas comme dans l'autre, craindre de dénaturer la famille et d'en faire un vil instrument de telle structure sociale ou de tel fonctionnement politique ? Il faut parvenir à considérer la famille pour ce qu'elle est d'abord à savoir un service des personnes. Le pouvoir politique, en tant qu'il est émanation sociale extrêmement concrète et appelée à être efficiente, doit être lui aussi un service des personnes. Le pouvoir politique ne saurait donc ni ignorer ni compromettre la société familiale à laquelle tous, presque sans exception, consacrent habituellement une grande partie de leur vie et de leur activité.

b) Les groupes sociaux

Il est hors de question, ici, de vouloir porter un jugement de valeur sur le concept de groupe social. Il faut et il suffit pour nous d'en constater l'existence. La famille est elle-même un groupe social particulier, ou mieux encore, naturel, réduit et destiné à répondre le plus possible aux besoins de son instinct de conservation (essentiellement la continuité de l'espèce) et à s'affirmer par le respect de soi-même fondé sur celui de son entourage. Il faut dire alors que ce plus petit groupe social est en quelque sorte comme une institution, qui ressemble, en son principe, à une école, une armée ou une prison. Toutes ces dernières sont, elles aussi évidemment, des groupes sociaux. C'est dire que les groupes sociaux désignent les diverses composantes unitaires de la population d'ensemble d'une unité politique déterminée. Ils permettent, dans un sens, une certaine hiérarchisation de la population, mais surtout la répartition fonctionnelle du pouvoir social. Cependant, on ne saurait les assimiler aux groupes de pression proprement dits.

A la différence des premiers, les groupes de pression ne sont ordinairement impliqués que dans le monde politique. Ils présentent aussi certaines caractéristiques communes, dont principalement trois paraissent essentielles; ils expriment des intérêts, ils apparaissent comme disposant d'une certaine organisation structurelle et, conformément à leur appellation, ils exercent une pression - souvent politique - pour parvenir à leurs fins. Plus ou moins directement, autant les groupes

sociaux que les groupes de pression - ceux-ci de façon très explicite - influencent toujours le gouvernement.

3.1.2 Le gouvernement

Il faut dire que l'importance du gouvernement est lié au fait qu'il est essentiellement un pouvoir qui s'exerce sur le peuple, autant sur les individus pris en particulier que sur la population considérée dans son ensemble. Gouverner signifie d'abord et avant tout potentialiser, fournir la vitalité, la force, la puissance, c'est-à-dire tout simplement exercer le pouvoir. Précisément, dans le cadre concret de l'objet de cette thèse, gouverner c'est essentiellement exercer le pouvoir politique. Et le gouvernement c'est cet exercice même, au sens latin de ce terme. Et sous le coefficient de l'exercice ainsi compris, le gouvernement est corrélatif à la dirigibilité. Ce qui n'est rien d'autre que le pouvoir politique lui-même. En effet, celui-ci apparaît comme une émanation de l'esprit, s'il se pratique par les femmes et les hommes, par et dans le gouvernement; une telle pratique cependant exige d'être en relation constante avec d'autres forces sociales visibles et surtout avec des puissances invisibles.

Dans le cas précis du pouvoir politique, qui nous préoccupe ici, l'Idée et/ou les idéaux font ordinairement partie constituante de ces puissances. C'est dans ce sens que l'idéologie est indispensable pour la cohésion politique de toute société donnée. Le pouvoir y trouve son fondement. Et ce fondement idéologique du pouvoir provient d'une inspiration souvent surnaturelle. C'est par cette inspiration que les hommes croient,

adhèrent et exercent le pouvoir. Ici, l'on doit distinguer le pouvoir du peuple et le pouvoir de l'Etat.

a) Le peuple

Le peuple constitue certainement un important facteur du pouvoir social tel que nous l'avons déjà vu, et du pouvoir politique en particulier. Nous y reviendrons ultérieurement lorsque nous examinerons la question de la démocratie. Signalons tout simplement que la raison d'être du gouvernement c'est en effet le peuple sur lequel s'exerce le pouvoir de gouverner. Aussi ne saurait-il y avoir de gouvernement sans peuple. De même qu'il semble quelque peu illusoire d'affirmer ou de se comporter comme s'il existait certains peuples qui seraient sans aucune forme de gouvernement.

b) L'Etat

Aujourd'hui hypostasié ou presque, l'Etat passe pour être, dans la conception moderne du monde contemporain, l'une des structures les plus perfectionnées. On doit d'abord dire que l'Etat repose sur la société civile. A ce titre, il tient son existence de celle de la famille. En effet, la société civile est un groupement ou une constitution non pas d'individus isolés, mais en réalité de familles regardées comme déjà organisées; à ce titre également, l'Etat ne saurait légitimement supprimer ou même modifier les droits naturels des familles, sans compromettre sa propre existence. On doit dire, en outre, que l'Etat, c'est aussi le gouvernement; c'est-à-dire un appareil gouvernemental constitué par

l'ensemble des pouvoirs publics. Mais l'Etat est en réalité une nation organisée sous l'administration des pouvoirs publics. Autrement dit, il s'agit d'une émanation d'un peuple; émanation dont le pouvoir politique constitue le principal enjeu constamment en cause. De la sorte la caractéristique la plus pertinente d'un Etat, c'est la légitimité de celui-ci. Le pouvoir de l'Etat, en effet, émane de celui du peuple sur lequel il s'exerce par le biais du gouvernement. Nous reviendrons sur ce problème capital de l'illégitimité du pouvoir détenu par un Etat, lorsque nous examinerons dans la troisième et dernière partie de cette thèse, la question du colonat ou forme actuelle de la démocratie camerounaise.

3.2 L'ESSENCE DU POUVOIR SOCIAL ET POLITIQUE

On sait que la force, sous les traits de la contrainte, est sans aucun doute le moyen propre de la politique. Et l'on peut percevoir l'essence du pouvoir social et politique comme se dégageant entre la force (ou la contrainte) et le but spécifique du politique qui, selon Julien Freund, «se détermine en fonction du sens d'une collectivité, c'est-à-dire il consiste dans la volonté d'une unité politique de conserver son intégrité et son indépendance dans la concorde intérieure et la sécurité extérieure» (35). En d'autres termes, l'essence du pouvoir social et politique relève de la complexité des relations sociales inter-humaines. Celles-ci se déterminent et ne se résolvent que par la force, au sens philosophique où nous l'avons vu précédemment dans le cadre de la métaphysique du pouvoir et du pouvoir ontique (cf. 1.2). Règne privilégié des confrontations entre d'une part, l'incontournable penchant

(35) Qu'est-ce que la politique ? Editions du Seuil, Paris, 1967. p. 37.

humain vers l'éthique, et d'autre part, les divergences de la volonté politique; tous également indissociables de leurs propres contradictions permanentes. Il s'agit alors d'un mouvement ininterrompu entre le moyen absolument propre de la politique (i.e. la force), et sa fin spécifique, à savoir la sécurité et la prospérité ⁽³⁶⁾. Alors que la liberté ou mieux encore l'ambition libératrice demeure en fait une fin ultime, et pour ainsi dire une fin eschatologique, que la politique partage avec toutes les autres activités humaines. Mais on doit savoir que la vocation propre de la politique c'est celle de «répondre à une nécessité de la vie sociale, et de participer à la prise en charge du destin global d'une collectivité». Cette vocation permet d'envisager l'essence du pouvoir politique sous diverses perspectives, dont deux nous paraissent principalement typiques : une essence esthétique et une essence fonctionnelle.

a) L'essence fonctionnelle du pouvoir politique

En premier lieu, il faut considérer l'essence fonctionnelle du pouvoir politique. Nous entendons par là l'essence réelle, non par opposition à l'irréel ou au fictif, mais parce que la réalité du pouvoir politique est d'être fonctionnel. En effet, le pouvoir politique est au service de l'homme. Il doit, essentiellement, répondre à des fins. Et il doit mettre en oeuvre un ensemble de moyens pour atteindre les visées qu'il se fixe. On ne peut définir le pouvoir politique que par la mise en ordre ou la disposition de cet ensemble de moyens. Autrement dit, il ne saurait

(36) Cf. HOBBS, *Elements of Law*, 2e partie, chap. IX, § 1 ss; *Léviathan*, Editions Sirey, 1971, chap. XXX, où il définit ces deux points de la manière suivante : the safety of the people (...). All the contentments of life.

exister de pouvoir politique sans but ni moyen. L'essence du pouvoir politique est relative à la vertu ou à la faculté du politique et à celles de la communauté, du peuple ou tout simplement de l'unité politique sur laquelle s'exerce le pouvoir. En d'autres termes, le pouvoir politique est ce qu'est le peuple dont il émane. Il est, strictement, la force réelle du peuple.

b) L'essence esthétique du pouvoir politique

Mais on doit aussi considérer une essence esthétique du pouvoir politique. La politique comme art. L'on ne peut pas dire que l'essence esthétique soit réelle, au sens où nous venons de le stipuler dans le paragraphe qui précède. Il va sans dire que le but de la politique a toujours été et demeure d'abord l'action; et que la politique elle-même est essentiellement un art. A cause de la tension dialectique entre les moyens que se donne la politique et les fins - ou les buts - qu'elle poursuit, le recours à la persuasion et surtout à la force ou à la contrainte (dans certains cas), fait que l'exercice du pouvoir politique peut être assigné à un véritable art : «l'art du possible» comme le disent si bien certains auteurs. Nous disons qu'au sein même de l'essence du pouvoir politique se dégage une tension dialectique entre la fin et les moyens : c'est tout un art de savoir exercer un pouvoir qui implique la contrainte pour que l'exercice du pouvoir laisse une marge à la liberté des individus et à l'épanouissement des personnes. Encore faut-il savoir utiliser cette contrainte avec mesure, mais non sans esthétique.

3.3 QUELQUES VISEES POLITIQUES DU POUVOIR

Nous nous limiterons à ne considérer ici que deux sortes de visées politiques : la protection et la fraternité. Celles-ci sont en liaison compréhensive avec l'essence du pouvoir politique, sous couleur de ses épithètes «fonctionnelle» et «esthétique». La protection et la fraternité contribuent ainsi à l'épiphanie sociale du pouvoir politique.

a) *La protection*

Il va de soi que l'Etat, pris au sens de nation, n'est pas du tout une famille, selon l'acception occidentale moderne du concept de famille cellulaire. Aussi la protection, comme visée politique du pouvoir, n'est-elle pas uniquement comme un simple instinct de conservation. Mais il s'agit d'un élément essentiel sans lequel le pouvoir politique perdrait jusqu'à sa raison d'être. Le pouvoir social et politique vise, bien sûr, la sécurité de la société dans son ensemble, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières territoriales, ainsi que la sauvegarde des rapports de bon voisinage entre un Etat et les Etats limitrophes. Il doit également assurer non seulement la protection et la sécurité des personnes, ou plutôt, mieux encore, des individus et leurs biens, mais aussi celle des relations inter-personnelles et des rapports inter-individuels de ceux sur qui s'exerce le pouvoir, sous peine de condamner celui-ci à l'inefficacité : ce qui compromet totalement son existence.

b) La fraternité

Elle constitue également une visée politique essentielle : il s'agit, en effet, de ne pas se créer ou s'attirer des ennemis ni au sein du territoire étatique ni en dehors de ses frontières. De la sorte, le pouvoir politique vise plutôt une certaine fraternité entre les familles et entre les citoyens, comme condition nécessaire de possibilité pour former une nation capable de nouer, non seulement des rapports de prospérité, mais aussi et surtout des relations de paix avec d'autres nations et d'autres Etats.

c) Moyens d'atteindre ces visées politiques

Nous n'en retiendrons que deux à savoir la cohésion sociale et les institutions politiques.

1o) La cohésion sociale : elle s'oppose au divorce, tout en excluant aussi l'unanimisme ⁽³⁷⁾; elle garantit la condition de possibilité de la démocratie : cohésion des organes et celle entre les membres politiques à l'intérieur de l'Etat, cohésion des citoyens même hors des frontières. Cette cohésion politique se situe aux antipodes de l'anarchie, qui serait, à la limite, presque un non-sens politique.

(37) Nous reviendrons sur ces deux concepts clefs dans la partie critique (IIIe partie) de cette thèse.

2o) Les institutions politiques : elles sont une condition nécessaire d'évolution et de progrès; elles sont garantes de l'ordre social et politique; elles sont garantes du succès des révolutions éventuellement opérées par le peuple.

3.4 LA QUESTION DE LA REPRESENTATION DU PEUPLE

3.4.0 *Introduction*

Question fondamentale dans la problématique de l'essence du pouvoir politique, la représentation du peuple exige ici une élucidation en profondeur. Nous voulons l'examiner en deux points. Premièrement : qu'est-ce que la démocratie ? Deuxièmement : qu'est-ce qu'une vraie représentation du peuple ?

3.4.1 *L'embrouillamini de l'épistémologie du concept de démocratie*

a) Le concept originel :

Dans le rouage des faisceaux spéculatifs de la politique, il en est finalement de la démocratie comme de la violence. C'est comme une véritable gageure, en effet, que de définir la nature exacte de la violence ou d'en déterminer avec précision les limites; la violence peut être tout aussi bien matérielle que complètement abstraite et même, parfois, tout à fait fictive. Elle peut aller du carnage le plus affreux, par exemple, jusqu'aux regards menaçants ou aux vacarmes monstrueux, en passant par une variété infinie de tortures physiques, morales ou

psychologiques. De même les diverses conceptions de la démocratie apparaissent ordinairement très confuses. Et l'on est souvent rebuté par le fouillis qui règne non seulement dans les discours parlés mais encore dans les écrits et les commentaires sur ce sujet. De la sorte, le mot démocratie a donc changé de sens à maintes reprises et revêtu des significations variées parfois fort éloignées l'une de l'autre. A notre sens, la solution la plus pertinente serait de maintenir en permanence l'interrogation agaçante de savoir : «qu'est-ce que la démocratie ?»

Dans son acception originelle, qui fut rapidement répandue d'abord sous une connotation péjorative, la démocratie signifiait le commandement plébéien ou gouvernement populaire. Cela veut dire le gouvernement du peuple, ou encore le gouvernement conforme à la volonté du peuple. Encore faut-il bien savoir que sous le nom de peuple ici, ce fut souvent la plèbe qui l'emporta. Celle-ci étant, en effet, étroitement liée à l'idée de classes, la démocratie devenait synonyme de domination par la classe la plus nombreuse et la plus démunie. Autrement dit, la masse des citoyens non nobles était investie du pouvoir de voter les lois et de nommer aux magistratures principales. C'est pourquoi, à l'origine, les gens instruits infligèrent à la démocratie rien de moins qu'un très mauvais renom. C'est également pourquoi elle fut rejetée par tous les écrivains politiques de l'Antiquité. Ce rejet accula la démocratie à une suite de transformations évolutives allant jusqu'à la négation de ses caractéristiques essentielles, voire de sa nature.

b) *La démocratie antique à la lumière d'autres formes de gouvernement :*

Des traditions de la Grèce antique ont présenté la démocratie, comme une pratique insensée et inacceptable, voire comme une chose néfaste. A l'époque, et par réaction contre la démocratie, tous les écrivains politiques ont, sans exception, donné leur préférence au gouvernement aristocratique qu'ils considérèrent comme plus favorable à la modération, à la maturité et à la suite des desseins, comme moins capricieux, moins aisé à entraîner et à corrompre, enfin surtout comme plus éclairé. Déjà au Ve siècle avant Jésus-Christ, Platon et Aristote, par exemple, inclinèrent décidément vers l'aristocratie et se montrèrent juges très sévères contre la démocratie, dont la mobilité et les vices les frappaient. Comment ne pas rappeler ici que c'est la démocratie qui venait d'envoyer Socrate au supplice !

Ainsi semblait-il que la démocratie aboutissait presque fatalement à la tyrannie d'un seul, régime qui excitait les vives répugnances de ces âmes libérales. Celles-ci n'avaient pas davantage de goût pour cet autre genre de tyrannie que la majorité exerce sur la minorité. Les traits sanglants dont Platon a peint les démagogues prouvent quels étaient les sentiments de ceux qu'on peut nommer les honnêtes gens pour les hommes qui se rendent maîtres de la multitude en la flattant basement dans ses pires instincts. C'est contre une telle doctrine qu'Aristote protesta vainement à Athènes, au nom d'une minorité d'élites. Elle avait l'approbation du peuple qui applaudissait dans Thémistocle le défenseur de ces maximes de gouvernement, les seules qui fussent pratiquées.

A Rome, l'élément populaire dont le tribunat consacra l'avènement devint l'arme puissante, luttant longtemps contre l'aristocratie qui donna sa forme à la république romaine. Il ne triompha complètement que par la chute de celle-ci. Et sous l'empire, il y eut moins de liberté et plus d'égalité, bien que ce fut l'égalité du despotisme.

Au XVII^e siècle, d'une manière encore plus évidente, Cromwell foula aux pieds la démocratie. Celle-ci fut même aussi rejetée par les alliés de gauche de Cromwell durant la guerre civile, ceux qu'on a appelés les «Levellers» i.e. les niveleurs, qui s'étaient séparés de leur chef à propos de la question des individus susceptibles d'obtenir le droit de vote. Eux aussi ne pensaient pas que l'on devait étendre le droit de vote aux deux tiers de la population ou aux registres des pauvres et aux individus qui dépendaient des deux catégories à la fois. De tels individus, disaient-ils, n'ont pas droit à la parole dans les affaires politiques puisqu'ils dépendent d'autres personnes. Cette conception des choses fut dominante à un point tel que presque personne n'y échappa, même le chef de file des apôtres du libéralisme au XIX^e siècle, John Stuart Mill; alors que celui-ci prenait pourtant en considération un système de vote qui n'aurait pas accordé de majorité aux classes laborieuses.

Justement, cette notion de «classes laborieuses» renvoie aux divisions systématiques de la société d'antan. On sait les transformations qu'elle a subi pour donner naissance à la société et à l'Etat libéraux, ou plus précisément à un système de gouvernement organisé selon le principe de la liberté de choix, et qui a finalement débouché sur l'économie de marché. On sait aussi que celle-ci prit le nom d'économie de marché capitaliste

lorsqu'elle a atteint sa forme la plus élevée. Pour que fonctionne non seulement cette nouvelle économie capitaliste, mais encore et surtout la société prise dans son ensemble, ou tout au moins pour permettre à l'une autant qu'à l'autre de fonctionner adéquatement, il était nécessaire de se pourvoir d'un gouvernement non arbitraire ou responsable, et qui sut s'appuyer sur une politique de choix, de concurrence et de marché. Et ce système fut établi - évidemment grâce à des actes révolutionnaires - en Angleterre au XVIIe siècle, aux Etats-Unis d'Amérique (U.S.A.) au XVIIIe siècle et en France aux XVIIIe et XIXe siècles. A ces mêmes époques et par divers autres moyens, il fut également rendu possible dans la majorité des pays occidentaux, dans lesquels le nouveau système prit racine et engendra la société capitaliste individualiste. Il faut dire que cette dernière était loin d'être démocratique dans le sens d'une égalité véritable des droits, mais c'était une société libérale. C'est alors que s'établirent sur ces assises libérales diverses formes de démocraties modernes.

Il faut, en outre, se rappeler que chez les Anciens, ce sont surtout les notions de la liberté et du droit qui constituent le caractère même de la démocratie. Notions qu'on a cependant appelées très incomplètes, et par lesquelles on a expliqué, outre la mobilité, les autres faiblesses inhérentes à l'élément populaire. Mais on sait aujourd'hui que, par rapport à la vision moderne, les Anciens pouvaient, à bien des égards, confondre la liberté et la souveraineté. Dans la conception antique de la démocratie, être libre, c'était avoir sa part dans la confection des lois; celles-ci dussent-elles limiter, entraver, accabler l'indépendance individuelle, cette liberté de la vie privée que les modernes font passer

avant toute autre. Quant à l'idée de droit, combien était-elle mêlée et subordonnée à celle de la force ! La volonté du peuple passait aisément pour le juste, et ce qui était jugé utile, même contre la justice, devenait la règle souveraine des actions publiques. Il n'en va pas de même de la démocratie moderne contemporaine.

c) La démocratie dite moderne :

Des circonstances diverses et non moins diffuses ont donné naissance à un type de démocratie dite moderne, par opposition dialectique à la démocratie connue dans la Grèce antique. Au terme de maintes transformations conceptuelles, la démocratie apparut paradoxalement comme une chose souhaitable à l'époque incontestablement critique de la première guerre mondiale. L'on se souvient, en effet, que les dirigeants des alliés occidentaux ne cessaient plus de se glorifier d'avoir mené «la guerre afin de sauvegarder la démocratie dans le monde». Cette propagande déroutante - ou plus exactement cette connivence internationale ⁽³⁸⁾ - fut tellement intensifiée qu'aujourd'hui la démocratie est demeurée comme la référence de politique moderne dont chacun se réclame. A telle enseigne que le concept même de démocratie, devenu essentiellement ambigu, se trouve être doté, par différents peuples, de significations diverses dont certaines semblent tout à fait contradictoires.

Il faut peut-être dire alors que les diverses conceptions précédemment évoquées sont en réalité ultra-démocratiques. Si de tels gouvernements ne

(38) Nous expliquerons ultérieurement le sens épistémologique de ce concept clef, qui reviendra dans son contexte moderne le plus adéquat. Cf. Dans la troisième partie de cette thèse : 6.2 «Afrique» footnote no 4.

sont pas exempts des vices et des dangers qui ont caractérisé ceux du monde ancien, il n'est pas moins vrai que la notion même de démocratie diffère déjà en profondeur de celle que se formaient les Anciens et qu'elle a cessé de répondre aux mêmes idées et d'exprimer identiquement les mêmes faits. On sait que, pour l'essentiel, les sociétés modernes ont été formées sous l'influence extrêmement complexe du christianisme. On sait aussi que celui-ci a complètement changé le point de vue général sur lequel l'homme et la société étaient envisagés. A beaucoup d'égards, en effet, le sens attaché aux idées de liberté et d'égalité n'est plus le même que dans l'Antiquité. Et cette différence est due, en très grande partie, à l'influence du christianisme sur les idées et les moeurs.

Dès le Moyen âge la servitude antique avait disparu; les institutions protectrices du faible s'étaient multipliées sous l'empire du sentiment de charité tout nouveau qui embrasait les âmes; les plus pauvres, les plus humbles, les plus opprimés se regardaient comme des créatures égales aux rois et aux seigneurs en tant que soumises aux mêmes prescriptions religieuses, et se croyaient appelés dans une autre vie aux mêmes chances de bonheur. Avec le temps, ce pouvoir démocratique de l'Eglise dut s'altérer sans disparaître, et, en 1789, il se retrouva dans la plupart des membres du clergé qui siégèrent à la Constituante. D'autre part, les idées d'égalité et de fraternité chrétienne appliquées à la société ont dû avoir certainement leur jour lors de la fondation des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Qui donc niera que la démocratie américaine soit née du christianisme ?

De même, et conséquemment, l'avènement d'une nouvelle philosophie morale et politique explique la distance qui sépare la conception de la démocratie chez les Anciens et chez les Modernes. Le principe de liberté n'a cessé, surtout depuis le XVIIe siècle, sous une influence ou sous une autre, d'être revendiqué par les philosophes. Descartes le réclame pour la pensée pure, Montesquieu l'introduit dans la philosophie politique, Voltaire s'en fait le défenseur pour l'universel examen. La philosophie proclame l'inviolabilité de la personne humaine, quelles que soient la race, la couleur, l'opinion. En dépit des diversités, des inégalités, elle retrouve une nature humaine identique chez tous et fonde l'égalité des droits sur cette identité. Que l'homme se développe, que l'individu s'élève à toute l'excellence et à tout le bonheur dont il est capable, voilà son vœu. Elle exalte la sociabilité, cette fraternité des sympathies et des intérêts. Elle entretient dans le cœur des hommes l'idée du droit. Elle attaque les injustes distinctions, les privilèges odieux. En un mot, elle pousse, à l'aide des armes qui lui sont propres, i.e. par la lumière et par le raisonnement, vers la liberté et l'égalité civile. Bref, diffusion des lumières, partage moins inégal des satisfactions qui constituent le bien-être, participation plus répandue aux droits civils et politiques, voilà ce qui caractérise essentiellement cette nouvelle vision de la démocratie.

Mais encore faut-il ne pas perdre de vue la fin à laquelle aspire la démocratie. En effet, elle vise à mettre le mérite à la place du hasard, le droit à la place de l'injustice. Elle se fonde sur l'idée de la perfectibilité qui la guide et la soutient. La perfectibilité ne s'applique pas seulement aux œuvres de l'esprit humain, aux découvertes

des sciences, aux inventions de l'industrie, mais surtout à la condition sociale et aux combinaisons politiques et économiques qui peuvent la rendre meilleure. Que chaque homme soit de plus en plus homme i.e. réalise mieux le type de l'humanité, par le développement de tout ce qui la constitue. Développement de puissance pour l'individu et pour l'espèce, accroissement de dignité et de bonheur, tel est l'idéal de la démocratie moderne.

Cet idéal n'a pu et ne saurait être atteint, même en partie, sans d'énormes et nombreuses difficultés. D'entrée de jeu, on doit se demander si la démocratie pure et absolue peut d'ailleurs convenir à des hommes. Tenant compte de l'imperfection humaine, Rousseau comprit cette réalité mieux que nul autre, en traçant à sa manière, le code de la démocratie moderne, sous sa forme civile et sous sa forme politique, dans la société et dans le gouvernement. En outre, la démocratie apportait à l'Etat libéral le moyen de canaliser les pressions populaires dans les voies constitutionnelles. Afin de maintenir l'ordre et d'éviter la révolution, les gouvernements auraient d'ailleurs été amenés à céder autant de terrain. En ouvrant les portes du système des partis politiques compétitifs aux masses populaires, l'Etat libéral n'a pas renié sa nature profonde, il ne fit que mettre le système politique compétitif à la portée de tous les individus créés par la société de marché concurrentielle. L'Etat libéral n'a fait qu'obéir à sa propre logique et, de ce fait, il ne s'est ni détruit ni affaibli; bien au contraire, avec la société de marché, il s'est consolidé. Tandis que le libéralisme s'est démocratisé, la démocratie s'est libéralisée.

Voilà essentiellement pourquoi les pays occidentaux ne devraient, en aucune façon, s'appropriier le titre de démocratie qui non seulement avait autrefois un sens très différent, mais qui possède aussi dans le reste du monde d'autres significations. A telle enseigne qu'il y a lieu de recenser principalement trois concepts de démocratie activement mis en pratique dans le monde moderne contemporain : la démocratie libérale qui se trouve être l'aboutissement du développement des sociétés capitalistes de marché; la démocratie communiste qui est conçue pour être, en premier lieu, selon Marx et Lénine, un régime dirigé par le prolétariat ou du moins régime servant les intérêts des classes sociales les plus exploitées à savoir les pauvres et les opprimés; enfin un troisième type de démocratie que nous suggérons de nommer - et pour cause - la démocratie humanitariste : celle-ci caractériserait les peuples et les mentalités du Tiers-Monde actuel, moyennant une certaine «libération» politico-économique de ces pays présentement condamnés sous le verdict de la pauvreté. Et, du reste, nous espérons qu'en s'inspirant des valeurs propres à ces peuples, ce troisième type de démocratie, qui verrait le jour notamment au sein des civilisations africaines, saurait refléter ainsi la caractéristique essentielle de l'âme des sociétés traditionnelles actuellement en voie de disparition. En d'autres termes, ni libéral ni communiste, le concept de démocratie du Tiers-Monde - c'est-à-dire celui des pays souvent qualifiés aujourd'hui de non-alignés - serait essentiellement fondé sur la signification de la personne et le sens à donner au destin de l'humanité. Il se caractérise par le rejet, à la fois, du capitalisme compétitif de l'économie de marché et de la théorie communiste selon laquelle toute révolution contre le capitalisme est forcément suivie d'une lutte de classes sous la dictature du prolétariat.

On pourrait légitimement poser ici la question de savoir au nom de quoi donne-t-on le nom de démocratie à toutes et à chacune de ces approches différentes. Bien qu'un tel débat ne soit pas l'objet essentiel de notre thèse, il peut cependant jeter une clarification intéressante à la problématique de la situation démocratique au Cameroun postcolonial. De la sorte, très succinctement, lorsque l'on compare, entre eux, les trois concepts de démocratie sous-mentionnés, on découvre qu'ils ont tous les trois une chose en commun : un système de pouvoir, la force. Et ce système de pouvoir est le monopole du gouvernement. En outre, l'objet final ou la visée ultime des trois concepts reste identique : fournir à chaque membre de la société les conditions permettant le plein et libre développement de ses facultés essentielles. Mais ils ne s'accordent pas sur la nature de ces conditions, ni sur les façons de les réaliser. Cependant, chacun croît savoir que sa solution est la meilleure. Et le peuple, quant à lui, s'il est évident qu'il n'est rien d'autre que la plèbe différemment exploitée par les élites éclairées, il n'est pas moins vrai partout qu'il ne réclame souvent que sa pitance commune.

3.4.2 *Qu'est-ce qu'une vraie représentation du peuple ?*

Ce qu'on doit distinguer dans cette interrogation serait comme la moule et la coquille, le réel et l'apparent, l'essence et l'accidentel. En d'autres termes, la représentation peut abriter derrière elle toute la question de la démocratie et l'épineux problème de la volonté générale ou celui du bien commun. La complexité est grande à ce point que nous nous limiterons à n'envisager ici que la dimension du problème qui soit en mesure de clarifier des aspects pertinents concernant l'ontologie du

pouvoir politique. D'abord une critique épistémologique de la «représentation», ensuite une explication de la volonté générale.

*a) Clarification épistémologique du concept de :
«représentation»*

Il est devenu courant, notamment dans les régimes démocratiques, de parler de la représentation du peuple. Les députés, par exemple, passent pour être les représentants du peuple. L'Assemblée Nationale (parfois appelée la Chambre des Communes) représente le peuple. De telles locutions sont déjà au départ essentiellement vicieuses. C'est-à-dire qu'il y a, dans le concept même de «représentation», quelque chose de radicalement vicieux et d'illégitime.

En effet, représentation vient du verbe représenter. Celui-ci peut avoir des sens variés. Au figuré, le verbe représenter signifie appeler l'attention de quelqu'un sur une idée, sur une considération qu'il oublie ou qu'il néglige. Mais au sens matériel et propre, il peut signifier soit présenter aux sens, d'une manière actuelle et concrète, l'image d'une chose irréaliste, absente ou impossible à percevoir directement, autrement dit faire voir, mettre sous les yeux; soit tenir la place d'une ou de plusieurs autres personnes, leur être substitué dans l'exercice de leurs droits ou pour la défense de leurs intérêts; ce qui revient à dire : correspondre à quelque chose d'autre, en être le signe, le symbole ou le terme corrélatif.

Cette approche révèle les problèmes politiques que soulève le phénomène de représentation abondamment en usage dans les gouvernements démocratiques. Nous nous contenterons de deux remarques pour élucider ici ces problèmes. La première : il est facile de voir que les sens du verbe représenter se rattachent à deux idées fondamentales et, à certains égards, opposées : d'une part, l'idée de présence actuelle et sensible; de l'autre, celle de «remplacement» d'une personne ou d'une chose par un «représentant». La deuxième : dans le verbe représenter, tout autant que dans les substantifs dérivés tels que la représentation, le représentant, le préfixe re semble signifier rendre une chose ou une personne présente là où sa présence est due et attendue. Dans le sens ordinaire, à savoir : tenir la place de, ce préfixe semble plutôt exprimer l'idée d'une seconde présence, ou celle d'une répétition imparfaite de la présence primitive et réelle. Cela a pu se dire d'une personne qui agit au nom d'une autre, et d'une simple image qui rend présente à sa manière une personne ou une chose absente. De là le sens de «se représenter» intérieurement une personne ou une chose en l'imaginant, d'où l'on est enfin passé au sens politique devenu assez usuel de représentant du peuple ou représentant de la loi, voire tout ce que l'on veut dans la même idée.

En rigueur de termes et de concepts, il aurait fallu pouvoir dire «se-représentation», et ne le pouvant pas, il aurait fallu renoncer au mot, dont l'usage a forcé la barrière du concept, en faisant violence à la réalité.

b) *La volonté générale*

Le problème de la représentation du peuple par des individus ou des institutions est directement lié au questionnement sur la volonté générale : questionnement adressé à la démocratie elle-même.

La volonté générale se distingue de la volonté particulière; elle n'est pas nécessairement la volonté de tous, mais elle s'applique à tous. Elle se rapproche d'autres concepts politiques qu'elle évoque instantanément à l'esprit : l'intérêt ou le bien public, le bien commun, et même, pourquoi pas, le suffrage universel. Mais qu'est-ce que la volonté générale comme telle ? Nous empruntons la description donnée par Rousseau pour la définir.

«Plus le concert règne dans les assemblées, c'est-à-dire, plus les avis approchent de l'unanimité, plus aussi la volonté générale est dominante; mais les longs débats, les dissensions, le tumulte, annoncent l'ascendant des intérêts particuliers et le déclin de l'Etat» (39).

L'association civile est l'acte du monde le plus volontaire; tout homme étant né libre et maître de lui-même, nul ne peut, sous quelque prétexte que ce puisse être, l'assujettir sans son aveu. Mais on demande comment un homme peut être libre et forcé de se conformer à des volontés qui ne sont pas les siennes. Comment les opposants sont-ils libres et soumis à des lois auxquelles ils n'ont pas consenti ?

(39) Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Collection 10/18, no 89, France, 1973, pp. 178-179.

La volonté constante de tous les membres de l'Etat est la volonté générale : c'est par elle qu'ils sont citoyens et libres. Mais il faut dire que cela concerne surtout le bien commun. Concrètement, le bien commun, c'est l'ensemble des conditions du bonheur humain, conditions réalisées par la collaboration de tous. En effet, le bonheur, cela va sans dire, exige une quantité de choses que seuls l'effort et la participation de tous et chacun peuvent leur offrir adéquatement. Autrement dit, le bien commun n'est pas tant le bonheur lui-même que les conditions de celui-ci, lequel s'acquiert par la volonté générale, la participation de chacun au bien réalisé par les efforts de tous.

3.5 QUELQUES STIMULANTS FACE AUX VISEES POLITIQUES

Pour conclure ce dernier chapitre consacré à l'être vrai du pouvoir politique, nous voulons suggérer quelques stimulants face aux visées politiques. Nous savons déjà que le moyen le plus typique auquel recourt le pouvoir politique c'est la force, qui lui permet d'atteindre les fins poursuivies. Et que celles-ci sont principalement, outre la sécurité de tous et de chacun, l'épanouissement des individus dans la société. Maintenant, quels peuvent être des stimulants face à ces visées ? Nous en retenons surtout quatre à savoir : la volonté politique, l'émulation exponentielle, la liberté et l'indépendance démocratiques.

1o) D'abord la volonté politique. Elle n'est pas seulement la condition de possibilité de toute vie politique et de l'épanouissement de celle-ci, elle est en même temps aussi et surtout la qualité essentielle de l'homme politique et de tout vrai gouvernement. En effet, sans volonté

politique, il est difficile au pouvoir politique de parvenir adéquatement à ses fins.

2o) Quant à la liberté démocratique, elle comprend le respect, par l'Etat et le Gouvernement en place, de la fierté personnelle des familles voire de tout un chacun des individus. Car c'est bien cette fierté presque naturelle qui permet la création et l'acceptation des valeurs idéales, et qui suscite l'engagement collectif des citoyens. La liberté démocratique comprend également, en conséquence, l'honneur de servir la Patrie, en y trouvant joie et épanouissement personnel. C'est-à-dire une manifestation de joie profonde des individus; l'épanouissement s'oppose ou exclut radicalement l'injustice et tout sentiment d'amertume, de frustration et d'aigreur chez les individus face à l'Etat ou au pouvoir qui les gouverne. Et Machiavel de bien le résumer : «le prince doit éviter d'être haï par son peuple». Il s'agit donc d'une liberté à toutes les instances. Liberté interne : libéralisation individuelle et personnelle; liberté extérieure : libéralisation par l'Etat et les pouvoirs publics des personnes, des groupes sociaux et de l'ensemble de la société.

3o) L'indépendance démocratique. Il convient que chaque pays soit d'une égale indépendance par rapport aux autres pays. S'il en est ainsi on doit ici comprendre l'indépendance démocratique dans le sens d'une indépendance réelle, par opposition à une indépendance fictive d'allure abusivement politique, presque imposée de l'extérieur par un pouvoir politique allogène. L'indépendance dite ici «démocratique» est le fruit du respect des droits inaliénables de toute personne humaine, et aussi le fruit d'une

vraie liberté : la liberté démocratique. Parce que celle-ci fait la fierté et l'honneur de ceux qui l'ont conquise c'est-à-dire la fierté légitime d'un peuple souverain.

4o) **L'émulation exponentielle.** Pour garder la marque d'une qualité ou d'un idéal louable, l'émulation exponentielle doit demeurer liée aux trois autres stimulants politiques qui précèdent. Elle se veut être ici un item spécifiquement politique, et est à comprendre strictement comme l'antonyme de l'hégémonie. L'idée sous-jacente est qu'il ne s'agit pas de domination du tout, sous quelque forme qu'elle puisse se déguiser. Ni la domination d'un individu sur un autre, ni celle d'un groupe, ou d'un pays, ou d'un Etat sur d'autres. Mais au contraire, il s'agit plutôt d'une certaine suprématie «positive». Certes, l'émulation exponentielle doit exister entre les groupes d'une société comme aussi entre les sociétés elles-mêmes. Elle apparaît comme la volonté politique de surpassement régissant des sociétés entre elles; et elle serait fondée sur le concept même du bien commun; ou simplement fondée sur des intérêts communs, partagés par l'ensemble des membres d'une même société, d'un même pays, ou par des pays différents. Sa fonction politique est essentiellement celle de permettre une visée permanente à l'ascendance, ou au progrès et au mieux-être de tous les individus et des peuples.

*

*

*

CONCLUSION

Peut-on et comment susciter efficacement une radicale mise en question des mécanismes et des composantes d'un «ordre politique» qui s'avère défavorable au plein épanouissement d'un groupe humain ?

Le but de cette première partie de notre thèse portant sur l'ontologie du pouvoir politique postcolonial au Cameroun était celui d'esquisser préalablement quelques jalons et présupposés philosophiques qui puissent préparer adéquatement le terrain à l'ensemble de cette investigation critique sur la problématique ontologique du pouvoir politique postcolonial camerounais. Pour ce faire, il nous a paru utile de réfléchir d'abord sur la nature même du pouvoir politique, puis de tenter l'élucidation, au mieux, de ce qu'est le pouvoir politique comme tel, sa raison d'être, sa fonction et sa finalité. Aussi avons-nous parcouru un cheminement définitionnel à trois étapes dont voici les principaux ancrages : la métaphysique de l'être en tant que tel, le pouvoir politique et les repères anthropologiques du pouvoir politique.

De la sorte, les analyses faites nous ont conduit, d'une part, à préciser qu'une philosophie du pouvoir politique ne saurait être dissociée d'une ontologie et d'une anthropologie philosophique, et d'autre part, à établir que l'essence du pouvoir politique, c'est-à-dire son être vrai, c'est le pouvoir politique tel qu'il doit et devrait être, conformément à sa finalité dans l'ordre des réalités humaines. Dans cet ordre, précisément, quelques points névralgiques ont certainement primé les résultats des exposés de cette première partie de la thèse.

La signification mystique du pouvoir en général et du pouvoir politique en particulier s'inscrit sans doute en premier lieu. Dans la métaphysique des forces, nous avons mis en exergue, entre autres, la puissance de l'evu, principe des harmonies et des dissonances humaines et sociales, et le contraste des éléments anthropologiques divers dans le paradigme sur la dynamique des forces humaines et politiques au Cameroun.

Nous avons aussi démontré au niveau de l'existence humaine, même au niveau individuel, comment se manifeste le concept de l'evu. Nous y retrouvons le contraste des éléments anthropologiques : l'evu y est aussi à l'oeuvre pour permettre l'harmonie entre les éléments de dissonances et d'opposition.

Au niveau de la dimension sociale et politique, le pouvoir politique est à la fois principe et source de tension et d'harmonie. En effet, comme nous l'avons vu, le pouvoir politique a comme finalité l'épanouissement des individus dans la liberté. Et pour y parvenir, il faut résoudre les

dissonances et les tensions entre les individus. Mais le pouvoir politique, comme tout pouvoir, participe de l'evu et tout en étant lui-même, à ce titre, principe de dissonance et de tension, et c'est le paradoxe du pouvoir politique. Il doit mettre fin aux tensions et à la violence, tout en étant lui-même principe de tension et de violence. En effet, le recours à la contrainte, qui est inhérent à l'exercice du pouvoir politique, ne serait-ce que par le biais des lois qui s'imposent à tous, est de nature à engendrer les tensions. Mais le pouvoir politique doit et peut de par sa finalité propre réaliser l'harmonie des volontés dans la liberté, par la médiation de ce qui, dans un premier moment, apparaît comme contrainte, i.e. la loi. Mais cette loi édictée par le pouvoir politique doit parvenir à assurer, en fin de compte, la liberté et l'épanouissement. Telle sera la visée de la démocratie authentique : permettre à l'exercice du pouvoir politique de dépasser le paradoxe.

Dans cette perspective, en effet, il va sans dire que le fondement du pouvoir, et principalement selon l'acception et la connotation politiques de ce dernier, c'est la tension et la violence au sein de la société. En d'autres termes, le pouvoir politique ne peut que traîner incessamment avec lui violence et tensions sociales irrécusables.

De cette manière, dans la définition même de l'essence du pouvoir politique, la force sous les appareils de la contrainte, s'est faite remarquée, de toute évidence, comme le moyen propre de la politique. La tension dialectique entre les moyens et la visée ultime de la politique ne nous aura donc rien appris hormis que c'est tout un art de savoir exercer

un pouvoir qui implique nécessairement la force et la contrainte pour permettre la liberté des individus et l'épanouissement des personnes. Comment cela s'est-il donc réalisé au Cameroun ? Telle est l'interrogation principale que nous voulons maintenant adresser à l'histoire politique de ce pays. Ce sera l'objet de l'entreprise qui va suivre dans la deuxième partie de cette thèse.

*

*

*

*

DEUXIEME PARTIE

ORDRE HISTORIQUE: LA PHENOMENOLOGIE DU TEMPS

*O Cameroun, Berceau de nos Ancêtres
Autrefois tu vécus ...
Comme un soleil tu commences à paraître
peu à peu ... (1)*

(1) Cf. Texte originel de l'hymne national du «Kamerun».

CHAPITRE IV

LA PARTURITION DU CAMEROUN

4.0 INTRODUCTION

Une approche ontologique du pouvoir politique comporte nécessairement une dimension temporelle que seule la perspective historique peut adéquatement lui donner. De la sorte, pour comprendre le Cameroun postcolonial, les répertoires historiques extrêmement contradictoires et les sombres intrigues nouées par des rapports de force, dans ce que Pierre Bourdieu nomme avec raison «le champ du possible politique», rendent urgente une révision préalable des antécédents historiques. Et ces répertoires incitent, en même temps, à une radicale mise en question des diverses interprétations de l'histoire politique camerounaise. C'est dire qu'aux yeux du philosophe, comme de tout critique lucide, cette histoire politique est ici, ce qui fait véritablement problème. Elle «accroche» à l'oeil, pour ainsi dire, inéluctablement.

De toute évidence, en effet, les lignes de force du passé précolonial, et plus encore surtout celles du passé coloniale, posent avec une acuité sans cesse croissante, la problématique de fond de l'histoire politique du Cameroun postcolonial. Le pouvoir politique camerounais postcolonial serait-il autre chose que la résultante du processus même de l'histoire du Cameroun ? En d'autres termes, peut-on rendre légitimement compte du pouvoir politique postcolonial au Cameroun, sans rendre compte, ipso facto, de l'histoire propre des Camerounais eux-mêmes, en même temps que de l'avènement de l'Etat au Cameroun ?

Voilà pourquoi notre thèse, dont le titre est L'ontologie du pouvoir politique postcolonial au Cameroun, se propose et s'efforce de penser la

société camerounaise comme une réalité essentiellement politique, mais aussi historique, c'est-à-dire fondée sur une histoire. Quelle est donc cette histoire politique camerounaise ? Est-ce l'histoire d'un peuple ? et lequel ? ou l'histoire politique des «monades tribales»(2) artificiellement juxtaposées par le fait colonial ? Est-ce l'histoire politique d'une société ou d'une nation en gésine ? et lesquelles ? Est-ce l'histoire politique d'un Etat ? et quel Etat ? Nous voulons, tout au long de ce chapitre, proposer une élucidation de ce questionnement. Dans un premier temps, nous allons exposer la genèse du concept nominatif «camerounais» : l'origine de cette appellation et son évolution à travers les siècles. Dans un deuxième temps, nous décrirons succinctement les coordonnées géo-politiques, historico et socio-politiques du Cameroun. Puis nous terminerons ce chapitre en exposant quelques données originelles susceptibles d'expliquer des problèmes particuliers propres au Cameroun.

4.1 SITUATION DES ENONCES

4.1.1 *La genèse du concept nominatif «camerounais»*

4.1.1.1 *Avant le XVe siècle*

Depuis les origines de leur Histoire écrite jusqu'au XVe siècle après Jésus-Christ, les Occidentaux semblent ne disposer d'aucun document qui permette de constituer le concept nominatif actuel du «Cameroun». Ce concept nominatif sort du néant à la suite du grand tourbillon

(2) Engelbert MVENG, Histoire du Cameroun, Présence africaine, Paris, 1963, p. 10.

mercantiliste provoqué jadis par la course vers l'or. Et ce substantif aujourd'hui devenu «Cameroun» apparaît n'être qu'une pure invention conventionnelle essentiellement politique (3). Celle-ci, de fait, répond assez adéquatement à la question de fond, qui constituait la préoccupation névralgique des nations marchandes d'alors. Et voici cette question : «comment faire pour aller chercher au-delà des mers l'or et les produits commerciaux susceptibles de favoriser la prospérité nationale ?» (4). Prospérité, développement et progrès de leur nation c'est-à-dire, en clair, les pays occidentaux, exclusivement.

Ainsi se posait le problème central, le fondement de la politique des premiers explorateurs, déjà en ce temps-là où ceux-ci se livrèrent, à corps et âme perdus semble-t-il, aux aventures des grandes «Découvertes» et à celles de la Colonisation (5), cela va sans dire, avec la complicité insidieuse de l'impérialisme. On doit pourtant se rendre à l'évidence

(3) Henri BRUNSWIG, Le partage de l'Afrique noire, Questions d'histoire, Flammarion, Paris, 1971. En outre, pour étayer plus amplement la même thèse, l'auteur signale dans cet ouvrage une bibliographie qui peut être ici suffisante.

(4) Engelbert MVENG, Op. cit., p. 114.

(5) Et un historien bien avisé explique, avec la plus grande pertinence, que : «pour réaliser ce programme, des doctrines sont nées, des programmes élaborés, des méthodes et des procédés appliqués sans scrupule (...) Le mercantilisme enseigne que la richesse d'un pays dépend du volume d'or qu'il possède. D'où la double nécessité d'empêcher l'or de sortir du pays, et de travailler par tous les moyens pour faire entrer le plus d'or. Pour empêcher l'or de sortir, on ferme les frontières par des douanes excessives. Pour faire venir l'or, il faut ou le produire soi-même, ou aller le chercher au-dehors, dans les colonies, ou enfin développer son industrie pour avoir beaucoup de clients étrangers (...) ». «Si l'intention finale de cette révolution est la possession du monde, c'est parce que cette révolution est économique. Elle met entre les mains des grands propriétaires une arme terrible : l'argent. Avec cette arme, ils vont conquérir les cours des rois, les voies maritimes, les marchés mondiaux. C'est encore cette arme qui, plus tard, leur permettra de détruire l'ordre de l'ancienne Société, de faire de la Révolution française une révolution bourgeoise, et de préparer, par réaction, l'éclatement socialiste et communiste des XIXe et XXe siècles». Cf. Engelbert MVENG, Op. cit., p. 114.

que, malheureusement, «l'histoire détaillée (...) demeure à jamais inconnue. Tous les documents anciens sont d'une extrême sobriété» (6), pour ne pas dire soigneusement confectionnés pour servir et faire valoir le seul intérêt des pouvoirs dominants. Cependant, nul ne saurait renier aujourd'hui qu'une vérité a défié toute partialité, et survécu intacte aux falsifications diverses et multiples.

Cette vérité est qu'à l'origine, tout se fomenta et se complexifia à partir de l'embouchure du fleuve Wouri. Les énoncés textuels qui suivent, tout autant que les schémas et les illustrations cartographiques, donnent, au mieux, une idée de cette complexification originelle. Par exemple, dans les cartes I et II, le Wouri, ce fleuve, proprement ensorcelant, long seulement de 250 km, prend le nom de Nkam dans sa partie supérieure. Mais indéniablement, sa réputation demeure aujourd'hui encore tout à fait légendaire. Et pour nous, quel grand plaisir d'en découvrir l'ampleur tout au long des développements ultérieurs ! Immense estuaire qui déverse dans l'océan Atlantique tous les cours d'eau de ce littoral mystérieux. Naturellement, en effet, dirait-on avec l'auteur de l'Histoire du Cameroun :

Tous les fleuves de la région s'y sont donné rendez-vous : Bimbia, le Wouri, la Dibamba, la Kwa-kwa ... D'autres venus du Sud sont attirés par cette gueule de monstre : le Nyong, à travers l'éponge de la grande forêt, par mille canaux insaisissables et toujours nouveaux, rejoint la Sanaga à la saison des grandes pluies. La Sanaga, à son tour, par la crique de la Kwa-kwa, rejoint le rendez-vous de l'estuaire immense. Il y eut un temps, affirment les géologues, où tous ces fleuves n'avaient qu'une seule bouche (7).

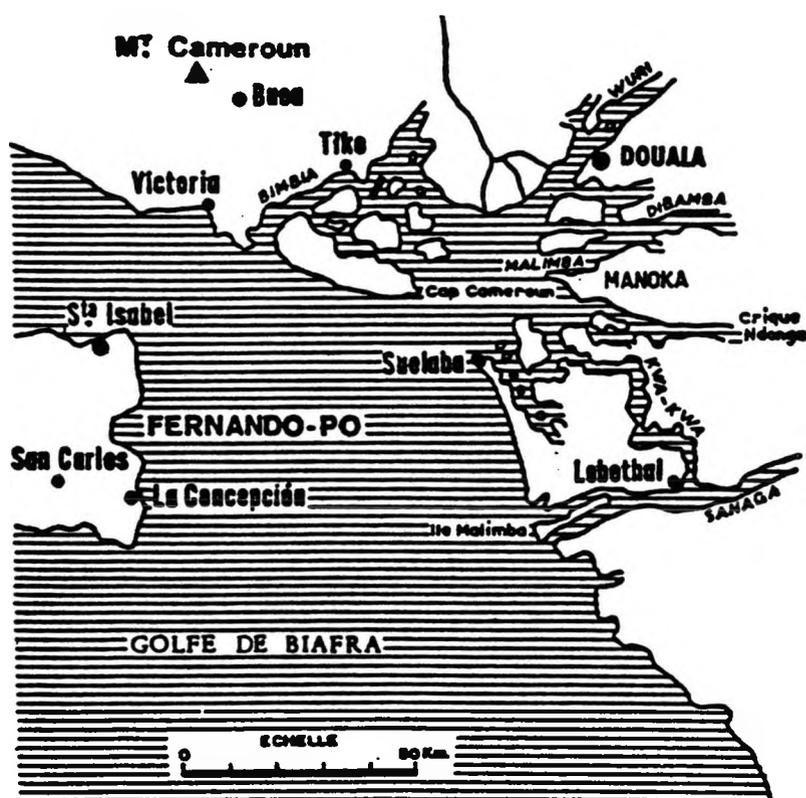
(6) Engelbert MVENG, Op. cit., p. 101.

(7) Engelbert MVENG, Idem.

Carte I

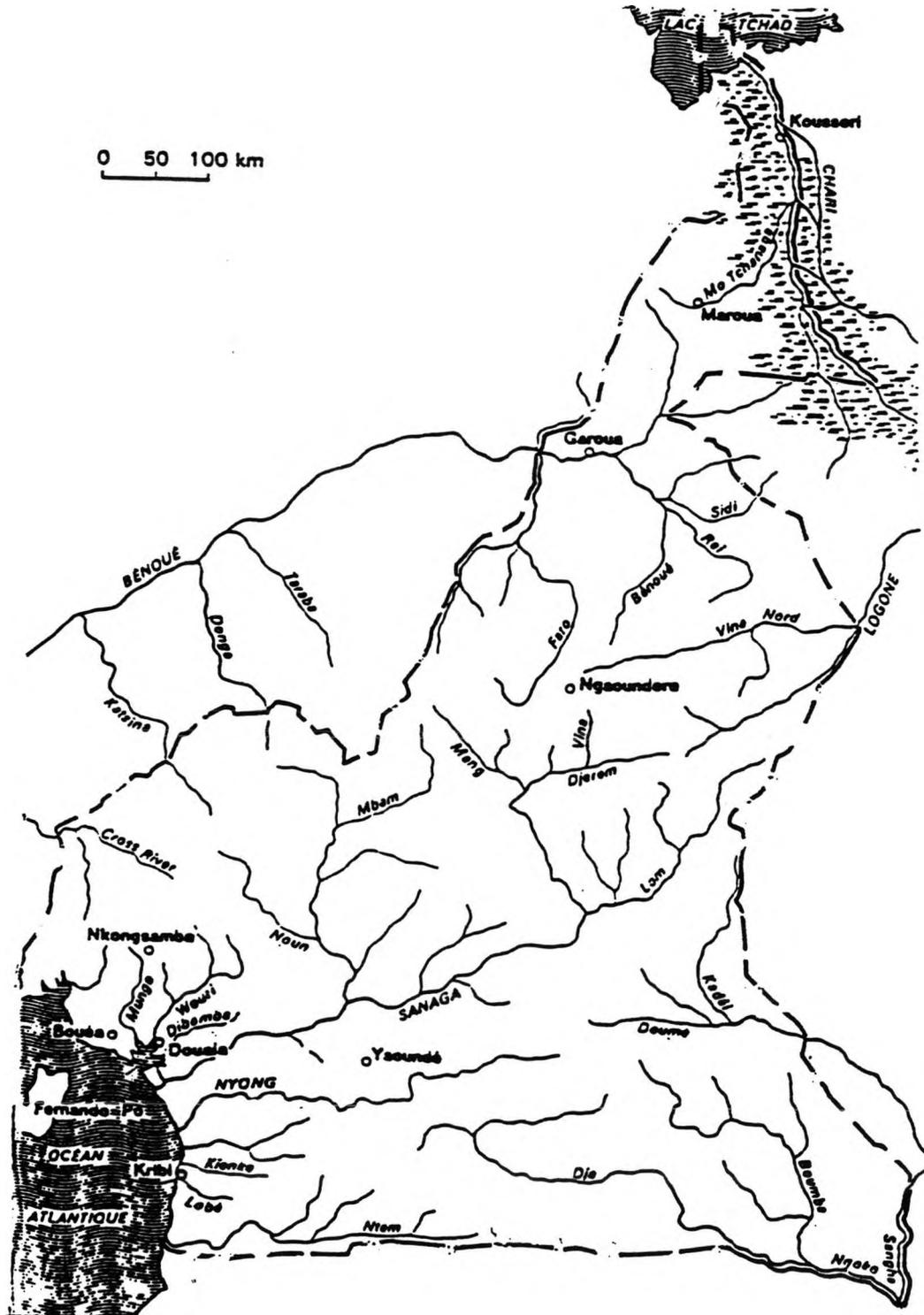
L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE «KAMERUN» : LE FLEUVE WOURI

Cf. «Rio dos Camaroes» = la rivière des Crevettes.



Carte II

L'ESTUAIRE DU WOURI AU SEIN DE HYDROGRAPHIE DU CAMEROUN.



4.1.1.2 Du XVe siècle à la fin du XIXe siècle

Le roi Alphonse V régnait sur le Portugal quand un navigateur portugais parvint à explorer, pour la première fois, ledit estuaire du Wouri. Tous les documents, en effet, s'accordent pour baptiser cet embouchure du fameux nom portugais : Rio dos Camaroes, ce qui veut dire, la Rivière des Crevettes (8). Aisément, Rio dos Camaroes devint, dans la langue espagnole, Rio dos Camerones. Evidemment, de Camerones est sorti le substantif Cameroun. En passant par des cas phonétiques germano-britanniques - Kamerun & Cameroons, - il est relativement facile de reconstituer la version française le CAMEROUN actuellement en usage partout.

(8) Il faut signaler qu'il n'y a pas de doute que ces «Camaroes» des Portugais désignaient les célèbres «Mbeatoe», nom que les Douala eux-mêmes, peuplement côtier autochtone, donnent aux crevettes. Le Mbeatoe des Douala est en effet une crevette grandement fameuse, son nom scientifique complet serait «Callianassa turnerana white». Dans son Histoire du Cameroun, le professeur Engelbert Mveng fait observer pertinemment que le Mbeatoe est une «espèce rare», associée dans le folklore local au cycle des Miengu et des «Mamy wata», énigmatiques hommes d'eau qui sont peut-être une projection dans l'imaginaire, des lamenteins dont l'anatomie est si proche de celle de l'homme, les Mbeatoe donnent à cette embouchure un visage singulier. En 1928, le professeur MONOD écrivait encore qu'on ignore complètement leur séjour normal. (L'Industrie des Pêches au Cameroun, p. 118.). Notre historien suggère ainsi, avec raison, l'alliance énigmatique entre les Mbeatoe et les Mamy Wata. Il faut dire que cette alliance a pour but de révéler non seulement la mystique fluviale du Wouri, mais encore surtout la dimension mytho-métaphysique de la migration de ces crevettes : une migration étonnement rythmique, à périodicité constante. «C'est une migration de ce genre que les Portugais allaient rencontrer en 1472». Cf. Op. cit., p. 101.

Cette genèse du substantif «Cameroun» remonterait dans la nuit d'une Antiquité dont certaines anecdotes moyenâgeuses n'éclairent d'ailleurs le vrai problème que par des lueurs naturellement faibles. Conscient de cette difficulté incontournable, et des limites matérielles imposées à toute recherche, le docteur Engelbert Mveng se fonde sur des témoignages divers et autant que faire se peut, sur des données scientifiques, lorsqu'il écrit : «Nous devons à Antonio Galvano la chronologie la plus exacte de cette période». Écoutons-le :

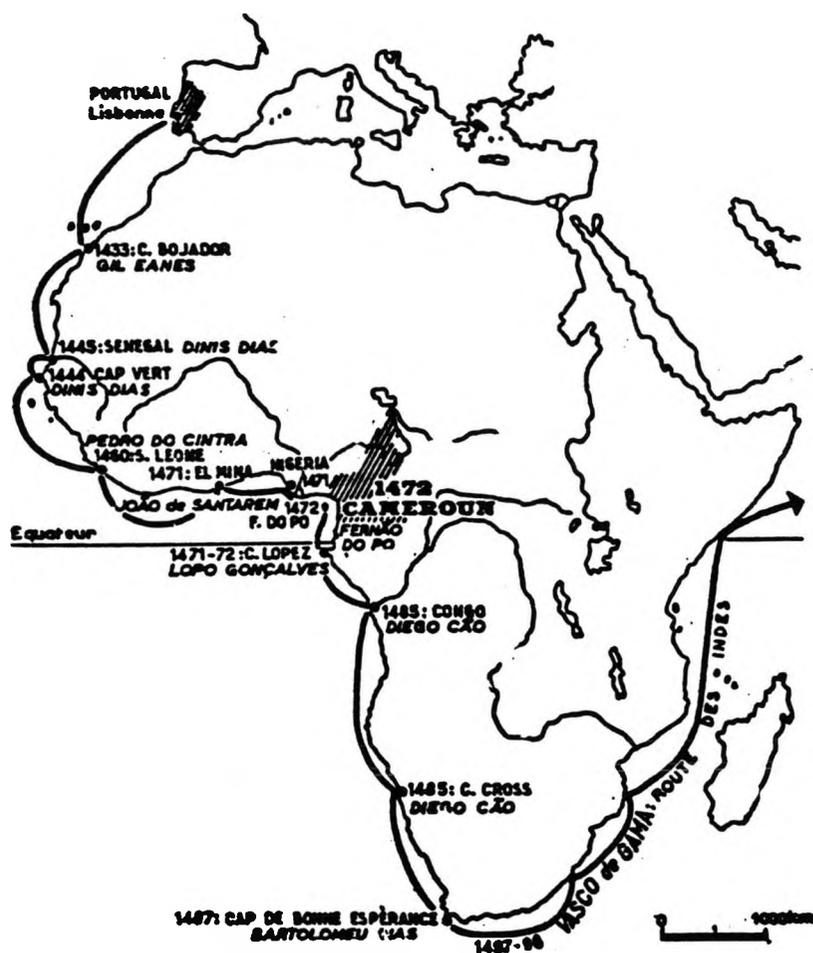
En l'an 1471, Fernan Gomez donna l'ordre que la côte fût découverte comme elle se présentait; ce qui fut entrepris par Jean de Saint-Aren et Jean de Scovar; ils allèrent découvrir La Mina, à 5 degrés de latitude.

Et l'année suivante qui était 1472, un certain Fernando da Poo découvrit l'île maintenant appelée d'après son nom. De même environ ce temps-là, les îles de Saint-Thomas et Del Principe furent découvertes, étant situées sous la ligne (de l'Equateur), et la terre ferme également où est le royaume de Bénin, s'étendant jusqu'au cap de Santa Catharina, à trois degrés au sud de la ligne. (Voir ci-dessous la carte du «Kamerun» vers 1472).

(Antonio Galvano : *Tratados dos descobrimentos antogos e modernos ...*)
«Ce témoignage est confirmé par les écrits de Barros (De Asia), de Bernardino d'Escalanta, de M. Faria y Souza...» (9).

(9) Engelbert MVENG, *Op. cit.*, p. 102.

Carte III

LE «KAMERUN» VERS 1472 ET LE DEBARQUEMENT
DES EUROPEENS SUR LES COTES AFRICAINES.

o LIEU

DATE ET NOM DE LIEU

FERNÃO DO PO : Nom du
voyageur qui a découvert
le lieu

Vers 1505, un autre document, l'Esmeraldo de Situ Orbis de Pacheco Pereira, également cité par notre historien, permet de prendre connaissance de l'important texte que voici :

Toute la côte qui va de cette montagne (10) de Fernam do Poo jusqu'au cap de Lopo Gonçalvez, sur une distance de 80 lieues, est très peuplée et très boisée de forêt épaisse. La mer est très profonde et à une demi-lieue de la terre, atteint de trente à quarante brasses; on y rencontre de très grandes baleines et de nombreux autres poissons. Ce pays est très voisin de l'Equateur dont les Anciens disaient qu'il était inhabitable; nous, par expérience, avons trouvé le contraire.

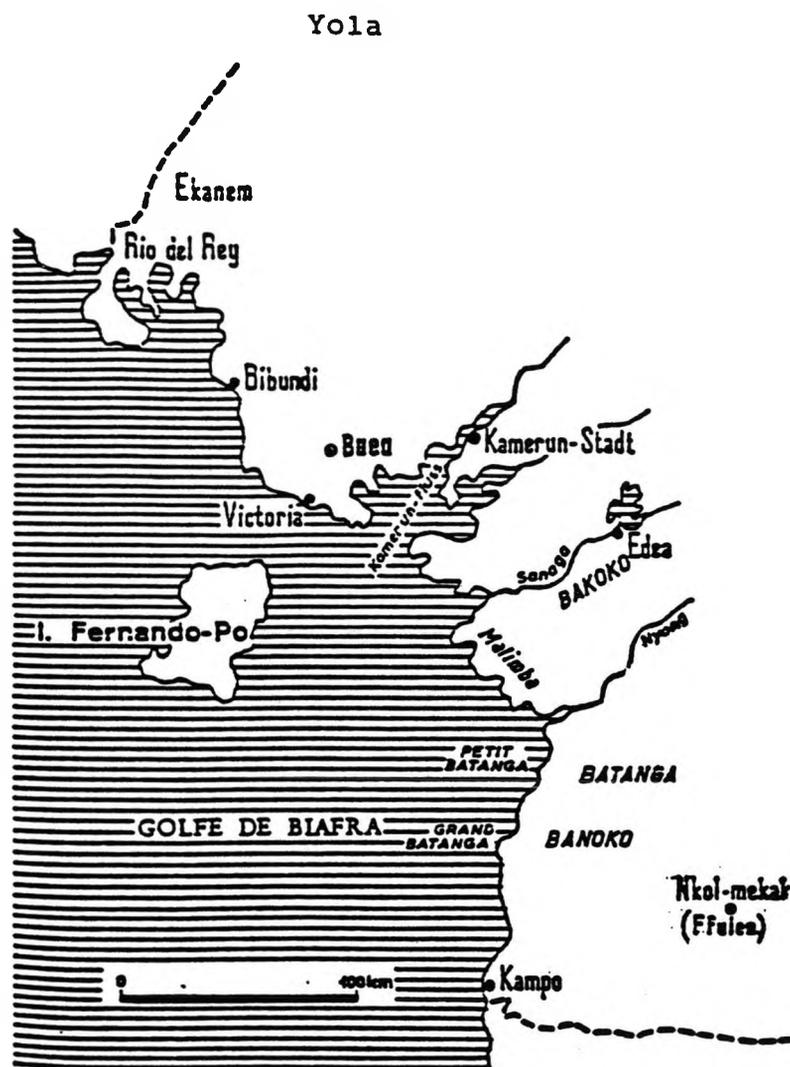
A deux lieues au-delà de la montagne de Fernam do Poo au nord-est est un fleuve qui s'appelle dos Camaroes et où la pêche est bonne. Nous n'avons jusqu'ici aucun commerce avec les Nègres de ce pays. Il y a sur cette côte de nombreux orages accompagnés de vents violents; pour y remédier, le navire qui en rencontre devra amener les voiles.

En partant de l'embouchure du Rio dos Camaroes à vingt lieues au sud un quart sud-est, on trouve une autre montagne qui s'appelle Guerreira qui s'étend sur un peu plus d'une lieue de long; elle se trouve à une demi-lieue du rivage. (Il s'agit probablement des hauteurs des environs de Kribi : les monts Eléphants, Alouette et les Mamelles.) Toute cette terre est très boisée; elle est éloignée en latitude de l'Equateur vers le pôle arctique de 30 3'.

(Pacheco Pereira : Esmeraldo de Situ Orbis, Livre I, chapitre 10, Traduction Mauny, Bissau 1956, p. 149-151).

(10) Tous les chercheurs (paléontologues, géographes et historiens) sont unanimes à reconnaître aujourd'hui que cette montagne se trouve être sans aucun doute le Théôn Ochéma, c'est-à-dire, le char des Dieux, que Pline décrit jadis, alors qu'il vivait dans la région de Naples, en Campanie. Tous s'accordent également à dire que ce «char des Dieux» est incontestablement le Mont-Cameroun. Cf. Situation du char des Dieux et l'illustration cartographique afférente. Il est également dit que la Montagne des Dieux est la première porte par laquelle le «Cameroun» est entré dans l'histoire occidentale. C'est encore au pied de cette même montagne que 2000 ans plus tard, la rivière baptisée par les Portugais sous l'appellation de «Rio dos Camaroes», imposera son nom à tout le pays. Cf. Carte IX, p. 125.

Carte IV
LE «KAMERUN» EN 1885-1895



1885-1895 : L'occupation côtière.

— D'après l'« Andrees Allgemeiner Handatlas », Leipzig, 1889.

— On compte à cette époque environ 500 km de côtes.

Il est avéré que le débarquement portugais sur le littoral du Rio dos Camaroes en 1471-1472 demeure logiquement une suite conséquente aux périples antiques. Dans la même trajectoire d'idées, il est avéré également que ce débarquement fait aujourd'hui partie intégrante des aventures «normales» auxquelles se livrèrent les Européens, tout au long des XVe et XVIe siècles notamment, pour réduire les limites de leur ignorance du monde alentour. Mais c'est surtout la proximité, ou le voisinage, que cautionne naturellement l'océan Atlantique, qui facilitait aux navigateurs portugais et espagnols, l'exploration des côtes occidentales d'Afrique, et qui, en l'occurrence, leur permit l'accès à l'estuaire du Wouri.

Et il faut bien dire que les Portugais ne cherchaient pas du tout la pénétration à l'intérieur des terres. Ce qu'ils voulaient, c'était de s'arrêter uniquement sur la côte, et d'y installer des comptoirs où se feraient les échanges. Ordinairement aussi, ils ne manquaient pas de construire des fortins en bois pour y laisser de la marchandise, et bien évidemment aussi des commerçants et des soldats.

La conséquence la plus immédiate d'une telle politique laisse voir d'une manière irréfutable qu'à l'origine, le substantif «Cameroun» ne pouvait nullement désigner une étendue territoriale et encore moins surtout dans les limites actuelles du pays connu sous ce nom. En d'autres termes, le «Cameroun» d'antan n'a historiquement rien à voir ni avec les peuples côtiers autochtones comme tels, ni a fortiori avec un pays donné ou avec une nation quelconque. «Cameroun» se référait d'abord uniquement aux «crevettes», puis à l'embouchure du fleuve Wouri, et ensuite, par

extension, à ce fleuve tout entier. C'est bien cela que le professeur Engelbert Mveng confirme, dans sa terminologie appropriée, en écrivant que «le pays, historiquement, est une dilatation de l'estuaire du Wouri» (11).

Mais il faut dire que du point de vue politique proprement dit, le nominatif «Kamerun» sera façonné pour donner lieu à d'autres concepts. Et ces concepts vont évoluer politiquement durant trois ou quatre siècles, à telle enseigne que l'on doit noter qu'à la fin du XIXe siècle, «Cameroun» désigne déjà uniquement les abords de l'embouchure du fleuve Wouri, et surtout par la suite, la ville côtière à l'emplacement actuel de Douala. Ainsi peuvent en témoigner bon nombre d'écrits de l'époque.

Qu'il nous soit loisible, en guise d'illustration, de reproduire ici quelques-uns de ces textes parmi les plus pertinents. Du reste, qu'il nous soit également permis de les citer intégralement parce qu'ils présentent, en outre, un intérêt qui pourrait nous servir par la suite. Ces textes, en effet, nous permettront d'établir que le terme «Cameroun» a évolué politiquement au gré des conventions et des traités. Par ailleurs, ces textes nous seront aussi d'une grande utilité lorsque, dans des chapitres ultérieurs, nous ferons l'analyse critique de la situation politique vécue par le peuple camerounais.

(11) Cf. Op. cit., p. 312.

Document I : Traité anglo-douala, le 29 avril 1852

- Art. 1. L'exportation d'esclaves vers des pays étrangers est à jamais abolie dans les territoires du roi et des chefs de Cameroun (12); le roi et les chefs de Cameroun s'engagent à faire et à promulguer une loi interdisant à tous leurs sujets ou à quiconque se trouve sous leur juridiction de vendre ou d'aider à vendre tout esclave devant être transporté dans un pays étranger; le roi et les chefs de Cameroun promettent d'infliger une sérieuse punition à quiconque enfreindrait cette loi.
- Art. 2. Aucun Européen ou autre personne ne sera autorisé à résider dans le territoire du roi et des chefs de Cameroun dans l'intention d'y exercer de quelque manière, la traite des esclaves. Aucune maison, entrepôt ou construction de quelque sorte que ce soit, ne sera construite en vue de la traite des esclaves sur le territoire du roi et des chefs de Cameroun. Si de tels maisons, entrepôts ou constructions venaient à être édifiés et que le roi et les chefs de Cameroun négligeraient ou seraient incapables de les détruire, ils seraient détruits par l'un des officiers anglais chargés de l'abolition de la traite des esclaves.
- Art. 3. S'il est avéré, par la suite, que la traite des esclaves a été pratiquée à travers ou par le territoire du roi et des chefs de Cameroun, la traite sera abolie de force sur ce territoire par la Grande-Bretagne, et les officiers anglais saisiront les embarcations camerounaises trouvées à pratiquer la traite des esclaves, de quelque manière que ce soit; et le roi et les chefs de Cameroun encourraient de ce fait le vif déplaisir de la reine d'Angleterre.
- Art. 4. Les esclaves actuellement détenus pour l'exportation seront remis à un officier anglais dûment autorisé à les recevoir, en vue d'être transportés dans une colonie anglaise où ils seront libérés; tous les instruments, ainsi que les baraquements ou constructions exclusivement réservés à la traite des esclaves, seront immédiatement détruits.

(12) C'est nous qui soulignons CAMEROUN dans tous les documents. A l'époque, le nom ne désigne que les abords exclusifs de l'embouchure du Wouri. Justement parce que le Cameroun connu aujourd'hui n'était pas encore sorti du néant.

- Art. 5. Les Européens ou autres personnes, actuellement engagés dans la traite des esclaves, seront expulsés du pays; les maisons, entrepôts ou constructions, jusqu'ici employés comme comptoirs d'esclaves, seront détruits, à moins d'être transformés en vue d'activités légales en l'espace de trois mois à partir de la conclusion de cet engagement.
- Art. 6. Les sujets de la reine d'Angleterre seront en tout temps libres de faire avec le peuple camerounais le commerce de tous les articles qu'ils désireraient acheter et vendre dans toutes les places, ports et fleuves sur le territoire du roi et des chefs de Cameroun, et à travers l'ensemble de leurs dominions; et le roi et les chefs de Cameroun s'engagent eux-mêmes à n'accorder aucune faveur, ni donner aucun privilège aux bateaux et commerçants d'autres pays, qu'ils ne donnent à ceux de l'Angleterre.
- Art. 7. Le roi et les chefs de Cameroun déclarent qu'aucun être humain ne sera, en aucune occasion, sacrifié sur le territoire, pour cause de religion ou autres cérémonies, et qu'ils veulent empêcher les coutumes barbares consistant à massacrer les prisonniers de guerre.
- Art. 8. Entière protection sera accordée aux missionnaires ou ministres de l'Évangile, de quelque nation ou pays que ce soit, accomplissant leur vocation de propagateurs de la connaissance et des doctrines du christianisme, et répandant le bienfait de la civilisation dans le territoire du roi et des chefs de Cameroun.

Ces missionnaires ou ministres seront encouragés dans la poursuite de leur activité et dans la construction de bâtiments pour leur résidence, les écoles et les chapelles. Ils ne seront ni empêchés ni molestés dans leurs efforts pour enseigner les doctrines chrétiennes à toutes personnes consentantes et désireuses d'être instruites. De même aucun sujet du roi ou des chefs de Cameroun, qui désirerait embrasser la foi chrétienne, ne sera pour ce motif molesté ou troublé d'aucune manière. Le roi et les chefs de Cameroun acceptent en outre, de mettre à part un terrain, à une distance convenable des principaux villages, pour servir de cimetière pour personnes chrétiennes. Les funérailles et sépulcres des défunts ne devront être dérangés en aucune manière, sous aucun prétexte.

Signé, scellé et donné, à bord du «Bloodhound», bateau de Sa Majesté relâchant à Cameroun, ce 29e jour d'avril 1852, en présence de :

- W. A. Ashmall, agent résidant
- Dan M. Gowan
- Ed. Hamilton
- John Beecroft
- Jno Waye, Commandant en second du «Bloodhound»
- Alfred Saker, missionnaire
- King X Akwa
- Dido X Akwa
- Perrot X Akwa
- Charley X DIDO
- Jim X Kwan
- John X Angwa
- Hawkin X Akwa

Document II : Cour d'équité de Douala, le 14 janvier 1856

Lois pour une meilleure réglementation des affaires commerciales entre les subrécargues (surveillants de la cargaison et agents de commerce) et les commerçants indigènes du fleuve Cameroun, (11) adoptées à bord du «Bloodhound» bateau de Sa Majesté :

1. Une Cour d'équité sera établie dans le fleuve Cameroun pour l'observation intégrale des règlements qui suivent; le tribunal se composera de tous les subrécargues, ainsi que du roi et commerçants de la place.
2. Le Palais de justice projeté sera édifié et le terrain acheté aux frais communs des subrécargues commerçant actuellement sur le fleuve : il sera considéré comme propriété britannique, et sous la protection du consul de Sa Majesté britannique, soumis à l'approbation du gouvernement de Sa Majesté.
3. Cet organisme aura une session mensuelle, à moins de cas spéciaux, pour lesquels il peut être convoqué en tout temps; un subrécargue sera élu président, pour un mois, à tour de rôle selon l'ancienneté; un rapport sur chaque réunion sera envoyé au consul de Sa Majesté britannique à Fernando Poo.

4. Ces lois maintenant promulguées seront observées et respectées par les subrécargues absents du fleuve et de cette assemblée au temps de leur promulgation, comme par ceux qui arriveront ensuite; de même tous les futurs commerçants indigènes seront liés par elles.
5. Les rois et chefs indigènes s'engagent non seulement à payer leurs propres dettes, mais encore à user de leur influence chacun auprès des commerçants de son ressort, pour qu'ils en fassent de même; en cas d'inobservation de cet article, ils seront passibles d'une amende fixée par le tribunal.
6. Tout groupe de trois membres du tribunal aura le droit de faire appel contre ses décisions; cet appel sera différé jusqu'à la prochaine visite du consul; si, à l'examen, il se révèle non fondé ou non valable, les appelants seront passibles de l'amende la plus forte, infligeable par le tribunal.
7. Le tribunal pourra employer les amendes qu'il infligera soit au profit de ses frais de construction ou de bon fonctionnement soit pour tout autre but, sur décision de l'assemblée.
8. Les rois et chefs de Cameroun s'engagent solennellement à garder inviolée la déclaration antiesclavagiste convenue le 10 juin 1840 entre le gouvernement de sa Majesté et les rois de Cameroun, et à informer de la présence d'un négrier tout officier de Sa Majesté se trouvant dans les environs.
9. Tout subrécargue ou indigène qui refusera de se présenter au tribunal après y avoir été dûment convoqué, jetant ainsi le discrédit sur les lois du tribunal, sera passible d'une amende de la valeur de quatre pièces de tissus, à moins qu'il ne puisse justifier clairement son absence.
10. Tout indigène qui refuserait de payer une amende infligé par le tribunal se verra interdire l'accès de tout navire dans le fleuve, que ce soit pour y commercer ou pour tout autre motif; et tout subrécargue refusant de payer une amende sera déchu des privilèges attachés à la Cour d'équité.

11. Pour le cas où un commerçant indigène essayerait d'éluder soit par défaut, soit de toute autre manière, la pénalité infligée par le tribunal, le défaillant sera signalé à tous les patrons, commerçants et subrécargues du fleuve, lesquels seront, sous peine de cent krus d'amende (on doit savoir que 1 kru = 12 marks), tenus d'interdire audit défaillant l'accès de leur bateau pour y commercer, ou pour tout autre motif et, si nécessaire, attendront pour le règlement final l'arrivée du consul de Sa Majesté.
12. Toutes les palabres antérieures sont désormais considérées comme réglées, et ne pourront plus être remises en question au détriment du commerce.
13. Tout bateau arrivant dans le fleuve pour y commercer payera au roi du quartier devant lequel il veut jeter l'ancre, ou à son représentant, la valeur de 10 krus d'origine par cent tonnes de capacité du bateau; dans les cas particuliers, ou ceux d'agents résidant à terre, la taxe sera fixée - à l'année ou autrement - d'accord avec le roi (ou son représentant); en outre ledit roi ou représentant devra fournir audit bateau un magasin convenable, contre paiement de quatre krus.
14. Si après le paiement usuel au roi ou au représentant pour l'utilisation du magasin, un agent ou un subrécargue peut prouver que son entrepôt a été forcé illégalement ou endommagé, et que des biens y ont été volés par un indigène, ledit roi ou représentant sera tenu pour responsable du préjudice.
15. Quiconque, roi, chef ou commerçant, empêchera ou tentera d'empêcher le commerce d'un bateau ou d'un subrécargue après le paiement du péage usuel pour l'obtention du droit de commerce, sera cité devant le tribunal lors d'une assemblée des subrécargues pour motiver son opposition; s'il est trouvé coupable d'obstruction illégale, il sera passible d'une amende dont le montant sera alors fixé.
16. Toute personne fonctionnant comme pilote recevra une indemnité du montant d'un kru d'origine par trois pieds de jauge du bateau.
17. Attendu que plusieurs embarcations ont été fréquemment arrêtées et retenues le long des navires, et que des sujets britanniques ont été détenus et maltraités, toute agression commise sur la propriété ou les personnes sera punie d'une sanction immédiate contre la partie offensante, un tribunal

spécial étant convoqué pour cette occasion, et la plus forte amende autorisée par les lois infligées.

18. Les règlements faits depuis longtemps par les indigènes, concernant le mouillage volontaire ou la fermentation de l'huile, resteront en vigueur.
19. Pour toute infraction envers un article de ce traité, la ou les personnes coupables seront passibles de la punition que le juge du tribunal estimera bon d'infliger, n'excédant toutefois pas vingt krus pour un indigène, et trois cents krus pour un patron, un subrécargue ou un agent.
20. Tout subrécargue ou indigène, ses employés ou suivants, qui viendraient au Palais de justice, ou dans son voisinage immédiat, avec des armes à feu, ou tout autre engin explosif, seront sévèrement punis et expulsés.

Donné, sous nos signatures, à bord du navire de Sa Majesté «Bloodhound», relâchant dans le fleuve Cameroun, ce 14e jour de janvier 1856. (Suivent les signatures du consul Hutchinson avec sa suite, ainsi que des King Bell et Akwa, avec leur suite).

Document III : Traité germano-douala, le 12 juillet 1884

Nous soussignés, rois et chefs du territoire nommé Cameroun 11), situé le long du fleuve Cameroun, entre les fleuves Bimbia au nord et Kwa-kwa au sud, et jusqu'au 4o 10', degré de longitude nord (le texte de la traduction du pasteur Brutsch que nous donnons porte : longitude nord. Il faut lire manifestement latitude), avons aujourd'hui, au cours d'une assemblée tenue en la factorerie allemande sur le rivage du roi Akwa, volontairement décidé que :

Nous abandonnons totalement aujourd'hui nos droits concernant la souveraineté, la législation et l'administration de notre territoire à MM. Edouard Schmidt, agissant pour le compte de la firme C. Woermann et Johannes Voss, agissant pour le compte de la firme Jantzen et Thormahlen, tous deux à Hambourg et commerçant depuis des années dans ces fleuves.

Nous avons transféré nos droits de souveraineté, de législation et d'administration de notre territoire aux firmes sus-mentionnées avec les réserves suivantes :

1. Le territoire ne peut être cédé à une tierce personne.
2. Tous les traités d'amitié et de commerce qui ont été conclus avec d'autres gouvernements étrangers doivent rester pleinement valables.
3. Les terrains cultivés par nous, et les emplacements sur lesquels se trouvent des villages, doivent rester la propriété des possesseurs actuels et de leurs descendants.
4. Les péages doivent être payés annuellement, comme par le passé aux rois et aux chefs.
5. Pendant les premiers temps de l'administration ici, nos coutumes locales et nos usages doivent être respectés.

Cameroun, le 12 juillet 1884

Signé : Ed. Woermann

Signé : roi Akwa

Témoins :

Signé :

O. Busch
Endene Akwa
Ed. Schmidt
Coffee Angwa
John Angwa
Manga Akwa
Scott Jost
Lorten Akwa
Ned Akwa
David Meatom
Joh. Voss

King Bell
Joé Garner Akwa
Big Jim Akwa
William Akwa
Jim Joss
Matt Joss
David Joss
Jacco Esqre
London Bell
Barrow Peter
Elame Joss
Lookingglas Bell

Nota Bene. Tous ces textes sont tirés de : Brutsch J.-R., «Les Traités Camerounais», Etudes Camerounaises, nos 47-48, mars-juin 1955, pp. 9-42.

4.1.1.3 Dès l'aurore du XXe siècle

La lumière de l'aurore du XXe siècle laisse éclore enfin le concept du nominatif «Cameroun» sous un contenu nouveau. En dépit de ses origines portugaises, et en deçà des conjectures diverses, sans nul doute, le «Cameroun» est allemand (13).

Bien que déjà depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, commençait à progresser l'expansion européenne vers les territoires intérieurs, au-delà de la zone côtière du «fleuve Cameroun», nul ne sait vraiment encore à quoi s'en tenir à propos de la réalité désignée par le nominatif «Cameroun». Rien n'est clair dans l'esprit bouleversé des indigènes autochtones. Rien n'est précis, non plus, dans la tête excitée des puissances étrangères occupantes. En effet, «tout devenait "Kamerun" dans ce pays et les confusions s'annonçaient inévitables» (14).

C'est alors qu'au début de notre siècle, pour la première fois dans son histoire, le gouvernement du Reich mit un terme à ces confusions déjà pullulantes. Il tira définitivement au clair ce symbole historique légué

(13) Il est intéressant de noter que, bien avant la célèbre Conférence historique de Berlin (du 15 novembre 1884 au 26 février 1885) entièrement consacrée à l'Afrique, l'Allemagne, pour sa part, avait déjà officiellement inauguré l'occupation politique du «Kamerun». Au nom du Reichstag, en effet, le 14 juillet 1884, le Dr Gustave Nachtigal hissa solennellement le drapeau allemand sur le territoire en bordure du Wouri, à l'emplacement qu'un décret allemand baptisera plus tard sous le nom de la ville de Douala. Soulignons tout de suite que des rixes éclatèrent alors inévitablement. Et elles coûtèrent la vie aussi bien aux commerçants allemands qu'aux autochtones. La tension, qui désormais restera permanente, était déjà au comble. Knorr, un contre-amiral allemand, débarqua ses troupes à Douala, le 18 décembre 1884, pour apprendre aux populations à respecter le drapeau allemand; il détruisit le quartier Joss et bombarde celui de Bonabéri.

(14) Engelbert MVENG, *Op. cit.*, p. 312.

jadis par le débarquement portugais. Et le 1er janvier 1901, un décret du Reichstag fixa avec précision la distinction suivante : Douala, c'est le nom de la ville côtière naissante, qui fait maintenant la loi alentour de l'estuaire du Wouri. «Cameroun» (15), c'est le nom qui désigne dorénavant tout le pays. Pays, certes, aux limites encore imprécises, aux frontières indéterminées. Malgré cela, le concept décrété est parfaitement clair et satisfaisant dans la traînée pourtant intransigeante des connivences politiques contemporaines. En effet, tout le monde - dans les milieux internationaux - comprend sans peine qu'il s'agit du nom d'un territoire à conquérir, comme possession du plus fort dans les rivalités coloniales. Et par la suite, il s'agira du nom du pays à céder à qui de droit, lors du partage du butin, comme héritage des pouvoirs politiques victorieux.

4.2 LES COORDONNEES DES AXES CAMEROUNAIS

4.2.1 *Phénoménologie des coordonnées géo-politiques*

4.2.1.1 *Délimitations des frontières du «Kamerun»*

Toutes les frontières du «Kamerun» répondaient uniquement à la question préoccupante des stratégies politiques du temps des conquêtes. Les contours du pays conquis étaient délimités par des rivalités européennes

(15) Il va sans dire qu'à l'époque de ce décret, le mot «Kamerun» était écrit en allemand comme tout le reste du texte même. Or évidemment pour des raisons politiques circonstancielles, après l'indépendance du 1er janvier 1960, le nouveau gouvernement du pays fit immédiatement sortir un décret, défendant d'écrire Cameroun avec «K». Mais Engelbert Mveng signale que : «nous ne le faisons qu'exceptionnellement, pour des raisons historiques». Cf. Op. cit., p. 313, note (1).

en présence, au fur et à mesure des conflits d'occupation, ou d'autres événements déterminants. Les frontières camerounaises, - qu'elles soient maritimes (comme l'embouchure du Wouri, sur 300 km), naturelles (comme le lac Tchad et le Logone), ou qu'elles fussent artificiellement tracées à l'intérieur du continent, - ont été établies de façon arbitraire. Mais actuellement, elles restent en vigueur pour servir de signes authentiques de la prise de possession, et valoir comme symboles indéniables de l'occupation encore effective des territoires que les conventions coloniales avaient décidé d'appeler pays africains.

L'Allemagne apparut alors comme le porte étendard dans ces opérations de conquête et ces manoeuvres de délimitation des frontières. Pendant la Conférence de Berlin (16) tenue du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, au sujet de l'Afrique, l'Allemagne se leva et selon la description qu'en fit Engelbert Mveng, elle présenta aux quatorze Etats participant la configuration de ses immenses conquêtes :

(16) Guillaume Ier, pour des ambitions personnelles et aussi pour réhausser le prestige de l'Allemagne unifiée, saisit une opportunité favorable et convoqua autour de lui, tous les pays d'Europe et d'Amérique, intéressés par la grande aventure africaine. Les délégations de quatorze Etats répondirent présent à ce vibrant appel. C'étaient l'Allemagne elle-même, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les U.S.A., la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède-Norvège et la Turquie. Les assises, fixées du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, se déroulèrent dans une atmosphère excitée par la concurrence des intérêts indéniables et par l'inévitable divergence réelle d'opinion. Grosso modo, le programme comportait trois grands volets. La neutralité des bassins du Congo et du Niger. L'occupation des territoires africains. La promotion du bien-être moral et matériel des indigènes. Mais le libellé de ce dernier point ne doit cependant pas induire en erreur; en excluant systématiquement de cette «Conférence» les indigènes africains qui auraient dû y être les premiers invités, les congressistes de Berlin ont ainsi fait la preuve suffisante de leur détermination à exclure de «la promotion du bien-être moral et matériel», les Africains dont ils décidaient de «fabriquer» de toute pièce un autre destin contraire au leur.

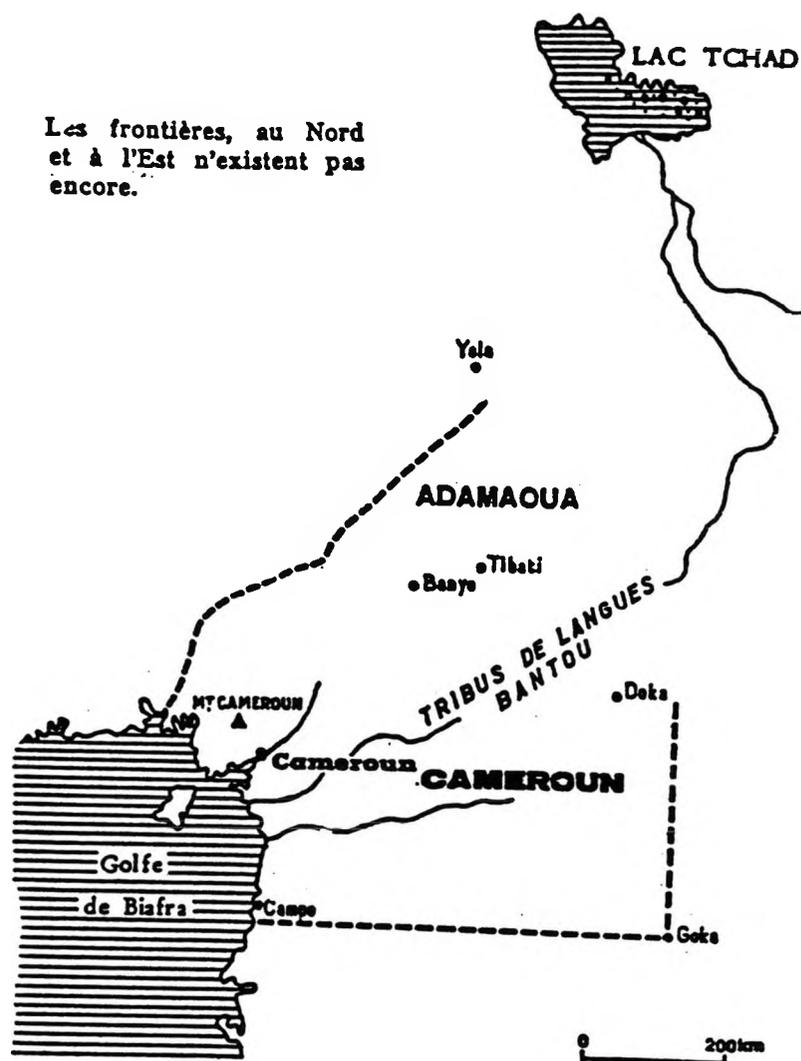
une carte d'Afrique criblée de frontières mal définies. Voici, sur la pointe du golfe de Guinée, le «Kamerun» : une ligne suit la côte, depuis Calabar jusqu'au Gabon; une autre monte presque tout droit vers Yola. Ailleurs, rien que des sites imaginaires et les immensités de l'Afrique tatouées en tous sens de lignes indécises (17). (Voir : les cartes V et VI).

Et en prétendant ainsi décider des frontières du «Kamerun», l'Allemagne se montrait vertement présomptueuse. En effet, tout en laissant la porte ouverte à tous et en chatouillant leur appétit bien connu pour les intérêts économiques, l'Allemagne menaçait aussi, de toute évidence, les intérêts des autres colonisateurs réunis à Berlin. De la sorte, loin de se montrer dupes, ceux-ci gardaient l'oeil bien ouvert. Aussi dussent-ils, pour défendre et protéger leurs intérêts, dans une clandestinité exclusive, s'entendre entre eux au cours de cette «Conférence» internationale. Et c'est au terme des débats de ces assises que l'Allemagne esquissa encore devant les quatorze Etats du congrès les frontières toujours indécises du territoire que pourtant déjà l'on se plaisait à nommer le Cameroun allemand.

(17) Engelbert MVENG, Op. cit., p. 286.

Carte V

LE «KAMERUN» DEPUIS LA CONFERENCE DE BERLIN JUSQU' AUX ENVIRONS DE 1890.

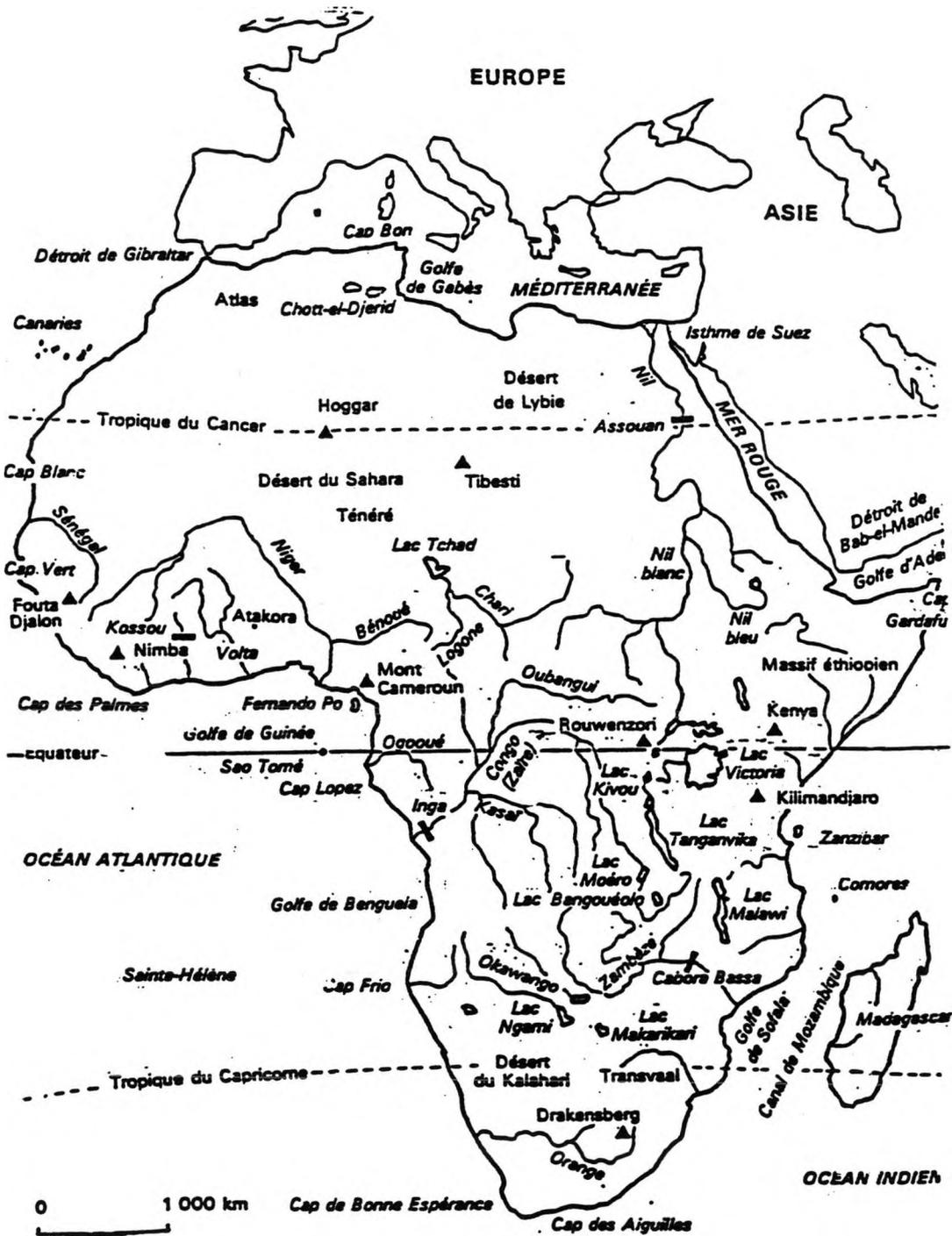


(D'après l'Atlas de S. Schrader, F. Prudent et E. Anthoine, - Paris, 1891).

Voilà bien, en 1890, confirme le docteur Engelbert Mveng, «ce qu'on appelait déjà le "Kamerun" allemand"» au nom des principes colonialistes fixés presque clandestinement à Berlin, dans cette Conférence paradoxalement dite «africaine» où se ratifia résolument parmi les participants la ferme volonté des Occidentaux - jamais rétractée - de ne tenir aucun compte ni de la dignité humaine des indigènes autochtones, ni encore moins de la promotion de leur bien-être ou des intérêts des pays victimes de la colonisation.

Carte VI

L'AFRIQUE : FRONTIÈRES POLITIQUES IMPRÉCISES



Alors commença la grande chevauchée en vue du dépeçage systématique d'une Afrique dont le destin résultera désormais des conventions et des accords noués, à son insu, entre les puissances dominatrices d'Europe ou d'Amérique, dans une ronde de négociations où elle est exclue.

Le 24 décembre 1885, la frontière camerounaise du sud fut tracée avec quelque précision, selon un règlement à l'amiable entre l'Allemagne et la France. Voici le texte de cet accord :

Le Gouvernement de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne renonce en faveur de la France à tous droits de souveraineté et de protectorat sur les territoires qui ont été acquis au sud de la rivière Campo par des sujets de l'empereur allemand et qui ont été placés sous le protectorat de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne.

Il s'engage à s'abstenir de toute action politique au sud d'une ligne suivant ladite rivière, depuis son embouchure jusqu'au point où elle rencontre le méridien situé par dix degrés de longitude Est de Greenwich (70 40' de longitude Est de Paris) et à partir de ce point, le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par quinze degrés de longitude Est de Greenwich (120 40' de longitude Est de Paris).

Le Gouvernement de la République Française renonce à tous droits et à toutes prétentions qu'il pourrait faire valoir sur des territoires situés au nord de la même ligne et il s'engage à s'abstenir de toute action politique au nord de cette ligne.

(Texte cité par Engelbert Mveng, Op. cit., pp. 306-307).

Dans la partie occidentale, l'accouchement s'avéra plus douloureux. La frontière y fut péniblement négociée entre l'Allemagne et l'Angleterre. Pourtant, il faut reconnaître que, le 21 avril 1885, une convention avait déjà livré à l'Allemagne toute la côte jusqu'au promontoire proche de l'estuaire de la Cross-River, et que l'Allemagne reçut également la

parcelle linéaire reliant cet estuaire aux chutes du vieux Calabar. Une autre convention signée le 6 mai 1886, permettait de prolonger cette frontière jusqu'à la Benoué, aux environs de la ville de Yola. Le 14 août 1893, une dernière convention complétait le tracé de cette frontière jusqu'au lac Tchad, mais par un léger détour à l'Est de Yola, qui ne pouvait cependant sortir de la zone anglaise.

Pour le tracé de la frontière de l'est, évidemment d'autres négociations furent encore nécessaires avec la France. Et un accord fut conclu le 4 février 1894.

On fit l'unanimité sur trois points, écrit Engelbert Mveng : [1] l'angle sud-est du Cameroun devait toucher la Sangha, affluent du Congo; [2] le méridien quinze degrés Est de Greenwich serait la frontière orientale prolongée par le Chari qui formerait avec le dix degrés de latitude nord, le fameux Bec de Canard (18).

Quant au troisième point, l'on s'entendit pour que la frontière ouest fût fixée en accord avec l'Angleterre.

Mais ce à quoi aspirait l'Allemagne, c'est surtout à la part du lion dans le partage du monde. Les conquêtes armées s'imposaient en conséquence. Ainsi l'usage de la violence s'avérait-il tout à fait inévitable, et pour cause.

(18) Engelbert MVENG, *Op. cit.*, p. 307 : «On avait adopté des méridiens et des parallèles pour frontières, méthode théorique s'il en fut, et qui laissait la porte ouverte à bien des querelles. En 1903, Dominik écrit à Alfred Fourneau, chef du territoire du Tchad, pour se plaindre des tribus Massa qui violent la frontière. Fourneau répond avec humour que le dixième parallèle n'étant pas piqueté sur le sol, il était difficile d'exiger que ces braves gens le reconnaissent à vue d'oeil ... (lettre du 8 mai 1903). (...) On adopta pour cela le cours des rivières, il fallut sacrifier le "Bec de Canard" qui fut remis à la France par les accords du 18 août 1908».

Au sujet des efforts de pénétration de l'Allemagne au Cameroun, voici, très succinctement, ce qu'écrit Engelbert Mveng :

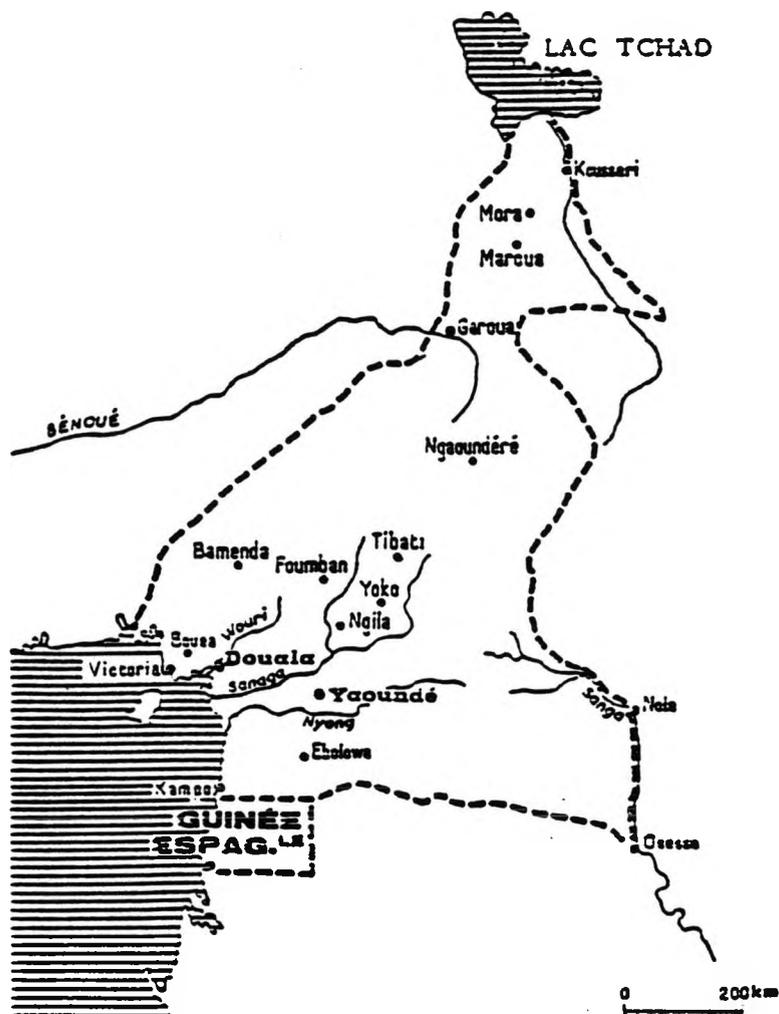
Le Cameroun allemand naît au moment où l'Allemagne elle-même cherche son équilibre intérieur. Le Kulturkampf vient de s'apaiser (1880); les 397 députés du Reichstag sont partagés entre une gauche, un centre et une droite divisés à l'intérieur, impuissants contre la chancellerie qu'ils ne peuvent pas renverser et qui exploite leurs divergences. Ajoutez à tout cela le fait que la seule année 1888 voit se succéder trois empereurs sur le trône allemand : mort de Guillaume Ier, règne éphémère de son fils Frédéric Ier (9 mars-13 juin 1888), avènement enfin de Guillaume II. Bientôt ce sera le tour des chanceliers de changer. Bismarck démissionne en mars 1890; il est suivi de Caprivi, de Hohenloe, et enfin de Von Bülow qui, de Berlin, dirigera la politique coloniale du Cameroun allemand. C'est qu'il n'existe pas de Ministère des Colonies avant 1907.

On comprend facilement pourquoi, avant l'avènement du gouverneur Puttkamer en 1895, l'oeuvre coloniale connaîtra chez nous une période d'hésitations.

Et encore faut-il reconnaître que pendant ces premières années, la fondation des bases côtières progresse rapidement. Rien ne sera improvisé en effet dans cet effort de pénétration. Les ports sur l'océan ravitailleront les explorateurs; des postes seront fondés sur les grands itinéraires; on marche vers des objectifs bien précis : atteindre le Congo dans le Sud, le Tchad dans le Nord. Ces objectifs guideront non seulement les explorateurs, mais encore les diplomates allemands dans leurs négociations avec les puissances française et anglaise pour la délimitation des frontières, et son aboutissement sera le «Neu Kamerun» de 1911 (19).

Carte VII

LE TERRITOIRE DU «KAMERUN» AVANT 1911.



Avant 1911 : le «KAMERUN» allemand.

Superficie : 480 000 km².

Population : 3 500 000 habitants environ.

Tous les chiffres, à cette époque, sont approximatifs :

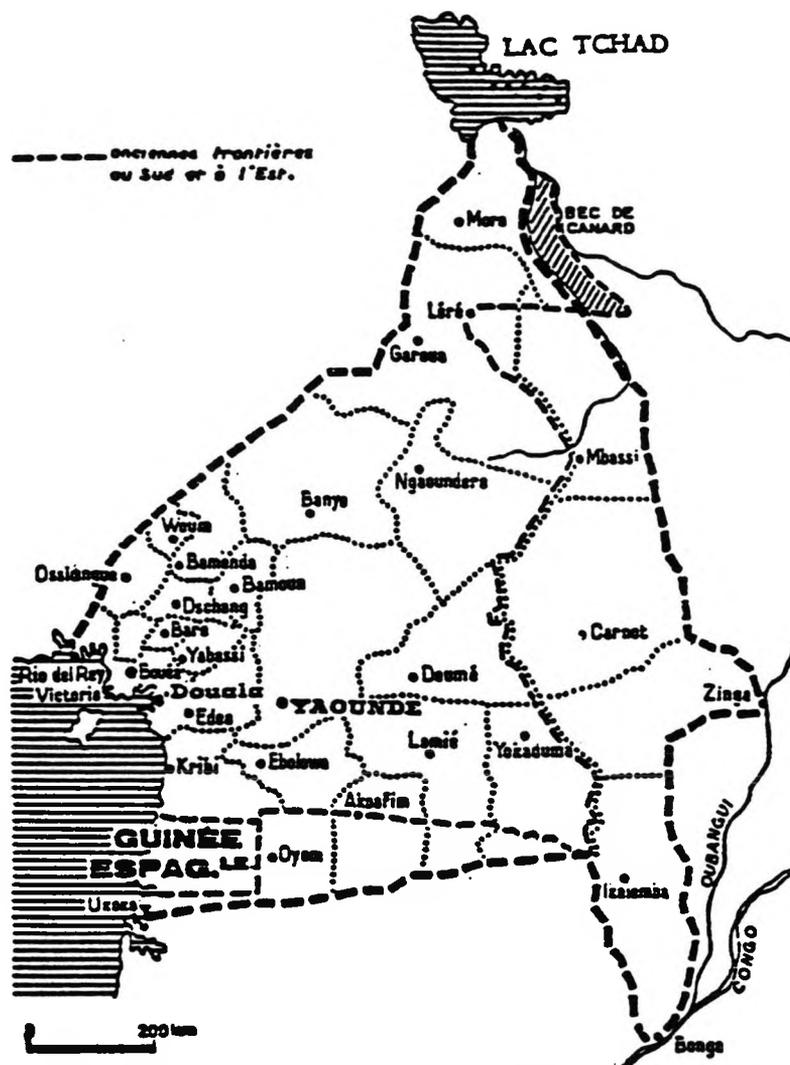
les uns donnent : 478 000 km² ;

d'autres : 493 600 km²

Quant à la population, les estimations vont de 2 300 000 habitants à 3 500 000.

Carte VIII

LE «KAMERUN» APRES 1911.



Après 1911 : le « Neu-Kamerun ». — 750 000 km², 28 districts.
 L'Oubangui est atteint à Zinga,
 le Congo à Bonga,
 et le Bec de Canard cédé à la France.
 La Guinée espagnole est cernée par le Kamerun.

En effet, la convention signée précisément le 4 novembre 1911 cède donc ainsi à l'Allemagne 275000 km² à l'est et au sud du Cameroun. Quel immense territoire (!) qui porte la superficie totale du «Nouveau Cameroun» à 750000 km² (Voir : la carte VIII). La France, qui héritera de cet immense territoire après la première guerre mondiale, représente presque exactement le double de la superficie du «Neu Kamerun». N'est-ce pas là un terrible signe augural de la douleur du peuple camerounais ? douleur doublement accablante pendant cette domination française. Mais laissons de côté cet énigme dont la clé importe peu.

Revenons à notre propos et disons seulement que les frontières camerounaises reculent pour permettre, enfin, l'accès voire la prise de possession du Congo, et ouvrir des voies fluviales Congo-Sangha-Oubangui, Ivindo-Ogoué, et Logone-Tchad. Tout cela se marchandait par deux accords : le 1er octobre 1912 la bande de terre au nord du Gabon et au sud de la Guinée espagnole fut cédée au Cameroun allemand; par contre, le fameux «Bec de Canard» passa à l'Afrique équatoriale française. Le 1er février 1913, la zone ouest de l'Oubangui vint aussi grossir le Cameroun allemand. Ainsi furent menées à terme des ambitions gonflées dont l'explosion désormais certaine, se dessinait déjà nettement à l'horizon.

4.2.2 *Phénoménologie des coordonnées historico-politiques*

4.2.2.1 *Configuration naturelle du Cameroun : un espace tridimensionnel*

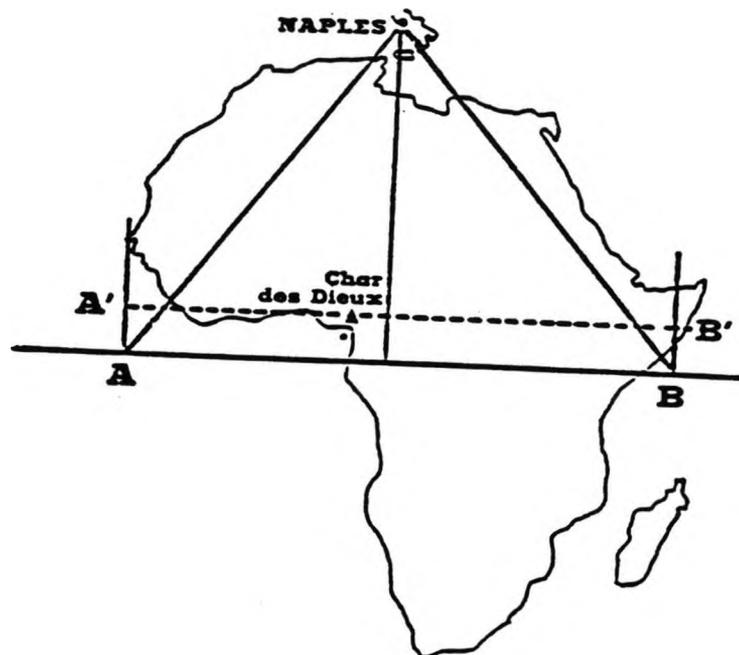
Aujourd'hui, le Cameroun se trouve localisé au Nord de l'Equateur, entre le 2^e et le 13^e degrés de latitude nord. Il s'étend de l'estuaire du Wouri dans la Baie du Biafra (sur le flanc de l'océan Atlantique) au lac Tchad.

Le concept «Kamerun» est maintenant entré dans l'histoire. Il s'y est inscrit dans une conjoncture essentiellement politique. Et il a, en outre, évolué et s'est précisé au sein d'une écologie politique mouillée par une ambiance coloniale. Déjà, la genèse nominative de ce concept nous aura permis de le problématiser à partir de diverses situations humaines au cours des explorations de l'Atlantique jusqu'à la découverte des crevettes saisonnières dans le fleuve Wouri. Mais cette perspective demeure sans doute incomplète, tant que l'on ne regarde pas aussi le «Cameroun» à partir du Théôn Ochéma. En effet, on ne pourrait comprendre suffisamment le Cameroun, ni dans sa géographie, ni dans son histoire, ni surtout dans sa politique, à moins de le situer et de le voir justement depuis le «Char des Dieux» (Voir : la carte IX).

A propos, il faut signaler que les savants, - et notamment les géographes, par maintes tentatives, - se sont longuement préoccupés de comprendre cette fameuse montagne. Voilà pourquoi, fondé sur les écrits des Anciens, un historien bien avisé nous prévient de la procédure à suivre pour localiser le Char des Dieux :

Carte IX

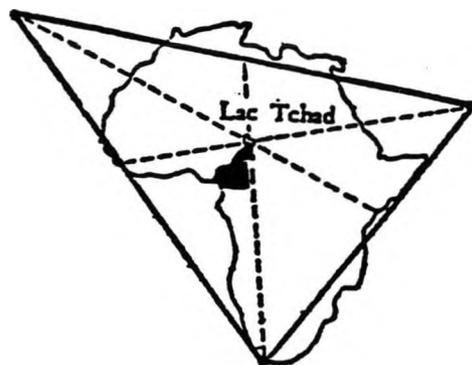
LA LOCALISATION DU «THEON OCHEMA» =
LE CHAR DES DIEUX = LE MONT CAMEROUN



Même dans l'hypothèse où l'Afrique des Anciens se serait arrêtée au niveau de la ligne A' B', le Char des Dieux n'aurait pu se situer avec quelque vraisemblance ailleurs que là où l'hypothèse de Pline semble l'avoir fixé.

Carte X

LE CAMEROUN : MICROCOSME SYMBIOTIQUE DE L'AFRIQUE.



ET LE LAC TCHAD
CENTRE DE GRAVITE
DU TRIANGLE AFRICAIN ...

Ce n'est pas dans la cartographie ancienne qu'il faut chercher la place du Char des Dieux. Les seules cartes anciennes qui nous soient parvenues sont celles d'un certain Agathodémon, qui, à une date inconnue, tenta de refaire l'Atlas - perdu - de Ptolémée. C'est ce fameux pseudo-Ptolémée qui se trouve à la Bibliothèque nationale française (Grec 1401). Quant à la célèbre table de Peutinger, elle est du IV^e siècle après Jésus-Christ, et son dessin, nous dit Laurend (Manuel II, p. 145), est une monstruosité. Les cartes d'Eratosthène, de Strabon ..., sont perdues et leurs reconstructions sont pures fantaisies. (Manuel I, p. 146).

(...) On voit qu'il est difficile de parler d'un argument péremptoire tiré de la forme de l'Afrique dans la cartographie ancienne.

Ce qui n'est pas le cas quand il s'agit d'un essai de situation presque géométrique. Cet essai, nous le trouvons dans Pline. Il nous montre que, quelle qu'ait été l'erreur des Anciens sur la configuration de notre continent, le Théôn Ochéma ne pouvait se trouver sur la côte occidentale d'Afrique, qu'à un point situé au fond du golfe de Guinée. Ce point, comme par bonheur, se place dans le voisinage de notre Mont Cameroun. (Voir : la carte IX).

Coïncidence ou hasard ? Voici le texte de Pline : «Sita est Aethiopia ab oriente hiberno ad occidentem hibernum. Meridiano cardine silvae ebene maxime virent : a media ejus parte imminens mari mons excelsus, aeternis ardet ignibus, Théôn Ochéma dictus Graecis». (Lib. VI, 35 Edit. Firmin-Didot)

L'Ethiopie est orientée du levant d'hiver au couchant d'hiver; son extrémité méridionale a de vastes forêts où l'ébène domine; dans son milieu, une haute montagne, penchée sur la mer, brûle de feux éternels. Les Grecs l'ont appelée : Théôn Ochéma : le Char des Dieux. (D'après la trad. de l'édit. Firmin-Didot) (20).

L'observation des coordonnées géo-politiques qui précèdent permet donc, à coup sûr, de repérer, dans son ensemble, la configuration du Cameroun à l'intérieur d'un espace tridimensionnel (21).

Le Théôn Ochéma, cette montagne camerounaise a donc toujours été considérée comme siège de la divinité et des mystères de la nature. Ainsi se présente-t-il comme une origine incontestable, qui définit la position de l'axe des abscisses passant par le lac Tchad d'un côté, et, de l'autre, la position de l'axe des ordonnées passant par l'estuaire du Wouri. De la sorte, cela va sans dire, il suffit d'ouvrir l'oeil pour voir et mieux situer ce pays, que la tradition la plus immémorable des autochtones eux-mêmes nomme plaisamment avec une joie indéniable : le «Berceau de nos Aïeux» (22). Et peut-être cela suffit-il même aussi pour mesurer la portée et comprendre dans toute sa profondeur le problème spécifique du Cameroun. «Sur la côte, le Mont Cameroun. Au nord le lac Tchad. Voilà, depuis l'Antiquité les deux foyers de l'histoire du Cameroun» (23). Voilà sa seule histoire authentique.

Essentiellement politique, l'authentique histoire camerounaise se trouve profondément marquée par la configuration naturelle du pays, et par son relief. Une histoire essentiellement fondée sur une métaphysique. La métaphysique de l'homme et du monde, son univers ambiant. Une

(21) C'est tout à fait conforme à ce qu'a démontré également notre historien lorsqu'il écrit que «notre pays se trouvait ainsi voué, dès sa naissance, à une vocation "triangulaire", entre les trois sommets du golfe de Guinée, du bassin du Congo tout près de l'Equateur, et du lac Tchad». Cf. Engelbert MVENG, Op. cit., p. 306.

(22) Cf. L'hymne national camerounais : «O Cameroun, Berceau de nos Ancêtres» ... (La traduction originelle disait littéralement, O Cameroun, Berceau de nos Aïeux.)

(23) Engelbert MVENG, Op. cit., p. 47.

métaphysique centrée sur le Théôn Ochéma, le mont-Cameroun dont la dimension mystérieuse plonge les racines dans les eaux de l'embouchure du Wouri et du lac Tchad. Mais cette métaphysique originelle fait apparaître alors aujourd'hui une dimension ambivalente : mystère d'une unité indissoluble mais pourtant éclatée. En d'autres termes, ce mont camerounais, le Théôn Ochéma, demeure le symbole de l'unité originelle du pays réel. La brisure de cette unité naturelle et l'imposition de toutes autres unités plus ou moins artificielles par les nombreuses conventions coloniales ne peuvent qu'engendrer une unité précaire et elles expliquent le divorce profond de l'homme camerounais postcolonial.

En effet, aujourd'hui, nul ne l'ignore. L'ensemble du territoire camerounais, conventionnellement délimité, reste toujours marqué par les péripéties obscures de la colonisation européenne, et surtout par les difficultés complexes dues aux terribles grandes guerres du début du XXe siècle. Mais indéniablement, ce territoire présente des conditions naturelles très favorables à l'activité humaine, en vue du plein épanouissement des personnes. Ceci n'a cessé de se confirmer, et explique bien pourquoi, depuis des millénaires avant notre ère, et jusqu'à l'avènement actuel de l'époque postcoloniale, le Cameroun s'est rendu célèbre pour être une agréable terre d'accueil et d'hospitalité. Ainsi n'a-t-il jamais cessé d'attirer et d'abriter en son sein des populations diverses et multiples.

Gens des plaines côtières, et gens des montagnes. Gens des denses forêts vierges, qui pratiquent la chasse et la pêche, ou qui vivent de la cueillette des dons merveilleux que prodigue à ses enfants la nature

encore pure. Gens des steppes et de la savane aux étendues à perte de vue, pasteurs infatigables, qui perpétuent l'élevage. Gens de l'agriculture traditionnelle ou moderne. Gens de toutes cultures et de l'industrialisation, de la techno-science jusqu'aux technologies sophistiquées. Populations se diversifiant sans cesse, grâce à la diversité et à la complexité des régions géographiques camerounaises, à la qualité de leurs richesses naturelles : sources d'énergie et matières premières abondantes. «Le Cameroun est une zone de rencontre, un carrefour d'influences». Mais cette influence, constate pertinemment un Père spiritain français avec pleine et entière connaissance de cause, «n'a aucun effet bénéfique sur le niveau de vie des populations de l'intérieur, au contraire (...) La colonisation a contribué au pillage des richesses humaines et naturelles» (24).

4.3 LE PROBLEME ORIGINEL AU CAMEROUN

4.3.1 *Le mercantilisme des puissances allogènes*

On peut dire que depuis l'époque antique la plus immémorable, la partie continentale africaine donnant sur l'estuaire du Wouri ne s'était jamais fermée au monde qui l'entoure. Mais à cause de cela même, précisément, elle a réellement connu la colonisation commerciale, l'une des plus marquantes. Et il est avéré que cette colonisation est plus radicalement encore une vraie présence politique essentiellement fondée sur un mercantilisme irrécusable.

(24) Jean CRIAUD, Manuel de Géographie du Cameroun, Editions Les Classiques africains, Paris, 1985, pp. 43 et 45.

Qu'est-ce qui motive et guide, en effet, les puissances européennes à la conquête du monde, et en l'occurrence, du Cameroun ? Qu'est-ce qui motive radicalement, et guide de façon tangible, ce grand mouvement européen du XVe au XIXe siècle d'abord, puis d'une façon irréversible, celui connu depuis le début du XXe siècle ? Tout ne donne-t-il pas à voir qu'il se trouve grandement dominé par des préoccupations d'ordre politique sans cesse aiguës et alimentées par des appétits nettement économiques qu'exploitent des intérêts nationaux ? (25)

Et toute l'histoire du Cameroun repose sur une méprise fondamentale qui est la source même du problème camerounais actuel. Malentendu originel demeuré permanent entre les populations autochtones et les colons s'enracinant de plus en plus dans les territoires camerounais. En effet, les indigènes du «Kamerun», de par leurs traditions d'accueil et d'hospitalité, reçurent les colonisateurs occidentaux avec un esprit d'ouverture, croyant vraiment que ceux-ci venaient à eux animés d'intentions humanitaires. Mais en fait, il est avéré que la visée des colons est systématiquement tout autre. Il ne fait aucun doute que, pour leur part, les Européens visent en priorité l'exploitation des territoires d'Outre-Mer, territoires déjà acquis ou à conquérir, s'il le faut, même par tous les moyens. C'est donc une entreprise essentiellement commerciale commandée par les seules règles du commerce (26). Et il n'y a

(25) Georges BALANDIER, Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 1982, pp. 8-9.

(26) Cette thèse se passe de toute démonstration. «Dans la première partie de son ouvrage «Unsere Kolonien : Nos colonies», paru en 1908 à Leipzig, le Dr Heinrich SCHNEE développe amplement la thèse qui met le commerce à l'origine des colonies (...) La thèse du Dr Schnee était en effet évidente dans une Allemagne où la colonisation était née, non de Berlin, mais de Brême et de Hambourg, vieux ports hanséatiques du Nord. C'est de là que
(suite...)

aucune raison de penser qu'ils puissent réserver au Cameroun un sort autrement envisagé. Tout le problème reste donc de savoir comment on en est arrivé à l'idée d'une Nation camerounaise autochtone ? ou à celle plus étonnante encore, d'un Etat indigène appelé : l'Etat du Cameroun ? (27)

Bien que la présence allemande soit incontestablement plus ancienne sur les côtes dites camerounaises, il est établi que l'Allemagne ne s'est décidément lancée dans la compétition coloniale qu'à l'époque de la «Conférence de Berlin». D'autre part, il reste toutefois évident «qu'elle y est venue, comme l'Angleterre, pour des raisons de commerce» (28). Comme d'ailleurs le prêchait cyniquement partout en Europe, Jules Ferry, le chef du Gouvernement français de l'époque : «Les

(26)(...suite)

sont venus les Woermann, et l'Allemagne leur devait le Cameroun». Cf. Engelbert MVENG, Op. cit., p. 319. Par ailleurs, qu'il nous soit loisible de citer également un auteur français, dont le parti pris manifeste pour les intérêts de son pays, éclate sans ambages contre le nationalisme camerounais. Il s'agit de Jean IMBERT, Le Cameroun, Presses Universitaires de France, Paris, 1973, chap. III, lire aussi p. 30-31 : «Les commerçants britanniques ne restent pas longtemps les seuls Européens : Français et Allemands établissent plusieurs centres d'affaires le long de la côte. En 1868, la maison Woermann de Hambourg fonde un dépôt à Douala (...) Woermann avait admirablement manoeuvré : il avait amené Bismarck à considérer comme nécessaire la protection du commerce allemand au Cameroun, en y établissant un véritable régime colonial; (commerce de l'huile de palme, de l'ivoire, puis du caoutchouc) : voir A. Wirz, Von Sklavenhandel zum Kolonialhandel Wirtschaftsdume und Wirtschaftsforman dans Kamerun vor 1914, Zurich, 1972). Au départ, il s'agissait donc essentiellement d'une colonisation commerciale, selon le système des compagnies à charte déjà employé par d'autres puissances européennes en Afrique. Comme le proclamait Bismarck : «le marchand d'abord, le soldat ensuite».

(27) Cf. L'évolution de cette institution dans le prochain chapitre, à savoir le chapitre V.

(28) Engelbert MVENG, Op. cit., pp. 280 et 286.

colonies sont pour les pays riches, un placement de capitaux des plus avantageux» (29).

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de l'Allemagne, ou de toutes autres puissances, presque partout dans le monde, on peut reconnaître aussi qu'un complexe de supériorité, bien évident de la part de tout envahisseur, et principalement pendant l'époque coloniale, demeure la caractéristique la plus marquante dans ces rapports commerciaux. En outre, on doit pouvoir noter que ce complexe de supériorité n'a pas manqué d'influencer toutes autres relations au détriment évident des indigènes, et en l'occurrence des indigènes camerounais. De la sorte, un tel complexe ne va pas sans hostilité; et corrélativement, il entraîne forcément des tensions plus ou moins sous-jacentes. Outre ce complexe de supériorité entretenant une hostilité qui alimente sans doute la violence, l'on peut relever que le mercantilisme des puissances allogènes se situe aux antipodes d'une tradition philosophique propre aux indigènes camerounais.

4.3.2 *La tradition philosophique propre aux indigènes*

«Terre de participation (...) C'est à la lumière de la loi universelle de cette participation», affirme nettement Engelbert Mveng (30), qu'il faut

(29) Jules Ferry s'est rendu très célèbre par la prédication de cette doctrine, grâce à laquelle il a réussi à asseoir une réputation de triste mémoire. En 1890, il écrivait : «La politique coloniale est fille de la politique industrielle ... la politique coloniale est une manifestation internationale des lois éternelles de la concurrence». Cf. P. Leroy BEAULIEU, De la colonisation chez les peuples modernes, (première édition, Jules Ferry, 1874), Préface à *Le Tonkin est la Mère Patrie*, 1890.

(30) Cf. Op. cit., p. 10

avant tout, «apprendre à connaître notre Cameroun» (31), c'est-à-dire le Cameroun «qui a une tradition philosophique propre à partir de laquelle se construisent ses multiples sociétés et leurs histoires». C'est le cas de le dire justement : «Une histoire inventée a neuf versions, une histoire vraie n'en a qu'une seule» (32).

Toutefois, à cet égard, précisément, le danger demeure : nul ne saurait se montrer vraiment péremptoire et prétendre a priori que sa version est la seule vraie. Mais si pourtant il est vrai que «les faits sont faits» et qu'il en est de même des événements et des hommes, nous tenterons de nous appuyer sur ces faits pour justifier notre interprétation de l'histoire du Cameroun.

Les perspectives de l'histoire politique camerounaise se sont diversifiées. Les explications souvent s'opposent : chacune, selon son camp, interprète évidemment le même fait de façon parfois contradictoire. Et les contradictions pouvant même aller jusqu'à l'invective. Mais ce n'est pas là l'objet de notre propos. Ce qu'il y a lieu d'en tirer cependant, c'est que «l'histoire» du Cameroun ne saurait être élaborée sans tenir compte du point de vue des Camerounais eux-mêmes et de leur situation. Il est, en effet, incontestable que l'authentique histoire du Cameroun doit être celle du Cameroun des Camerounais, et non point du tout celle du Cameroun des étrangers ou des allogènes.

(31) C'est nous qui soulignons. En outre, il importe de comprendre que cette formulation pivote entre deux pôles, d'un côté le Cameroun des allogènes vu tel qu'il est fait par eux; et de l'autre côté le Cameroun des Camerounais mêmes, c'est-à-dire «NOTRE CAMEROUN».

(32) «Munia mo mu ben midumbu dibua; Miango mbutan po». Proverbe camerounais : Douala; cité par Engelbert MVENG, Op. cit., p. 8.

L'histoire du Cameroun nous apparaît être, en réalité, comme celle de la métaphysique d'un peuple apocalyptique. Dans ce sens, comme l'entendait Boismard (33), que «l'apocalypse est la grande épopée de l'espérance(...) Le chant de triomphe» d'un peuple, mieux, d'une multitude de tribus, langues et peuples, qui s'en sont trouvés ainsi constitués. Dans la tradition spécifique de cette myriade de peuplements devenue camerounaise, la Terre est la mère de la nature dont le Ciel est le père. Ainsi l'homme camerounais fonde-t-il sa propre origine existentielle, de même que sa vision du monde, dans une conception mythique tout à fait appropriée (34). De là découle sa philosophie de participation à la nature du monde et des êtres. Elle est, pour tout dire, une incessante interrogation sur la vie et la mort, le Ciel et la Terre, l'Homme (35) et Dieu. Interrogation permanente, que stigmatise formellement cette fameuse expression biblique, la plus incontournable : «Qu'est-ce donc que l'homme, pour que l'on en garde mémoire, le fils d'Adam, pour qu'on en prenne souci ?» (36)

(33) J. DHEILLY, Le peuple de la Nouvelle Alliance, Editions de l'Ecole, Paris, 1965, p. 220.

(34) A titre d'illustration, entre autres, cf. « Le mythe d'origine de l'Évù et son examen anatomique » dans Nekes, 1913 pp. 138-139, et supra. Cf. également, les énoncés problématiques du « Monde invisible »; « Nature physique et transformations matérielles de l'Évù »; « Un traité beti "d'evulogie" » dans Philippe LABURTHER-TOLRA, Initiations et sociétés secrètes au Cameroun, Karthala, Paris, 1985, pp. 17-164.

(35) Dans la tradition camerounaise, l'Homme ici, c'est d'abord la femme (i.e. toute femelle, parce que la femme est Terre; et corrélativement ensuite seulement, le mâle, au sens où l'homme est Ciel c'est-à-dire ce dont on n'a pas à se préoccuper en ce moment, parce qu'il est fort éloigné du monde). Voilà en quel sens, paradoxalement, l'homme n'est qu'une quantité négligeable. En rigueur de terme, le mâle n'est pas un vrai homme, car sans la femelle (i.e. le sexe féminin ou la femme proprement dite) l'homme demeure totalement insignifiant. La femme ainsi comprise constitue typiquement la synthèse humaine face à Dieu, c'est-à-dire ici, l'invisible, l'Esprit comme tel. En d'autres termes, la femme est surtout la synthèse naturelle de l'ordre social. Elle est donc une composante politique, la plus déterminante.

(36) Psaume 8 (h. 9), 5., Cf. La Bible de Jérusalem. Mais il s'agit de notre traduction compréhensive.

Il se passa que l'affrontement devint fatal. Et pour cause. La rencontre des peuples du Cameroun avec ceux venus de l'Occident ne fut que dramatique. L'exploitation systématique soutenue par le mercantilisme le plus radical, s'oppose, en effet, diamétralement à un humanisme intégral fondé sur une éthique sociale transcendente. Dès lors, précisément, l'humanisme soulève avec pertinence, des problèmes irrécusables et non résolus. Pour sa part, Engelberg Mveng pense que cette mentalité camerounaise, la tradition philosophique des peuples du Cameroun, «on peut la résumer en disant que les Camerounais ont senti (...) qu'ils pouvaient, eux aussi, servir à quelque chose, pour le bien de l'humanité» (37). Mais, au juste, qu'est-ce que «le bien de l'humanité» ?

Il faut encore mentionner que, «le bien de l'humanité» ne va pas ici sans que la femme et la politique n'en soient partie prenante.

Dans cette vision spécifique du monde et de la nature humaine, le concept même de femme se retrouve sans cesse paradigmatiquement mis à contribution par une dialectique toujours provocante. La caractéristique propre de l'axiologie, au sein des groupes sociaux perçus conventionnellement sous la bannière dite camerounaise, c'est de receler une ambivalence dialectique, dont la femme se trouve être le siège (38). En d'autres termes, la femme n'est pas seulement la base, elle est en même temps, et surtout, la fondatrice de la société, ou plutôt des sociétés camerounaises. La femme est paradigmatiquement le fondement de tout

(37) Cf. *Op. cit.*, p. 404.

(38) Entre autres références, cf. dans les deux premiers chapitres de cette thèse, les schémas sur «le cycle des défunts», «les éléments de la dynamique des forces».

contrat social, et principalement dans le recours à ce que Rousseau nomme, à tort ou à raison, «la volonté générale». Siège indiscutable donc, la femme apparaît être essentiellement mère de l'humanité sociale et fondatrice de la politique.

Ces rapports dialectiques entre les différentes composantes du monde camerounais et dont la femme est le siège (et le lieu où il se résout) n'ont pu que façonner la mentalité qui, aujourd'hui, se trouve être le fruit d'une tradition séculaire. Et la dimension de fond qui ressort de cet humanisme mythique ou de l'éthique anthropologique camerounaise, c'est de poser tous les êtres humains comme des êtres d'amour autant que de coutumes. Précisément, l'histoire des coutumes et celle de l'amour ne constituent, en effet, rien d'autre que l'histoire même de la femme, fortement mouillée de toute son ambiguïté et de ses paradoxes. Et comme le disait Marx à propos de l'histoire, nous pouvons dire de la femme, «qu'elle-même est une partie réelle de l'histoire de la nature, de la transformation de la nature en homme» (39).

Ce qui est en cause, dans cette tradition philosophique camerounaise, en effet, c'est fondamentalement le problème de la liberté. La liberté dont le point crucial s'avère être ici la question de la vérité : métaphysique de la nature humaine, liberté de l'homme comme tel et du monde, et vérité de l'histoire. En d'autres termes, il n'en va pas autrement du questionnement central sur la vérité que du problème de la liberté comme

(39) Karl MARX, Manuscrits de 1844, Editions Sociales, Paris 1962, p. 96. (Les mots sont soulignés par Marx lui-même).

telle. L'une et l'autre s'ouvrent forcément sur l'axiologie, qui débouche sur une éthique et la sous-tend toujours.

Le propre de toute éthique sociale, c'est qu'elle façonne justement des modes particuliers de vie. Et à cet égard, en effet, il va sans dire que toute situation reste toujours particulière et toujours momentanée. C'est la situation qui offre aux hommes et aux sociétés humaines leur définition. C'est la situation qui permet également aux hommes et à leurs sociétés de se faire une histoire. Mais en l'occurrence, qui doit (et au nom de quoi) définir la situation des hommes et des sociétés du Cameroun, et en constituer l'histoire ? Dans quelle mesure peut-on établir, mieux encore, rétablir ici la vérité ?

S'il est vrai que rien n'arrive pour rien (40), il est sans doute permis d'affirmer aussi que les situations géo-politiques, historico et socio-politiques précédemment décrites dans ces pages, ont donné une conscience nationale particulière aux indigènes autochtones du «Kamerun»; notamment dès lors que ceux-ci se retrouvèrent littéralement «pris» au sein des territoires situés «entre l'embouchure du fleuve Wouri et le lac Tchad». C'est dire en d'autres termes que cette conscience nationale serait née avec l'épreuve indélébile de la colonisation. De la sorte, cette colonisation leur apparaît, désormais, comme le seul vrai problème à résoudre. Et qui dit colonisation a déjà dit l'Etat camerounais.

(40) Cf. «Il n'arrive jamais que rien n'arrive» dans Erving GOFFMAN, The Presentation of self in Everyday Life, A Double day Anchor Original, 1959; Encounters (Two Studies in the sociology of interaction), Bobbs-Merrill Educational Publishing, Indianapolis, 1961; Asiles (Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus), Editions de Minuit, Paris, 1968; Strategic Interaction, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 1969; Stigmaté, Editions de Minuit, Paris, 1975; Façon de parler, Editions de Minuit, Paris, 1987; Les rites d'interaction, Editions de Minuit, Paris, 1974.

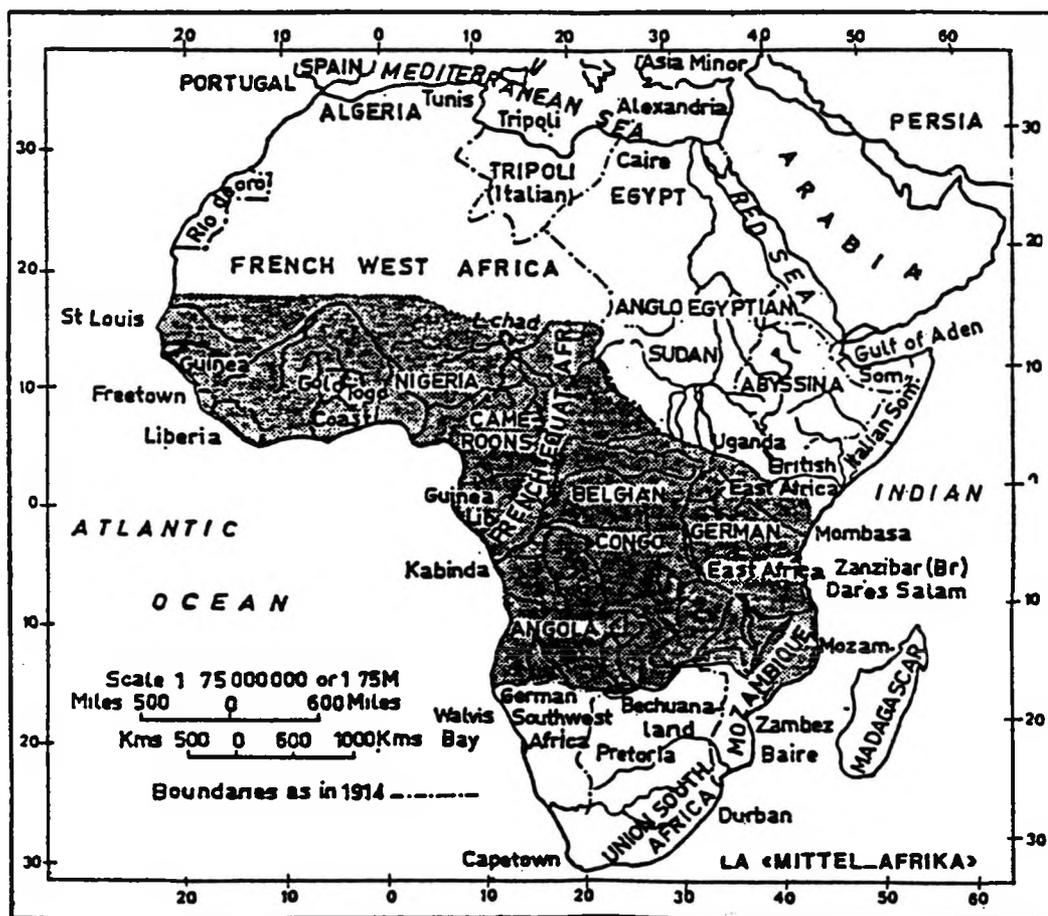
PREMIER INTERMEDE VISUEL :
LES ALTERATIONS DU CAMEROUN ET CELLES DE L'AFRIQUE POLITIQUE

Dans un bref intermède visuel, nous pouvons, avant de passer à l'étape suivante, rincer l'oeil sur cet Etat au cours de ses altérations politiques en Afrique.

* * *

Carte XI

LE «KAMERUN» ET LES FORCES POLITIQUES EN AFRIQUE AVANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE.



Carte XII

LE «KAMERUN» ET L'AFRIQUE OCCUPEE EN 1914.



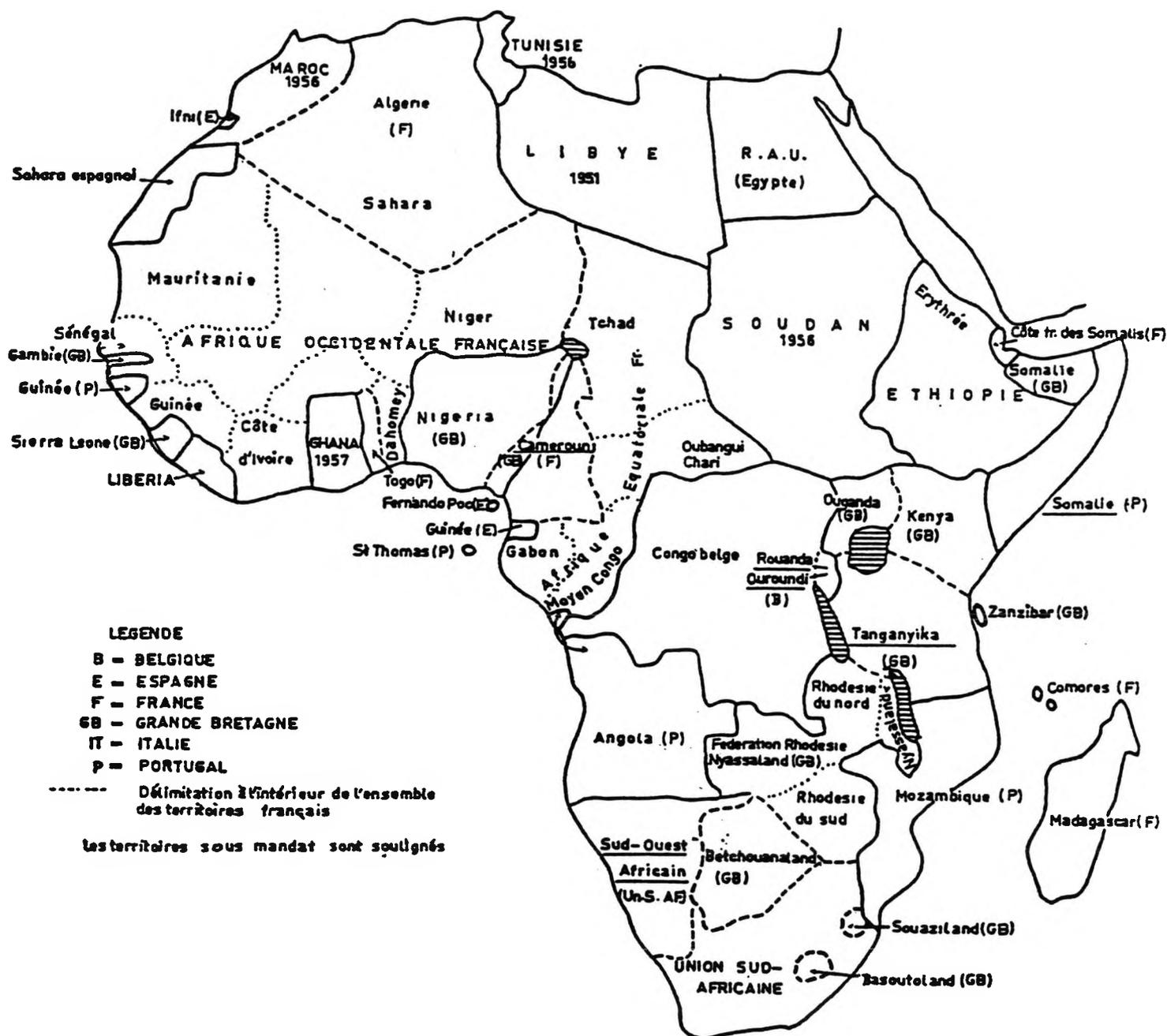
Carte XIII

LE «KAMERUN» ET L'AFRIQUE OCCUPEE EN 1939.



Carte XIV

LE «KAMERUN» ET L'AFRIQUE A LA VEILLE DU REFERENDUM FRANÇAIS DE 1958



Carte XV

LE «KAMERUN» ET LE POSTCOLONIALISME EN 1967.



CHAPITRE V

RECHERCHE PHENOMENOLOGIQUE DU SENS DE L'ETAT CAMEROUNAIS

5.0 POSITION DU PROBLEME :
PHENOMENE ET PHENOMENO-LOGIE FACE A UN THEME POLITIQUE

5.1 DES TERRITOIRES CAMEROUNAIS PRECOLONIAUX A L'ETAT
COLONIAL CAMEROUNAIS

5.1.1 *La politique coloniale d'exploitation territoriale*

La vérité n'est-elle pas que la colonisation européenne des territoires camerounais reste, irréfutablement, la génératrice de l'Etat du Cameroun. Hormis, en effet, durant les temps antiques, les visites sommaires et presque de pure curiosité qu'effectuèrent des Carthaginois intrigués d'apercevoir au loin des volcans situés le long de la baie de Biafra, il est avéré que nul autre n'avait pu résister à la vive tentation, ou à l'ardent désir d'exploiter les côtes de Guinée et du Cameroun (41). Territoires exploités tant et si bien ! On les exploita d'abord à la recherche du butin humain : les esclaves. Ceux-ci, en leur temps, furent considérés par les Occidentaux comme la marchandise la plus précieuse que l'on se plut, sans vergogne, à soutirer abondamment du continent africain. En son temps aussi, Victor Chazelas, administrateur en chef des Colonies, avait su, par des expressions convenables à l'esprit colonial illustrer cette vérité en écrivant ceci : «l'indigène africain, variété humaine la plus serve qui soit (...) au terroir que présentait le Cameroun» (42).

(41) Lire avec intérêt : «Le lointain passé et l'occupation allemande»; «La guerre et le partage»... dans Victor CHAZELAS, Territoires africains sous mandat de la France : Cameroun et Togo, Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris, 1931, pp. 43-82. Nous signalons que la lecture de ce livre requiert de la perspicacité et une vigilance incessante, pour comprendre de façon pertinente les thèses suspectes que défend vigoureusement l'auteur.

(42) Cf. Op. cit., p. 22.

Par la suite, sur les côtes camerounaises en l'occurrence, on en vint à s'installer, et aussi à intensifier l'exploitation, surtout dès les débuts de l'industrialisation en Europe et en Amérique. Avec l'avènement du machinisme, l'exploitation coloniale devint de règle et fut même rendue systématique.

On pénétrait alors à l'intérieur des territoires, à la conquête des matières premières, tant agricoles que naturelles. Et celles-ci se substituaient de plus en plus à la demande et au commerce des esclaves. Sans pour autant dire si et dans quelle mesure le statut d'homme fut vraiment reconnu aux indigènes.

Davantage plus que les Portugais, ce sont les Anglais, les Français et les Allemands, qui se livrèrent, corps et âme perdus, à la recherche des richesses d'outre-mer. Ils vinrent tous résolument pour s'installer sur la côte camerounaise. Aussi s'engagèrent-ils sans merci, à maintes compétitions, qui furent bien souvent périlleuses. L'Allemagne seule, au premier tour, l'emporta haut la main. Dès lors, elle y créa le «Kamerun» allemand, c'est-à-dire un Etat colonial dit camerounais.

Et, de ce fait, le destin du «Neu Kamerun» se trouva lié intimement à un enjeu à la fois économique et politique, dont la stratégie donna lieu à un sort précaire extrêmement vulnérable. Dorénavant, ce destin échappera aux populations indigènes autochtones elles-mêmes. Ses vicissitudes suivront les intrigues de la rivalité coloniale se conformant aux aléas des guerres entre les grandes puissances. Pendant que le Cameroun, à jamais peut-

être, portera les déchirures et les cicatrices d'une Allemagne déchue, partagée sans vergogne.

La création allemande de l'Etat colonial camerounais coïncidait avec la montée en Europe des tensions qu'un égoïsme effréné porta malheureusement au comble : montée des tensions diplomatiques sous-jacentes aux multiples négociations d'Ententes qui aboutirent à la division des peuples par affinité; montée des tensions politiques que révèlent des Alliances ouvertes ou clandestines pour s'exclure mutuellement. C'est le cas de la fameuse «Triple Alliance» : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, d'un côté, et de l'autre, la «Triple Entente» : la France, la Russie et l'Angleterre. Il y eut aussi montée des tensions surtout militaires et proprement stratégiques, qui précédaient, voire auguraient nettement déjà la première grande guerre généralisée, presque un siècle après les guerres napoléoniennes.

Pourtant, il faut aussi reconnaître que le panorama mondial au début de ce XXe siècle était paradoxalement caractérisé par la bonne humeur ambiante. Les grandes explorations sont de mise. Et partout, en effet, les voyages vont royalement bon train. La joie de vivre en terre africaine, dont les habitants au sens inné de la participation, se piquent d'une pointe d'honneur dans leur accueil de l'étranger. A travers les colonies, principalement dans tous les territoires africains, les indigènes autochtones ne se plaisent à rien d'autre qu'à la pratique sans retenue de leur hospitalité légendaire, dont ils se flattent à leur propre détriment au contact de l'Occident.

En Amérique du Nord, les Etats-Unis, qui sortent d'une terrible guerre de sécession, cherchent à s'équiper maintenant d'une industrie admirable. Mais c'est vraiment le royaume de la lutte pour la vie, où les habitudes politiques vont déterminer la création de grosses fortunes privées, de sociétés gigantesques, édifiées sur des millions d'ouvriers exploités presque sans défense aucune. Ainsi peut-être naîtra le royaume de la puissance d'une exploitation éhontée de l'homme. La naissance d'un capitalisme qui ne reconnaîtra peut-être plus aucune autre valeur au-dessus de l'argent.

Le Canada, pour sa part, bien que toujours lié politiquement à l'Angleterre, va se développer très rapidement surtout aux plans agricole et forestier. Et une certaine sérénité, qui l'emportera souvent sur des tensions réelles, caractérise en effet la politique intérieure de ce conglomérat qui se plaît forcément dans une complicité presque indicible entre la dépendance à divers niveaux et une abondance de richesses sans cesse croissantes.

L'Europe, dans l'ensemble, vibre au diapason des inventions nouvelles. Ce sont les progrès de la science et de la technique et de l'ingéniosité humaine. Partout se multiplient les applications de l'électricité, le téléphone, auquel on commence à peine à croire vraiment, la photographie à la portée de tous, et les premiers films de cinéma. L'automobile aussi fera son apparition : la torpédo, pétaradant sur les routes en terre sans goudron, sans asphalte ni bitume, faisant fuir les chevaux autant que les hommes, mais surtout les femmes et les animaux de toutes sortes. On en rit de bon coeur. On s'amuse aussi avec l'aéroplane fait de toile, de

bouts de bois, de fils de fer et de colle; il évolue en l'air avec un aviateur casqué, mu par un petit moteur, et il s'écrase sur le sol au premier incident.

L'Europe du temps apparaît surtout comme une mosaïque d'entités rivales, grands et petits Etats à la mentalité foncièrement tribaliste, ayant peu ou presque pas du tout de réelle amitié entre eux. Ils excellent dans la jalousie et ils se détestent en général. Leur sens civique, à l'époque surtout, se trouvait facilement enclin au chauvinisme, une sorte de patriotisme forcené et plein de danger, notamment lorsque les chefs déchaînaient leurs passions mauvaises ou s'y trouvaient enchaînés eux-mêmes par leurs désirs inutiles. C'est un tel esprit qui dictait sa loi dans les Empires d'Europe et dans les royautés parlementaires. La hantise de la domination jointe à l'impérialisme tourmentaient en permanence bon nombre de gouvernants européens. Et cette hantise ne quittait plus jamais tout à fait certains souverains. Or ceux-ci, hélas ! pouvaient amener leurs peuples à ingurgiter n'importe quelle idée, à adopter n'importe quelle arquebuse ou simplement à suivre n'importe quel enlèvement. Mais pire encore, et voire fatalement, ils pouvaient amener les peuples à considérer «la guerre» comme une épreuve nécessaire pour régler les différends entre Etats, et surtout comme une épreuve bien appropriée pour «abattre» ou pour annihiler l'ennemi et accroître sa propre puissance.

Le drame camerounais, principalement l'histoire politique de ce pays, se trouve inséparablement lié à ce tableau panoramique, par le biais irrécusable de la colonisation européenne en Afrique noire. Le fait

colonial s'avère être, en effet, comme le fruit le plus typique de cette Europe en mal de puissance et de domination. Tourmentée par des concurrences commerciales et des rivalités politiques presque pathologiques, l'Europe occidentale, pour ne parler que d'elle, est en réalité la proie d'une violence débordante. Des antagonismes divers et une dégénérescence conséquente, constituent le corrolaire le plus notable de ce débordement de violence à l'extérieur des frontières européennes. En faut-il davantage pour situer sur l'échiquier mondial et comprendre la colonisation ? Presque deux siècles durant, (mais au nom de quoi ?) les puissances européennes se sont taillé en effet d'immenses empires coloniaux, grâce au soutien de leurs gouvernements et à l'audace effrénée de leurs explorateurs et de leurs commerçants.

L'histoire générale du Cameroun s'inscrit donc dans le prolongement direct de ces événements. En particulier, l'histoire politique du Cameroun s'en éclaire de son mieux. Et elle ne se laisse saisir que dans la foulée fugitive du triomphe colonial allemand; mais surtout dans la foulée des péripéties douloureuses et d'autant plus complexes, qui ont, lors des deux grandes guerres mondiales de notre siècle, maté impitoyablement l'Allemagne, tout en la dépouillant totalement. Le Cameroun n'est donc pas seulement un orphelin dont le sort est lié au malheureux destin de cette Allemagne vaincue, ni simplement une «colonie» divisée comme l'Allemagne elle-même. Le Cameroun apparaît surtout comme une dépouille déchirée ou appelée à l'être profondément. Ses nouveaux maîtres le considèreront-ils comme telle ? s'emploieront-ils à le maintenir en lambeaux ? Il convient d'examiner soigneusement cette question dans toute sa pertinence.

5.1.2 La «Question-camerounaise»

La «question-camerounaise» (43) s'inscrit dans le prolongement des événements politiques précédemment brossés à grands traits dans le contexte international, européen en particulier. Elle est, dans l'Afrique noire colonisée, le reflet de la mentalité européenne : comment redorer son blason, au lendemain d'une guerre épouvantable dont les cendres et les ruines rappellent quotidiennement partout l'ampleur des destructions et la valeur des pertes ?

Il faut reconstruire l'Europe aux dépens des colonies, même en y détruisant les personnes humaines. L'Europe, se répétait-on, doit impitoyablement manifester sa puissance et étendre sa domination. Voilà surtout pourquoi, ici, la «question-camerounaise» ne pouvait se poser autrement qu'en termes de commerce et d'exploitation lucrative des terres et des hommes indigènes camerounais. C'est-à-dire qu'elle est essentiellement liée aux retombées dramatiques du bilan heurté de la première guerre mondiale, dont elle apparaît être l'une des résultantes directes.

Le problème de fond est que le «Kamerun» est réellement un fruit juteux. L'Allemagne, déjà, en a pris goût. Elle a réussi, en outre, à en assurer une publicité étendue. Maintenant le «Kamerun» ne peut plus s'empêcher d'exciter irrésistiblement l'appétit des uns, tout en chatouillant aimablement l'envie des autres. Parce que le «Kamerun» constitue dès lors

(43) Engelbert MVENG, Histoire du Cameroun, Présence africaine, Paris, 1963, p. 397.

une véritable idylle, remarquable par l'esprit souriant et fleuri des indigènes, aux bras fermes et rassurants, au coeur toujours grandement ouvert à tous les étrangers. L'hospitalité camerounaise dégage au loin son parfum mythique. Ainsi, pour une Europe décadente, victime d'un violent désir de domination, et fortement enclin à une expansion colonialiste, la «question-camerounaise» arrive à point, et devient presque inévitable.

Elle se pose avec acuité et atteint son paroxysme à Versailles, au milieu des grandes puissances guerrières, mais fondatrices de la «Société des Nations» qui, paradoxalement, prônait la paix. Honte évidente des pays européens en conflit entre eux pour honnir partout l'Allemagne, et se partager hâtivement les lambeaux du territoire camerounais, au grand détriment des autochtones indigènes; ceux-ci eux-mêmes devenus des malheureuses victimes piégées par le sort que venaient de jeter fatalement sur eux les hommes réunis presque clandestinement à Versailles (44).

Les Alliés de la première guerre mondiale vivaient encore sous tension. Ils voyaient, certes, se dessiner nettement déjà l'issue des hostilités. Mais ils en étaient d'autant plus accablés par des souvenirs douloureux et trop torturés par diverses blessures toujours saignantes. Ils se montraient alors davantage cramponnés sur la défense de leurs intérêts respectifs, et plus profondément préoccupés par le dépècement dévergondé des colonies que la force des armes venait de livrer entièrement entre

(44) Cf. Engelbert MVENG, Op. cit., pp. 367-429.

leurs mains, simplement, dirait-on, comme de viles dépouilles tout à fait bien méritées.

Cette guerre, déclenchée par l'Europe, perpétrait ainsi le tout premier crime mondial du XXe siècle. Les brasiers n'en étaient même pas encore vraiment éteints, que déjà, sous l'égide de M. Woodrow Wilson, alors président des Etats-Unis d'Amérique, les puissances alliées se vautraient dans une victoire qui s'avéra finalement très éphémère. En effet, sur des cendres étendues, qui couvraient à peine les braises ardentes, les vainqueurs de la guerre s'assirent pour débattre, entre autres, de la question-camerounaise; mais surtout ils se donnèrent de devoir en décider «au nom des autochtones absents» (45), ou plutôt résolument repoussés à l'écart, parce que, pour rien au monde, personne ne voulait savoir leur avis. Tous, de la même manière, se mirent également de connivence pour acculer l'Allemagne au banc des accusés, visant surtout à lui ôter jusqu'à la moindre velléité de reprendre un jour le Cameroun. Et il va de soi que la paix qu'on semblait ainsi envisager demeurait nettement inconsistante, parce que la victoire des Alliés restait elle-même indéniablement précaire.

L'Allemagne ne camouflait point du tout ses présomptions manifestement encore suspectes et d'autant plus dangereuses. Au contraire, elle laissait toujours voir qu'elle n'était même pas convaincu de la défaite qu'on proclamait lui avoir infligée. Et par la suite, le fiasco tout à fait ridicule de la Société des Nations (S.D.N.), et la mort presque instantannée de celle-ci, l'auront assez bien montré.

(45) Engelbert MVENG, Op. cit., p. 367.

En outre, la deuxième guerre mondiale vint bientôt le prouver encore de façon plus dramatique. Et en réalité, cette dernière issue fatale ne saurait vraiment étonner. Mais plus profondément, elle permet de clarifier davantage la «question-camerounaise», grâce à l'analyse des faits et des événements replacés dans le contexte de cette triste période. C'est dire qu'on ne saurait dissocier du problème spécifiquement camerounais ni la politique allemande donnant lieu à ces fameuses guerres mondiales, ni encore moins la vision coloniale européenne de l'époque. Ces entités sont fortement liées et jettent sur notre propos une clarification déterminante.

Dans Le problème colonial du point de vue international confiait publiquement, en son temps, M. Bell, le nouveau ministre allemand des Colonies aux lendemains immédiats de la première guerre mondiale : «il est nécessaire de rappeler que nous désirons ardemment posséder des colonies, ce à quoi nous avons droit, et mon intention est de prouver qu'un Empire colonial est pour l'Allemagne une question vitale» (46). Question vitale, oui. Et personne n'en doute. Et il va sans dire que l'Allemagne ne cessera plus jamais d'élever le ton pour se faire entendre. De plus en plus vigoureuses, ses protestations se succèdent les unes aux autres. Véritable «épée de Damoclès», l'Allemagne allait monopoliser ainsi toute la scène politique internationale; elle se fit la maîtresse d'oeuvre de toutes ses conséquences. Des protestations aux menaces, il n'y eut qu'un léger pas vite franchi par le gouvernement du Reich. Celui-ci, presque sans peine, mit à exécution le dessein clair et net que M. Erzbeger avait

(46) Cf. O. LOUWERS, Le problème colonial du point de vue international, Bruxelles, Mémoires de l'Institut colonial belge, 1936, p. 22.

pourtant livré sans ambages le 2 février 1919, au moment de la signature de l'armistice formelle : «Le programme Wilson donne à l'Allemagne un droit inviolable pour son territoire colonial. Le vol qui se commet à Paris ne portera pas bonheur au monde et attaque directement l'existence même de la S.D.N.» (47).

Mais les Alliés se plaisaient à faire la sourde oreille en opposant irrémédiablement au Reich une fin de non-recevoir. Seul le refus le plus catégorique répondit à toutes les tentatives allemandes de négociation. De la sorte, sur le plan international, le destin du «Kamerun», de même que celui des populations indigènes autochtones furent ipso facto, non seulement définitivement liés au malheureux sort que subissait ainsi l'Allemagne, mais surtout définitivement scellés à l'avenir certainement déjà sombre que devait connaître la S.D.N. C'est dire qu'à cette époque, la «question-camerounaise» apparaît être comme un beau match de ping-pong joué sur la table fragile de la S.D.N. par les Alliés triomphants d'un côté, et, de l'autre, l'Allemagne bouillonnante, acculée cependant au pied du mur.

Nul n'ira penser qu'il s'agit là uniquement de «vieilles divergences de vue entre gens d'affaires et pouvoirs civils, entre idéal politique et intérêts commerciaux». Mais c'est le fond même de la «question-camerounaise» proprement dite. Une «question» tissée de fluctuations multiples et de tensions diverses. Mais aussi une «question» tissée surtout de contradictions où se trouve dangereusement mise en cause la promotion de l'indigène autochtone, la promotion de l'homme camerounais.

(47) Cf. «Discours à la Société coloniale allemande» dans O. LOUWERS, Op. cit.

Mise en question qui entraînera forcément avec elle l'interrogation radicale sur la nature même de l'entité aujourd'hui dite «camerounaise», et plus radicalement encore sur l'essence du pouvoir politique qui régit cette entité.

Il est évident que les grandes puissances entretiennent une effervescente campagne en faveur des colonies. Et en particulier, les puissances européennes rivales nourrissent une propagande effrénée autour du thème centralisateur tiré sans peine d'une même souche portugaise : Camaroes et que l'on se plaît à traduire bien volontiers pour des besoins soit purement publicitaires soit surtout politiques, en allemand : Unser Kamerun von Heute; en français : Notre Cameroun; en anglais : Cameroons; en espagnol : Camarones. Irrésistiblement, partout règne la passion la plus radicale sur ce thème.

Des livres innombrables sont publiés au sujet du Cameroun. Des films circulent. Des documents divers et des renseignements multiples témoignent de l'accueil reçu par les Européens dans les territoires mythiques du Cameroun. L'affabilité camerounaise est grandement exaltée. La force des indigènes est reconnue. L'ingéniosité des autochtones est hautement proclamée. Le Cameroun, c'est un pays à l'âme mélodieuse et rythmique.

Entre autres illustrations à cet égard, qu'il nous suffise de mentionner qu'Engelbert Mveng atteste textuellement ceci :

Un officier français, débarqué à Douala le 26 février 1916, écrivait dans ses notes : «La ville de Douala, que je visite le lendemain..., est très belle. Beaucoup plus

importante que les villes (des colonies) françaises de la côte». (Notes dactylographiées inédites, p. 9)

Le général Aymerich, la même année, devait donner de Douala le tableau suivant :

La ville de Douala occupe, au fond de l'estuaire du Wouri, une étendue de huit kilomètres et comprend trois quartiers bien distincts, séparés entre eux par des ravins profonds. Au sud se trouve le palais du Gouverneur général, les bureaux de l'Administration centrale, les habitations des hauts fonctionnaires, le port avec son embarcadère, les magasins et une bonne partie des maisons de commerce...

Au centre sur un plateau légèrement ondulé, entre la gare du chemin de fer de l'Est et le ravin de l'usine des eaux, s'étend le quartier populaire d'Akoua...

Plus au nord, on trouve une grosse agglomération, en majeure partie indigène, appelée Deido; non loin des premières maisons, au fond d'un ravin encaissé qui sépare Deido d'Akoua, on trouve l'usine d'épuration et de refoulement des eaux qui, au moyen de canalisations souterraines, distribue l'eau potable à toute la ville. Sur les quais de Deido, en bordure du Wouri, on trouve encore quelques maisons de commerce, des hangars, une scierie mécanique, une briqueterie... (La conquête du Cameroun, pp. 195-196).

Et voici Yaoundé :

La physionomie générale de Yaoundé ne ressemble en rien à celle des grosses agglomérations que nous avons déjà rencontrées; qu'on se figure un vaste plateau... Sur le plateau s'élèvent de nombreuses constructions européennes, et il est sillonné en tous sens par des routes et des avenues bien tracées et bordées d'arbres. Des écoles sont bâties aux carrefours les plus importants, et au centre des quartiers les plus peuplés; des fontaines publiques sont judicieusement espacées, des affiches indiquent les noms des rues, des avenues, des places; des placards sont dressés bien en vue pour faire connaître les arrêtés de l'autorité allemande. En somme, l'organisation germanique, minutieuse et tracassière, s'étale partout avec ses défauts, mais aussi, il faut bien le reconnaître, avec ses réelles qualités... (Gl. Aymerich, Op. cit., p. 167).

Voici enfin Ebolowa :

Le 30 janvier (1916), dans la matinée, nous arrivons en vue d'Ebolowa. Du haut d'une colline, on distingue une grande étendue de plaine, des avenues bordées d'arbres, des habitations coquettes, ornées de jardins fleuris et entourées chacune d'une haie vive, constituée le plus souvent par des rosiers; c'est la ville commerciale. A l'extrémité opposée, la plaine se termine par une ligne de hauteurs escarpées, sur lesquelles s'élève un véritable château fort, comme ceux que l'on voit sur les bords du Rhin, avec portes et fenêtres ogivales, remparts crenelés, ponts-levis et machicoulis; c'est la citadelle d'Ebolowa... (Ibid., pp. 177-178). (48)

Invariablement, tous les témoignages proclament nettement que le Cameroun est intéressant. C'est un beau pays. C'est un ensemble de territoires où le trait commun le plus irrécusable, qui caractérise tous les indigènes est leur accueil aimable et leur égale hospitalité. De la sorte, par-delà les paradoxes, voire les contradictions (49) qu'il serait tout à fait vain de vouloir écarter ici, tous les historiens révèlent l'attachement profond et sincère gardé par les pays occidentaux à l'égard des indigènes autochtones, regroupés aujourd'hui sous la bannière nationale du

(48) Cités par Engelbert MVENG, Op. cit., pp. 337-338.

(49) Paradoxes et contradictions évidemment indéniables, mais cela signifie surtout qu'il reste extrêmement difficile d'estimer à sa juste valeur l'ampleur de la propagande européenne en vue de l'installation au Cameroun. Une chose est cependant certaine, c'est que cette propagande eut chaudement lieu; et de façon considérable. Elle fut menée sur deux fronts : naturellement, à l'intérieur du territoire du «Kamerun» même, où elle fut sinon insignifiante, du moins liée aux conditions locales d'informations difficiles et de moyens précaires. Mais à l'extérieur du «Kamerun», la propagande s'avéra tout autrement, beaucoup plus grandiose. A preuve, après l'accession de Hitler au pouvoir, par exemple, le gouvernement allemand fit publiquement de la reprise de ses colonies, un objectif de politique officielle. «Dans son livre Mein Kampf, dans ses discours, notes et autres communications officielles, rappelle V. T. LE VINE, Hitler fit des revendications coloniales du troisième Reich une partie essentielle de son programme Grossdeutschland. Ritter von Epp (qui devint chef du Comité colonial du Reich, en 1936, et le principal propagandiste de la cause coloniale), Hermann Goring et Hjalmar Schacht, parmi d'autres, se livrèrent à un feu roulant verbal pour maintenir la question au premier plan des préoccupations allemandes et internationales». Cf. également Victor T. LE VINE, Le Cameroun, du Mandat à l'indépendance, Présence africaine, Paris, 1894, p. 155-167; particulièrement la note No 12, pour une bibliographie détaillée à ce sujet.

peuplement camerounais. Et sans conteste aucune, l'on comprend aisément l'amertume inlassablement exprimée par des allogènes, dès lors que ceux-ci doivent quitter (50) définitivement ce pays : le Cameroun au visage hiératique. Aussi ont-ils réussi à mettre tout en oeuvre pour en reprendre possession. Et cette entreprise atteint un paroxysme malheureux avec le désarroi accablant qui s'empare totalement de l'Europe, une fois de plus, plongée déjà encore dans une guerre généralisée.

En 1940, Eva Mac Clean se fait l'écho le plus sonore de cette situation. En effet, il publie à Munich un livre de propagande intitulé : Unser

(50) Cf. Wilhelm KEMNER, Kamerun, Berlin, Freiheits Verlag, 1937, pp. 243-244. Qu'il nous soit loisible de reproduire textuellement ici, un poème nationaliste qui circulait parmi les Allemands vivant au Kamerun. Ce sont les employés de la Westafrikanische PflanzungsGesellschaft «Victoria» (W.A.P.V.) qui l'auront montré à Kemner. Nous livrons ici ce poème qui nous paraît fortement éclairant :

Noch immer Schweifen die Gedanken
Zurück zum Kameruner Land,
Um herzlich tausendfach zu danken
Den Männern dort am Meeresstrand.

Ihr zeigtet uns in frudgem Stolze,
Was Ihre geschafft auf heisser Erd,
Die reife Frucht am grünen Holze,
Die Eurer Müh und Arbeit wert.

Oft glauben wir, als ob im Traume
Wie in ein Märchenland gestellt,
Wen wir in grossem, weitem Raume
Die Wunder sahn der Tropenwelt.

Mit bittrem Schmerze wir empfinden,
Dass man geraubt uns dieses Land.
Drum wollen laut und ernst wir künden
Es muss zurück zum Vaterland !

Das unserem Recht Erfüllung werde,
Das bakld die Deutsche Flagge weht
Auf Kameruns alter deutscher Erde,
Ist unsere Hoffnung und Gebet.

Toujours encore nos pensées retournent
Vers la terre du Cameroun,
Pour remercier mille fois de tout coeur
Les hommes, là-bas, sur la côte de la mer.

Fiers et heureux vous nous avez montré,
Ce que vous avez sorti de ce sol chaud,
Le fruit mûr sur le bois vert,
Qui récompense votre peine et votre travail.

Quand dans ce grand et vaste pays
Nous contempons le miracle tropique
Souvent croyions-nous, comme dans un rêve
Vivre dans un pays de conte de fées.

Nous ressentons avec douleur amère,
Qu'on nous ait dérobé cette Terre.
Donc avec force et sérieux nous proclamons
Qu'elle soit rendue à la Patrie.

Nous espérons et nous prions,
Que nos droits soient reconnus
Et que bientôt le drapeau allemand flotte,
Sur la vieille terre allemande du Cameroun.

Kamerun von Heute : Notre Cameroun d'aujourd'hui. Et sa conclusion semble largement suffisante pour tout dire :

«So moege das Kamerun-buch, das im ernster zeit beendet wurde, mit diesem Wort des Führere schliessen» : «Ich aber zweifle keine Sekunde, dass wir Siegen werden !» - Ainsi le livre du Cameroun, achevé en des temps plus sérieux, peut avoir pour conclusion ce mot du Führer : «Pour ma part, je ne doute pas une seconde que nous aurons la victoire !» (51)

De la sorte, face à la «question-camerounaise», les puissances européennes et chacune prise en particulier n'ont envisagé que leur propre victoire. Ceci créa surtout une situation politique confuse, alimentée par des tensions conflictuelles multiples, tant du côté des allogènes que de celui des autochtones indigènes eux-mêmes. Et l'Etat du Cameroun, qui naîtra de cette confusion trouble et de ces conflits, ne saurait être rien d'autre que ce que sera l'Allemagne et la S.D.N. elles-mêmes.

Il va sans dire que, dans ces conditions, la victoire envisagée sert de fondement à la guerre. Mais plus profondément encore, cette victoire elle-même se réfère surtout à la défaite de l'autre, voire à la destruction totale de l'ennemi : «Bita bingalumann a Kamerun binë fo hë dzam eban oyëng» (52). Ce que l'on doit rendre ici par la formulation selon laquelle l'ontologie du pouvoir politique camerounais postcolonial ne trouve sa signification totale et son élucidation plénière que dans et

(51) Eva MACLEAN, Unser Kamerun von Heute, Munich, Reichs Kolonialbund par Fichte Verlag, 1940.

(52) i.e en Ewondo : « La guerre au Cameroun, c'est une véritable épopée », des batailles épiques, en rigueur de termes. Cf. Engelbert MVENG, Op. cit., pp. 346-363.

par la guerre (53). On doit comprendre ici que, très succinctement énoncée, la «question-camerounaise» apparaît être comme un faisceau de rivalités européennes concentrées de façon particulière entre l'estuaire du Wouri et le lac Tchad. Il est à comprendre qu'elle s'y manifeste ainsi, non pas seulement à la manière des abeilles dans une niche de miel, mais surtout comme des abeilles devenues exploiteuses voraces qu'absolument rien ne retient plus dans leurs ambitions.

On ne peut que s'en rappeler : «L'histoire n'est qu'à la fin ce qu'elle est en réalité». Et de la sorte, il est avéré aujourd'hui qu'en territoires camerounais, pour les populations camerounaises autochtones, il en fut de la deuxième guerre mondiale presque exactement comme de la première. En effet, au moment même de tous ces événements, l'atmosphère camerounaise se trouvait déjà chargée d'orage. Une flambée de violence laissait voir nettement que la «question-camerounaise» ne saurait éviter le drame dont le dénouement a été tragique :

Ce sont les populations demeurées sur place qui allaient porter tout le poids de l'après-guerre. Des villages avaient été brûlés, des plantations dévastées; il y eut famine un peu partout. Les deux cent mille manoeuvres de la Süd-Kamerun Gesellschaft, sommés de rentrer chez eux par les nouveaux vainqueurs durent faire près de 2000 kilomètres à pied, dans un pays troublé, où ils furent souvent rançonnés. Plusieurs disparurent. Il y avait eu, dans des forêts de l'Est, des mutineries de tirailleurs; on parla d'une «Foolish Company» qui ravagea le pays et massacra la population. Le changement de régime, la disparition des anciens chefs, les règlements de compte, tout cela fit régner sur le pays une période de terreur et d'insécurité... Les corvées, le portage sévissaient d'autant plus que la guerre exigeait de fréquents déplacements. Telle était la situation du pays au moment où le général Aymérich cable à

(53) Au regard de la «question-camerounaise», la première et la deuxième guerre mondiales constituent une seule et même unité qui confère à cette proposition son sens ici le plus adéquat.

son gouvernement qu'il n'y avait plus un seul Allemand au Cameroun... (54)

Il est pourtant reconnu que cet historien camerounais, Engelbert Mveng, excelle dans les nuances. Son optimisme presque sans égal, et pareillement reconnu de tous, ne l'empêche cependant pas d'écrire textuellement la triste vérité suivante :

Quoi qu'il en soit, une seule chose est certaine : le sens historique de la crise camerounaise de 1914 est dans la mise en question du système colonial. Cruelle ironie de l'histoire, il nous révèle qu'au sein de tout régime politique qui fonde l'impérialisme sur la bienfaisance, le germe surgit toujours d'une contradiction qui apparaît d'abord comme réussite et finit comme revendication et rupture (55).

Revendication et rupture, soutient résolument Engelbert Mveng qui, en effet, continue de postuler «qu'il faut bien reconnaître que le poids des événements s'est abattu sur eux (les indigènes camerounais) avec une extrême brutalité» (56). Victimes (innocentes ?) des rigueurs du destin, les populations camerounaises furent tout aussi rudement frappées par les armes coloniales, pour une cause (les guerres européennes évidemment) à

(54) Engelbert MVENG, *Op. cit.*, pp. 339-361. C'est sans doute son parti pris pour un optimisme débordant qui amène cet historien à écrire paradoxalement que «la population, dans l'ensemble, ne fit aucune difficulté à accueillir les nouveaux vainqueurs». Cette interprétation ouvertement subversive, traduit parfaitement la connivence que la politique des nouveaux vainqueurs exigeait de l'intelligentsia camerounaise. Complicité flagrante avec celle-ci, mais terreur excessive sur les populations. Le pays, dans l'ensemble, ne connaîtra plus d'autres rapports avec les nouveaux vainqueurs. Ce climat restera permanent, voire indélébile (presque) ! Nous verrons dans la suite des événements que nous rapportons ici, et jusqu'à la fin de ce récit historique, que cette «période» est incessante, parce que «terreur et insécurité», dès lors, semblent n'avoir plus jamais quitté ni l'ensemble territorial camerounais ni encore moins les indigènes autochtones. Ne serait-ce pas là même l'essence du pouvoir politique postcolonial au Cameroun ?

(55) *Ibid*, p. 344.

(56) *Ibid*, p. 358.

laquelle, il est difficile de dire pourquoi tant de vies humaines auront été sacrifiées, et avec elles, le destin du Cameroun tout entier.

5.1.3 *Une transition fugace : ni continuité ni rupture*

Il apparaît tout à fait difficile de parler de continuité pure et simple, ou de rupture complète entre la situation coloniale (57) proprement dite et la situation postcoloniale de l'Etat du Cameroun. On doit se demander d'abord comment s'est effectué le passage entre le gouvernement strictement dit colonial des territoires du «Kamerun» et le gouvernement de l'Etat du Cameroun postcolonial ? En outre, on doit examiner la question de savoir comment est-on parvenu à l'institutionnalisation, au Cameroun, du pouvoir politique comme tel ?

Il y a lieu de distinguer deux séries de transition, qui furent toutes relativement éphémères, mais non moins caractéristiques et fort déterminantes.

5.1.4 *La transition inter-coloniale*

Elle se déroule en deux volets inséparables, mais totalement distincts. La toute première période de transition avait consisté au «Kamerun» à «tourner la page ultime de l'ère coloniale allemande» (58) au sein de ces territoires. Et ce, bien avant même la fin de la première guerre mondiale, presque sans coup férir, en tant que tel. De la sorte, elle

(57) D'abord évidemment la colonisation allemande; puis surtout la colonisation britannico-française.

(58) Engelbert MVENG, *Op. cit.*, p. 361.

n'aura pu que donner libre cours au démembrement éhonté du «Neu Kamerun» allemand. Quant à la seconde période transitoire, sans être vraiment avorton, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle naît et aussitôt meurt étouffée dans les tragédies incongrues (59) qu'entraînent avec elles-mêmes les dernières guerres mondiales. Cette deuxième série de la transition a consisté à reproduire en creux l'écho confus et dramatique des perturbations transformatrices du pouvoir politique français, depuis la fin de la Troisième République jusqu'à l'institutionnalisation du gaullisme en France. Et décidément avec le gaullisme s'ouvre alors au Cameroun l'avènement immédiat du pouvoir politique postcolonial proprement dit.

Mais l'on aura déjà noté que, jusqu'au début des hostilités de la tragédie européenne de 1914, «la mise en question du système colonial (60)» se présentait en territoires camerounais comme le seul et unique problème qui préoccupât vraiment les indigènes autochtones. Et elle apparaît être l'explication suffisante des flambées de violence qui y avaient manifestement cours. En même temps, elle était aussi le signe de ce que le professeur Mveng nomme judicieusement «le premier soubresaut du nationalisme camerounais» (61). Mais encore faut-il surtout reconnaître

(59) Ce qualificatif vise non seulement «le mandat» international, comme régime politique inédit, que les puissances victorieuses de la Première guerre mondiale avaient très malheureusement créé de toutes pièces, pour désigner et pour gérer le sort réservé à certaines dépouilles dont fait principalement partie le Kamerun. En outre, ce qualificatif vise aussi surtout la Guerre mondiale et ses diverses conséquences immédiates notamment les troubles incessants, qui mettent en péril l'autorité légitime du gouvernement français, et qui y entraînent des instabilités catastrophiques dont l'écho percutant produit au «Cameroun» son coup le plus mortel.

(60) Engelbert MVENG, *Op. cit.*, p. 344.

(61) *Ibidem*. p. 344.

que les indigènes camerounais n'ont jamais réellement voulu être partie prenante de ces guerres devenues mondiales. Ils ne s'y sont jamais du tout préparés. D'autant plus que les Allemands eux-mêmes, leurs maîtres d'alors, ne semblaient pas tout à fait prêts non plus. En effet, les Allemands en particulier, comptaient sans doute abriter le «Kamerun» sous la neutralité du bassin du Congo, conformément à l'accord international signé en 1885 par la Convention de Berlin (62). Mais hélas ! La paix à laquelle aspiraient si profondément les populations camerounaises fut avérée tout aussi illusoire que la neutralité territoriale sur laquelle les Allemands fondaient béatement tous leurs espoirs au «Kamerun».

Quoique les combats se fussent déroulés sur toute l'étendue des territoires du «Kamerun», et que les batailles livrées furent meurtrières, l'on peut cependant voir en réalité que la première guerre mondiale sur le sol camerounais fut réduite à une prompt transition du pouvoir politique entre le colon allemand sortant et le colon britannico-français entrant. A la limite, il demeure difficile d'affirmer que les Allemands furent vraiment vaincus au «Kamerun». Peut-être ont-ils simplement déserté ce territoire. En effet, ils l'abandonnèrent avec l'ironie d'un espoir de retour, qui fut malheureusement renvoyé aux calendres grecques. C'est alors que la France, de connivence avec la Grande-Bretagne en particulier, s'empara copieusement de cette immense conquête allemande, qui avait, irrésistiblement, tant et si bien suscité leur envie. Cette prise de possession s'effectua avec une extrême rapidité et une précipitation revendicatrice, qui durent être vraiment ridicules en d'autres circonstances. Mais il est avéré que le ridicule, précisément, en

(62) Cf. Engelbert MVENG, *Op. cit.*, p. 346.

pactisant avec le drame et le pathétique qui ont tissé les douloureuses péripéties de la politique française durant la deuxième guerre mondiale, a permis le triomphe du gaullisme non seulement en France même, mais aussi dans les colonies françaises, et en l'occurrence au Cameroun, où il s'est avéré redoutable.

5.1.5 *La transition postcoloniale*

Il ne nous revient pas, évidemment, dans les limites restreintes de cette thèse, d'entrer dans le détail de la lutte fratricide survenue au sein du gouvernement français, principalement au cours de la seconde guerre mondiale. Pendant quatre ans, en effet, cette lutte aura opposé «les dissidents de Londres» (63) à l'autorité française légale et légitimement réfugiée à Vichy par le fait de l'occupation allemande. Quelques faits dominants sont cependant nécessaires pour situer les sources du divorce originel dans la vie politique camerounaise; et qu'il nous suffise de rappeler également quelques événements saillants pour éclairer le contexte d'allégeance du pouvoir politique camerounais vis-à-vis de celui de la

(63) Cf. Un «quarteron de mercenaires groupés autour d'un micro». En fait, il s'agit évidemment du général Charles de Gaulle qui, le 18 juin 1940, entre en rébellion ouverte contre le gouvernement légal de son pays. Il entre dans le maquis : à Londres d'abord, à partir du 17 juin 1940; et ensuite en Algérie, où s'installe, au printemps 1943, l'organe dirigeant du mouvement schismatique fondé par de Gaulle. Ainsi le maréchal Pétain dira-t-il judicieusement de cet officier mutiné : «C'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein». Et de la sorte, après avoir été, à maintes reprises, vainement sommé de se rendre à la justice de l'autorité française légitime, le général de Gaulle est légalement jugé par le tribunal militaire de Clermont-Ferrand; et il est condamné à mort par contumace le 2 août 1940. Mais en dépit de tout, il dresse impitoyablement la mutinerie et s'empare finalement du pouvoir dans la conjoncture extrêmement lamentable de la deuxième guerre mondiale.

France : voilà une caractéristique qui, sans doute, expliquerait en profondeur l'extroversion aliénante du Cameroun (64).

«La France traverse la plus terrible crise de son histoire. Ses frontières, son empire, son indépendance et jusqu'à son âme, sont menacés de destruction». De cet aveu incontestable et d'autant plus implacable, Charles de Gaulle tira, sur ses ennemis et les rivalités d'une France déchirée, le plus gros avantage, qui semble avoir fait de lui «l'homme du destin». Glorieux destin du gaullisme, qui rachète et rebâtit la France. Malheureux destin des «colonies africaines», pour ne parler que d'elles, et en l'occurrence du «Kamerun allemand», bouc émissaire le plus spécifique.

Qu'on se rappelle que la France était alors divisée en deux zones suivant une ligne Bordeaux-Genève. Une zone dite libre et la zone occupée, Paris notamment, dominée par l'armée allemande. Voilà pourquoi Vichy, qui se trouvait dans la zone dite libre, devint le siège du gouvernement français. Cette division s'est finalement avérée irrémédiable. Horrible symbole qui préfigurait déjà éloquemment le schisme apparu au sein du gouvernement français. Et l'on peut ainsi être fondé à penser aujourd'hui que ce schisme augurait sans doute un divorce contagieux. En effet, au

(64) Entre nombreuses autres références, cf. : Mémoires du général de Gaulle, Editions Plon, Paris, 1971; Jacques HAPSAL, La vie politique en France depuis 1940, Presses Universitaires de France, Collection «Thémis», Paris, 1966; La France d'outre-mer, par Michel EVEZE, éd., Paris, 1948; Robert DELAVIGNETTE, L'Afrique Noire française et son destin, Gallimard, Paris, 1962; David SCHOENBRUN, Les trois vies de Charles de Gaulle, Editions «Cultures, Arts et Loisirs», Paris, 1966; Milton VIORST, Hostile Alliés. F.D.R. and Charles de Gaulle, The Macmillan Company, New York, 1965; Stanley CLARK, The man who is France, (The story of general Charles de Gaulle), Dodd, Mead & Company, New York, 1960; Robert ARON, Histoire de Vichy, Fayard, Paris, 1954; Robert ARON et Arnaud DANDIEU, Décadence de la Nation française, Rieder, Paris, 1931.

moment même où les autorités politiques françaises entreprenaient la négociation en vue de déposer les armes et collaborer avec l'Allemagne, le général de Gaulle décide d'entrer en rébellion contre le pouvoir de l'Etat français. Aussi s'évade-t-il à Londres; d'où il crée résolument la dissidence - qui fut plus tard désastreuse notamment pour le Cameroun - en organisant avec succès la mutinerie qui mettra fin au gouvernement légitime en France.

Période fatale de dissension profonde entre Français, au cours de laquelle se noue l'intrigue du refus d'une stratégie politique et de la négation d'une légalité, lesquelles avaient pourtant déjà bien fait leur preuve. Mais en même temps que la rébellion gaulliste, se consume le drame de la rupture de l'unité gouvernementale; rupture consacrée par un exode presque impudique. Spectacle odieux du désarroi de tout un peuple, désarroi matériel, désarroi intellectuel et voire moral, autant que le désarroi politique proprement dit, de façon beaucoup plus flagrante encore. Depuis Cagé et Bordeaux, en passant douloureusement par les diverses et multiples péripéties du régime de l'errance (65) du gouvernement français, jusqu'à la sombre fin de la Troisième République, puis encore fatalement, jusqu'à l'effondrement total de Vichy.

(65) Au sujet de cette errance gouvernementale et de la décadence totale du pouvoir politique français, il est utile de se rappeler les péripéties suivantes : Cagé, 12-13 juin 1940; Bordeaux, 14-29 juin 1940; Vichy, 1er-10 juillet 1940; Vichy (première rupture), 10 juillet 1940-9 février 1941; Vichy (IIe période), 9 février 1941-18 avril 1942; Vichy (IIIe période), 18 avril 1942-27 novembre 1942; Vichy (IVe période), 27 novembre 1942-25 août 1944; le 26 août 1944, occupation triomphale de Paris par le général de Gaulle. Dernières séquelles : mars-juin 1944, fin du régime légitime; 6 juin 1944-25 avril 1945 effondrement total de Vichy et avènement de l'institutionnalisation prochaine du gaullisme en France.

Ce désastre français apparaît donc ici comme une période de stupeur aigüe et de désarroi généralisé, qui n'aura pas du tout été faite pour favoriser la libération des «colonies africaines», encore moins pour assurer leur indépendance. Loin de là, au contraire. Néanmoins elle est plus exactement une période de transition. Ou en d'autres termes, une plaque tournante et génératrice des changements les plus déterminants, non seulement en France, où la décadence sociale et politique semble avoir atteint son paroxysme, mais également surtout dans les empires coloniaux dont notamment ici le Cameroun. En effet, autant cette période, grâce à l'ingéniosité incontestable du général Charles de Gaulle, avait permis de créer de toutes pièces une nouvelle autorité française, autant cette même période avait indubitablement aliéné les colonies rattachées à la France, en ôtant radicalement aux indigènes autochtones tout pouvoir réel sur leur propre destin. Précisément parce que, fondée sur un intérêt bien calculé et soutenue par les efforts laborieux de la clique gaulliste, cette nouvelle autorité française n'a été possible que hors de la métropole, c'est-à-dire, évidemment, grâce à l'empire colonial : immenses terres de la véritable «souveraineté française». Et il est tout à fait incontestable que ces vastes colonies (66) constituent, en effet, l'enjeu essentiel dans les luttes intestines qui déchirent l'autorité française

(66) «En 1939, l'Empire colonial français apparaît comme le deuxième du monde, après l'Empire britannique sur lequel "le soleil ne se couchait pas". Il s'étend sur tous les océans et sur tous les continents. Une expression de l'époque, "la France des cinq continents" traduit assez exactement l'étendue et la variété de ce monde hétérogène au sein duquel l'Afrique occupe la première place ...) Au total, 12 millions de km² (550 000 pour la France métropolitaine) et plus de 70 millions d'habitants (41 en France) juridiquement répartis en colonies, mandats, protectorats et départements intégrés, mais en fait, tous régis par un système bureaucratique et autoritaire peu favorable à l'éducation des indigènes et à leur accession aux responsabilités, mais parfaitement propice à l'épanouissement du préjugé métropolitain». Cf. Eyinga ABEL, Démocratie de Yaoundé, Tome 1, L'Harmattan, Paris, 1985, pp. 8-9; lire surtout les notes 1 & 2 pour références bibliographiques complémentaires.

légitime, tout comme dans le drame éprouvant qui tient en échec le pouvoir politique français légal. Ainsi deviennent-elles rapidement le champ clos où s'affrontent les mutins et leurs frères ennemis. Et le général de Gaulle, principalement, aura eu le vent en poupe en profitant au maximum de cette conjoncture. En effet, écrit-il solennellement dans ses Mémoires : «dans les vastes étendues de l'Afrique, la France pouvait en effet se refaire une armée et une souveraineté, en attendant que l'entrée en ligne d'alliés nouveaux, à côté des anciens, renversât la balance des forces» (67).

De la sorte, par l'entremise du gaullisme, spécifiquement par le truchement de son entreprise colonialiste, en effet, la deuxième guerre mondiale s'avère être pour la France un temps terrible de transition. Période au cours de laquelle elle put, néanmoins, «se refaire une armée et une souveraineté» détruite ou perdue avec la guerre. Transition marquée par le passage de la Troisième République à «la reconnaissance de jure» (68) du Comité français de libération nationale (C.F.L.N.) qui, par la force des choses, devient le Gouvernement provisoire de la république française (G.P.R.F.), puis finalement se transforme en Ve République, autrement dit l'institutionnalisation du gaullisme en France. Ensemble de

(67) Mémoires du général de Gaulle, Tome 1, Editions Plon, Paris, 1971, p. 89.

(68) Justement parce que le mouvement gaulliste est demeuré longtemps au départ une simple révolte insurrectionnelle, vivement combattue par le gouvernement français légal et explicitement condamnée au niveau international, même par des puissances alliées, comme les Etats Unis d'Amérique, pour ne citer qu'eux. C'est donc à partir du 23 octobre 1944 que certains Etats, envisageant la fin imminente de la guerre et la victoire évidente que chacun savait déjà à l'avantage du camp des Alliés, consentirent à reconnaître formellement l'organisation gaulliste. Compte tenu également de la fameuse "Conférence coloniale de Brazzaville" (du 30 janvier au 8 février 1944) convoquée à grand renfort de spectacle et de publicité par le général de Gaulle, qui battit tambours et trompettes autant qu'il put, pour plaire aux Alliés et se faire accepter à siéger au comité des grandes puissances.

manoeuvres militaires et politiques rendues possibles, mais surtout opératoires en France, grâce et à partir des «vastes étendues de l'Afrique». Et justement à cet égard, l'on doit dire que, dans le même temps et avec la même complexité, le général de Gaulle en personne, par diverses opérations de continuité malicieuse ou de rupture flagrante, assure efficacement et avec un dynamisme peu commun dans les colonies françaises, en l'occurrence le Cameroun, une transition fugace entre la colonisation strictement connue jusqu'à date, et l'institutionnalisation d'un pouvoir politique postcolonial.

5.2 L'INSTITUTIONNALISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU CAMEROUN

5.2.1 *La politique d'extension et la perte de la souveraineté populaire kamerunaise*

Le pouvoir politique, tel qu'il se trouve être établi parmi la population camerounaise, est, au sens strictement philosophique du terme, une institution allogène. Une telle institution a instauré au Cameroun un Etat essentiellement extraverti au détriment des autochtones indigènes. Un examen attentif du processus évolutif de l'histoire politique camerounaise laisse apparaître que le pouvoir politique colonial originel demeure, en effet, imperturbablement identique à lui-même en s'institutionnalisant de façon systématique au sein des territoires camerounais, depuis les premiers contacts coloniaux jusqu'à l'avènement postcolonial. A ce sujet donc, qu'il nous soit loisible d'interroger respectivement les périodes coloniale et postcoloniale.

5.2.1.1 *L'expansion commerciale*

La destinée du Cameroun a été modelée à travers des circonstances diverses provoquées et orientées par des puissances coloniales concurrentes à la détermination de son histoire politique. Celle-ci, c'est l'histoire d'une conquête territoriale et d'une domination des peuples par la force. Selon un schéma devenu classique, cette conquête et cette domination sont la résultante des stratégies conjuguées mises en oeuvre par le missionnaire européen, qui prépare et fertilise le terrain à conquérir, par le soldat qui en tient la garde ou le militaire qui maintient l'ordre colonial qu'établit l'administrateur, et par le commerçant; tous, dans une complicité se perfectionnant sans cesse, se sont voués à en assurer l'exploitation maximale. Prioritairement pour tous, en effet, ce sont les marchés concurrentiels qui sont ici en cause. Et il s'agit de s'emparer des avantages économiques qu'offre généreusement l'AFRIQUE. A cet égard, un dirigeant politique considéré, non sans raison, comme un porte-étendard de la colonisation de l'Afrique centrale, le roi des Belges, Léopold II, en 1877, énonçait déjà bien succinctement ce gigantesque projet et en décrivait la stratégie en ces termes : «Nous devons être à la fois prudents, habiles et prompts à agir ... (afin de) nous procurer une part de ce magnifique gâteau africain» (68).

(68) Cf. Léopold II à Solvyns, 17 novembre 1877, dans P. Van Zuylen, L'échiquier congolais, ou Le secret du Roi, Bruxelles, 1959, p. 43. Ici, l'élément fondamental qu'il faut avoir à l'esprit est le suivant : le marché intérieur du continent, principalement en Afrique centrale, commençait à être livré à une compétition commerciale fortement passionnelle : Léopold II vise le Congo, en même temps que Stanley, le champion incontestable du nationalisme intégral de la Grande-Bretagne, et en même temps également que Brazza, qui combat hardiment pour le compte de la France. Avec la même passion, Goldie se livre à la conquête du Niger, autant que les Français à celle de la Bénoué. Notons que
(suite...)

A la même époque, autour des années 1880, déjà le «partage de l'Afrique» battait son plein. Et le commerce occidental, soutenu par «la volonté de puissance» contemporaine, s'est institué comme une force irradiante, qui s'imposait à la fois aux dirigeants de l'Europe et à leurs populations tout entière. Autrement dit, la «fièvre coloniale» brûlait presque partout en Europe. L'excitation impérialiste de l'opinion publique par les explorateurs et les trafiquants occidentaux dictait littéralement, à leur gouvernement respectif, la politique à suivre. L'extension coloniale apparaît être alors la préoccupation de fond donnant lieu à une atmosphère de rivalités effrénées. C'est plutôt un chauvinisme sans mesure, qui attise les ambitions politiques et commerciales. C'est aussi une exaltation patriotique débordante, qui vise, en effet, à promouvoir les intérêts du commerce national.

Un célèbre journal anglais, pour ne donner ici qu'une illustration, The Times, en 1889, l'écrivait sans ambages, dans un texte mémorable, parce qu'il dit tout. Nos grandes compagnies à chartes, affirme-t-il, «ought to be able to draw into their nets most that is worth having in Central Africa». Ce qui fut fait.

Whatever the commercial and economical value of Central Africa may be, there are other reasons why England should keep herself well to the front in its partition. We cannot with so many eager competitors in the field, afford to neglect any country likely to yield new fields for commercial enterprise; nor can we afford to allow any section even of the Dark Continent to believe that our Imperial prestige is on the wane. (69)

(68)(...suite)

l'expression une «part du gâteau africain» - utilisée par Léopold II pour la première fois en 1877 (sauf erreur) - s'appliquait de manière exclusive d'abord à l'exploitation commerciale et aux avantages économiques.

(69) Cf. The Times, 15 octobre 1889.

De la sorte, l'Empire colonial britannique est devenu le premier du monde : le plus grand, le plus étendu de tous. Cet immense Empire fondait, en effet, sa source et son existence sur cette volonté de domination selon laquelle, un grand pays, en vertu de l'opinion qu'il a de lui-même, se doit de s'étendre au-delà des mers. C'est de cette façon, précisément, qu'il se prouve à lui-même, et démontre aux autres pays, sa vigueur nationale.

Ainsi l'entendait également la France, dont l'Empire colonial sera le deuxième du monde. Et Jules Ferry le proclame virilement en 1885. Ne pas agir, ne pas s'étendre, c'est se décerner à soi-même un brevet d'incapacité, prélude à la décadence politique.

Il faut que notre pays se mette en mesure de faire ce que font tous les autres, et puisque la politique d'expansion coloniale est le mobile générale qui emporte, à l'heure qu'il est, toutes les puissances européennes, il faut qu'il en prenne son parti; autrement il arrivera ... ce qui est advenu à d'autres nations qui ont joué un très grand rôle il y a trois siècles, et qui se trouvent aujourd'hui, quelques puissantes, quelque grandes qu'ils aient été, descendues au troisième ou au quatrième rang. (70)

5.2.2 *Les institutions coloniales*

5.2.2.1 *Protectorat allemand et création d'une dépendance totale vis-à-vis du colonisateur*

Il s'agit des mécanismes d'introduction du pouvoir politique colonial dans les territoires du Cameroun. Mécanismes essentiellement politiques,

(70) Discours du 28 juillet 1885, dans Jules FERRY, Discours et opinions, Tome V, Paris, 1897, p. 218, et dans Robert DELAVIGNETTE, et Ch. A. JULIEN, Les constructeurs de la France d'Outre-Mer, Paris, 1946, p. 298.

cela va sans dire; ils ne sont pas cependant moins historiques. Loin de là, au contraire. Cela signifie qu'il faut les situer nécessairement dans leur contexte contemporain. Mais aussi il faut les comprendre en fonction de leur croissance, de leurs mutations au cours des temps, et bien sûr, en fonction également des effets multiples et variés que ces mécanismes ont provoqués sur l'ensemble des événements qui se sont passés au Cameroun. Principalement, avant de tomber sous le joug double des administrations de la France et de la Grande-Bretagne, le Cameroun colonial perd sensiblement son indépendance et sa souveraineté devant la poussée impérialiste du Gouvernement du Reich. Comment ne pas mentionner ici l'ordonnance impériale du 15 juin 1896 (71), portant création des terres de la Couronne sur le territoire du «Kamerun». Ce qui laisse apparaître nettement une fine pointe de l'iceberg du vaste projet colonial tout entier. C'est évidemment aussi une goutte d'eau qui fit déborder le verre de la contestation des indigènes du «Kamerun».

En effet, le 8 août 1914, l'ignoble pendaison du chef Supérieur, le Prince Rudolf Douala Manga Bell, ordonnée par le gouverneur Ebermaeir, ne

(71) Voici le texte de cette ordonnance :

«Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, empereur allemand, roi de Prusse..., ordonnons, pour le territoire du Kamerun sur la base des paragraphes 1 et 3, article 2 de la loi concernant la législation dans les territoires de protectorat allemand (Recueil des Lois de l'Empire, (traduction des Archives d'Etat, Yaoundé, TA, 22 bis., 1888, p. 75.), au nom de l'Empire ce qui suit :

I. - Création des terres de la Couronne :

§ 1. - Sous réserve de droits de propriété ou d'autres droits réels que des particuliers ou des personnes morales, que des chefs ou des collectivités indigènes pourraient prouver, de même que sous réserve des droits d'occupation de tiers fondés sur des contrats passés avec le gouvernement impérial, toute terre à l'intérieur du territoire de protectorat du Kamerun est terre de la Couronne comme étant sans maître, sa propriété échoit à l'Empire.» (Traduction des Archives d'Etat, Yaoundé, TA, 22 bis.)

signifie pas seulement le comble de la tension qui montait entre les autorités indigènes du «Kamerun» et celles du gouvernement colonial qui les subjuguait, mais aussi, cette pendaison, de même que celle de Ngoso Din survenue le même jour à Douala, et celle de Martin Samba, survenue pareillement le même jour à Ebolowa à 50 km de Douala, toutes confirmaient incontestablement combien la contestation du pouvoir colonial par les indigènes avait connu, déjà depuis les origines, des limites dramatiques extrêmes; et que les Allemands n'eurent aucun scrupule à décapiter les chefs des protestations pour tenter d'annihiler ainsi l'âme de la résistance.

Quoi qu'il en soit, c'est l'Allemagne de Guillaume Ier, puis du Chancelier Von Bismarck, qui porte l'odieux non seulement de la destruction des structures sociales camerounaises, mais encore de l'abolition insidieuse des institutions indigènes. Néanmoins la responsabilité de cette destruction est devenue commune et internationalement reconnue en 1885, au sein de la Conférence coloniale de Berlin.

Critiques et historiens s'accordent pour reconnaître que «tout semble avoir été minutieusement préparé. La présence de l'Allemagne au Cameroun arrive d'une façon progressive, logique, rapide et efficace. (Et) son déroulement suivra de près la doctrine de Berlin» (72).

C'est le Chancelier du Reich Fürst Von Bismarck qui avait délégué le Dr Gustave Nachtigal pour être le «Consul général et Commissaire pour la

(72) Cf. Engelbert MVENG, Op. cit., pp. 290-345.

Côte Ouest-africaine». En réponse aux questions posées par des nouvelles acquisitions territoriales d'outre-mer et par la signature des traités ou des contrats de vente avec les autorités indigènes autochtones, Bismarck, sur proposition émise le 30 avril 1884, par l'illustre commerçant Adolph Woermann (73), fait parvenir à Nachtigal, entre autres, les instructions suivantes :

Votre Excellence ne devra proclamer la souveraineté impériale sur les régions concernées que si les chefs indigènes procèdent à une reconnaissance contractuelle de celle-ci ou alors si ces régions ont été préalablement acquises par des citoyens de l'Empire.

Les firmes allemandes intéressées ont déjà obtenu quelques acquisitions contractuelles et peuvent donc immédiatement placer les régions en question sous le protectorat de Sa Majesté Impériale. (74)

En vertu de ces dispositions, le 14 juillet 1884, Gustave Nachtigal, évidemment au nom du Reichstag, hissait donc à Douala le drapeau allemand, à grands renforts de traités négociés, des «contrats de vente» et sans doute aussi d'une multitude d'autres alliances insoupçonnées. De la sorte et par ces «actes solennels» (75), l'ensemble des territoires que l'on baptisera plus tard du nom de «Kamerun», d'emblée passaient sous protectorat allemand. En d'autres termes, cela signifiait concrètement le

(73) Adolph Woermann an den Herrn Reichskanzler Fürsten Von Bismarck Durchlaucht, Hamburg den 30 April 1884, Druck-Sachen des Reichstages 6. Legislatur-periode, 1 - Session 1884-85 Band I, Berlin, 1885, p. 31 sq. Par ailleurs, selon Victor T. Le Vine, «Adolf Woermann, le roi des commerçants de Hambourg, qui représentait les négociants et dont la société détenait les plus grandes propriétés dans la colonie, était un excellent ami de Bismarck». Cf. Op. cit., p. 52.

(74) Von Bismarck an den kaiserlichen General-Konsul Herrn Dr. Nachtigal. Druck-Sachen des Reichstages 6. Legislatur-Periode, 1 - Session 1884-85 Band I, Berlin, 1885, p. 29 sq.

(75) Kum'a Ndumbe III (en coll.), L'Afrique et l'Allemagne de la colonisation à la coopération 1884-1986, (Le cas du Cameroun), Editions Africavenir, Yaoundé, 1986, pp. 42-68.

transfert progressif de leur souveraineté et la perte totale de leur indépendance au profit du colonisateur. Comme le stipule en effet, le traité germano-Douala signé le 12 juillet 1884, texte mémorable que nous avons déjà cité à titre d'illustration : «Nous soussignés, rois et chefs du territoire nommé «Kamerun» (...) Nous abandonnons totalement aujourd'hui nos droits concernant la souveraineté, la législation et l'administration de notre territoire».

Nous y reviendrons plus loin, dans la Partie Critique de cette thèse, pour une analyse approfondie de la qualité des signataires de ces textes, et pour un examen rigoureux du contenu des «Traités» et «Contrats» de cette période coloniale, en vue de dégager leurs implications nationales et internationales, qui traduisent la réalité du pouvoir politique sur le terrain camerounais.

D'ores et déjà, qu'il nous soit loisible de noter en toute pertinence que les proclamations solennelles de l'Acte de Protectorat sont généralement négociées et signées entre, d'une part, les commerçants allemands (i.e. les représentants de firmes ou de maisons commerciales) et des officiers de la marine de guerre allemande, et d'autre part, les autorités politiques locales (à savoir, les Rois ou les Princes camerounais) et leurs témoins. Notons en outre que le Consul Général, c'est-à-dire le représentant mandaté de l'Empereur d'Allemagne, ne traite jamais directement avec les autorités camerounaises (76). Seulement en fonction des instructions reçues et des pouvoirs qui lui sont conférés, il prend

(76) En réalité, «l'acte de souveraineté est donc signé de bout en bout par les Allemands, en l'absence des autorités de la place qui sont simplement citées». Cf. Kum'a Ndumbe III, Op. cit., p. 55.

immédiatement connaissance de la régularité et de la légalisation de l'Acte de Protectorat qu'il entérine. Et désormais, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne prend pour son compte la souveraineté sur ce territoire jusqu'aux drames connus des guerres mondiales.

**5.2.2.2 *Protectorat français et britannique :
dénaturation et bipartition du «Kamerun»***

Jusqu'à la veille du premier conflit mondial, en 1914, l'Allemagne avait étalé son règne et consolidé sa domination sur un immense territoire couvrant presque 792 000 km². C'est le «Kamerun allemand». Mais celui-ci est subitement envahi par les troupes militaires franco-britanniques. Et depuis le mois d'août 1914 jusqu'au début de 1916, il est complètement occupé par les forces armées des pays alliés. Dès lors commencent ouvertement les manoeuvres d'abolition du protectorat allemand. A tort ou à raison, l'on décida de soupçonner les indigènes autochtones d'être de connivence avec l'Allemagne en déroute. Mais la tactique visait surtout à les traiter toujours avec méfiance, tout en les écartant du pouvoir politique par tous les moyens. Et en même temps se mettait en place un mécanisme franco-britannique de dénaturation systématique, caractérisée par la bipartition du défunt «Kamerun allemand». Ainsi la Grande-Bretagne et la France vont-elles écarteler radicalement cette malheureuse dépouille allemande, chacune l'administrant selon sa manière et sa conception, exprimant mutuellement un certain plaisir à accentuer leurs différences ou à aggraver les points contraires.

a) *Le procédé français de dénaturation du «Kamerun»*

La première guerre mondiale au «Kamerun» avait consisté à mettre un terme au pouvoir politique allemand institué et exercé par le Protectorat du gouvernement du Reich. Après dix-huit mois de combat, la guerre, en effet, se termina par la capture du gouverneur Ebermaeir. En effet aussi, au fur et à mesure de l'effondrement des forces allemandes, la Grande-Bretagne et la France ne se firent pas prier pour s'emparer complètement des territoires camerounais nouvellement conquis. Mais il fallut attendre l'accord du 4 mars 1916 pour définir exactement les zones d'influence respectives qui revenaient à chacune de ces deux forces d'occupation.

Les territoires autrefois cédés à l'Allemagne en 1911 seraient immédiatement réunis sous l'égide administrative de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F). C'est une zone militairement occupée. En outre, la France obtient les quatre cinquièmes du reste de la région, qui seraient directement administrés à Paris, sous l'égide du Ministère des Colonies. Et cette administration sera complètement séparée de celle de l'A.E.F. D'autre part, il faut noter que la Grande-Bretagne se contentera de deux zones territoriales isolées à la frontière occidentale de l'«ex-Kamerun allemand», en bordure du Nigeria. Ces délimitations que l'on pensait pourtant provisoires, sont finalement demeurées inchangées jusqu'à ce jour, hormis quelques variantes tout à fait mineures.

Raoul Nicolas, un juge français qui assistait à cette bipartition, témoigne ainsi de cette transition désorganisatrice : «Les débuts furent extrêmement difficiles, le territoire ayant été complètement désorganisé par l'état de guerre (...) Les Allemands ... avaient emportés ou caché beaucoup de documents intéressants» (77).

Dans cet ordre d'idées, il est pertinent de rappeler qu'en France, vers la fin de cette guerre, les sentiments expansionnistes avaient notablement accru leur vigueur. A cet égard, M. Simon, ministre français des Colonies, pour ne citer que lui, défendait, à grand renfort de chauvinisme, la thèse selon laquelle, le Cameroun, ayant été acquis par la force des armes, sera traité par la France comme «l'Alsace-Lorraine coloniale» (78). De cette manière, il militait sans détour et réclamait l'annexion pure et simple des territoires camerounais à la Mère-patrie, la France; conformément à ce que, dans le même temps, son compatriote, Raoul Nicolas, dénommait avec une fierté non déguisée : «les principes de notre civilisation» (79). Le but visé ici était évidemment celui d'étouffer toute velléité de la souveraineté et d'écarter absolument la moindre idée d'une indépendance éventuelle.

Mais l'on doit, à toutes fins utiles, observer que le Cameroun ne pouvait cependant pas cesser d'être «allemand» par le seul fait qu'il se trouvait

(77) Raoul NICOLAS, Le Cameroun depuis le Traité de Versailles, Saint- Armand-Cherbourg, Imprimerie A. Leclerc, 1922, p. 36.

(78) Cf. Journal Officiel, Chambre des Députés, 17 septembre 1919, p. 4395. Cité dans E. L. BUELL, The Native Problem in Africa, New York, Macmillan, 1928, 11, p. 278. On peut également lire avec intérêt Quincy WRIGHT, Mandates under the League of Nations, Chicago, University of Chicago Press, 1930, pp. 24-48.

(79) Cf. Raoul NICOLAS, Op. cit., p. 37.

envahi et militairement occupé par les forces armées françaises et britanniques. En outre, celles-ci, très arduement, durent encore s'y livrer en profondeur à une dénaturation de longue haleine. Mais quelle véritable gageure ! D'une part, dissoudre, par exemple, les Scheidsgerichte, c'est-à-dire les tribunaux typiquement indigènes des autochtones camerounais. Cette institution (80), qui existait déjà bien avant l'arrivée des Allemands, fut maintenue en usage pendant toute la durée de leur occupation. D'autre part, même après les hostilités de la première guerre mondiale sur le sol camerounais, la présence continue du personnel allemand civil et surtout militaire, ne pouvait nullement contribuer à sécuriser les vainqueurs de cette fameuse guerre. Tout au contraire, elle ne faisait que les tenir en haleine, leur rappelant sans cesse la précarité de cette victoire. Voilà donc pourquoi les forces d'occupation crurent devoir entreprendre résolument la dénaturation radicale des dépouilles territoriales allemandes; c'est-à-dire enrayer de l'histoire les moindres traces et effacer de la mémoire collective des indigènes tout souvenir germanique.

De la sorte, la priorité initiale parut donc être celle de créer dans le territoire une administration complètement nouvelle, et d'installer, par tous les moyens, un gouvernement totalement nouveau, sur les ruines de l'administration allemande qu'on se doit d'extirper avec la dernière énergie. Corrélativement, il s'agit non seulement de créer une

(80) D'après Victor T. LE VINE, Op. cit., p. 63. Les Schiedsgerichte auraient été précédés par la Cour d'équité de Douala. Ils auraient été créés, à l'origine, pour régler les difficultés entre les négociants européens et les autorités locales. Mais quant à nous, il est plus vraisemblable que ces tribunaux relèveraient d'une institution juridique beaucoup plus ancienne encore, et spécifiquement conforme à la conception politique des indigènes autochtones bien avant leur contact avec les Européens.

bureaucratie coloniale nouvelle et tout à fait imperméable, mais surtout de créer également parmi les indigènes autochtones des habitudes d'obéissance aveugle et celles de soumission évidente; de créer des exigences renforcées de déférence à l'autorité française, afin que celle-ci puisse librement s'installer de façon à répandre séditieusement avec sa domination, sa culture et sa civilisation. En d'autres termes, détruire à la fois, non seulement les fondations posées par les Allemands, mais encore et surtout maintenir les populations autochtones sous le joug d'une domination étrangère et les priver ainsi de liberté.

D'entrée de jeu, et pour cause, un régime militaire fut donc systématiquement mis en place sur toute l'étendue des territoires du «Kamerun» sous l'administration française. Le personnel et la direction des services importants n'étaient que des militaires. Dès lors, c'est la naissance du nouvel ordre camerounais. Du point de vue qui nous intéresse particulièrement ici, c'est un ordre politique nouveau qui voit le jour.

En effet, l'ordre politique de la colonisation française instituait, au départ, l'assimilation totale. Et celle-ci ne comportait qu'un point essentiel à son ordre du jour permanent : le plein développement et l'expansion de la civilisation française. Les institutions camerounaises traditionnelles n'auront désormais de la valeur que dans la mesure où elles servent efficacement cette politique générale d'assimilation totale, et où elles peuvent être utilisées à des fins administratives dans le sens de l'idéal social français.

Signalons que la terminologie coloniale, relativement complexe, ne permet pas une distinction étanche entre les institutions politiques et administratives que les Français créèrent au Cameroun pour asseoir leur autorité et leur pouvoir. Il va sans dire que ces institutions qu'on y implantait ne différaient en rien de celles des autres territoires français d'Afrique équatoriale, et voire de celles de l'ensemble de l'Empire colonial français.

Sans nul doute, la France, dans tous les cas, détenait de manière absolue le pouvoir politique central. Et très fortement hiérarchisées, les fonctions administratives supérieures, qui évidemment demeuraient à Paris, sont considérées comme la chasse gardée du Ministère des Colonies. Le Commissaire de la République française et les gouverneurs des Colonies relevaient directement de ce ministère. Les administrateurs régionaux (ou Chefs de Région), et les Chefs de Circonscription (appelés aussi Chefs de Subdivision), étaient nommés par le Commissaire de la République, tout comme l'étaient les membres d'un organisme consultatif : le Conseil d'administration, de même que les membres du Conseil de contentieux administratif. Le rôle de celui-ci est d'élaborer la mise en oeuvre des objectifs arrêtés à l'échelon le plus élevé : celui du ministre et du gouverneur. Tandis que le Conseil d'administration, composé de hauts fonctionnaires de l'administration française et de notables européens, était généralement, pour des raisons de principe, consulté par le Commissaire de la République, sur des questions très importantes, à savoir par exemple, celles ayant trait au budget, aux terres, aux impôts, aux dépenses et aux travaux publics.

Pour assurer à ces institutions politiques leur pleine efficacité, et principalement au Conseil d'administration colonialiste, les autorités françaises créèrent d'autres commissions pour s'occuper des questions de diffusion d'informations et de conseils divers, chargés d'inspection et de vulgarisation.

A maints égards, la physionomie institutionnelle du régime politique et administratif français ainsi créée au Cameroun paraît être fort originale. Elle se distingue particulièrement de celle de toutes les autres colonies de l'Afrique-Occidentale et Equatoriale française, à laquelle le Cameroun n'est même pas incorporé. Elle se distingue aussi surtout par la volonté française de rattacher le Cameroun à la métropole, étonnamment comme l'Alsace-Lorraine. Une autre caractéristique institutionnelle, et de loin la plus importante, c'est la toute-puissance du gouverneur des Colonies, Commissaire de la République française au Cameroun. Un véritable empereur au petit pied. Il jouissait en réalité d'un pouvoir presque absolu, bien que supposément soumis au contrôle du ministre des Colonies. En fait, c'est le gouverneur qui, localement, concrétisait «la monopolisation du pouvoir politique par la métropole, la centralisation et l'autocratie de l'administration» française (81).

Profitant de tous ses pouvoirs, naturellement, il ne pouvait que très aisément abuser de la situation pour faire peser de tout son poids, son autorité sur les indigènes; et d'autant plus qu'il ne se sentait nullement responsable devant eux. Il est typique, à cet égard, que la France, non seulement possédait toutes les compétences internationales,

(81) P.-F. CONIDEC, La République fédérale du Cameroun, Paris, 1969.

mais également, et non sans abus, monopolisait toutes les compétences internes. Et celles-ci, notamment, étaient traduites par les pleins pouvoirs de législation. Il s'agit donc d'une période de dépendance totale au colonisateur.

On ne saurait dire que ces conditions aient vraiment favorisé la sérénité nécessaire à la justice. Peut-être même n'ont-elles pas pu simplement rendre la justice possible. Le cas d'espèce, le plus suggestif, révèle que c'est le Parlement français qui légiférait pour le Cameroun. Ses lois, relativement peu nombreuses, étaient en général complétées par des décrets gouvernementaux parisiens, et surtout par le pouvoir réglementaire du Gouverneur des Colonies. Et quoi qu'il en soit, les indigènes camerounais demeuraient totalement exclus de l'administration de leur pays. Le décret du 23 mars 1921, par exemple, ne réservait aucune place aux autochtones du Cameroun.

Parallèlement à cette administration coloniale, la France se fabriqua un système artificiel de chefferie indigène divergente, appelé les chefs locaux ou chefferies traditionnelles. C'est peut-être par crainte des tendances antifrançaises partout sous-jacentes, ou sans doute à cause de la poussée irrésistible des revendications et des velléités anti-colonialistes manifestes dans certains milieux, que les forces d'occupation françaises furent amenées à devoir envisager d'enrôler des indigènes dans la vie politique active, quitte, bien sûr, à les reléguer dans les emplois subalternes uniquement. Il est tout à fait évident que les Français ne tardèrent pas à se rendre compte de leur incapacité à mener à bien leur prétendue «action civilisatrice» sans au moins utiliser

quelques hommes politiques parmi les indigènes; précisément, pour «jouer le rôle d'intermédiaires nécessaires entre la population camerounaise et l'administration colonialiste» (82). De la sorte, dans leurs rapports avec les populations autochtones, les Français se devaient de procéder judicieusement au dépistage des indigènes qui se montraient tout à fait bornés et parfaitement dociles, mieux encore et surtout ceux qui manifestaient très nettement des inclinations particulières à la vassalité. D'innombrables cas d'espèce jonchent aujourd'hui l'histoire politique camerounaise. Mais les choix français sont avérés très souvent malheureux, où certains «Chefs» se montrèrent tant soit peu indépendants de la puissance coloniale. Ils furent immédiatement déposés et remplacés, parfois même par un autre membre de la famille. Et à cet égard, l'on se contenterait de citer à titre d'illustration seulement, le fameux récit du Sultan de Mora (au Nord-Cameroun), Oumar Adjada (83), remplacé en 1922 par son quatrième fils, Amada; celui-ci fut pareillement déposé en 1924, avec cette terrible inscription dans son dossier : «nuisible à l'action civilisatrice française». Telle fut, en outre, l'écoeuvante situation du roi des Bamoun, le célèbre Sultan Njoya, ignominieusement déposé et exilé en 1931 (84).

Cette stratégie coloniale, à la fois, fondait et modelait l'institutionnalisation du pouvoir politique indigène au sein des territoires du Cameroun. Mais il ne demeure pas moins vrai que les

(82) Jean IMBERT, Op. cit., p. 36.

(83) D'après J. VOSSART, «Histoire du Sultanat du Mandara», Etudes Camerounaises, vol. IV, nos 35-36, pp. 48-49. Cf. également Engelbert MVENG, Op. cit., pp. 379-382.

(84) Jean IMBERT, Op. cit., p. 36.

institutions politiques et administratives françaises implantées au Cameroun, notamment quant à leur esprit et à leur doctrine universaliste, juraient de façon considérable avec celles des autres territoires français d'Afrique Equatoriale (85).

En effet, la divergence déroutante du système des pouvoirs à conférer révélait déjà par elle-même les indices les plus significatifs de la nature et surtout de la force du pouvoir politique colonial français. Depuis le Centre jusqu'au Sud des territoires du Cameroun, il fut installé des chefs supérieurs, des chefs de groupements, des chefs de villages ou «Capita», i.e. le responsable du quartier ou simplement de la famille. Tandis que dans la partie Nord du pays, on parlait plutôt du sultanat et des lamidats pour désigner la même hiérarchisation. Et progressivement, surtout au cours de la période 1920-1940, trois degrés distinctifs furent retenus pour fixer avec précision l'autorité gouvernementale des indigènes camerounais sous occupation française. Au sommet : les lamibé, les sultans, ou les chefs supérieurs; puis les chefs de second degré : les laounes ou adjoints des lamibé, en particulier; enfin, au plus bas échelon : les chefs de villages, les chefs de quartiers et les capita.

Cette hiérarchisation extrovertie et ces autorités prétendues traditionnelles «donnaient de l'Africain une image déformée, grâce à laquelle la France essayait de justifier sa mission civilisatrice» (86) en

(85) Cf. Lord HAILEY, An African Survey, (Revised 1956), New York, Oxford University Press, 1957, pp. 206-344.

(86) Victor T. LE VINE, Op. cit., p. 124.

terre africaine. A telle enseigne que toute évolution rapide dans les cheminements politiques camerounais, en l'occurrence, se trouvaient virtuellement écartés, sinon radicalement annihilés.

Il est facile d'observer que les membres ainsi constitués en un nouveau corps politique étaient promus ou déchus selon le bon vouloir de l'administration colonialiste française, qui jugeait de leur docilité. Dans la même ligne d'idées, il fut créé dans chaque circonscription territoriale, un «Conseil de notables» indigènes. Le premier fut installé à Ngaoundéré pour brider l'autorité du sultan de la ville. Et de suite, le système fut généralisé en 1925. Chaque Conseil était composé de chefs supérieurs camerounais, ainsi que de délégués de chaque groupe ethnique important de la circonscription, choisis sur la base d'un représentant pour 5000 habitants. Tous étaient évidemment nommés par l'administrateur français.

b) Le procédé britannique de dénaturation

Complexes et d'une variété déconcertante (87), les factions camerounaises sous domination britannique sont fortement marquées par leur isolement. Cet isolement a énormément contribué à façonner leur caractère original et presque unique. En effet, les territoires camerounais occupés par la Grande-Bretagne sont coupés, à la fois, du Cameroun français d'une part, et d'autre, des grands centres de vie politique et économique du Nigéria.

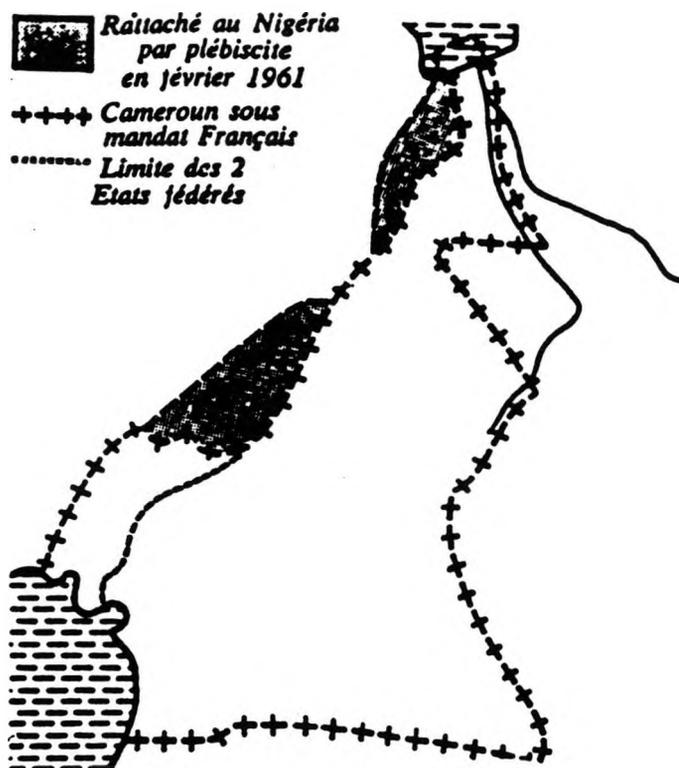
(87) Composées de groupes multiples et divers : clans, chefferies de tribus, et d'autres divisions ethniques politiques traditionnelles; sans oublier les rois d'inspiration coloniale allemande, et d'autres systèmes d'autorité diffus.

Cette situation, par elle-même, donne relativement déjà le ton à un procédé particulier de dénaturation de ces territoires. Et de la sorte, les techniques de dénaturation du «Kamerun» utilisées par la Grande-Bretagne permettent aisément à celle-ci d'aborder le problème des autochtones indigènes de manière apparemment différente de celles en usage dans les territoires français voisins. D'entrée de jeu, sans doute pour des raisons d'ordre administratif et géographique, - la viabilité de cette portion territoriale dont la superficie n'était que de 86 000 km² - les autorités britanniques décident d'incorporer le Cameroun à la Région Est du Nigéria. Elles procèdent, en outre, à l'éclatement politique et administratif de ce territoire. De la sorte, elles partagent le Cameroun en deux divisions administratives distinctement inégales : d'un côté, le Sud-Cameroun britannique, appelé aussi le Cameroun méridional; et de l'autre côté, le Nord-Cameroun britannique, c'est-à-dire le Cameroun septentrional.

Voir la carte XVI à la page suivante.

Carte XVI

LA BIPARTITION DU CAMEROUN BRITANNIQUE.



- *British Cameroons* : 85 000 km² environ ; population : voisine de 1,5 millions d'habitants ;
- *Cameroun français* : 3,5 millions d'habitants. Alors que l'évolution vers l'indépendance du Cameroun français s'est effectuée sans changement territorial, celle du Cameroun britannique a été plus compliquée. Tenant compte des différences dans l'administration entre la partie sud et la partie nord, des « Cameroons » et de la pression des dirigeants de celle-ci en faveur d'un rattachement au Nigéria, l'ONU recommanda en 1959 des plébiscites séparés.
- a) Au nord, une première consultation populaire sur le rattachement au Nigéria, fin 1959, refusa cette solution par 71 % des voix. Mais le plébiscite de 1961 donna un résultat inverse : 147 050 oui — 97 661 non. (Il semble que dans l'intervalle de nombreux Nigériens passèrent au Cameroun et firent une active propagande.)
Le Northern Cameroon est devenu la province de Saouda, au Nigéria Oriental.
- b) Au sud, l'évolution politique, dans une province moins étroitement liée au Nigéria, fut assez semblable à celle du Cameroun Oriental. Certains partis étaient favorables au rattachement au Nigéria, d'autres à la réunification : le gouvernement présidé par M. FONCHA (1959) négocia avec celui de Yaoundé. Le plébiscite de 1961 décide la réunification : 233 271 voix contre 97 724. La conférence de Foumban (terminée en juillet 1961) met au point les bases de la République fédérale.
Le 1^{er} octobre 1961 le Cameroun Occidental devient un Etat indépendant fédéré. Cette évolution traduit une réelle communauté géographique entre des régions et des populations arbitrairement séparées.

Ainsi scindées, ces deux entités politiques du Cameroun anglais n'avaient plus aucun lien désormais entre elles, mais uniquement par le truchement colonial des institutions centrales du Nigéria. En d'autres termes, l'une et l'autre furent séparément incorporées à d'autres circonscriptions plus vastes du Nigéria, de telle manière que le Cameroun septentrional se trouvait composé de l'Emirat de Dikwa, de la Province de l'Adamaoua, et d'une petite bande territoriale située entre Yola et la Province Muri du Nigéria. Tandis que le Cameroun méridional n'était constitué que de la portion du territoire qui restait après ce partage opéré par la Grande-Bretagne. Cette minuscule portion territoriale sera donc d'abord rattachée aux Provinces Sud nigériennes, ensuite aux Provinces de l'Est, et plus tard encore à la Région de l'Est (88).

Il faut noter que de 1949 à 1954, le Sud-Cameroun britannique, à son tour, sera lui aussi réparti en deux entités : la Province du Cameroun, de petite superficie, et la Province de Bamenda. Les deux se trouvant être administrées par la Région orientale. Et en application de la Constitution nigérienne de 1954, le Sud-Cameroun britannique - portant pour la première fois ce nom en tant qu'entité politique distincte du Nord-Cameroun britannique (ou Northern Cameroons), qui était administrativement lié aux trois provinces de la région septentrionale du Nigéria jusqu'en 1960 - reçut une certaine autonomie administrative en tant que territoire «quasi fédéral» au sein de la Fédération nigérienne. En 1958, la désignation «quasi fédérale» fut supprimée et le Sud-Cameroun britannique accéda à une autonomie locale plus complète, comprenant une

(88) Olama Omgwa François, Les expériences de régime parlementaire au Cameroun, Thèse de doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Poitiers, France, 1983, p. 36.

Assemblée plus grande, une nouvelle assemblée des chefs et, plus important, un gouvernement ministériel.

Il va sans dire alors que l'évolution politique du Cameroun septentrional a suivi ainsi une voie entièrement différente de celle suivie par le Cameroun méridional. Celui-ci ne connut jamais une classe politique pour laquelle les thèmes nationalistes élaborés dans l'autre faction camerounaise auraient eu quelques intérêts. Par contre, le Cameroun septentrional, où les chefferies traditionnelles étaient déjà suffisamment puissantes avant la venue des colons, et plus encore maintenant, de par son statut, se trouvait politiquement sur le même pied d'égalité que les provinces orientales et occidentales de la fédération nigérienne; lesquelles vont, justement, accéder à l'autonomie interne en 1958.

Notons enfin qu'à la différence de ce qui se passe au Cameroun français, les Anglais, quant à eux, introduisent dans leur territoire de domination le système de l'Indirect Rule. Ce système était également appliqué au Nigéria. L'Indirect Rule, concept énigmatique et suspect, semble viser à confier progressivement aux indigènes autochtones la gestion de leurs propres affaires. Et selon cette conception politique, qui n'envisageait donc pas une restructuration complète de la vie sociale et politique des indigènes, les chefs traditionnels peuvent exercer quelques prérogatives assez étendues (comme la nomination des chefs subalternes, la fixation des impôts, etc.), mais toujours sous la stricte surveillance des fonctionnaires coloniaux. En nommant ou en traitant de la sorte les autorités indigènes, en effet, l'administration coloniale anglaise s'efforçait visiblement de ne pas détruire en profondeur les structures

politiques traditionnelles, ni les liens familiaux ou communautaires naturels. Comme cela fut ordinairement le cas, de façon flagrante, au sein des territoires sous domination française.

Il est intéressant de relever que les Anglais se faisaient effectivement un point d'honneur d'éviter ici les erreurs catastrophiques qu'ils avaient commises partout ailleurs, et notamment au Nigéria (89). Voilà pourquoi ce système semble avoir été conçu particulièrement pour répondre aux besoins de l'administration britannique dans les situations où les systèmes politiques indigènes traditionnels existaient officiellement; ceci, dans le but d'amortir de cette façon la collision entre les institutions occidentales et les institutions indigènes traditionnelles. Sans doute, cela donne-t-il à voir, comme le pense John Kautsky, que le nationalisme, au Cameroun britannique, apparaît comme un processus presque unique (90). Mais surtout particulièrement démarqué par rapport au type d'antagonisme suscité dans la domination française voisine.

(89) Victor T. LE VINE, Op. cit., p. 249.

(90) John H. KAUTSKY, Political Change in Underdevelopment Countries : Nationalism and Communism, New York, John Wiley and Sons, 1963.

5.2.3 *Le mandat et la tutelle*

5.2.3.1 *L'insémination coloniale du divorce politique*

La première guerre mondiale faisait encore rage un peu partout parmi les belligérants que déjà l'une des victimes fatalement blessée, l'«ex-Kamerun» allemand, se retrouve marquée d'une brisure inaliénable. Elle est à jamais scindée en morceaux dont les deux principaux sont administrés politiquement selon deux modalités expressément divergentes, suivant deux conceptions antagonistes. Celle de l'Angleterre, qui veut intégrer son butin au Nigéria britannique. Et celle de la France, qui veut faire du Cameroun une partie intégrante du vaste Empire colonial français.

Au lendemain des hostilités, l'on se réunit hâtivement à Versailles en 1919 pour une conférence internationale dont la visée ultime était d'éviter dorénavant les guerres entre les Nations. Et par conséquent, la Société des Nations (S.D.N.) fut fondée par les vainqueurs en 1920 pour s'acquitter de cette mission de paix dans le monde. Mais l'échec fut presque total et non moins lamentable : la deuxième guerre mondiale vint aussitôt prouver, à sa manière, que les pays occidentaux n'étaient pas encore vraiment adultes pour préserver l'humanité de ce fléau de la guerre, ou pour conduire les générations à venir vers la paix durable fondée sur le respect de la personne humaine et sur «l'amour du

prochain» (91) qu'inspire la reconnaissance absolue de la volonté divine sur l'univers entier.

Dans les conditions particulièrement difficiles où les pays modernes fortement industrialisés ne sont pas encore capables de se gouverner dans le respect des droits fondamentaux de l'homme, droits sans lesquels, en aucune façon, on ne saurait préserver la paix mutuelle entre les nations, grandes et petites, le régime inédit de mandat international créé par la S.D.N. s'avère n'être qu'une fausse couche, où une vaine et pénible aventure contraceptive. Il n'en va pas moins autrement de son sosie engendré par l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), le régime de tutelle, qui ne semble en rien refléter, «à proprement parler, un idéal digne de ce siècle» (92).

(91) «Il faut, pour bâtir, à la fois de hautes ambitions et une grande humilité. Une double ambition est indispensable qui concerne simultanément les objectifs visés et le rôle que nous devons - nous-mêmes - assumer. Car c'est fort ambitieux que de vouloir promouvoir le plein épanouissement des potentialités de chacun et le développement de relations négociées aux dépens de celles qui sont imposées, en reconnaissant l'égale dignité de tout être humain et en s'efforçant de valoriser pleinement, à côté des satisfactions procurées par la consommation de biens matériels, les joies profondes que le partage multiplie et qui sont celles de l'affection, de la nature et des diverses formes de l'art (...) Dans cette entreprise, l'essentiel n'est nullement de tenir un quelconque "planning", mais d'amorcer le mouvement afin de léguer à la jeunesse quelques solides fondations et des raisons d'espérer plutôt qu'un champ de ruines... La vraie liberté dont chacun de nous a le plus grand besoin n'est pas de celles qui se quémandent et qui s'octroient, mais c'est celle qui se mérite et qui se conquiert, fruit d'une quête personnelle exigeante. Il faut beaucoup respecter l'autre et sa dignité pour avoir le courage de le lui dire et pour éviter de le tromper (...) Puisseons-nous mieux accueillir le plus beau des messages qui nous interpelle plus que jamais : "Aimez-vous les uns les autres !"». Pierre KARLI, L'homme agressif, Ed. Odile Jacob, Paris, 1987, pp. 342-344. Par ailleurs pour comprendre et mieux apprécier la thèse fondamentale que pose ici cet auteur, il faut lire René GIRARD.

(92) Engelbert MVENG, Op. cit., p. 371.

En réalité, qu'est-ce que ce «mandat» international ? et ce régime de tutelle ? Telle est la question initiale. Ultérieurement, dans la partie spécifiquement critique de notre thèse, nous reviendrons en profondeur sur la valeur et la signification philosophique de ces deux concepts, qui posent avec acuité les problèmes les plus sérieux dans l'ontologie du pouvoir politique postcolonial, en l'occurrence au Cameroun.

Les puissances alliées réunies à Versailles ont eu l'inestimable mérite d'être conscientes, voire hautement sensibles aux enjeux délicats que pose le problème de la paix, comme source du bonheur véritable. Vainqueurs d'une guerre à la fois horrible et infâme, les alliés, mieux que quiconque, venaient de comprendre de façon dramatique, que la paix entraîne nécessairement avec elle le problème épineux des droits. Droits de la personne en tant qu'être humain, droits des peuples et des nations, comme la manière propre et légitime dont l'homme se situe et agit à l'égard d'un autre homme, quel qu'il soit, en tant qu'individu face à autrui. Et par extension, en tant que peuple, nation ou Etat. Karl Jaspers n'avait pas tort d'enseigner «qu'un homme ne peut pas se mettre au-dessus d'un autre» (93).

Mais de quel droit un homme, un peuple ou un Etat, doit-il commander à un autre ? de quel droit un homme ou un Etat doit décider délibérément du destin d'autrui ? Au nom de quoi les pays Occidentaux devaient-ils exclure des assises de Versailles les indigènes autochtones du Cameroun ?

(93) Karl JASPERS, Philosophie. Orientation dans le monde, Eclaircissement de l'existence métaphysique, Springer-Verlag, Berlin, Heidelberg, 1986, p. XII.

Alors que tous ensemble, ils venaient de participer aux mêmes catastrophes de la guerre ?

Les principes établis par le Pacte de la S.D.N. en ce qui concerne le mandat international sur le Cameroun ne comportaient rien de pertinent au bénéfice des populations indigènes autochtones. Au contraire, ils venaient purement et simplement en ajouter au malheureux sort des Camerounais, en confirmant, au grand détriment de ceux-ci, l'accord colonial du 4 mars 1916, intervenu entre la France et l'Angleterre. De la sorte, en instituant le mandat, les puissances de la S.D.N. fermaient les yeux sur des questions essentielles susceptibles de favoriser la paix. Même s'agissant principalement du mandat les domaines les plus importants laissaient carrément à désirer : quel était le terme précis du mandat ? Quelle était la garantie de l'évolution politique des Camerounais ? Et vers quels horizons une évolution politique camerounaise éventuelle devait-elle cheminer ?

En effet, faute d'avoir manifesté ne fut-ce que la moindre volonté de trouver réponse à ce questionnement, la souveraineté internationale de la S.D.N. se compromit inéluctablement elle-même. Et ipso facto, elle ôtait à la formule du mandat, et son bien fondé en faveur de la paix internationale et sa pertinence pour l'intérêt des Camerounais. D'une part, selon la mission exacte du mandat, la S.D.N. demeure l'autorité suprême sur les pays les mandataires n'auront qu'à lui adresser annuellement un rapport de gestion. Cette mission apparaît, en fait, tout à fait insignifiante, ou presque ridicule, compte tenu du contexte conflictuel et des rapports de force grâce auxquels Français et Anglais

s'étaient rendus maîtres des pays de mandat. D'autre part, la formule de mandat n'octroyait aucune constitution au Cameroun, ni aucune institution vraiment autonome. Le mandat livrait donc ainsi à la dépendance totale et à l'arbitraire le plus absolu, un pays que déjà, bien avant d'en porter le nom, les puissances mandataires s'appliquaient énergiquement à dénaturer de fond en comble.

Spécialiste américain des questions africaines - notamment le Cameroun - le professeur Victor T. Le Vine voit dans cette gigantesque entreprise de dénaturation une source indéniable du divorce politique au Cameroun. Du reste, il n'est pas le seul à soutenir, à grand renfort d'érudition et d'analyse historique, que la formule internationale des «deux mandats» brisait indubitablement l'unité initiale du «Kamerun allemand». Elle y provoqua de sérieux antagonismes politiques donnant lieu à une cassure dont les séquelles durent encore. En d'autres termes :

Le mandat fit surgir une nouvelle phase de développement du Cameroun. Arbitrairement divisé en trois parties, le territoire perdit l'unité qu'il avait acquise pendant le protectorat (allemand). Les deux Cameroun, sous administration distincte, s'engagèrent dans des directions différentes, mus par deux politiques coloniales souvent diamétralement opposées. La scission artificielle du territoire créa la réalité de deux Cameroun nettement différents, caractérisés par des traditions sociales, économiques et politiques différentes. (94)

A la suite des catastrophes et des horreurs de la deuxième guerre mondiale, est fondée en 1945 l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) dont le défi est de réussir la mission de paix à laquelle venait lamentablement de faillir la S.D.N. défunte. Mais avec la naissance de

(94) Victor T. LE VINE, Op.cit., pp. 64 et 67.

l'O.N.U., le Cameroun passe du régime de pays sous mandat internationale de la S.D.N. au régime de pays sous la tutelle internationale de l'O.N.U. Malheureusement cette valse saugrenue donne nettement à constater que seuls les autochtones indigènes du Cameroun n'ont absolument rien gagné; mais au contraire, ils y ont perdu chaque fois davantage (95). De sorte que, c'est encore la France et l'Angleterre qui délibérèrent seules signèrent, en aparté, les accords de tutelle, approuvés évidemment par l'Assemblée générale de l'O.N.U., le 13 décembre 1946.

Le problème qui, en fait, ressort de cette évolution politique du Cameroun se pose rigoureusement en terme d'institutionnalisation de la dépendance durative et permanente. En effet, ce qu'il y a de plus important dans les accords de tutelle franco-britannique, c'est que, dès lors, le Cameroun français est administré comme partie intégrante du territoire français, entièrement soumis à la seule législation française, «au même titre que les bêtes et les objets matériels». Et il en est de même du Cameroun sous administration britannique.

(95) A cet égard, l'on doit signaler une supercherie fort éclairante, qui fut montée de toutes pièces par la France pour arracher à l'O.N.U., en 1946, la consécration internationale de l'accord de tutelle. Cf. Eyinga ABEL, Introduction à la politique camerounaise, L'Harmattan, Paris, 1984. pp. 21-22.

5.2.3.2 *L'évolution du régime sous tutelle*

a) L'institutionnalisation de la dépendance totale

Le régime militaire installé (96) par les Français et les Anglais dans les territoires de l'«ex-Kamerun allemand» depuis le 7 avril 1918, ne tarda pas à se convertir en un régime civil apparent. Les responsabilités politiques et les services administratifs furent, en principe, transférés à un personnel civil, ou bien confiés à des militaires agissant sous-couvert d'une autorité administrative du gouvernement civil. Mais encore fallut-il se rassurer au préalable, et avoir en permanence la garantie que toutes les dispositions furent déjà mises en place en vue d'une installation définitive, mieux, absolument irrévocable des Européens en terre camerounaise. L'institutionnalisation de la dépendance totale des pays colonisés vis-à-vis des vainqueurs, ne fût certes pas le moindre des enjeux, dans ce contexte de guerre et tout au long de cette conjoncture de grandes crises internationales. Cette marque ayant été sous-jacente à l'esprit et au but de la S.D.N., ne quittera plus aujourd'hui l'O.N.U. Rien ne fit alors mieux sentir le besoin, ou plutôt la volonté de solidarité entre les nations puissantes. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre que «le Cameroun, avant comme après la guerre,

(96) A l'origine, pour remplacer le pouvoir politique du gouvernement allemand expulsé des territoires du «Kamerun», un décret, en date du 7 avril 1918, nomme le général Aymerich pour être le tout premier Commissaire de la République Française, le chargeant principalement de l'installation d'un gouvernement militaire. En même temps, le général Dobell se trouve être investi d'une mission identique dans les possessions britanniques du «Kamerun». A l'exception des changements tout à fait mineurs, ou purement formels, les régimes militaires ainsi institués au Cameroun, depuis son occupation durant la première guerre mondiale, sont demeurés inchangés, en réalité, jusqu'au gouvernement actuel du président Paul Biya, en dépit de leur camouflage civil.

demeure un territoire international» (97). C'est-à-dire qu'en réalité son régime de dépendance totale, entraîné dans des réformes qui englobaient l'Afrique française dans sa totalité, se trouve être défini par le Trusteeship de l'O.N.U., et institutionnalisé sous caution de sa complicité flagrante. C'est cela même qui donne lieu à l'ossature de l'évolution politique camerounaise déclenchée de façon déterminante pendant la deuxième guerre mondiale jusqu'à nos jours. Cette évolution est jonchée d'événements dominants marqués au fer par des dates inoubliables.

b) Le refus incisif du colonialisme

Durant toute la période de l'occupation allemande, les indigènes autochtones, ceux de l'intérieur territorial, de façon particulièrement mordante, ont livré des guerres continuelles contre les colons. D'incessants soulèvements populaires ont exprimé aux Allemands le refus incisif présenté par les forces d'opposition camerounaise. Les Allemands durent ainsi recourir inlassablement à des répressions féroces pour réprimander ces insurrections, qui furent ordinairement générales. La pendaison publique des leaders camerounais par les Allemands viendra de façon extrême couronner cette situation intenable.

En effet, le 8 août 1914 :

- à Douala, la pendaison du roi Rudolph Duala Manga Bell et de son secrétaire Ngoso Din;

(97) Engelbert MVENG, *Op.cit.*, p. 414.

- à Ebolowa, l'exécution par fusillade de l'officier camerounais Martin Paul Samba;
- à Kribi, la déportation et l'exécution du chef Madola;
- dans le nord Cameroun, le massacre des lamibé de Kalfu, de Mindiff et cinq dignitaires de la cour de Maroua (98);
- le 12 décembre 1930 et le 18 mai 1931, les pétitions camerounaises à la S.D.N. par les notables de Douala (99);
- en 1944, la conférence coloniale de Brazzaville. Cette conférence est principalement dominée par l'intégration, sans appel, à l'Union Française. On doit savoir, en effet, que les intentions de la France au sujet des territoires d'outre-mer (i.e. ses colonies pures et simples) avaient été clairement explicitées à l'issue de cette conférence internationale. Il faut également savoir que, affirme Eyinga Abel (100) contrairement à ce qu'énoncent certains «historiens officiels» nos pays n'ont pas été «représentés» à la conférence coloniale de Brazzaville, laquelle se limita au niveau des techniciens français de la colonisation : commissaires aux colonies, gouverneurs, hauts-commissaires, administrateurs des Colonies, etc. Ces experts de la colonisation n'était pas les porte-paroles de l'Afrique, mais des fonctionnaires coloniaux au ordre de la métropole qui les nommait et les révoquait à discrétion, compte tenu de ses seuls intérêts.

Il va s'en dire que les assises de Brazzaville venaient donc d'emblée, ratifier que : «les fins de l'oeuvre de civilisation accomplis par la France dans les Colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution du bloc français de l'Empire; la constitution éventuelle, même lointaine, de «self-government» (autonomie) dans les Colonies est à écarter» (101). Dans ces conditions, on doit dire que la

(98) Cf. Engelbert MVENG, Op. cit., p. 343.

(99) La première pétition enregistrée à Genève sous le numéro CPM 1378, le 23 mars 1933; la deuxième pétition fut enregistrée à Genève sous le numéro 1185 le 16 juin 1931. Elle était contresignée par le «Délégué en Europe des Citoyens Nègres Camerounais», M. Vincent Ganty, résident à Paris sous l'adresse suivante : 37 rue des Couronnes, Paris XXe.

(100) Cf. Op. cit., p. 43, voir footnote (9).

(101) Publication du Ministère de la France d'outre-mer sur la «conférence africaine française de Brazzaville».

conférence de Brazzaville marque de façon percutante l'échec des premières velléités d'opposition camerounaise à la politique coloniale française. Et à partir de 1946, c'est le commencement d'un nouveau «round» dans cette évolution du colonialisme français. Le Cameroun est alors dirigé par un Haut-commissaire de la République française. Il représente le gouvernement français au Cameroun et relève du Ministère de la France d'outre-mer. Il est chargé de gérer au mieux les intérêts de la France sur le territoire camerounais. Pour ce faire, il est doté de pouvoirs étendus qui centralisent autour de lui le monopole de la vie politique, sociale et économique camerounaise. Il coordonne ainsi toutes les activités des autochtones sous couleur d'un gouvernement local.

Tout le problème de la politique camerounaise - problème qui, de façon étonnante, est demeuré identiquement le même un quart de siècle plus tard - c'est comment s'en sortir des arcanes de la politique de l'Union Française, c'est-à-dire tout simplement comment, au moins, se démarquer par rapport à la France ? Le Cameroun est administré comme partie intégrante de l'Union Française. Les lois appliquées au Cameroun sont toutes faites par l'Assemblée nationale française à Paris. Et pour gérer efficacement les intérêts de la France au Cameroun d'autres assemblées parallèles sont instituées à l'intérieur du pays. Elles évoluent de façon marginale par rapport à la vie concrète des indigènes autochtones. En effet, face à ces institutions coloniales et aux interlocuteurs administratifs locaux qui les incarnent, la grande majorité des Camerounais ne cessent plus de manifester une indifférence active, voire une réelle hostilité.

*c) Les hommes satellites et les institutions locales
au service de l'occupant colonial*

Il va sans dire que les instances compétentes de la République française en particulier, tiennent en mains les rênes du destin camerounais. Aussi, son statut viendra-t-il tout à fait substantiellement de Paris. Le 25 octobre 1946, est instituée par décret la première Assemblée représentative du Cameroun, en abrégé, l'ARCAM. Elle est soumise au pouvoir discrétionnaire du Haut-commissaire de la République française. L'ARCAM se compose de quarante (40) membres dont seize (16) Français élus par le premier collège électoral, et vingt-quatre (24) Camerounais élus par le second collège. Principalement cette Assemblée formule les vœux et émet des avis à l'adresse du Haut-commissaire.

Dès 1952, l'Assemblée territoriale du Cameroun (l'ATCAM) remplace l'ARCAM. Elle est élue par un double collège de 580,000 électeurs, et se compose de cinquante (50) membres dont vingt et un (21) Français et vingt-neuf (29) Camerounais. Pour la différencier nettement de l'ARCAM, les autorités françaises confèrent à l'ATCAM des pouvoirs légèrement plus étendus quant à ce qui concerne les domaines financier, économique, social, administratif. Mais bientôt comme l'on aurait pu facilement s'y attendre, l'ATCAM est dissoute le 8 novembre 1956, pour donner naissance à une autre assemblée du même nom, dont la conception est initiée et minutieusement préparée par le Gouvernement français en vue d'étudier un projet de statut du Cameroun, lequel satisfasse plus rigoureusement la visée essentielle de la France sur ce territoire. Ainsi la nouvelle ATCAM, qui se compose de soixante-dix (70) membres, sera-t-elle élue le 23 décembre 1956 pour s'acquitter expressément de cette mission.

Dès l'entrée dans sa première session, le 28 janvier 1957, la nouvelle assemblée s'attaque à la proposition de statut du Cameroun. Elle l'adopte le 22 février par un vote de 59 contre 8. Et immédiatement une modification importante est apportée à ce projet de statut : le territoire s'appellera désormais l'Etat du Cameroun sous tutelle de la France. Ce nouveau statut qui entre en vigueur le 4 avril 1957, stipule très clairement que, à l'exception des juridictions scrupuleusement retenus par la France elle-même, les pouvoirs restants seraient transmis à une Assemblée législative camerounaise et à un Gouvernement local camerounais dont le chef, le Premier ministre, serait désigné par le Haut-commissaire, quitte à obtenir ensuite une investiture formelle de l'Assemblée.

Le 16 avril 1957 un décret met en place les premières institutions de l'Etat du Cameroun. La citoyenneté camerounaise est reconnue. Les emblèmes du nouvel Etat sont choisis : un drapeau tricolore : Vert-Rouge-Jaune, un hymne national : «O Cameroun, berceau de nos ancêtres», une devise : Paix-Travail-Patrie.

En outre, le 9 mai 1957, l'Assemblée territoriale (ATCAM), au lieu d'être dissoute - en application du nouveau statut - devient purement et simplement la première Assemblée législative du Cameroun, en abrégé l'ALCAM. Puis le 10 mai 1957, le haut-commissaire Pierre Messmer désigne M. André-Marie Mbida comme le premier ministre de l'Etat du Cameroun, et décrète que ce jour devient ipso facto la fête nationale. Les 15 et 16 mai 1957, l'Assemblée Législative se réunit alors pour investir le Premier ministre déjà désigné. André-Marie Mbida obtint son investiture

par 56 voix contre 10 dans une Assemblée législative rendue politiquement malsaine à cause de ses bases illégales (102). En effet, le peuple camerounais ignorait encore jusqu'à l'existence même d'une Assemblée législative. Seule la volonté du colonisateur l'avait miraculeusement créée, il lui conférait des compétences. Victime de ces circonstances intrigantes, le premier ministre André-Marie Mbida se trouvait ainsi, d'entrée de jeu, enfermé dans un dilemme. Car, d'une part, il y avait parmi le peuple camerounais des indigènes éclairés qui gardaient l'oeil bien ouvert sur l'évolution politique du pays. D'autre part, il manquait au Premier ministre la liberté de manoeuvre requise pour accomplir ces desseins. Conscient de tant de périls inéluctables, M. le haut-commissaire Pierre Messmer invita donc le premier ministre André-Marie Mbida à constituer illico un gouvernement à la fois de «coalition» - parce qu'il groupait des représentants de toutes les formations politiques de l'Assemblée, à l'exception du groupe des Huit - et homogène ou plutôt monocolore, en ce sens que toutes ces formations parlementaires se rangeaient parmi les forces acquises à l'occupant.

De la sorte, sur les treize (13) ministres du cabinet, six (6) appartenaient au groupe des Démocrates Camerounais du premier ministre Mbida (MM. Marigoh Mbona Marcel, Ahanda Vincent, Tsalla Mekongo, Biyo'o Olinga Français, Medou Me Mvomo Gaston), cinq (5) au groupe de l'Union Camerounaise, dirigé par l'Administrateur antillais Jules Ninine (MM. Ahmadou Ahidjo, Njoya Arouna, Adama Ahman, Mandou Alfred, Talba

(102) «En vertu de quoi est-ce que le simple fait de l'entrée en vigueur d'un acte administratif (décret) devrait-il entraîner un changement dans la nature politique d'une Assemblée ?» Cf. Eyinga ABEL, Introduction à la politique camerounaise, Op. cit., p. 118.

Malla), et deux représentants des Paysans Indépendants de Djoumessi Mathias (MM. Djoumessi et Michel Njiné).

Enfin le coup de grâce à jamais mémorable. Le 18 février 1958, «conformément au plan colonialiste conçu et minutieusement préparé à l'avance dans les bureaux parisiens de la rue Oudinot, ainsi que chacun le sait maintenant» (103) le gouverneur Jean Ramadier affecte et intronise M. Ahmadou Ahidjo au poste de premier ministre, en remplacement de M. André-Marie Mbida, disgracié et renvoyé. Rien n'aura été laissé, ni fait au hasard. Et l'exécution du plan se fut déroulée en trois temps : le choix et l'affectation au Cameroun d'un Haut-commissaire spécialement chargé de l'opération; la neutralisation et le renvoi du premier ministre, M. André-Marie Mbida; l'intronisation de M. Ahmadou Ahidjo jugé plus inconditionnellement acquis à la dépendance coloniale et dévoué au service de l'administration française.

«Chacun le sait également maintenant», grâce à cette désignation, M. Ahmadou Ahidjo, est demeuré imperturbablement à la tête du Cameroun depuis le 18 février 1958 jusqu'à sa «démission surprise» le 4 novembre 1982. De la même manière, toujours parfaitement dans la confiance, sous les auspices de la France, M. Ahmadou Ahidjo a porté respectivement les honneurs de vice-premier ministre et ministre de l'intérieur dans le cabinet de M. André-Marie Mbida, Premier ministre de l'Etat du Cameroun sous tutelle et Premier résident de la République du Cameroun.

(103) Eyinga ABEL, *Op. Cit.*, p. 138.

Diverses manoeuvres furent mises en oeuvre pour neutraliser les résistances irréductibles des indigènes camerounais et pour venir à bout de leur opposition incisive sans cesse croissante. L'installation au pouvoir suprême à Yaoundé de M. Ahmadou Ahidjo, par les autorités françaises, au grand détriment des véritables intérêts nationaux du Cameroun est un fait qui corrobore ces manoeuvres incontestables. Les décisions graves qui ont présidé à ces événements tumultueux constituent le point de départ de la révolution politique camerounaise la plus déterminante. Quelques extraits de l'abondante correspondance échangée entre le gouverneur Jean Ramadier et le Dr Eyinga Abel permettent de resituer le pouvoir politique camerounais dans son véritable contexte et de clarifier au mieux son évolution institutionnelle.

Lettre du Dr Eyinga Abel à Jean Ramadier

Cher Monsieur,

Lors de mon récent voyage en France au mois de juillet, je me suis permis de vous adresser une lettre à laquelle vous avez bien voulu répondre en m'autorisant à vous poser, par écrit, des questions sur votre séjour dans mon pays (le Cameroun) en 1958, en qualité de haut-commissaire.

Quelque bref qu'il fut - «un peu plus qu'un week-end», comme vous le dites vous-même et à juste raison - ce séjour tumultueux n'en a pas moins été le point de départ d'une révolution politique remarquable de mon pays, et particulièrement de l'Assemblée camerounaise de l'époque. Depuis sa création en 1945, en effet, jamais les vrais problèmes politiques déjà popularisés dans l'opinion, à savoir l'indépendance et la réunification du Cameroun, n'y avaient après votre «pro-consulat» que les membres de ladite Assemblée s'enhardirent au point de parler officiellement et publiquement de l'indépendance, et même d'adopter motions et résolutions prévoyant des dates pour sa proclamation.

Il est vrai qu'entre temps, le gouvernement français avait lui-même réorienté sa politique coloniale : jusque là hostile au principe même de l'indépendance du Cameroun (et c'est là la cause de sa mésentente avec les nationalistes de l'U.P.C. qui, à l'O.N.U. et partout ailleurs, réclamaient une reconnaissance formelle par lui de notre accession à l'indépendance au terme d'une période à déterminer), on le vit se déclarer disposé à nous reconnaître le droit à l'autodétermination, à nous accorder «une certaine indépendance», comme disait M. Jaquet à M. André-Marie Mbida.

Mes questions vont porter sur ces curieuses évolutions, et sur ce que l'on a appelé à l'époque «la querelle (ou le match) Ramadier-Mbida».

- 1) Pourquoi le gouvernement français s'est-il subitement déclaré favorable à l'indépendance du Cameroun dans l'immédiat, alors qu'il s'était obstinément opposé jusque là à reconnaître publiquement et officiellement le principe de notre accession à l'indépendance ?

- 2) Quelles ont été vos impressions sur la situation politique du Cameroun en débarquant à Yaoundé au début de 1958 ? En particulier avez-vous eu le sentiment que l'on pouvait se passer des nationalistes (dans le maquis et à l'étranger) dans la recherche d'une véritable solution au problème du Cameroun ?

- 3) Etes-vous parti de Paris décidé à accorder l'indépendance au Cameroun tout de suite ? Si oui, en vertu de quels pouvoirs : des instructions qui vous avaient été données par le gouvernement, ou de votre propre autorité ? Je pose ainsi la question à cause de cette phrase que je lis dans votre premier discours à l'Assemblée territoriale : «Me sentant totalement libre, ne devant rien à personne, en toute loyauté, en toute franchise, j'entends vous aider de toutes mes forces à construire votre pays (...) Le colonialisme doit disparaître si nous voulons que la communauté franco-africaine soit une réalité». Je me permets d'observer :
 - a) que c'était la première fois et la dernière qu'un Haut-commissaire français tenait de tels propos à Yaoundé;

- b) que le président camerounais de l'Assemblée (Kémajou), qui avait pris la parole avant vous ce jour-là, ne fit, lui, nulle allusion au colonialisme, se bornant à chanter les bienfaits de l'amitié franco-camerounaise et de la communauté de même nom.
- 4) Quelles ont été les véritables causes de la destitution de Mbida ? Je crois savoir que c'est le gouvernement français qui l'a promu Premier ministre; pour quelles raisons ce même gouvernement, moins d'un an plus tard, procéda-t-il à son élimination ?
- 5) A la succession de Mbida, vous avez préféré Ahidjon à tous les autres politiciens camerounais de l'époque, pourquoi ? Il était pourtant un membre (et l'un des plus importants) du cabinet Mbida, autrement dit il avait milité pour la même politique que le Premier ministre disgracié. Quelles raisons particulières vous ont fait penser qu'il était l'homme de la situation, l'homme nouveau et d'action qu'il fallait pour la circonstance ?
- 6) Avez-vous essayé de prendre des contacts avec les nationalistes de l'UPC, et notamment avec Um, dont je ne vous cacherai pas que la mort «provoquée» m'a paru constituer une erreur irréparable. Jusqu'ici, je n'arrive pas à comprendre que le gouvernement français, qui se composait de gens intelligents, ait pu laisser perpétrer une telle erreur.

Toutes autres réflexions et informations que vous pourrez me faire parvenir sur votre séjour au Cameroun me seront toujours d'une grande utilité.

En m'excusant une fois de plus pour le dérangement, je vous adresse, Monsieur, mes remerciements anticipés et respectueux.

Réponse de Jean Ramadier

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 29 septembre et répons le plus exactement possible aux questions que vous me posez.

- 1) La déclaration du gouvernement français en faveur de l'indépendance du Cameroun n'est intervenue qu'à la suite de ma prise de position et en quelque sorte parce que la main lui avait été forcée.
- 2) Avant d'arriver au Cameroun, j'en connaissais la situation, telle qu'elle était vue de Paris, où l'on prétendait que le gouvernement de Mbida ne pouvant tenir, sa démission n'était qu'une question de jours.

Sur place, la situation était tout autre; personne n'osait prendre l'initiative, en démissionnant, de forcer Mbida à partir.

Mais je savais que toute recherche d'une solution impliquait la conversation avec les éléments nationalistes.

- 3) J'étais, en ce qui me concerne, décidé à une solution politique et la visite que je fis du théâtre d'opérations de la Sanaga maritime n'a pu que me renforcer dans la conviction que la seule solution était politique.

Je dirais que, pour être conséquent avec moi-même, je m'interdisais formellement toute participation ou toute continuation d'une guerre de reconquête, car on en était là.

Avant mon départ, j'avais eu à Paris des conversations avec des étudiants nationalistes et je ne leur avais pas caché mon intention de trouver une ouverture politique.

Avant de quitter L'A.O.F., j'avais demandé à Sékou Touré et à Djibo Bakari d'aviser Um de mes intentions : j'ai su, peu de temps après mon arrivée, que la commission avait été faite et que je pouvais prendre, indirectement d'abord, contact avec lui. Ceci vous explique aussi bien les termes de mon discours devant l'Assemblée que ceux de mes déclarations à Edéa et en Sanaga.

- 4) Il est exact que Mbida a été mis en place par le gouvernement français et mon prédécesseur; en contrepartie, il s'était apparenté au groupe socialiste de l'Assemblée nationale alors qu'il n'avait rigoureusement rien à voir de près ou de loin avec le socialisme.

A la fin de 1957 au Cameroun, tout le monde se rendait compte que Mbida ne tenait que par nous et que toute solution du problème camerounais passait par son élimination; seulement il terrorisait ses collègues, jouissait de l'appui d'intérêts financiers et de celui de l'Eglise catholique. Sa force, négative peut-être, réactionnaire sûrement, n'en existait pas moins et je me

rendis compte que par le processus normal, son élimination serait très lente, voire même que la venue d'un Haut-commissaire nouveau coopérant avec lui ne ferait que le renforcer. Ne voulant à aucun prix cautionner une politique rétrograde, force m'était de prendre l'initiative de la rupture.

Je dois dire que, avant mon départ, j'avais avisé que je rechercherais le départ de Mbida dans les plus brefs délais et que j'avais été approuvé.

- 5) Le choix d'Ahidjo s'est, en quelque sorte, imposé à moi. Je l'avais rencontré à Paris; notre premier contact fut assez brutal. Ahidjo ne me cacha point qu'il s'était opposé à ma désignation du seul fait que j'étais socialiste et je lui indiquai aussi carrément qu'il y avait socialiste et socialiste.

Mais pour être plus exact, je dois dire que la solution que je recherchais, faute d'entente immédiate avec Um, c'était la mise en place du tandem Ahidjo-Assale qui ne pouvait être qu'une étape.

Ce qui m'avait incité à ce choix, c'est d'abord la nécessité de donner une part importante dans la direction politique à un originaire du Nord, et ensuite, face à la politique catholique de Mbida, de remettre en selle les milieux protestants. Le passé syndicaliste et politique d'Assale m'incitait à le considérer comme un élément progressiste en liaison avec les nationalistes et une garantie de la sincérité d'une orientation nouvelle.

Pour répondre plus précisément à la dernière phrase de votre 5ème question, je ne pensais pas nécessaire que le chef du gouvernement fut un homme d'action, je pensais qu'il s'agissait d'un gouvernement transitoire dont le rôle serait d'entrer en discussion avec Um et la résistance intérieure.

- 6) Comme je vous l'ai indiqué plus haut, j'ai eu des contacts avec Um; le temps ne m'a pas été laissé de les approfondir. Comme vous, je considère que sa mort a été une erreur grossière et irréparable. Mais j'avais été trop loin dans une voie progressiste, l'exploitation qui fut faite à des fins de politique intérieure française de mon nom et de mon action rendait nécessaire un retour du pendule.

Après mon départ, les militaires, et d'autres, s'en donnèrent à coeur joie et son successeur s'est trouvé dans une situation lui interdisant toute initiative.

Si l'on peut tirer la philosophie de cette aventure, je dois reconnaître honnêtement que, ayant agi trop rapidement, j'en pouvais tirer tout le bénéfice de l'opération. Mais que d'un autre côté, si je n'avais pas agi avec brusquerie, voire même avec brutalité, le processus ne se serait point déclenché. Mbida se serait renforcé et je reniais mes opinions profondes et tout mon passé africain.

Il est fort possible, et je le reconnais, que venant de Guinée et ayant eu pendant un an et demi une collaboration étroite avec Sekou Touré et son Conseil de gouvernement, mon optique était déformée et que j'avais tendance à considérer comme irréversible et inéluctable la fin de l'administration coloniale et l'avènement de l'indépendance.

Mais en ce qui me concerne, j'ai toujours pensé que le rôle d'un véritable administrateur était de préparer les cadres de sa relève, d'affirmer sa présence transitoire et passagère, et, naturellement, de mettre ses actes en harmonie avec ses idées et ses pensées.

Je ne sais si j'ai eu tort ou raison; dans tous les cas, mes principes m'interdisaient d'agir autrement.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour tous les enseignements que vous désiriez et vous prie de croire, cher Monsieur, à mes sentiments les plus distingués.

Primo, le choix de l'administrateur colonial, M. Jean Ramadier, et son affectation au Cameroun en qualité de haut-commissaire de la République française, obéissaient incontestablement à une mission précise, dont M. Ramadier s'est acquitté, du reste, avec la plus grande efficacité dans l'unique intérêt de son pays. Secundo, le complot ourdi contre André-Marie Mbida pour se débarrasser de lui et l'écarter de la scène politique par de basses manipulations. Tertio, la mise en selle de M. Ahidjo en tant que créature politique des autorités du gouvernement français.

Le 3 février 1958, Ahmadou Ahidjo «se trouve en voyage impromptu à Paris» et Jean Ramadier débarque à Yaoundé pour prendre le pouvoir en

remplacement de M. Pierre Messmer, rappelé en France par son supérieur hiérarchique M. Marc Jaquet, ministre des Colonies à Paris. Le 4 février, le nouveau gouverneur, de manière fracassante, convoque le premier ministre Mbida, lui sert à froid des déclarations déroutantes (104) qu'il mêle à la violence de ses diatribes : «Un changement d'équipe ministérielle au Cameroun s'impose d'urgence si l'on veut éclaircir le climat politique avant les échéances redoutées (...) Quant aux moyens : débrouillez-vous, je ne veux pas le savoir». (105)

Multipliant indûment les intrigues flagrantes, pour provoquer une crise gouvernementale, le gouverneur Ramadier, ayant atteint sa vitesse de croisière, se plaît alors à parsemer partout des embûches envenimées avec l'intention avouée de faire tomber le Premier ministre qui ne donne plus entière satisfaction à l'occupant. Le 10 février, joignant le geste à la parole, le gouverneur convoque immédiatement l'Assemblée territoriale. Et là, son tout premier discours parut singulièrement incongru. Avec une éloquence frénétique, Ramadier haranguait longuement ainsi les parlementaires abassourdis :

(104) La Presse du Cameroun, datée du 18 février 1958, une interview de M. André-Marie Mbida; elle commence ainsi :

«Des propos du Haut-commissaire, j'ai dégagé l'impression - et il l'a d'ailleurs exprimée très clairement - qu'il se moque des statuts et des règlements et n'hésite pas à agir au-delà de la loi. M. Ramadier pense qu'il faut réduire l'UPC et le communisme en se servant de leurs propres armes et que par conséquent il faut accorder au Cameroun l'indépendance. Ainsi, les upécistes auront l'occasion de montrer s'ils sont vraiment des nationalistes, ou s'ils combattent pour des idéologies extérieures. Je lui ai fait remarquer que c'était là une idée extrêmement dangereuse, car l'indépendance servira la propagande de l'UPC. Mais M. Ramadier a maintenu son point de vue.»

(105) Georges CHAFFARD, Les Carnets secrets de la colonisation, Tome I, Calmann-Levy, 1965, p. 311.

Soyez persuadés que quoi qu'on ait dit et quoi qu'on pût en penser, ni ma filiation ni mes opinions personnelles n'agiront sur mes actes... Me sentant totalement libre, ne devant rien à personne, en toute loyauté et en toute franchise j'entends vous aider à construire votre pays... Je n'ai pas peur des mots. Je ne m'incline devant les coutumes et les traditions que pour autant qu'elles n'entravent pas la volonté de marcher vers les progrès, vers plus de liberté, vers le mieux-être de la masse... Combattre le communisme ? La seule façon, c'est inlassablement de poursuivre la marche vers le progrès, vers la libération des hommes, vers l'élévation générale du niveau de vie. Dans cette entreprise, mes collaborateurs et moi-même serons vos amis, vos associés. Nous vous aiderons à faire le Cameroun, et l'ayant fait, nous reconnaitrons et son état national, et son indépendance, et même l'union des deux Cameroun.

Le 12 février, sur le même conseil insistant et avec l'appui actif du Gouverneur, M. Ahidjo (106) et cinq autres ministres du groupe des gens du Nord se décident à remettre leurs démissions au Premier ministre André-Marie Mbida, maintenant aux abois. Le 13 février, M. Mbida se peine en vain à recourir encore aux sources parisiennes de son pouvoir. Désabusé, il se rend compte là-bas que l'étau est sur le point de se refermer impitoyablement sur lui. Quand il regagne Yaoundé le 16 février, il n'y a plus rien à récupérer. Les jeux sont faits. Et la motion de censure finement apprêtée l'accueille dans les formalités usuelles les plus cyniques. Le 18 février, sans éclat et sans surprise, à l'Assemblée du gouverneur Ramadier, on assiste à l'investiture de M. Ahidjo, comme premier ministre, chef du second gouvernement de l'Etat du Cameroun sous tutelle. Cet événement, au-delà de son revêtement tout à fait théâtralisé à la limite, représente, en réalité, la clé de voûte de l'échec total du

(106) «Ramadier m'a personnellement fait part, au cours des divers entretiens que j'eus avec lui après son retour du Cameroun, qu'il avait eu toutes les peines du monde pour amener Ahidjo et ses amis à oser prendre parti publiquement contre Mbida, tous étant comme "terrorisés par cet homme". Il n'est pas, jusqu'au président de l'Assemblée territoriale M. Daniel Kémajou, dont le Gouverneur a utilisé les bons offices pour amener les gens du Nord et quelques autres à démissionner du gouvernement Mbida». Cf. Eyinga ABEL, *Op. cit.*, p. 141.

nationalisme au Cameroun. Ce qui s'y donne à voir de façon indéniable, c'est que le succès de la mission confiée au gouverneur Ramadier vient parfaire et couronner la victoire antérieure emportée haut la main par Roland Pré sur les nationalistes camerounais en étouffant à mort tous et chacun des partis politiques à l'intérieur du territoire.

*d) L'intransigeance du nationalisme camerounais :
l'éviction des partis politiques nationalistes*

«Minkog miavung a son mbubui !» (107). Cette assertion proverbiale et mythique tranche avec exactitude l'implacable événement de l'ascension étonnante de M. Ahidjo au pouvoir suprême. Ce triomphe non moins assertorique fait suite, en effet, à la mort antérieure des partis politiques nationalistes au Cameroun. Il faut utilement rappeler toujours qu'en fait, les populations indigènes camerounaises n'ont jamais donné leur agrément au colonialisme européen quelle qu'en soit la forme. Lorsque les nouveaux occupants coloniaux français et britanniques se livrent, immédiatement après la première guerre mondiale, à des représailles féroces contre les autochtones kamerunais, il n'y a pas encore, au sein de ces territoires, de partis politiques nationalistes en tant que tels. Néanmoins, la revendication principale des indigènes est indubitablement nationaliste. La grande querelle entre les antagonistes était déjà, en effet, circonscrite nettement autour de l'intégration territoriale préconisée par les envahisseurs coloniaux, d'une part, de la réunification et de l'indépendance réclamées avec détermination par les Kamerunais, d'autre part. Cette opposition radicale, en murissant sans

(107) Proverbe ewondo (les Beti du Cameroun) qui signifierait mot à mot : comme les buffles triomphent sur la tombe d'un non-initié !

cesse, va s'aggraver sous les régimes intenable du mandat et de la tutelle, et donner naissance à des partis politiques nationalistes systématiquement inébranlables.

Il faut, en outre, rappeler également que le décret gaulliste du 7 août 1944 (108) entre autres facteurs socio-politiques de cette période, aura été une innovation de taille. Il a efficacement contribué à libérer des énergies camerounaises jusque-là ankylosées dans la camisole des forces colonialistes, à grand renfort d'une législation discriminatoire. Ce décret fut rendu exécutoire par un arrêté du gouverneur en date du 7 septembre 1944. Dès lors libre cours fut donné à l'explosion de véritables pépinières de cadres syndicaux. Et l'Administration coloniale ne tarda pas à s'en inquiéter. Ainsi, le 18 décembre 1944, l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (U.S.C.C.) vit le jour pour freiner et affaiblir cet élan qui contenait sensiblement déjà des germes indestructibles d'un nationalisme sous-jacent. Il faut surtout reconnaître que le nationalisme, l'âme de tous les partis politiques au Cameroun, est l'un des fruits non désirés produits par une France scindée entre le vichysne et le gaullisme. Petit-fils non voulu engendré à la conférence coloniale de Brazzaville, du 30 janvier au 8 février 1944. Fils bâtard des nécessités de la décolonisation, il est né en Côte-d'Ivoire. Bien que la prescience des lendemains de Brazzaville ne va pas jusqu'à envisager, à plus ou moins long terme, la constitution de

(108) Par ce décret, le gouvernement français provisoire installé à Alger, le Comité Français de la Libération Nationale (C.F.L.N.) «institua des syndicats professionnels en Afrique Occidentale, en Afrique Equatoriale française, au Cameroun, au Togo et en Côte française des Somalis».

«self-government», pour la première fois cependant, une voix française officielle proclame ceci :

Le moment (est) venu d'amener les hommes d'outre-mer «à participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires». Le préambule de la constitution française de 1946 reprendra presque et dans l'immédiat, la conférence recommande une large représentation des indigènes dans les assemblées politiques françaises, la création d'assemblées locales élues, l'accès des autochtones à tous les emplois, la suppression du travail forcé, le développement et l'instruction, la mise à la disposition des indigènes des moyens de développement des productions agricoles, etc. (109).

Tirant rigoureusement partie de ces dispositions, vers le milieu de 1944, sept planteurs indigènes de la Côte-d'Ivoire fondent le Syndicat Agricole africain (S.A.A.). Ils s'appellent Félix Houphouët-Boigny, Lamine Touré, Adingra, Djibrille Diaké, Kouamé N'guessan, Fulgence Brou, Georges Kouassi. C'est à partir du S.A.A. que la paysannerie ivoirienne prit conscience de sa puissance. Elle se constitua solidement pour briser les résistances coloniales aux options politiques indigènes. Deux ans plus tard, en octobre 1946, réunis en congrès à Bamako (Soudan) Houphouët-Boigny et ses amis de plusieurs territoires fondent le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.), le père officiellement légitime de tous les autres partis politiques de l'Afrique francophone.

Il est facile de comprendre que le R.D.A. est fondé sur des bases historiques et sociologiques d'une extrême diversité, d'un territoire à l'autre. De sorte que l'objectif de son combat ne peut que s'inscrire dans des perspectives progressistes très générales, à savoir l'accession

(109) Georges CHAFFARD, *Op. cit.*, p. 33-34.

aux droits civiques et à l'égalité économique : collège unique, suffrage universel, liberté d'expression, fin du monopole des grandes compagnies commerciales, etc. Ce combat se situe nécessairement dans le cadre de l'Union Française telle qu'elle est définie par la Constitution française de 1946. Autrement dit, initialement, les motivations du R.D.A. sont strictement africaines, et ses perspectives restent à l'unanimité des dirigeants, franco-africaines. En tout cas, c'est ce que «le seul élu du R.D.A., Félix Houphout-Boigny» (110) aura compris mieux que quiconque.

Au départ, le R.D.A. était, à proprement parler, un mouvement nationaliste révolutionnaire. Son aspiration légitime et non équivoque, était, sans aucun doute l'autonomie intégrale et l'indépendance réelle. Voilà pourquoi le gouvernement français le considérait comme «un danger pour l'Afrique». L'administration française, multipliant indéfiniment des incidents meurtriers et des provocations souvent fatales, fit croître, sans cesse, l'hostilité coloniale contre le R.D.A. Félix Houphouet-Boigny se fit taxer de rebelle, voire d'ennemi des Français. Aussi, le 1er février 1950, le conseil des ministres, à Paris, décide-t-il l'interdiction du R.D.A. sur toute l'étendue du territoire de la Côte-d'Ivoire, pour échiner légalement les Africains ou les contraindre à la repentance. Mais, berné par les flagorneries de l'U.D.S.R. avec René Pleven, président du Conseil des ministres, depuis le 22 juillet 1950, et les habiles négociations de la rue Oudinot sous François Mitterand, alors ministre de la France d'outre-mer, Félix Houphouet-Boigny trahit radicalement cette cause africaine. Il fait fi de la désapprobation criante de ses compagnons et se résigne à provoquer un déchirement interne

(110) Georges CHAFFARD, *Op. cit.*, p. 129.

du R.D.A. Celui-ci, dans sa nouvelle orientation houphouet-boignienne au sein de l'Union Française entend n'être qu'un instrument revendicatif aux mains de l'administration coloniale.

Refusés par la grande majorité des membres du Comité de coordination du R.D.A., les accords de complicité Mitterrand-Houphouet-Boigny font tomber une avalanche de dissidence; et la France ne se fit pas prier pour mater celle-ci par la répression et la force des armes.

Il y a lieu de signaler, parmi les dissidents les plus notoires, le secrétaire général du R.D.A. Gabriel d'Arboussier (111), le conseiller économique Bakary Djibo, au Niger, qui créa un parti rival et deviendra l'adversaire d'Hamai Diori, et le secrétaire général de la section du R.D.A. du Cameroun, M. Um Nyobé, ancien greffier devenu militant syndicaliste. Désormais seuls, mais non sans intransigeance, ils vont continuer à mener le combat nationaliste, contre deux ennemis unis, à savoir la France colonialiste et la tournure infâme du R.D.A., toutes deux, sur une même tactique, juchées.

L'Union des Populations Camerounaises (U.P.C.) dont M. Um Nyobé se révèle être lui-même l'âme véritable en même temps que le premier secrétaire général, est créée à Douala le 10 avril 1948. Elle est une section territorial du R.D.A., qui entend demeurer strictement fidèle à la

(111) En conséquence, M. D'Arboussier sera, à partir de 1952, privé de son siège à l'Assemblée de l'Union française, le R.D.A. ayant refusé de le présenter. Mais d'Arboussier devra abandonner toute velléité révolutionnaire et se réconcilier avec Houphouet-Boigny en 1956. Dès lors, il entame une nouvelle carrière politique. Il devient successivement membre du grand conseil d'A.O.F. (au titre du Niger), président de cette Assemblée, présenté par le R.D.A, ministre de la Justice du Sénégal, ambassadeur à Paris, assistant du Secrétaire général des Nations Unies.

première définition de ce grand parti politique en tant que mouvement anticolonialiste progressiste et voire révolutionnaire. Le Cameroun saisit la circonstance favorable dans le sens de son nouveau statut international et l'ambiance naissante définie par les Droits universels de l'homme et la Charte de l'O.N.U. De sorte que la revendication nationale camerounaise prit instantanément la forme d'un parti politique intransigeant ou la dimension d'un véritable mouvement populaire irréversible, mais dont «le véritable champ d'action se trouve en Afrique» (112).

Par le biais tactique de la création de l'U.P.C., Ruben Um Nyobé, qui assurait déjà l'une des vice-présidences du R.D.A., lie, en effet, la lutte menée par les patriotes camerounais au sort de l'ensemble des autres pays d'Afrique sous domination coloniale. D'entrée en jeu, par ses prises de position lors des événements inquiétants survenus en Côte-d'Ivoire en 1950, Ruben Um Nyobé démontre que la lutte des peuples africains s'inscrit elle-même à l'intérieur de celle plus vaste de tous les peuples asservis. Aussi écrit-il à cette occasion :

La lutte que nous mènerons pour marquer notre solidarité avec le pays qui est le berceau du R.D.A. augmentera nos chances de succès et la chance de succès de toute l'Afrique en lutte pour la liberté si nous savons prendre nos responsabilités. Le Cameroun doit donner le meilleur exemple, car, les cas de provocation que nous avons déjà connus ici montrent bien qu'après la Côte-d'Ivoire, c'est notre territoire qui est visé. (113)

(112) Rubun UM NYOBE, Circulaire, no 58/UPC, 7 février 1950.

(113) Ibid.

Dans la stratégie politique de M. Ruben Um Nyobé, en effet, l'U.P.C. se définit comme un organe de «refus de la soumission au colonialisme». En d'autres termes, l'U.P.C. entend être comme l'appel «des forces vives du Cameroun au service de la juste cause, au service de la guerre de libération pour le triomphe de la liberté et de la démocratie» (114). Il est alors aisé de comprendre pourquoi et jusqu'à quel point l'Administration coloniale s'était résolue d'organiser et de déclencher sans cesse, partout à travers l'étendue du territoire camerounais une agitation politique et syndicale, dans le but de nuire au dessein d'émancipation démocratique, et d'empêcher tout développement du Cameroun par les autochtones eux-mêmes. Mais littéralement saisi de panique devant la popularité croissante de l'U.P.C., devant l'extension de son organisation et le succès implacable de ses projets politiques convaincants, qui rassuraient davantage l'espoir déjà froissé des populations camerounaises, en les sensibilisant efficacement contre la domination colonialiste, «le gouvernement français (...) résolut de liquider le nationalisme kamerunais par la force» (115). D'abord en renforçant les effectifs militaires et policiers, puis en fomentant, de façon fatale, des provocations vulgaires, en conduisant ensuite les massacres et les émeutes; enfin, pour couronner le résultat désiré, il interdit arbitrairement l'U.P.C. et autres mouvements populaires.

Au moment où le Cameroun se voyait doté d'institutions politiques d'un pays majeur, le Gouvernement français estima qu'il était nécessaire de

(114) Rubin UM NYOBE, «Contre la guerre, pour la paix», A.E.F., Nouvelle, no 8, 1949.

(115) René MAURIES, «Déclaration à la presse française de M. Ruben Um Nyobé», Dépêche du Midi, 8 décembre 1956, p. 4; Cf. également «Recommandation No 1 - Bureau Directeur sous Maquis», La Pensée d'Um Nyobé, p. 31.

faire disparaître un mouvement nationaliste qui par ses buts, comme par ses méthodes remportait haut la main l'agrément populaire d'une manière tout à fait incontestable. En effet, au dire de l'Administration française elle-même, tel qu'on le note dans les rapports du Bulletin d'Information et de Documentation publié par les services du Gouverneur de Yaoundé, «il eut été inconcevable au regard de ces progrès rapides du Cameroun et de l'accession des Camerounais à la gestion de leurs affaires, de laisser subsister le Mouvement» (116) de politique nationaliste initiée sous l'égide éclairée de l'U.P.C. Le 13 juillet 1955, un décret du gouvernement français porte dissolution de l'U.P.C. et de ses organismes annexes, à savoir, C.G.K.T., U.D.E.F.E.C., et J.D.C.

Bien que les autorités administratives coloniales semblent habituellement s'évertuer à ne jamais reconnaître leur grande responsabilité dans les flambées de violence agitant le Cameroun, on peut cependant y démasquer aisément au moins leur complicité flagrante. Qu'il suffise, à titre d'illustration uniquement, de nous reporter à ces quelques brefs extraits tirés du Livre blanc sur les incidents :

...Il ne fallait à aucun prix que ce parti, qui ne rencontrait jusqu'alors aucune opposition concertée continuât à faire tache d'huile, à intensifier le recrutement de ses adhérents, à développer la mise en place de ses organes de base, à discréditer par une propagande très orientée l'ensemble de l'oeuvre française au Cameroun et n'arrivât ainsi à brève échéance à nous placer devant une situation de fait contraire à l'intérêt supérieur du territoire (français).

(116) Bulletin d'Information et de Documentation, Haut-commissariat de Yaoundé, 16 juillet 1955, p. 5.

La solution du problème revêtant un caractère d'une urgence extrême : d'abord étant donné l'importante organisation de l'UPC... ce qui laissait présager la possibilité d'une rapide extension dans les mois qui allaient suivre; mais aussi à cause de l'inertie des autres partis... déjà, dans les quartiers de Douala et, même dans certains villages plus particulièrement soumis à la pression upéciste, les cadres administratifs avaient été remplacés par des organes politiques. (117)

Il s'agit donc évidemment d'une répression impitoyable perpétrée grâce à des structures efficaces de violence armée minutieusement mises en place par l'Administration française. Cette répression fut tout simplement maximisée pour connaître une accélération sans précédent avec l'affectation au Cameroun de M. Roland Pré (118), gouverneur des Colonies réputé comme étant un spécialiste chevronné dans la basse manoeuvre de démanteler les mouvements nationalistes. C'est dire que ni ces structures de violence ni même la répression ainsi aggravée au Cameroun, ne constituent une innovation particulière comme telle. Déjà en 1938, les autorités françaises lancèrent à grand renfort de publicité une politique de sabotage de l'idéal national camerounais. Elles créèrent, à cet effet, la Jeunesse Camerounaise Française (J.E.C.A.F.R.A.) dont le but assigné était d'assurer par tous les moyens l'arrimage du Cameroun à la République française. Puis multiples et diverses autres associations, les syndicats, les partis politiques se furent constitués alors au Cameroun. Bon nombre parmi ceux-ci étant suscités et financés par la France, recevaient abondamment d'elle faveurs, promotions et prébendes. Tandis que d'autres, à leurs risques et périls, encouragés par l'immense soutien populaire ou guidés par des idéaux nationalistes, se dressaient

(117) Cf. Chapitre V, «La résistance à l'agitation s'organise», Les émeutes de mai, p. 13.

(118) Il venait de faire ses preuves en Afrique Occidentale Française (A.O.F.), en qualité de gouverneur spécialisé, au Gabon, en Somalie, en Guinée et en Haute Volta.

contre cet esprit discriminatoire et contre l'orientation dictée par les puissances coloniales. Aux rangs de ces derniers, et parmi les plus notoires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières camerounaises, on doit fièrement, à l'origine, en mentionner deux : l'Union Camerounaise (U.C.) (119), qui aura connu un heureux retentissement en France à la veille de la deuxième guerre mondiale. Elle avait été créée à Paris, où elle fut dirigée par de jeunes Camerounais : M. Mandessi Bell comme président et M. Moumé Etia comme secrétaire général. L'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (U.S.C.C.). Elle est née le 18 décembre 1944 à Douala, où elle a également élu son siège, qui loge à l'adresse suivante : 23, rue Yvy, B.P. 15. Sous l'égide de l'U.S.C.C., pendant et surtout aux lendemains difficiles de la deuxième guerre mondiale, les syndicats sont passés pour être les principaux agents de l'activité anticoloniale. Nous avons déjà pu mettre en exergue - plus haut dans la présente rubrique - l'apport considérable du décret gaulliste du 7 août 1944, «instituant les syndicalismes professionnels en Afrique Occidentale, en Afrique Equatoriale Française, au Cameroun, au Togo en Côte des Somalis». On doit maintenant souligner avec la plus grande pertinence la prolifération es associations combattantes et des partis politiques remarquables au Cameroun.

Bien qu'un certain nombre de partis politiques se soit avéré quelque peu négligeable, ou plus exactement assez négligé, au Cameroun, on ne saurait cependant les passer carrément sous silence, à moins de renoncer à

(119) A ne pas confondre avec l'U.C. (muée en U.N.C.), l'Union Nationale Abusive Franco-Ahidjo ayant usurpé le même nom. Ce parti, que la France, plus tard, offrira généreusement à Ahmadou Ahidjo et ses sympathisants, est en réalité le prototype de l'antinationalisme camerounais, et se situe aux antipodes du parti politique initial. Cf. Eyinga ABEL, *Op. cit.*, p. 14, (Voir footnote 6).

connaître le fond de la vraie problématique politique camerounaise; se condamnant ainsi à ne jamais rien y comprendre en profondeur. De 1947 à 1949, outre ceux déjà sus-mentionnés on doit noter l'existence et surtout l'impact des partis politiques, quand bien même leur envergure les limitât parfois à une importance locale. Tel fut le destin de la Voix des Autochtones du Mbam (V.A.M.); les Amis du Progrès (A.M.P.R.O.); l'Union Tribale du Ntem-Kribi (U.T.N.). Dans le même sens, il faut en ajouter au mérite de bien d'autres, d'une importance nettement plus grande. C'est le cas des partis nés vers 1948 ou 1949, et dont l'écho portait loin. En tête évidemment, l'U.P.C., dont «le but essentiel était de créer une nation à partir des différents peuples du Cameroun au moment même où les Français recouraient à une politique devenue classique en utilisant le particularisme des peuples africains pour faire échouer le parti nationaliste dans sa tâche; sans jamais manquer la moindre occasion de semer la discorde entre les groupes ethniques» (120).

De la sorte, «pour s'opposer à l'U.P.C., sans exclure l'effusion de sang» (121), l'Evolution Sociale Camerounaise, (E.S.C.), fut fondée en 1949 par le chef de Région d'Edéa, administrateur français des Colonies. Et il en avait lui-même rédigé les statuts. Et ce parti administratifs dut se scinder plus tard en plusieurs autres. Le parti de la Renaissance Camerounaise (R.N.C.); le Bloc Démocratique Camerounais (B.D.C.). Celui-ci, à tort ou à raison, se donna très rapidement la réputation d'être «le bureau des cons». En effet, il fut fondé le 28 novembre 1951

(120) Richard Joseph, Le mouvement nationaliste au Cameroun, Karthala, Paris, 1986, p. 190.

(121) Cf. Documents du parti E.S.O.CAM., «Rapport sur les troubles et la future effusion de sang au Cameroun», Août 1954.

par le Dr Louis-Paul Aujoulat, qui réunissait en lui-même le triplet ridicule d'être confusément un français d'origine algérienne installé au Cameroun depuis 1936, où il jouait à la fois les rôles de ministre du gouvernement français, député du Cameroun en France et président de l'Assemblée territoriale du Cameroun sous tutelle de la France. Le B.D.C. apparut comme type éhonté, très caractéristique du parti administratif français au Cameroun. Il parsemait, presque sans pudeur aucune, son influence dans tous les milieux avant de s'effriter complètement. Ainsi désagrégé au vu et au su de tout le monde, le B.D.C. sera pourtant récupéré par l'administration française pour donner naissance à une Ligue Progressiste du Nord Cameroun (L.P.N.C.), généreusement livrée entre les mains de M. Ahmadou Ahidjo, héritier réservataire du pouvoir colonial français au Cameroun. Bientôt «une dictature de type fasciste» (122) mise en branle sous les formes les plus diverses va asphyxier rondement le pluralisme pragmatique camerounais. M. Ahmadou Ahidjo devenu depuis le 18 février 1958 le bras de fer des autorités françaises, avec M. Moussa Yaya et la poignée d'hommes forts du Nord-Cameroun, fondent le nouveau parti de l'Union Camerounaise (U.C.) qui, par la suite, regroupera les antinationalistes les plus extrémistes, entièrement gagnés au régime de soumission inconditionnelle à l'administration coloniale française.

Quant à M. André-Marie Mbida, lui aussi pétri dans le même B.D.C., il en sortit en claquant la porte et fonda nerveusement son Parti des Démocrates Camerounais (P.D.C.). C'est celui-ci qui formera le tout premier Gouvernement de l'Etat du Cameroun sous tutelle, à la tête duquel

(122) Jean IMBERT, *Op. cit.*, p. 59.

M. André-Marie Mbida fut intronisé comme un véritable bouc-émissaire. Le 10 mai 1957, il est investi premier ministre, pour un mandat fatal et très éphémère.

Le parti de M. Charles Okala, l'Union Sociale Camerounaise, (U.S.C.), en dépit de ses ambitions illimitées, n'a connu qu'une existence précaire jonchée d'embûches de toutes sortes. Néanmoins, l'on ne saurait s'empêcher de signaler que, entre 1950 et 1959, d'autres partis, plus ou moins influents, ont grandement façonné la vie politique nationale, tant au Cameroun français que dans ses territoires britanniques.

Le parti pour l'Indépendance du Cameroun (I.D.C.A.M.); le Rassemblement du peuple camerounais (R.P.C.); le parti du Regroupement des Modérés du Cameroun (P.R.M.C.); le Front National Cameroun (F.N.C.); Northern Kamerun Democratie Party (N.K.D.P.); Kamerun Freedom Party (K.F.P.); enfin, jusqu'en 1961-62 pour la partie française, et jusqu'au 1er septembre 1966 pour l'ensemble des territoires nationaux, de manière à jamais ineffaçable, nombreux autres partis et associations politiques ont frappé de leurs empreintes digitales les mouvements de l'histoire nationaliste camerounaise.

- | | |
|--------------|--|
| U.D.E.F.E.C. | Union Démocratique des Femmes Camerounaises, représentée par Mme Marthe Ouandié. |
| C.R.F.N. | Comité pour le Regroupement des Forces Nationales, représenté par le Dr Bebey Eyidi. |
| U.G.T.K. | Union Générale des Travailleurs Kamerunais, représentée par Joseph Binet et Jacques Ngom |
| J.D.C. | Jeunesse Démocratique du Cameroun, représentée par François Fosso. |

- B.N.K.C.P.A. Bureau National Kamunais de la Conférence des Peuples Africains, représenté par Philippe Mbarga Manga, Jean Ndingué, I. Tchoumba Ngouankeu.
- K.S.A.A. Kamerun Students Association in America, représentée par Magnus R. Mukoko et Mokeba.
- N.U.K.S. National Union of Kamerun Students, représentée par Albert Mukong, Victor Ngu et Fongum Y. Dinka.
- O.K. One Kamerun, représenté par Ndel Ntumazah.
- U.N.E.K. Union Nationale des Etudiants du Kamerun, représentée par J.M. Tchaptchet.
- A.T.P.E.M.B. Association Traditionnelle des Peuples Eton-Manguissa-Batsenga, représentée par G. Tsalla Mekongo.
- F.O. Force Ouvrière, représentée par Joseph Amouhou.
- A.T.B.(E) Association Traditionnelle Bantoue (Efulameyon), représentée par Paul Biya.
- R.A.P.E.C.A. Rassemblement du Peuple Camerounais, représenté par Benoît Bindzi.
- A.T.N. Association Traditionnelle Ngondo, représentée par R. Din Samé.
- U.S.C. Union Sociale Camerounaise, représentée par Ch. Ellé Mboutou.
- M.A.N.C. Mouvement d'Action Nationale du Cameroun, représenté par G. Kingué-Jong.
- G.P.P.I. Groupe Parlementaire des Paysans Indépendants, représenté par Paul Monthé.
- D.D.D. Député «Démocrate» dissident, représenté par Ngaba N-Médard.

Sans être vraiment exhaustive, cette panoplie des partis politiques et l'arsenal des associations nationales camerounaises qui l'accompagne, visent à jeter une lumière éclairante sur le panorama réel de la vie politique et sociale des Camerounais avant l'affectation circonstanciée du gouverneur des Colonies, M. Roland Pré, en qualité de Haut-commissaire de la République française au Cameroun. Et l'on sera d'autant plus en

mesure de comprendre aisément le rôle et la signification du pouvoir politique postcolonial sachant non seulement le contexte originel et la provenance du «parti unique» au Cameroun, mais aussi et surtout sa fonction réductrice et sa visée ultime.

La mission du gouverneur Roland Pré en débarquant à Yaoundé vers la fin de l'automne 1954, c'est de neutraliser tous les partis politiques d'opposition et d'évincer ipso facto le nationalisme camerounais (123). Cette mission consiste surtout à étouffer le nationalisme par la force. Ainsi ce gouverneur à poigne s'associe-t-il à la haute administration coloniale (124) déjà «décidée de casser le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.)». Et sans autre forme de procès, le 8 juillet 1955, «le noyau dur, idéologiquement irrécupérable» (125) est officiellement exclu du R.D.A., pour être anéanti par les autorités colonialistes. Ce «noyau dur» se composait principalement des éléments dangereux suivants : la section sénégalaise du R.D.A. dirigée par l'un des secrétaires généraux, M. Doudou Gueye, qui avait refusé de se rallier à la thèse traîtresse d'Houphouët-Boigny. La délégation permanente du R.D.A. à

(123) A cette ignoble mission Roland Pré n'a point failli : en mai 1955, avec un cynisme éhonté, il provoque à Douala des émeutes extrêmement sanglantes; pour en ajouter à une telle atrocité, M. Pré, le gouverneur colonial, la fait suivre d'une sévère répression dans plusieurs villes du Cameroun. De la sorte, il contraint M. Um Nyobé à rentrer dans son village d'origine, l'acculant ainsi à l'organisation d'un maquis. Victimes des mêmes contraintes, MM. Félix Moumié, Ernest Ouandié et Abel Kingué parviennent à sauver leur tête, in extremis, en réussissant à passer péniblement dans le Cameroun britannique, d'où ils seront déportés à Khartoum, au Soudan. Le 13 juillet 1955, au nom du gouvernement français M. le gouverneur Pré couronne la liste de ses exploits : il signe le décret portant dissolution de l'U.P.C. et de ses organes annexes à savoir, C.G.K.T., U.D.E.F.E.C. et J.D.C.

(124) Il s'agit principalement du ministre de la France d'outre-mer, du gouverneur général de l'A.O.F. à Dakar et du gouverneur de la Côte-d'Ivoire.

(125) François MITTERRAND, Présence française et abandon, 1958, p. 179.

Dakar constituée autour de M. Gabriel d'Arboussier, lui aussi secrétaire général. La section territoriale du R.D.A. dirigée par M. Djibo Bakari, qui est demeuré comme anticolonialiste, en constituant autour de lui l'Union Démocratique du Niger (U.D.N.). Et bien évidemment l'U.P.C. de Ruben Um Nyobé au Cameroun.

e) Le projet d'extermination des leaders nationalistes et du nationalisme camerounais

La mission spéciale accomplie au Cameroun par les gouverneurs coloniaux (126) se donne à voir clairement ainsi à la lumière des étapes conflictuelles ayant abouti à l'anéantissement total de tous les partis politiques d'opposition et l'éviction indéniable du nationalisme

(126) Nous rappelons que le premier gouverneur allemand au Cameroun fut Julius Von Soden; et que le dernier à commander au Cameroun fut Ebermeier, qui fut capturé par les Forces Alliées, en 1916, durant la première guerre mondiale, après seulement dix-huit mois de combat. D'autre part, voici la liste de tous les gouverneurs coloniaux au Cameroun français avec l'année de leur arrivée au pouvoir à Yaoundé. Succédant aux Allemands, ils ont commandé le Cameroun de 1916 à 1959.

1) Le Général Aymérich :	1916	10) Cournarie :	1940
2) Lucien Fourneau :	1916	11) Carras :	1943
3) Carde :	1920	12) Delavignette Robert :	1945
4) Marchand :	1923	13) Hofherr René :	1947
5) Bonne-Carrère :	1932	14) Soucadaux :	1949
6) Repiquet :	1935	15) Roland Pré :	1954
7) Boisson :	1938	16) Messmer Pierre :	1956
8) Brunot :	1939	17) Ramadier Jean :	1958
9) Leclerc * :	1940	18) Torré Xavier :	1958

A cette liste il faut ajouter la succession directe des indigènes assurant le postcolonialisme :

19) André-Marie Mbida, premier ministre en 1957.

20) Ahmadou Ahidjo, premier ministre de 1958-1960 et président de la République jusqu'en 1982.

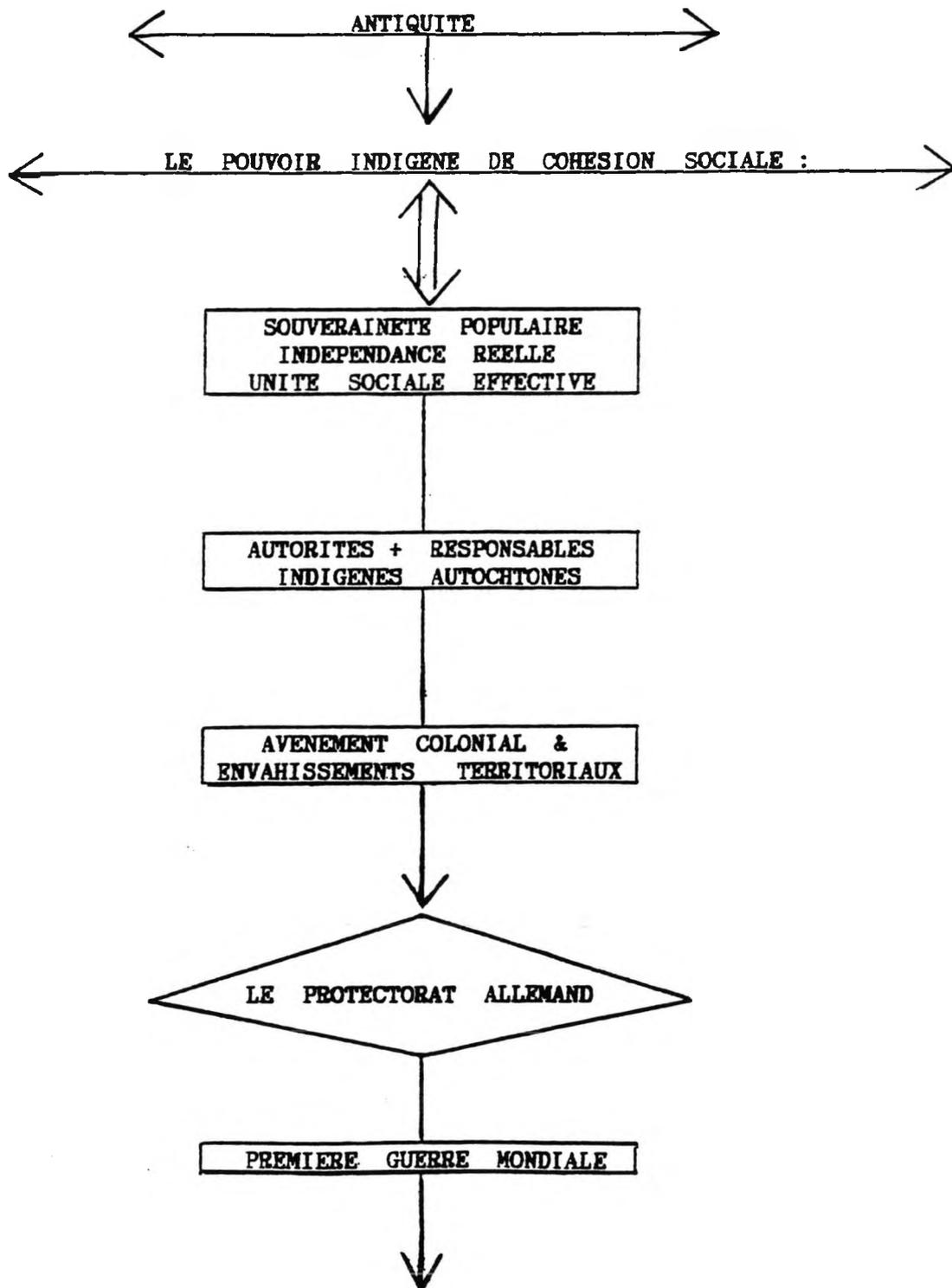
21) Paul Biya, président de la République du Cameroun depuis 1982.

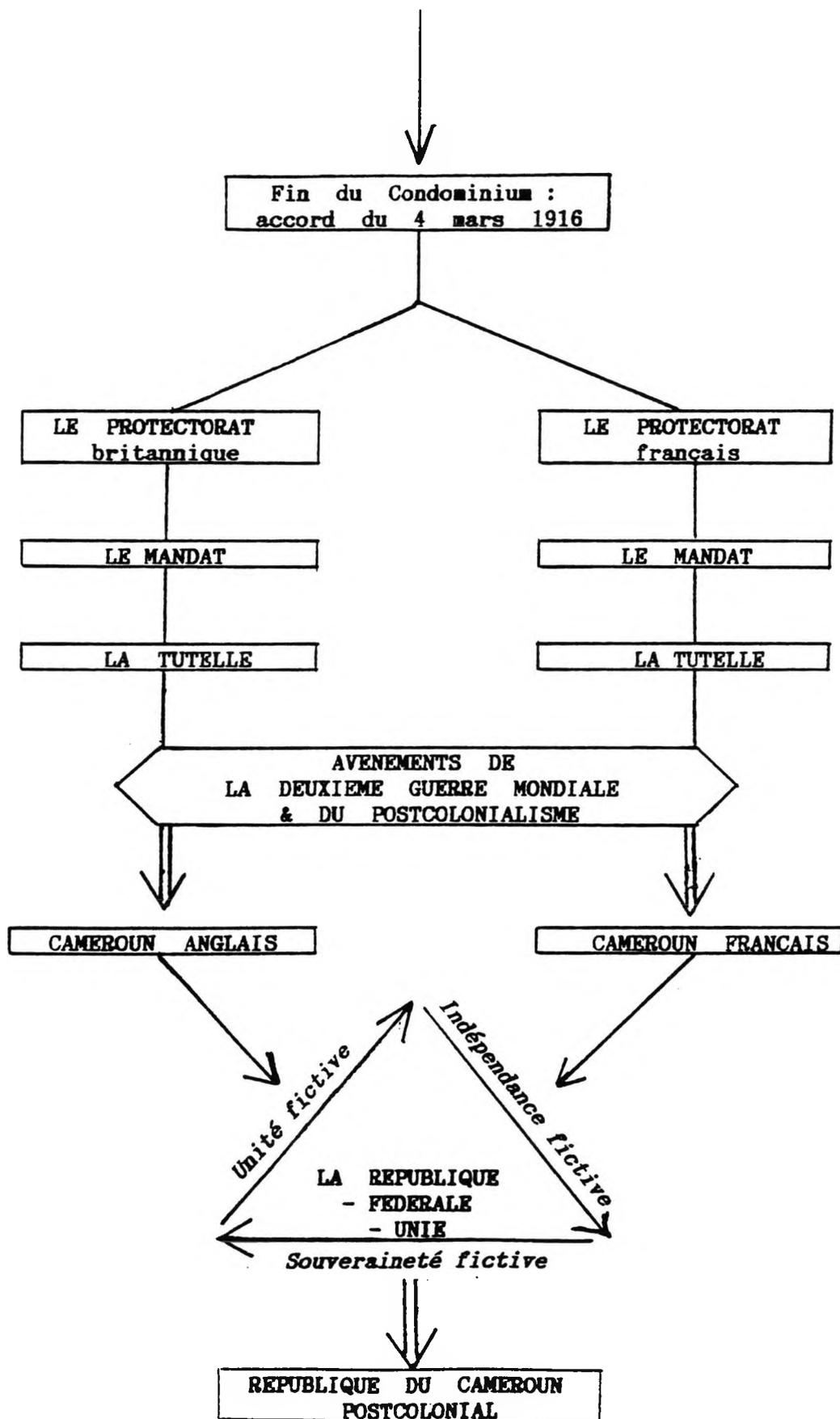
* effectue le ralliement du Cameroun au général de Gaulle, le 27 août 1940.

camerounais. Il est aisé, dès lors, de comprendre que tous : MM. Roland Pré, Pierre Messmer et Jean Ramadier, pour ne citer que les principaux acteurs coloniaux en poste au Cameroun pour la dernière phase exécutoire du drame nationaliste, étaient chargés d'un seul et unique projet politique. De la sorte le plan de domination colonialiste suit résolument son cours permettant à ses interlocuteurs administratifs de se cramponner définitivement au pouvoir.

5.3 DIAGRAMME RECAPITULATIF DE L'EVOLUTION
INSTITUTIONNELLE DU POUVOIR POLITIQUE AU CAMEROUN

5.3.1 *Le diagramme récapitulatif*





5.3.2 Lecture explicative du diagramme récapitulatif

A. Une rupture : entre l'Antiquité kamerunaise et le colonialisme européen proprement dit.

Jusqu'à l'Antiquité la politique dans les territoires du «Kamerun» se déroule sans un accent pertinent ni une prédominance particulière qui intéressent le cadre de cette investigation. Cependant l'on doit utilement noter les faits suivants présentés sous forme d'un tableau chronologique récapitulatif :

- Ve siècle avant J-C. : Le carthaginois Hannon aurait aperçu le «Char des Dieux», soit l'actuel Mont Cameroun.
- 1472 : Les navigateurs portugais à la solde de Fernando Gomes atteignent Rio dos Camaroes «Rivière des crevettes», aujourd'hui connu sous le nom du fleuve Wouri.
- 29 avril 1852 : Accord anglo-duala avec Alfred Saker.
- 1868 : Factoreries de la Compagnie Woerman de Hamburg. (Allemagne)
- 1884 : La Compagnie Adolf Woerman s'installe à Akwa-Town et à Bell-Town (actuellement Douala)
- 11-12 juillet 1884 : Arrivée à Douala de l'explorateur allemand Nachtigal
- 14 juillet 1884 : Nachtigal signe un traité politique avec le roi Bell, et implante le drapeau allemand sur le plateau Joss à Douala. (Cameroun)
- Décembre 1884 : Révolte du chef Lock-Priso (Douala). L'amiral allemand Knorr bombarde Bonabéri et détruit le plateau Joss.
- 3 juillet 1890 : Julius Von Soden, premier gouverneur allemand au «Kamerun». Aménagements des grandes plantations sur le Mont Cameroun et des jardins botaniques à Victoria. Yaoundé devient une station allemande.

- 1891 : Von Zimmerer succède à Julius Von Soden.
- 1894 : Mission de soumission du major Dominik sur les deux rives du fleuve Sanaga.
- 5 mai 1895 : Tesko Von Puttkamer remplace Von Zimmerer.
- 1907 : Theodor Seitz remplace Von Puttkamer.
- 1909 : Expropriation des terres appartenant aux populations Douala.
- 1910 : Dr Otto Glein, gouverneur allemand au «Kamerun».
- 1911 : Le roi Rudolph Douala Manga Bell adresse pétition sur pétition au Reichstag, pour réclamer justice.
- 1912 : Karl Ebermaier restera gouverneur du «Kamerun» jusqu'à l'occupation de celui-ci par les Alliés.
- 26 septembre 1914 : Arrestation et pendaison publique du roi Manga Bell.
- 7 janvier 1916 : Prise de Yaoundé par les troupes françaises.
- 1er février 1916 : Fuite des troupes allemandes vers la Guinée Équatoriale.
- 4 mars 1916 : Fin du Condominium
- 7 avril 1916 : Le général Aymerich installe un gouvernement militaire selon l'accord franco-britannique du 4 mars.

B. Une transition fugace.

Sans sortir de la tutelle coloniale britannico-française, le Cameroun devient un Etat à partir de 1957. En d'autres termes, le Cameroun, en principe, ne fait plus partie intégrante de l'Union Française. Puis, le 18 février 1958, ayant déjà porté leur prédilection notoire sur M. Ahmadou Ahidjo, les autorités gouvernementales françaises intronisent ce dernier à la tête du nouvel Etat, et par tous les moyens, elles le maintiennent au pouvoir à Yaoundé, jusqu'au 4 novembre 1982.

Le 1er juillet 1960, on proclame indépendant l'Etat du Cameroun, qui demeure toujours sous la tutelle coloniale. Et cet Etat est baptisé sous le nom de République du Cameroun. La Constitution de la République du Cameroun est élaborée par un comité consultatif non élu. Mais elle est faite adoptée, sous forme de référendum, le 21 février 1960. Elle prévoit un régime présidentiel avec une Assemblée nationale et un premier ministre. Le siège du gouvernement de la République du Cameroun et de l'Assemblée nationale est établi à Yaoundé : la capitale du Cameroun.

Le 9 juillet 1961, une conférence fait réunir à Foumban les délégués du Cameroun français et ceux du Cameroun anglais, pour jeter les bases constitutionnelles, en vue de pouvoir réunifier les deux parties du Cameroun traditionnel séparées depuis 1919. La réunification est alors proclamée le 1er octobre 1961, donnant ainsi naissance à la République Fédérale du Cameroun. Mais les deux Etats du Cameroun oriental (ou Cameroun français) et du Cameroun occidental (ou Cameroun anglais) fédérés, gardent naturellement des traditions assez différentes, et fondamentalement divergentes dans les domaines législatif, administratif, scolaire ou éducatif, et surtout dans les domaines économique et financier, particulièrement névralgiques. Puis encore, spontanément, le 6 mai 1972, prenant tout le peuple camerounais par surprise et battant de vitesse l'Assemblée nationale, en particulier, le président El Hadj Ahmadou Ahidjo «annonce sa décision d'instituer immédiatement un Etat unitaire», auquel il donne le nom fatidique de République Unie du Cameroun. Celle-ci est créée sous couleur d'un référendum le 20 mai 1972. Et une Constitution consécutive est adoptée le 2 juin 1972.

Bien que tout à fait familiarisé avec son régime politique institué au mépris évident de la souveraineté populaire et se développant, du reste, en marge de son consentement, le peuple camerounais, radicalement éberlué au cours de cette inoubliable soirée du 4 novembre 1982, apprend enfin par la voix des ondes nationales, «la démission surprise» du président Ahmadou Ahidjo. Celui-ci, de façon énigmatique, renonce à ses fonctions de président de la République Unie du Cameroun et de chef de l'Etat du Cameroun. Le 6 novembre 1982, sans rien enlever à la théâtralisation parfaite du fatras cérémonial solennel sur lequel il avait fondé sa stratégie gouvernementale, M. Ahidjo, presque gracieusement, installe M. Paul Biya au pouvoir suprême, sous les «apparences fallacieuses» d'une succession constitutionnelle.

* * *

CONCLUSION

L'extrinsisation du Cameroun

L'ordre historique, qui a présidé au développement de cette deuxième grande unité de notre thèse, a donné lieu à une élaboration phénoménologique axée sur deux plans. D'une part, la phénoménologie temporelle, au moyen de laquelle nous avons pu élucider la parturition du Cameroun. D'autre part, la phénoménologie de l'Etat camerounais, qui appelle irrésistiblement un ordre critique proprement philosophique. Celui-ci, par conséquent, fera l'objet principal de la troisième et dernière partie de cette thèse.

La phénoménologie de l'Etat du Cameroun apparaît comme un processus d'extrinsisation des populations camerounaises. Ce processus se donne à voir ici depuis les territoires d'antan historiquement rassemblés sous l'étiquette de «Kamerun» précolonial, en passant par les péripéties de la colonisation européenne, jusqu'à l'institutionnalisation de l'Etat postcolonial du Cameroun. L'extrinsisation est donc un processus essentiellement politique. Elle consiste, sous couvert d'une ouverture vers l'extérieur, à vider les populations autochtones de leur essence propre. Cette opération s'effectue d'abord et avant tout par le maintien d'une autorité gouvernementale, sur un territoire et sur ses individus par

des puissances politiques allogènes victorieuses. De la sorte, l'on pourrait comparer l'extrinsisation à une déchirure saignante convexe faite sur les personnes et sur l'ensemble de leurs biens par les autorités gouvernementales ou par un pouvoir politique. Alors que ni celui-ci, ni celles-là ne sont absolument pas compris dans l'essence même de l'être de ces personnes qu'ils dépouillent de leurs biens. En l'occurrence, le processus d'extrinsisation se trouve être marqué ici par les guerres mondiales, qui entraînent forcément avec elles, et la dénaturaion du «Kamerun» originel et sa bipartition. Le pouvoir politique installé au Cameroun s'avère être minutieusement organisé par des dispositions systématiques correspondant à un objectif économique et commercial largement atteint, voire dépassé. Mais corrélativement cet objectif vise toujours à imposer aux populations camerounaises locales un pouvoir politique extroverti. C'est-à-dire un pouvoir essentiellement voué au service des intérêts étrangers.

Les résultats de notre analyse historique nous permettent de percevoir nettement la pertinence de cette approche du phénomène politique au Cameroun. En effet, du processus même de la colonisation, il ressort, de manière irrécusable, que maintenir les indigènes autochtones du «Kamerun» à leur premier stade, mais de façon à les exploiter au maximum, constitue, presque de toute évidence, la préoccupation prioritaire des dominateurs occidentaux. Voilà pourquoi ceux-ci n'ont nullement voulu donner à «ces territoires» le temps de cuver, l'une des conditions pourtant essentielles pour construire une nation.

Dès lors, nous nous estimons suffisamment bien armé pour poser «l'unanimisme dialectique» et corrélativement «le divorce métaphysique», comme thèse fondamentale de l'ontologie du pouvoir politique postcolonial au Cameroun. C'est le but que nous visons en entreprenant maintenant une critique philosophique du pouvoir politique institutionnalisé au Cameroun en un Etat monocratique postcolonial.

**DEUXIEME INTEREDE VISUEL :
LES ALTERATIONS DE LA CONFIGURATION POLITIQUE CAMEROUNAISE**

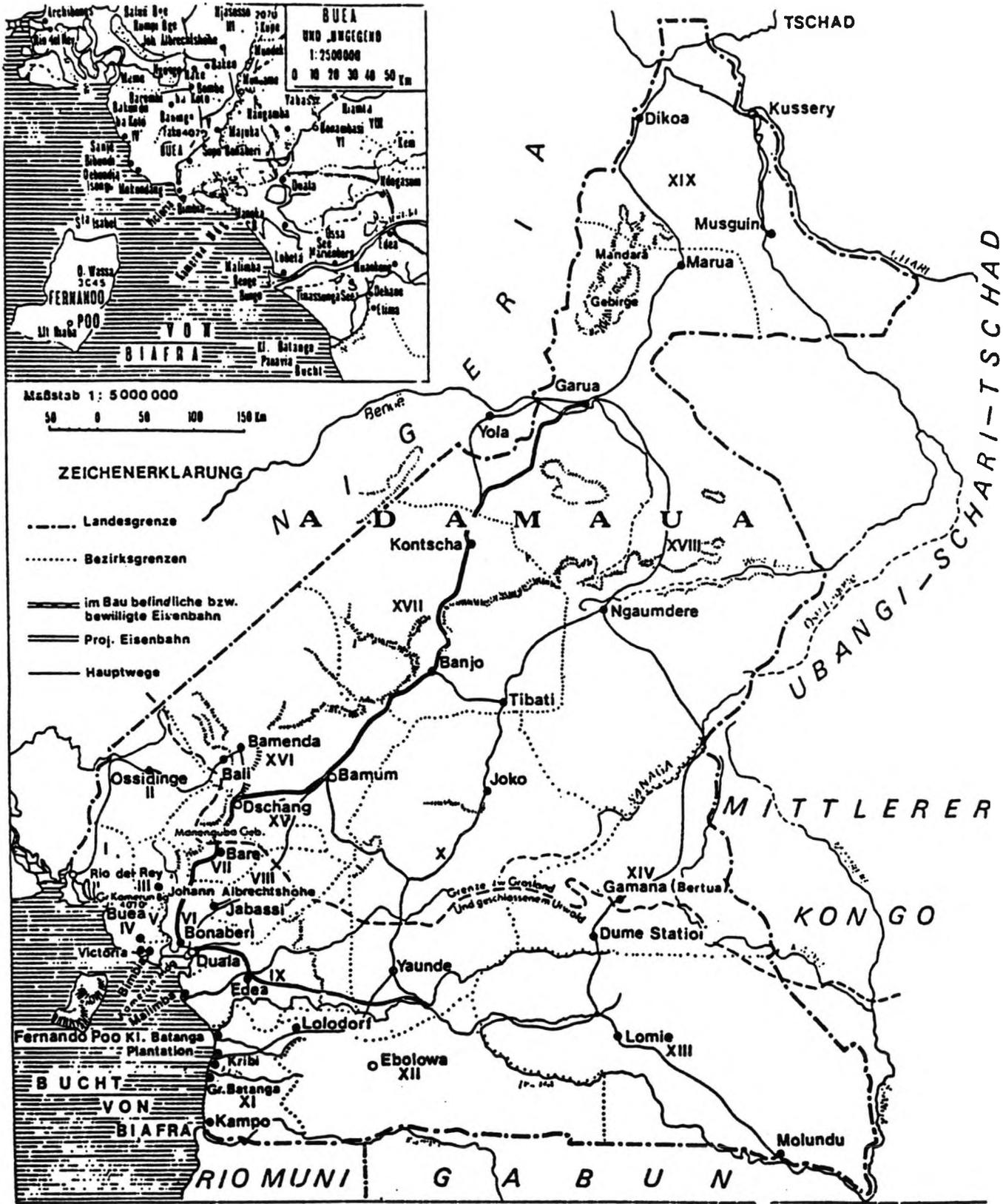
Mais avant d'ouvrir les rideaux du labyrinthe critique de cet Etat monocratique, nous serait-il loisible de jouir, ne fusse qu'un moment, de ce deuxième intermède visuel qui suit.

*

*

*

*



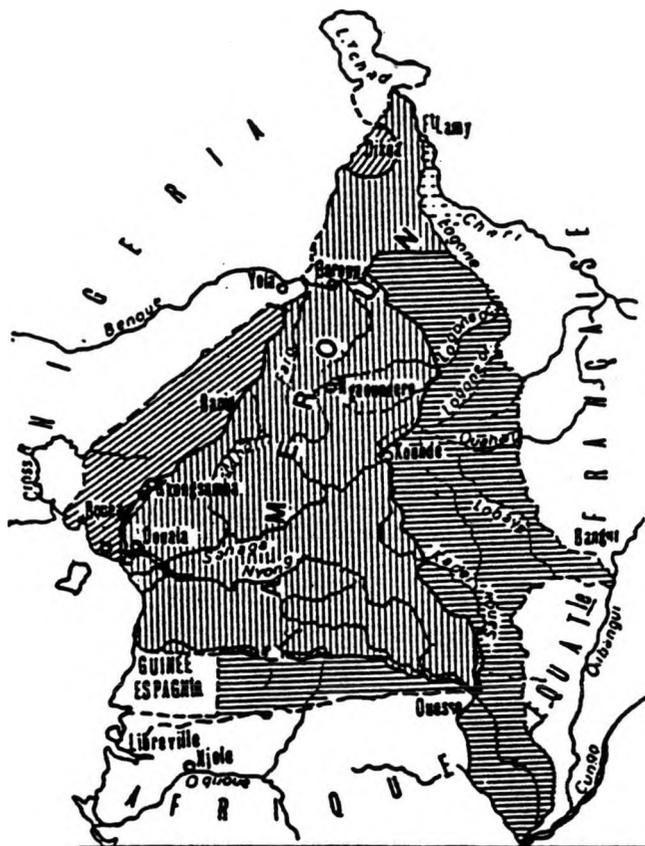
Bezirksämter bzw selbständige Regierungsstationen : I RIO del REY, II OSSIDINGE, III JOHANN ALBRECHTSHÖHE, IV VICTORIA, V BUEA, VI DUALA, VII BARE, VIII JABASSI, IX EDEA, X JAUNDE, XI KRIBI.

Militärstationen : XII EBOLOWA, XIII LOMIE, XIV DUME Station, XV DSCHANG, XVI BAMENDA, XVII BANJO.

Residenturen · XVIII ADAMAUA [Garua], XIX DEUTSCHE TSCHADSEELÄNDER [Kussery]

Carte XIX

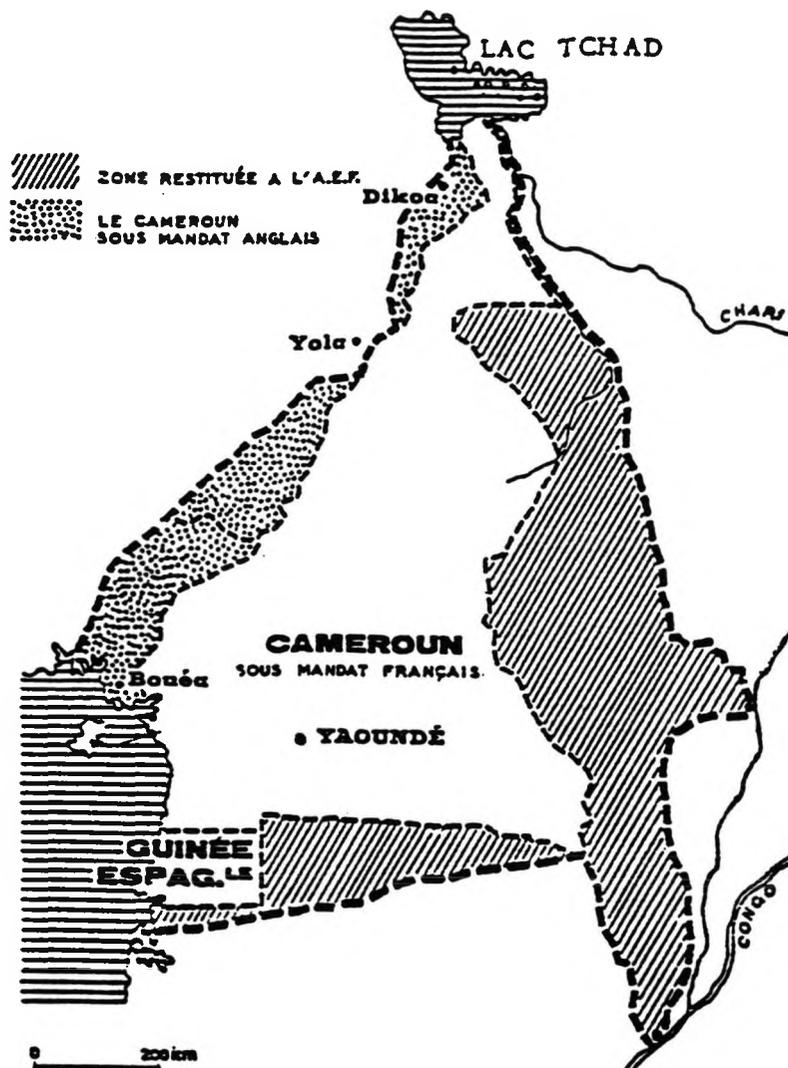
LE «KAMERUN» DE LA TRANSITION DE 1916.

L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DU CAMEROUN
(D'après l'accord franco-britannique de 1916)

- [Vertical lines] Régions administrées par la France
 [Diagonal lines] " " par l'Angleterre
 [Horizontal lines] Territoires français perdus par suite de l'accord de 4 Novembre 1916
 [Dashed line] " " gagnés " " " " " " " "

Carte XX

LE «KAMERUN» APRES LA GUERRE DE 1914-1916.



Après la guerre 1914-1916.

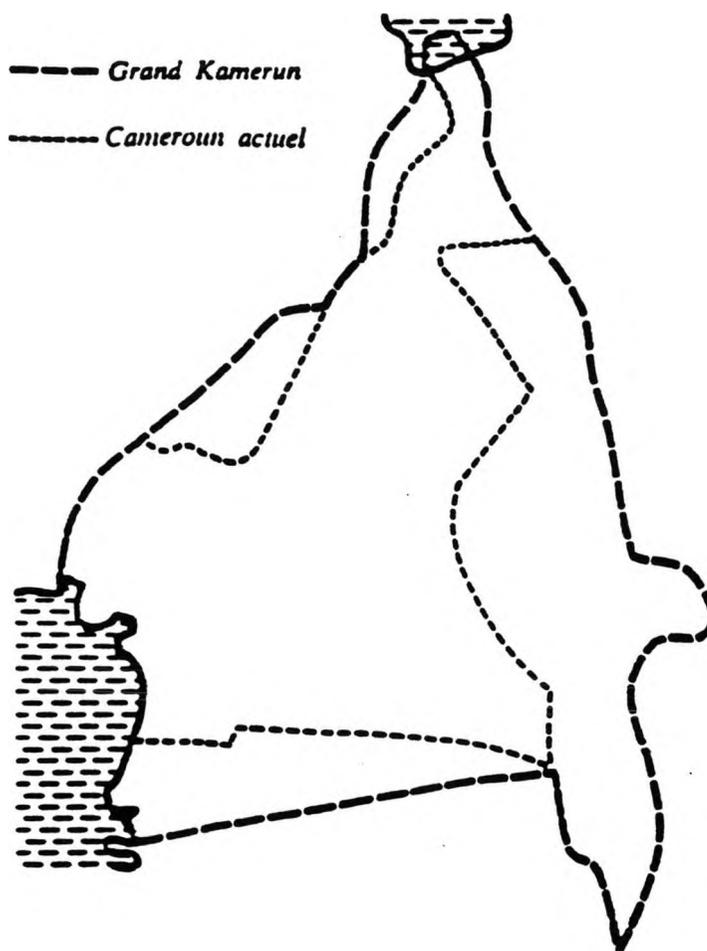
Partage du Cameroun :

- zone restituée à l'A.E.F.
- zone française : 425 000 km², 2 250 000 habitants environ.
- zone anglaise : 53 000 km².

Ces chiffres sont approximatifs. Ce n'est qu'en 1939 qu'une

Carte XXI

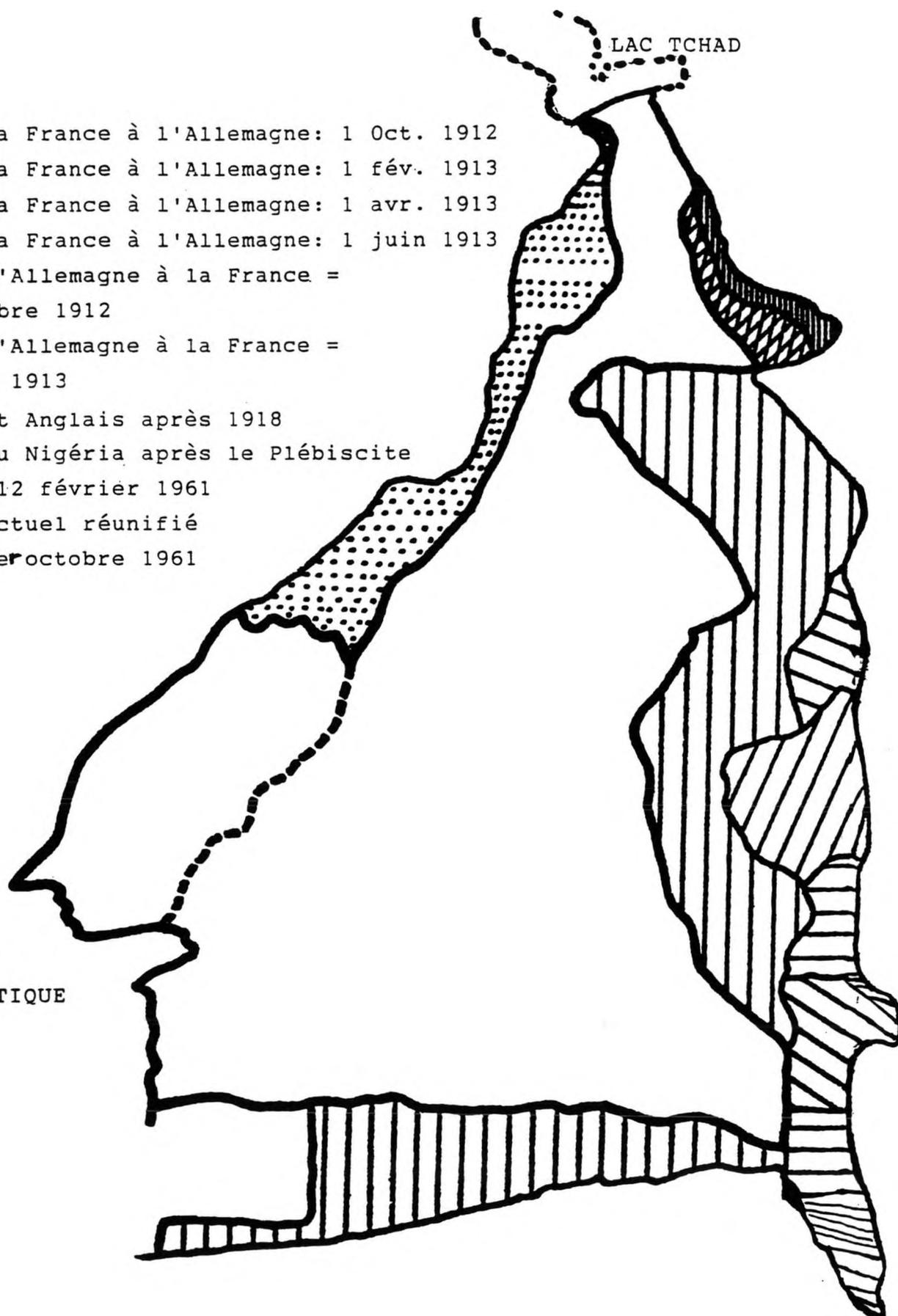
LE «KAMERUN» ALLEMAND ET LE CAMEROUN DENATURE.



SYNTHESE POLITIQUE DE L'ALTERATION DES FRONTIERES KAMERUNAISES.

-  Cédé par la France à l'Allemagne: 1 Oct. 1912
-  Cédé par la France à l'Allemagne: 1 fév. 1913
-  Cédé par la France à l'Allemagne: 1 avr. 1913
-  Cédé par la France à l'Allemagne: 1 juin 1913
-  Cédé par l'Allemagne à la France =
le 1^{er} octobre 1912
-  Cédé par l'Allemagne à la France =
le 1^{er} juin 1913
-  Sous Mandat Anglais après 1918
-  Rattaché au Nigéria après le Plébiscite
des 11 et 12 février 1961
-  Cameroun actuel réunifié
après le 1^{er} octobre 1961

OCEAN
ATLANTIQUE



Cf. Constitution de mai 1972 modifiée en 1983.



STRUCTURE ADMINISTRATIVE

	Unité	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984
Provinces	Nombre	7	7	10	10
Departements	Nombre	40	44	49	49
Arrondissements	Nombre	155	171	182	182
Districts	Nombre	31	39	30	30

TROISIEME PARTIE

L'ORDRE CRITIQUE

*«Je ne parle pas des hommes,
mais dans l'abstrait,
du siège du pouvoir» (1).*

(1) HOBBS, Léviathan, «Épître dédicatoire à Francis Godolphin», p. 1; il est fort intéressant de goûter également la saveur exquise du texte latin traduit en ces termes : "Je ne discute pas du droit de tel ou tel, mais du droit considéré dans l'absolu. Je me borne à crier, comme le firent autrefois les oies du Capitole, au bruit des assaillants. Ces simples et impartiales créatures qui au Capitole de Rome protégèrent par leur tapage ceux qui se trouvaient dedans, non à cause de ce qu'ils étaient, mais parce qu'ils étaient là : je n'offense donc personne, je crois, sinon ceux qui sont dehors, ou ceux, s'il en existe, qui tout en étant dedans, les favorisent". Cf. footnote (5), pp. 1-2; (traduction et notes de François Tricaud), Editions Sirey, 1971.

*«Nous ne poussons pas la naïveté
jusqu'à croire que
les appels à la raison
ou au respect de l'homme
puissent changer le réel.»*

*«(...) Mon ultime prière :
O mon corps, fais de moi toujours
un homme qui interroge !» (2)*

(2) Franz Fanon, Peau noire, masque blanc, Editions du Seuil, 1952, pp. 181-188.

INTRODUCTION

A qui profite l'histoire politique camerounaise : à la lignée colonialiste permanemment dominatrice, ou au contraire, aux indigènes nationalistes sans cesse désarmés et radicalement affaiblis au cours des temps ? Qui fait l'histoire politique de la nation tout entière et de l'Etat camerounais ? Qui fait, à travers cette histoire, le destin du peuple camerounais ? L'objet de la critique entreprise dans cette dernière partie de notre thèse porte sur l'histoire authentique du Cameroun et corrélativement sur le pouvoir politique tel qu'il s'y est concrètement exercé et continue encore à être exercé. En même temps, la critique portera aussi sur différentes interprétations des historiens ou de certains hommes politiques. Le but que nous poursuivons, d'une part, c'est de montrer que certains ont faussé le sens de l'histoire politique du Cameroun. Leurs interprétations s'avèrent loin de respecter la réalité spécifiquement camerounaise. D'autre part, il s'agit aussi de montrer que le pouvoir politique d'essence coloniale, qui s'est incarné au Cameroun, a manifestement desservi les intérêts des indigènes autochtones. Mais dans quelle mesure est-il possible de rendre l'histoire à sa vérité ?

Nous prendrons pour point de départ de cette critique les faits réels de l'histoire politique du Cameroun pour les interpréter à la lumière des jalons philosophiques déjà posés dans la première partie de notre thèse,

compréhension spécifiquement ontologique qui, tout entière, porte sur l'histoire aussi bien naturelle qu'humaine. Nous nous efforcerons alors de faire ressortir l'opposition dialectique entre l'unanimisme apparent, qui marque l'agir politico-social, et le divorce institutionnel et métaphysique, qui sous-tend en réalité autant l'Etat du Cameroun postcolonial que la vie des populations camerounaises. Pris dans toute leur extension, les concepts d'unanimisme et de divorce dépasseraient sans aucun doute le cadre strictement limité des investigations de cette thèse. Aussi les problèmes multiples que soulèvent ces deux concepts et d'autres qui leur sont liés, exigent-ils que nous en précisions préalablement le sens, si nous voulons qu'ils nous fournissent un éclairage suffisant dans l'interprétation - la meilleure, à notre sens, - de la question de fond que pose l'ontologie du pouvoir politique au Cameroun postcolonial.

Cette question ontologique, en effet, se confond sensiblement avec la question critique ou transcendentale. C'est-à-dire si nous voulons atteindre l'essence du pouvoir politique, nous devons dépasser le simple niveau du pouvoir politique tel qu'il se manifeste, en l'occurrence au Cameroun. C'est ce que nous appelons une approche transcendantale. En effet, de façon aigüe dans cette thèse, il s'agit de la destination vraie de l'homme, de la décision historique qui engage la personne humaine, ou si l'on préfère, qui engage autant l'individu que la collectivité sociale. Mais nous ne méconnaissons pas, nous ne tâchons pas, non plus, de réceler les dangers inhérents à cette approche transcendantale. L'on pourrait même s'interroger légitimement pour savoir dans quelle mesure cette dernière est adaptée à la structure de l'objet historique.

Cependant, il faut savoir que la perspective ontologique, qui caractérise la recherche de cette thèse, suppose constamment la méthode descriptive ou phénoménologique et l'approche transcendantale. En outre, la problématique de la vérité reste inséparable des hommes vivants et de leur histoire. L'histoire d'un univers, quel qu'il soit, n'existe que pour celui qui pose à la fois la réalité et l'unité progressive de cet univers. C'est, en effet, l'homme tout entier qui philosophe et sur lequel on philosophe. Il faut alors dire que la démarche ou l'attitude philosophique est évidemment particulière comme toute attitude vitale, du reste. Néanmoins, dans la mesure où le philosophe réfléchit sur les attitudes, les classes sociales, la nation, etc., il en dégage la vérité, il montre à quoi oblige logiquement chacune d'elles, ce que chacune signifie dans l'histoire.

En un mot, ce qui nous préoccupe dans cette troisième partie d'ordre critique, c'est essentiellement la problématique de la vérité. En effet, le philosophe n'est rien de moins que le pèlerin de la vérité, parce que la philosophie elle-même est, par essence, la recherche permanente de la vérité. Dans ce sens, nous avons cru utile d'élaborer cette préoccupation selon les trois volets suivants : libellé sous forme de critique préliminaire, le chapitre VI vise à rejoindre la vérité de certains concepts clefs, qui donnent à cette thèse sa meilleure compréhension contextuelle. Ensuite, le chapitre VII se concentre sur la vérité de la téléologie du pouvoir politique postcolonial, en vue d'en faire aussi la critique. Enfin, dans le chapitre VIII, nous terminerons cette thèse par la vérité de l'essence et la critique du fondement du pouvoir politique et social camerounais dans les mécanismes ayant conduit au postcolonialisme.

CHAPITRE VI

CRITIQUE PRELIMINAIRE

6.0 INTERPRETATION OU COMPREHENSION CRITIQUE DES CONCEPTS CLEFS

La visée ultime de cette gymnastique d'éclairement terminologique, c'est, bien sûr, la compréhension de l'ontologie du pouvoir politique postcolonial au Cameroun. Il s'agit donc de la mise ou de la remise en question d'une terminologie conjecturale idéologique. En effet, la nécessité de définir avec rigueur certains termes, de façon à fonder philosophiquement leur acception, est devenue évidente. Elle en ajoute à l'urgence de décanter certains mots et expressions qui causent particulièrement problème tels que : histoire; Afrique; Tiers-monde; force ou puissance; sorcellerie; vérité; pays développés ou sous-développés; découvertes; démocratie; ordre; bien commun ... Ces mots et bien d'autres traînent avec eux partout aujourd'hui une signification conjecturale, mouillée sans cesse d'une connotation politico-idéologique. Et celle-ci devient plus usuelle que leur sens réel. Aussi croyons-nous utile de préciser le sens exact de ces termes et de remettre en valeur certaines définitions étymologiques par une mise en question radicale des abus de langage.

6.1 L'HISTOIRE ET SON SITZ IM LEBEN

Il va sans dire que l'ordre critique philosophique comporte en lui-même l'exigence d'une judicieuse mise en question terminologique. En d'autres termes, inéluctablement, il en appelle à une réévaluation de l'usage de certains mots particulièrement pertinents, lesquels sont parfois comme des véhicules tendancieux, parfois des slogans idéologiques, parfois aussi de

purs concepts plus ou moins complexes à manier. Quoi qu'il en soit, il est indéniable qu'une certaine terminologie, compte tenu de son Sitz im Leben (i.e. son contexte) reste profondément marquée par des quiproquos usuels que nous voulons, ici, soigneusement écarter. Dans cette thèse, en effet, le concept d'histoire apparaît être évidemment comme le lieu central, en même temps qu'il constitue un enjeu stratégique remarquable parmi les plus profondément déterminants. Il est tout à fait nécessaire alors de le définir avec précision, de manière à le rendre opératoire. En outre, nous tenterons aussi de fonder le recours au concept d'histoire lui-même, et à d'autres concepts clefs qu'il entraîne avec lui comme un corollaire. Cette fondation vise à souligner surtout la pertinence de la dimension historique dans une perspective essentiellement philosophique du pouvoir politique. On sait qu'il existe, - essentiellement en philosophie - plusieurs espèces de définitions.

Avec Raymond Aron, entre autres, nous disons très succinctement que l'histoire, au sens étroit, est la science du passé humain. Au sens large, elle étudie le devenir de la terre, du ciel et des espèces aussi bien que de la civilisation. D'autre part, au sens concret, le terme histoire désigne une certaine réalité, au sens formel, la connaissance de cette réalité. Nous voyons par cet exemple que le terme histoire peut être à l'origine d'ambiguïté et de conceptions différentes. Mais nous pouvons déjà distinguer l'histoire essentielle à l'homme et l'histoire accidentelle, et du même coup aussi, distinguer l'antinomie fondamentale entre perspectives historiques et considération philosophique de l'histoire, idéologies politiques et vérité progressive de la connaissance historique, entre particularité et universalité. Une telle distinction

définitionnelle nous permet d'interroger plus judicieusement la situation présente de l'homme et de la philosophie, et en l'occurrence au Cameroun, de déterminer plus exactement à partir de cette problématique camerounaise du pouvoir politique postcolonial, les leçons pour l'histoire à bâtir.

Comme nous l'écrivions, c'est la question essentielle de la vérité qui est en cause dans cette rubrique. Vérité de l'histoire, bien sûr, et surtout vérité de l'homme. En effet, il faut savoir comprendre l'histoire pour penser adéquatement la destinée humaine d'un temps et de toujours, et surtout pour déceler l'épiphanie de son essence. Mais cette compréhension de l'histoire, qui entraîne avec elle l'épiphanie essentielle du destin humain, ne va pas sans celle de la vérité de l'homme. A la lumière des repères ontologiques situationnels esquissés en même temps que certains jalons philosophiques dans la première partie de cette thèse, nous interprétons les données historiques relatives au pouvoir politique du Cameroun. Nous croyons que c'est à la lumière de ces principes que nous parviendrons à une interprétation vraie et authentique des faits et des données historiques. Nous croyons que de tels repères ontologiques représentent des constantes et restent évidemment indépendants des variations historiques, des contingences spatiales et temporelles, des régimes et des systèmes politiques. Par exemple toute politique implique nécessairement un commandement et une obéissance. Et les schémas théoriques exposés dans notre repère ontologique situationnel éclairent philosophiquement la pertinence du recours à ces principes dans le Sitz im Leben historique, et dans la conjoncture politique qui est ici mise en cause. Dans la même foulée, on ne peut que faire valoir le caractère

contradictoire propre à la fois à l'histoire et à la politique, et qui engendre une dialectique du pouvoir. Cette dernière rattache à la dialectique de la vie la conscience de soi de l'être qui se situe dans l'histoire en se mesurant à la vérité, c'est cela qui se donne à lire, en l'occurrence au Cameroun, dans la dynamique des forces que représentent les schémas IV et V de notre repère ontologique situationnel.

Cette histoire, que nous appelons histoire essentielle, parce que précisément elle ne se limite pas à donner une vision panoramique des événements ou des faits, mais interprète le présent et le passé, en les rattachant à une conception philosophique de l'existence, est en définitive une philosophie de l'histoire, et comme telle, est une partie essentielle de la philosophie. Comme l'écrivait Raymond Aron :

A condition de définir cette histoire (essentielle) non pas comme une vision panoramique de l'ensemble humain, mais comme une interprétation du présent ou du passé rattachée à une conception philosophique de l'existence, ou comme une conception philosophique qui se reconnaît inséparable de l'époque qu'elle traduit et de l'avenir qu'elle pressent. Autrement dit, la philosophie de l'histoire est une partie essentielle de la philosophie, elle en est à la fois l'introduction et la conclusion. (3)

La philosophie de l'histoire, qui s'avère ici inséparable de la philosophie de l'homme, appelle irrésistiblement une démarche critique. Parce que ce qui nous préoccupe en philosophie, c'est d'atteindre la vérité, c'est-à-dire rejoindre le sens profond et authentique des choses. La philosophie doit aller au-delà de l'apparence qui voile souvent la vérité.

(3) Raymond ARON, Introduction à la philosophie de l'histoire, Essai des limites de l'objectivité historique, Gallimard, Paris, 1948, p. 12.

6.2 L'AFRIQUE

Le mot «Afrique» passe pour être indéniablement aujourd'hui un concept qui prête constamment à équivoque autant qu'il induit sans cesse en erreur. Il est devenu indéniable que le mot «Afrique» se prête aujourd'hui à diverses acceptions : les acceptions étymologique et géographique ou spatiale sont fatalement battues en brèche par les acceptions historique et idéologique; alors que l'acception politique, de plus en plus envahissante, s'accapare des rênes du pouvoir. Dans ce dernier sens, «Afrique» veut précisément dire «pays sous-développé» ou «pays du tiers-monde», par opposition à «pays développé» ou «pays industrialisé». L'inflation d'un usage devenu à la fois confus et inacceptable a conduit non seulement à la dépréciation abusive de l'Afrique, mais encore et surtout à une dévaluation consécutive de tout ce que renferme ce vaste et immense continent. Faut-il indéfiniment légitimer ce phénomène ? et «au nom de quoi ?»

Il est vain de s'attendre à ce que le Cameroun parvienne à solder totalement un jour cette facture non justifiable, à moins de couper définitivement le mal à la racine. C'est-à-dire, dénoncer efficacement et de façon adéquate, la connivence (4) politique internationale, afin de rompre radicalement avec elle. Cette connivence politique internationale

(4) Dans cette thèse, le terme connivence comporte intrinsèquement l'idée de fraude sous-jacente. Elle implique chaque fois une adultération insidieuse, voire la falsification outrancière de la vérité. La connivence ne va pas ici sans ses sous-vêtements d'illégitimité coloniale; elle ne va pas non plus sans son revêtement manifeste de violence et de terreur oppressive, qui sont les caractéristiques de l'avènement du colonialisme en Afrique, et la marque la plus visible aujourd'hui du postcolonialisme typique.

s'est rendue complice de l'arbitraire flagrant du pouvoir dont la domination et l'oppression des «faibles» par les puissants ne cessent d'établir indéniablement la preuve depuis les récentes guerres mondiales et leurs conséquences corrélatives.

On doit retenir que l'Afrique, c'est l'une des cinq parties naturelles du monde, la plus étendue après l'Asie. En effet, elle couvre une superficie de 30 300 000 km². Elle est peuplée aujourd'hui d'une population d'environ 555 000 000 d'habitants (5). Le continent africain est baigné au Nord par la Méditerranée, à l'Ouest par l'océan Atlantique, au Sud et à l'Est par l'océan Indien (canal de Mozambique), au Nord-est par la mer Rouge. L'Afrique est rattachée à l'Asie (péninsule du Sinaï) par l'isthme de Suez.

A l'exception des côtes méditerranéennes d'Afrique, toutes les autres offrent, en général, une succession de courbures convexes et concaves avec des sections rectilignes comme la mer Rouge et la côte orientale de Madagascar. On peut observer que l'Equateur semblerait couper l'Afrique en deux parties visiblement inégales, dont la majeure portion est comprise entre les Tropiques. La partie nord, largement étalée d'Ouest en Est, se trouve être plus continentale que la partie sud. Celle-ci se termine en pointe et subit ainsi plus facilement les influences océaniques.

On pourrait signaler que le vif intérêt que présentent ces données élémentaires ne va pas sans dire. Mais il est aisé de percevoir leur

(5) D'après les estimations moyennes des Nations Unies données en 1985. Cf. aussi Jacques VALLIN, La population mondiale, Editions La Découverte, Paris, 1986, pp. 92-93.

utilité, pour peu qu'on soit attentif à la dépréciation de l'Afrique contemporaine par la mentalité de plus en plus envahissante des Anciens colons; et leur pertinence crève l'oeil, pour ainsi dire, surtout face à la dévaluation incessante des indigènes «africains» par ceux qui se sont approprié le qualificatif exclusif de «pays développés». Selon eux, en effet, les U.S.A. apparaissent comme un pays modèle, avec son immensité, la pluralité et la diversité des Etats qui le composent. Sur la base de ces critères, l'on ne peut autrement qu'être induit en erreur dans les jugements que l'on porte sur les «Etats» africains. Ces derniers, dont il faut, de toute évidence, reconnaître aujourd'hui que la composition structurale, le statut national et surtout international, n'ont été conçus que pour satisfaire les intérêts bien calculés de leurs anciens maîtres coloniaux. Dans ces conditions, il est à craindre que l'Afrique ne soit à jamais réduite à n'être qu'une grande «Réserve» où chacune des divisions politiques actuelles est à peine considérée comme une ville plus ou moins importante, et le plus souvent comme un bidonville, voire purement comme une poubelle.

Le problème qui se pose ici est celui du dépècement arbitraire de l'Afrique. Parce que celle-ci ne s'est avérée qu'une partie du monde jetée en proie aux colonisateurs européens, telle une grasse brebis dans la fosse aux loups affamés. La question essentielle qui rebondit sans cesse est celle de savoir alors qui est «Africain» ?

Dans quel sens et selon quel point de vue le terme «africain» doit-il être pris ? Premièrement, en référence à la nature géographique et à la dimension continentale ? Deuxièmement, comme une entité historique

essentiellement mouillée par la connotation politique que lui a façonnée le colonialisme occidental ?

Ce second sens, c'est la traduction d'un préjugé indélébile dont les «colonisés» portent encore partout le préjudice notamment au sein des pays industrialisés où «l'Africain» est toujours suspecté de «fuir» son contexte originel défavorisé; c'est l'apparition, avec la traite négrière et la colonisation proprement dite, de stéréotypes raciaux générateurs de mépris et d'incompréhension, si profondément ancrés qu'ils faussent les concepts mêmes de l'historiographie.

Ce phénomène nuit énormément à l'étude du passé «africain», et bloque le dialogue et la compréhension entre les anciens pays colonisateurs (les Blancs, par exemple) généralement considérés comme étant «supérieurs» aux anciens pays colonisés (les Noirs, par exemple) complètement enfermés dans un triple asservissement psychologique, économique et surtout politique.

Repérable à la pigmentation de sa peau, devenu une marchandise parmi d'autres, voué au travail de force, l'Africain en vint à symboliser, dans la conscience de ses dominateurs une essence raciale imaginaire et illusoirement inférieure de Nègre. (6)

L'Afrique n'a-t-elle pas un sens politique, social et culturel autre que celui issu du colonialisme ? Faut-il se réfugier dans la géographie pour échapper aux aberrations coloniales et néocoloniales ?

(6) Cf. Histoire générale de l'Afrique, Tome VII, UNESCO, pp. 9 et 10, § 4 ss.

6.3 LE COLON, LA COLONIE ET LA COLONISATION

Cette question est vaste, extrêmement complexe et d'autant plus difficile. Pour ne pas nous éterniser dans des longueurs qui risqueraient de paraître inopportunes, nous voulons nous limiter à considérer, entre autres, les trois points suivants : d'abord l'acception originelle du mot «colon» et des termes connexes, puis la colonisabilité comme un problème politique fondamental, et enfin la question du néocolonialisme et postcolonialisme.

6.3.1 *Qu'est-ce qu'un colon, une colonie ... ?*

Il se cache derrière ce terme le problème fondamental - qui constitue en quelque sorte l'ossature radicale de la présente thèse - que nous tenterons ici de dénicher.

Le concept de colon, colonie, et celui des mots de la même famille, ont revêtu des sens variés, et ceux-ci se sont transformés, parfois en s'opposant les uns aux autres, tout au long de leur évolution. Lorsqu'on parle d'une colonie de vacances, il s'agit, de toute évidence, d'un internat où les jeunes sont logés sous le même toit et mènent une vie commune en suivant un programme d'activités pour une période donnée, sous la responsabilité d'éducateurs appropriés. Mais il est tout aussi évident que lorsqu'on parle d'une colonie pénitenciaire, le mot colonie revêt un tout autre sens, à savoir : un établissement d'éducation surveillé spécialement conçu pour des jeunes délinquants. Il en est de même lorsqu'on parle d'une colonie de microbes. Ici, la colonie désigne

un groupe de microbes issus d'un seul germe. Mais alors que faut-il entendre au juste par colonie lorsqu'on parle, par exemple, des colonies européennes d'Afrique ?

En bref, au départ, il faut savoir que colonie viendrait soit du verbe latin colere (colonus, colonia), qui veut dire cultiver; soit du substantif grec kôlon, que l'on pourrait rendre ici par intestin. En d'autres termes, le mot colon - tout comme ses multiples dérivés à savoir : coloniser, colonisation, colonialiste, colonialisme, colonisabilité, etc., - est primitivement d'origine latine. Mais il a un homonyme remarquable, fort intéressant, ou plutôt un faux ami d'origine grecque : un côlon, - qu'on aurait mieux fait d'écrire kôlon -. Celui-ci désigne la portion moyenne du gros intestin comprise entre le caecum et le rectum, l'on distingue ordinairement les côlons ascendant, transverse, descendant ou ilio-pelvien. Dès qu'on enlève à ce dernier côlon son chapeau, il ne devient rien d'autre qu'un serf attaché à la terre qu'il exploite. En effet, à l'origine, on appelait colon un fermier - étranger - qui cultivait une terre en payant le loyer en nature.

Sous le Bas-Empire et au Moyen Age, le colon était encore un métayer c'est-à-dire une espèce de cultivateur non indigène, dont les conditions de vie à la ferme demeuraient plus ou moins libérales. Et l'usage du mot colon évolue petit à petit; il finit par se figer dans son opposition radicale à l'indigène autochtone, pour ne plus désigner que des fermiers venus de la métropole. Il va sans dire que ce glissement nettement sensible s'est constamment mouillé d'une atmosphère conflictuelle, dont la connotation politique en ajouta fortement au détriment des indigènes.

De la sorte se constituèrent non seulement les colonies de domination et d'exploitation, mais aussi et surtout le colonialisme subséquent. Et avec ce dernier, le néocolonialisme, le postcolonialisme, etc. comme nous le verrons ultérieurement.

Bien que le concept de colonialisme ne se fût fixé que tardivement dans l'histoire des empires coloniaux modernes, il faut reconnaître qu'il en envahissait sans doute déjà l'avant-scène. Il faut reconnaître aussi que le contenu scientifique du mot colonialisme est demeuré jusqu'alors très flou. Mais il faut surtout reconnaître enfin que ce terme était d'autant plus répandu que, partout alentour, sa coloration politico-émotionnelle était dense. Ainsi exhalait-elle au loin ses voluptés extrêmement négatives : un relent fétide parmi les populations indigènes autochtones.

Dans ce sens, le colonialisme proprement dit c'est l'expansion dominatrice des pays occidentaux - ou pays capitalistes industrialisés - ayant opéré le partage territorial du reste du monde; ou encore, en d'autres termes, c'est tout le système des rapports inégalitaires d'exploitation économique, système qui ne va pas sans les rapports d'assujettissement politique et idéologique entre ces pays dits «développés» et les autres maintenus sous le joug de la domination étrangère. De la sorte, il apparaît que le colonialisme des puissances européennes renvoie principalement à l'époque dite des «grandes découvertes géographiques», où l'Espagne et le Portugal, suivies de la Hollande, de la Grande-Bretagne et de la France ont acquis leurs premières possessions outre-mer. C'est ainsi que l'administration coloniale, qui s'est enflammée avec le commerce des esclaves, d'abord en général autour des ports, du moins en

Afrique et en Asie, s'est décidément enracinée, et a abondamment fleuri, au fur et à mesure que s'opérait abusivement le partage éhonté des territoires «qui n'appartenaient à personne», comme on l'a si souvent prétendu, au cours des dernières décennies du XIXe siècle.

On sait aujourd'hui que la concurrence coloniale, ses abus d'exploitation et de domination ont conduit à une série de conflits; on sait également que cette perturbation colonialiste qui n'a pas peu, mais abondamment contribué aux deux grandes guerres mondiales, a causé aux peuples ainsi assujettis des torts illégitimes qui demeurent encore non réparés. De toute évidence, on ne peut s'empêcher de noter au compte du colonialisme bien des pages sombres de l'histoire. Il est vain de les éluder dans une problématique sur l'ontologie du pouvoir politique postcolonial.

6.3.2 *La colonisabilité*

La colonisabilité (7) nous apparaît ici comme un problème politique fondamental. Et du point de vue épistémologique, on peut voir que colonisabilité va de pair avec colonisable, comme la vendange va avec la moisson. Il est aisé de comprendre que l'adjectif colonisable, ne peut être que l'attribut de l'indigène qui, en fin de compte, ploie sous le joug colonial. De la sorte, cet adjectif renvoie son sens antinomique sur la colonisabilité. Celle-ci apparaît alors comme l'épithète logique du sujet capable de faire porter ce joug. La colonisabilité désignerait

(7) Cf. Alf SCHWARZ, Colonialistes, afracanistes et africains, Editions Nouvelle Optique, Montréal, 1979, p. 2.

ainsi l'ensemble des facultés ayant rendu le colon capable de mettre sur pied les structures coloniales, et d'en assurer la domination.

Les concepts de colonisable et colonisabilité, bien plus que d'autres, font nettement ressortir une connotation profondément politique. On pourrait dire, dans une très large mesure, que l'adjectif colonisable évoque davantage le sens passif : ou la disposition à subir la «culture» dominatrice d'un étranger qui vient assujettir. Au contraire, le substantif colonisabilité suggère davantage le sens actif de quelqu'un qui, notamment par «la force, la puissance», ou par le pouvoir de domination oppressive, impose sa culture à d'autres individus, que l'on qualifie précisément de colonisables. La colonisabilité désigne le penchant à coloniser; c'est l'aptitude singulière qu'ont certains individus à la domination ou qu'ont certains peuples à assujettir d'autres, au sens où Aimé Césaire explique «comment la colonisation travaille à déciviliser le colonisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral» (8).

6.3.3 *Le néocolonialisme et le postcolonialisme*

Nous suggérons de comprendre l'un et l'autre de ces concepts à partir des deux critères caractéristiques suivants : leur origine étymologique et leur composition épistémologique-thématique. Les développements qui précèdent nous semblent suffisamment éclairants à cet égard. Aussi croyons-nous utile de n'ajouter ici que quelques remarques succinctes.

(8) Cf. Discours sur le colonialisme, (sixième édition), Présence africaine, Paris, p. 11 ss.

Le recours incessant à ces deux concepts vise à combler - presque désespéremment - une lacune. En effet, il n'existe pas d'aune à laquelle on pourrait mesurer les effets négatifs et positifs du colonialisme pour en établir le bilan exact. Ce vide bien évidemment politique se trouve être d'abord une lacune conceptuelle.

Il va sans dire que le néocolonialisme ne saurait être synonyme du postcolonialisme. Mais de toute évidence, tous deux se réfèrent à la même entité originelle. En rigueur de terme, le néocolonialisme évoque forcément dans l'esprit quelque chose de nouveau, qui prend nettement ses distances par rapport à l'ancien. Il peut s'agir, en l'occurrence, d'une nouvelle forme du colonialisme, ou alors d'un colonialisme nouveau. En dépit de son apparence anodine, cette distinction peut parfois faire place à une certaine rupture catégorique. Quoiqu'il en soit, la nécessité d'une rénovation apparaît comme une exigence primordiale.

Il en va tout autrement du postcolonialisme. Le préfixe latin qui permet ici de jouer avec le concept du mot colonialisme n'est rien d'autre qu'un élément indiquant un rapport de position dans le temps et dans l'espace. Dans le cas qui nous intéresse ici il s'agit uniquement de la postériorité du pouvoir politique au Cameroun par rapport à la colonisation comme telle, en tant que celle-ci constitue un phénomène situé dans le temps.

Précisément notre thèse montre les hommes, les événements et les circonstances, qui ont marqué le début du colonialisme au Cameroun; rien par contre n'a pu y en déterminer encore la fin. L'indépendance fictive, principalement, permet de définir le postcolonialisme comme n'étant rien

d'autre que le colonialisme pur (voire peut-être déguisé) après l'échec du nationalisme des indigènes autochtones.

6.4 LE COLONAT i.e. DEMOCRATIE CAMEROUNAISE

6.4.1 *La question de la démocratie camerounaise*

Il est avéré aujourd'hui que la problématique de la démocratie ne peut que transcender l'espace et le temps. Elle demeure en permanence une interrogation de fond sur la société tout entière, sur l'homme comme tel, et sur les individus en particulier, sur les rapports divers entre la société et les hommes, les hommes entre eux, sur les finalités, les fondements, la visée ultime de l'homme, de la société, de la vie humaine. De la sorte, il va sans dire qu'il se pose nécessairement au Cameroun aussi la question radicale de la démocratie. Ainsi doit-on voir apparaître une définition clarifiante de la réalité démocratique camerounaise dans le cadre d'une thèse sur l'ontologie du pouvoir politique postcolonial au Cameroun.

Selon l'étymologie même du mot, on entendait par démocratie - notamment la démocratie athénienne dans la Grèce antique - le gouvernement du peuple. Or précisément, ce qui cause problème au Cameroun, c'est la négation du pouvoir du peuple indigène par un pouvoir allogène d'essence coloniale. Cette négation du pouvoir réel du peuple camerounais au sein de son propre territoire natif est due à deux causes principales : premièrement l'embrouillamini épistémologique qui entoure le concept même de démocratie tel que nous l'avons déjà établi dans la première partie de

cette thèse (cf. le chapitre III). Deuxièmement la défaite historique incontestablement au préjudice des indigènes autochtones du Cameroun comme nous l'avons démontré tout au long de la deuxième partie de cette thèse (cf. les chapitres IV et V). Nous voulons maintenant étayer cette défaite par certains faits marquants qui mettent en lumière que le colonat demeure en réalité le statut actuel de la démocratie au Cameroun.

6.4.2 *Quelques faits éclairant le préjudice porté aux indigènes autochtones*

Outre que l'embrouillamini de l'épistémologie du concept de démocratie rend partout difficile l'appréciation ou l'évaluation de la démocratie, comme nous venons de le suggérer dans la rubrique précédente, il apparaît qu'au Cameroun, en particulier, l'exercice de la démocratie est compromis d'avance. La défaite coloniale a court-circuité l'existence de la démocratie dans ce pays. Autrement dit, le fait colonial tout seul constitue déjà un préjudice suffisamment destructeur de toute initiative démocratique parmi les indigènes autochtones camerounais. Voici quelques autres faits postérieurs à l'occupation coloniale, lesquels viennent, en guise d'illustration, corroborer cette situation :

- 1) - Le 25 octobre 1946 : par décret du gouvernement français est instituée l'Assemblée Représentative du Cameroun (ARCAM). Illégitime, cette institution politique réussit à perpétuer le préjudice colonial originel. Il va sans dire, en effet, que la prétendue Assemblée Représentative du Cameroun ne «représente» pas du tout ni les indigènes autochtones du Cameroun ni encore d'aucune façon les intérêts de ceux-ci. Au contraire, l'ARCAM,

symbole de la domination colonialiste, - qui donnera naissance aux institutions politiques postcoloniales, - représente le fossé grandissant qui sème la terreur permanente et la division parmi le peuple du Cameroun.

- 2) - Le 13 décembre 1946 : sans la moindre consultation du peuple, le Cameroun, qui était déjà placé sous mandat français par la S.D.N., à la fin de la première guerre mondiale, se voit encore imposer le régime de tutelle, après la guerre de 1939-45. Entre autres, cela signifie principalement deux choses : a) La France détient «pleins pouvoirs de législation, d'administration et de juridiction» sur le Cameroun; b) Les lois applicables au Cameroun sont faites par l'Assemblée Nationale Française, qui siège à Paris.

Il faut ajouter que la décision d'annuler cet accord du 13 décembre 1946 ne viendra pas des Camerounais, mais contre eux, comme le stipule la résolution A/C.A./L580 imposée par l'O.N.U. En effet, l'Assemblée générale :

1. Décide, en accord avec l'Autorité administrante, que le 1er janvier 1960, lorsque le Cameroun sous administration française accédera à l'indépendance, l'Accord de tutelle approuvé par l'Assemblée générale le 13 décembre 1946 cessera d'être en vigueur, conformément à l'alinéa b de l'article 76 de la Charte des Nations Unies;
2. Exprime sa confiance que des élections auront lieu le plus tôt possible après le 1er janvier 1960, date de l'accession à l'indépendance, pour la formation d'une nouvelle assemblée appelée à prendre des décisions concernant la mise en place des institutions définitives du Cameroun libre et indépendant;

3. Recommande qu'à son accession à l'indépendance, le 1er janvier 1960, le Cameroun sous administration française soit admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'Article de la Charte.

- 3) - Le 22 mai 1955 : le gouverneur des Colonies, M. Roland Pré ordonne l'incinération du quartier général de l'U.P.C., à Douala, et c'est le début du carnage.

Les principales localités du Cameroun sont en feu et en sang... Les troupes françaises du Cameroun et de l'A.E.F., armées jusqu'aux dents, sont en train, à Douala, à Yaoundé, à Nkongsamba, à Babimbi, et probablement dans d'autres centres, de semer la mort, d'incendier des agglomérations entières ou de les démolir. Les cadavres, par centaines, tués au grand jour ou dans le plus grand secret en pleine nuit, sont incinérés pour qu'aucune trace n'en reste... et les arrestations ont lieu sans trêve (9).

- 4) - Le 13 juillet 1955 : le gouvernement français qui fut alors présidé par M. Edgar Faure, à peine au pouvoir en remplacement de M. Pierre Mendes-France, prit le décret portant dissolution de l'U.P.C. et de toutes les organisations nationales camerounaises qu'il détestait :

L'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.). Ainsi que toutes organisations ou associations qui émanent ou s'y rattachent directement, et notamment la Jeunesse Démocratique Camerounaise (J.D.C.) et l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (U.D.E.F.E.C.), sont et demeurent dissoutes sur l'ensemble des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

(9) Voir le texte intégral de cette communication dans «Trait- d'Union», no 5, mai 1973. Référence citée par Eyinga ABEL dans Introduction à la politique camerounaise, L'Harmattan, Paris, 1984, p. 89, (23).

M. Edgar Faure a fondé sa décision sur une vieille loi française du 10 janvier 1936 dont l'article 1er dispose :

Seront dissous par décret toutes les organisations ou groupements de fait, 1) qui provoqueraient à des manifestations armées dans la rue; 2) ou qui, en dehors des sociétés de préparation militaire agréées par le gouvernement, des sociétés d'éducation physique et de sport, présenteraient, par leur forme ou leur organisation, le caractère de groupements de combat ou de milice privées. (10)

5) - Le 8 novembre 1956 : le gouvernement français, sans la moindre consultation du peuple camerounais, décide de dissoudre l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM). En outre, se passant toujours du peuple intéressé, la France décide de procéder de façon anticipée à la mise sur pied d'une nouvelle ATCAM, uniquement chargée d'émettre un avis sur le projet de statut du Cameroun confectionné à Paris.

6) - Le 23 décembre 1956 : manipulation d'une deuxième Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM, nouvelle édition). Il s'agit d'un parjure de démocratie : d'abord aucun représentant de la tendance nationaliste ne fut membre de cette Assemblée. Ensuite, aux dires de l'administration coloniale elle-même l'abstention électorale s'éleva à une moyenne générale de 50% dans le Nord féodal, de moins de 45% dans le Sud (avec des scores de 78% dans le Wouri-Daoula, et de 86% en Sanaga-Maritime où certains candidats avaient même été assassinés. En outre, en dépit de ce fort pourcentage d'abstraction, il faut souligner que

(10) A ce sujet le commentaire du Dr Eyinga ABEL est très éclairant ! Cf. Op. cit., p. 86.

l'organisation et le déroulement de ces élections furent présidés par la confusion, l'inquiétude et l'anxiété dues à toutes sortes de tractations laborieuses voire des manoeuvres d'agitation sur l'ensemble du Territoire camerounais. Bref l'ATCAM n'était qu'une assemblée administrative aux ordres du gouverneur. Et c'est principalement pour toutes ces raisons que les nationalistes demandaient la dissolution de cette Assemblée dont l'élection jurait évidemment avec la démocratie. Ce qui leur fut refusé.

- 7) - Le 16 avril 1957 : création par décret du gouvernement français de l'Etat du Cameroun. Peu après sa signature, le décret no 57-501 du 16 avril 1957 du gouvernement Guy Mollet, portant création d'un «Etat sous tutelle du Cameroun» fut transformé pour une Ordonnance du gouvernement français, en «Etat du Cameroun». (Cf. Ordonnance no 58-1375 du 30 décembre 1958 prise par le premier ministre Michel Debré, sous l'autorité du général de Gaulle). Cette même ordonnance portait également les conventions de coopération franco-Ahidjo, dont un accord militaire secret.

Il faut rappeler que le prédécesseur de M. Ahmadou Ahidjo au poste de premier ministre M. André-Marie Mbida, a révélé, plus après, devant l'Assemblée générale de l'O.N.U., que du temps qu'il était chef du gouvernement, les autorités coloniales françaises lui avaient, sans cesse, proposé de conclure ce genre d'accord avec elles, mais qu'il avait toujours refusé cette offre, la

considérant comme illégale et contraire à l'intérêt du Cameroun. (11)

- 8) - Le 1er janvier 1960 à Yaoundé, l'on annonçait la naissance de la République du Cameroun; en 1961 celle-ci est muée en République Fédérale du Cameroun. Le 6 mai 1972, après avoir conféré avec les autorités étrangères qui ne protégeaient que lui, le président de la République Fédérale du Cameroun annonce sa décision de transformer la fédération en République Unie du Cameroun. Puis le 6 novembre 1982, M. le président de la République offre gracieusement le pouvoir à son dauphin. Celui-ci, dans un mouvement d'humeur contre son prédécesseur, décide, à son tour, de baptiser de nouveau la République Unie du Cameroun sous le nom initial de République du Cameroun. Telle est, pour le moment,

(11) La démocratie ne va pas sans l'exercice entier et plénier du pouvoir souverain. Et la caractéristique essentielle d'un pouvoir souverain est de n'être pas soumis à un autre pouvoir de même nature. Un pouvoir souverain n'a pas de supérieur hiérarchique à qui il doit rendre compte de ses faits et gestes pour les faire approuver ou annuler. Qu'on lise à cet égard l'article 26 du nouveau statut en cause :

Le Haut commissaire est tenu informé par le premier ministre du fonctionnement des institutions camerounaises.

Les lois, règlements et actes administratifs camerounais lui sont communiqués avant promulgation, publication ou mise en application.

Dans un délai de dix jours francs, il peut en demander une nouvelle lecture ou un nouvel examen qui ne pourront être refusés.

Après nouvelle délibération ou nouvel examen, le Haut-commissaire peut, dans les mêmes délais, s'il estime ces actes contraires aux dispositions au présent statut, aux traités et accords internationaux ou, d'une manière générale, à la légalité, saisir le gouvernement de la République française qui, après avoir du Conseil d'Etat, peut par décret annuler l'acte soumis au recours dans un délai de trois mois. Ce délai est suspensif.

l'appellation par laquelle le Cameroun est officiellement désigné depuis le 4 février 1984.

6.4.3 *Le débat à l'O.N.U. du 20 février au 13 mars 1959 : sur le problème d'une consultation électorale du peuple camerounais supervisée par l'O.N.U.*

Quand on connaît bien la nature et l'ampleur du débat qui a eu lieu à l'O.N.U. du 20 février au 13 mars 1959, au sujet d'une consultation électorale au Cameroun, hormis que ce débat met suffisamment en évidence les visées réelles de l'administration coloniale sur le Cameroun et comment pour transmettre et l'autorité et le pouvoir à ses agents-satellites indigènes, les autorités administratives ont, sans pitié, maté les portes-parole nationalistes presque en piétinant carrément autant les droits humains que leurs propres lois (12), et au grand mépris de la population camerounaise, on ne saurait vraiment s'attendre à un exercice démocratique du pouvoir politique dans ce pays, alors qu'aucune preuve de changement politique réel n'a jamais été, dès lors, donné au peuple camerounais.

L'objet du débat était l'organisation ou non d'une consultation électorale sous le contrôle des Nations Unies avant la proclamation de l'indépendance au Cameroun. Cette élection générale devait avoir pour

(12) A preuve, par exemple, «La Presse du Cameroun», datée du 18 février 1958 fait état de l'intervention de M. André-Marie Mbida, premier ministre, chef du gouvernement du Cameroun. Voici, pour l'essentiel, ce qu'il déclare au terme de sa rencontre avec le gouverneur colonial, M. Ramadier : «Des propos du Haut-commissaire, j'ai dégagé l'impression - et il l'a d'ailleurs exprimé et clairement - qu'il se moque des statuts et des règlements et n'hésite pas à agir au-delà de la loi (...). Je lui ai fait remarquer que c'était là une idée extrêmement dangereuse. Mais M. Ramadier a maintenu son point de vue»...

unique but de permettre aux Camerounais de se doter d'une politique nationale (d'organisation de l'indépendance) et de se donner, dans des conditions irréprochables d'impartialité que seule pouvait offrir la présence de l'Organisation mondiale des dirigeants légitimes et représentatifs, - comme on le sait déjà - la représentativité de l'Assemblée territoriale (ATCAM) et du gouvernement mis en place par le colonisateur tout seul étant, à juste raison, contestée.

Signalons qu'il y avait donc, principalement, trois forces en présence, d'une part, l'axe politique ou plutôt la composition de l'Assemblée générale de l'O.N.U.; d'autre part, les deux camps antagonistes sur le tapis de ce débat, à savoir a) la délégation coloniale, qui comprend les représentants coloniaux de la métropole, les autochtones coloniaux en poste au Cameroun et les pétitionnants gouvernementaux ou membres camerounais assimilés à la délégation française (13); b) les nationalistes camerounais, portes-parole du peuple indigène autochtone.

(13) Entre autres, il s'agit principalement de M. Ahidjo. En effet, comme à l'O.N.U., il est de coutume de désigner les personnes par leur véritable titre officiel. Celui utilisé pour M. Ahidjo se lit ainsi : «Déclaration faite par M. Ahmadou Ahidjo, premier ministre, chef du gouvernement de l'Etat sous tutelle du Cameroun, parlant en tant que membre de la délégation française, à la 79ème séance de la Quatrième Commission, le 11 novembre 1958». Cette appartenance incongrue de M. Ahidjo à la délégation française, au lieu d'être avec la délégation des autochtones indigènes du Cameroun, est tout à fait intrigante. Pourquoi ne conduit-il pas la délégation camerounaise à l'O.N.U. s'il représentait, tant soit peu les intérêts de son peuple ? Quelle est donc la signification exacte de la présence du premier ministre, M. Ahidjo, à l'O.N.U. ? Notons d'abord qu'il s'agissait d'une présence imaginée à l'O.N.U. pour la première fois de sa vie. Ensuite, en tant que membre de la délégation française, Ahidjo est venu à l'O.N.U. pour s'opposer à l'organisation d'élections générales contrôlées par l'O.N.U., dont lui-même et ses employeurs savaient qu'elles entraîneraient la victoire inévitablement - comme au Togo - la victoire des nationalistes, et donc le rejet du plan colonialiste arrêté à Paris, ainsi que l'éviction du pouvoir des portes-parole mise en application dudit plan au Cameroun. Tout compte fait, la consultation des populations autochtones constituait incontestablement pour eux l'épreuve la plus redoutable.

On doit savoir qu'autour des enjeux qui alimentent les antagonismes entre les divers camps, ce qui est ici en cause, c'est la démocratie. En effet, ce que réclament les forces nationalistes, c'est de laisser aux électeurs indigènes la possibilité de choisir eux-mêmes leurs représentants tandis que l'autre camp s'opposait farouchement à l'organisation d'élections loyales. Leur hostilité à toute idée visant à donner directement la parole au peuple camerounais explique le danger qu'ils appréhendaient, danger selon lequel une telle consultation populaire risquerait de provoquer la dislocation des interlocuteurs administratifs de la colonisation ou même sonner le glas de ce régime.

Mais, le 13 mars 1959, au cours de la séance nocturne (de 20 h 30 à 0 h 30) de clôture de la treizième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. fut adoptée la «Résolution 1349 (XIII) sur l'avenir du Territoire sous tutelle du Cameroun». Elle marquait le couronnement des «abus antidémocratiques» perpétrés par la France notamment depuis 1957. Et par cette «Résolution» l'O.N.U. levait le contrôle international, donnant ainsi carte blanche au colonisateur et à ses satellites indigènes camerounais pour disposer du Cameroun comme ils l'entendaient.

6.4.4 Illégitimité de ce pouvoir camerounais postcolonial correlative à celle du colonat

L'illégitimité du pouvoir politique postcolonial au Cameroun est correlative à celle du colonat. Nous venons d'expliquer comment il faut entendre ce dernier concept. Nous croyons utile de préciser également ce que signifie ici le concept d'illégitimité. On sait que l'illégitimité c'est l'antonyme de la légitimité.

Il est devenu usuel de parler - au sens juridique surtout - de la légitimité d'une union (par exemple, le mariage), de la légitimité d'un père ou celle d'un enfant; dans nombre de faits et de circonstances, que de fois on a recours à «la légitime défense». Il y a aussi un sens politique : la légitimité du pouvoir, par exemple : légitimité monarchique, légitimité démocratique; mais on peut également parler de légitimité d'une conviction ou même celle d'une prétention. On doit dire, au départ, que le terme légitime est utilisé soit comme adjectif qualificatif soit comme substantif féminin. Dans l'un et l'autre cas, il vient originellement du mot latin legitimus, (de lex, legis,) qui signifie «la loi». Et de la sorte, il faut tout de suite faire remarquer que le mot «légal» provient de la même étymologie, qui est cependant rendue distincte par sa conception à l'époque de l'Empire : d'où l'étymologie latine spécifique de legalis (lex, legis) = «la loi». Pourtant il ne faut pas confondre légal et légitime.

Légal n'est rien d'autre qu'un adjectif qualificatif. Il signifie conforme à la loi, ou prescrit par elle. Légal est souvent aussi synonyme de réglementaire, et parfois aussi synonyme de juridique. Il s'oppose à illégal. Il importe de distinguer nettement ce qui est légitime de ce qui est simplement légal. En effet, ce qui est légal peut n'être pas juste ou légitime. Parce que le mot légitime dit plus que légal. En particulier légitime ne saurait s'appliquer à ce qui constitue un abus de droit.

Au sens général, légitime se dit de tout acte, de toute attitude, de tout sentiment, de toute parole dont le sujet est considéré comme étant à cet égard dans son bon droit. De la sorte, on doit donc comprendre que le

concept de «légitime» désigne, non seulement ce qui est consacré par la loi et conforme à la justice, mais aussi et surtout ce qui est justifié par le bon droit, ou conforme au bon sens. En d'autres termes, ce qui est conforme à l'équité. Plus strictement, la légitimité signifie donc aussi surtout l'équité. On sait que le concept d'équité est foncièrement celui de la justice naturelle. Et il doit être pris ici dans son acception philosophique selon laquelle l'équité, sentiment sûr et spontané du juste et de l'injuste, est non seulement l'habitude de se conformer à ce sentiment en tant qu'il se manifeste dans l'appréciation d'un cas concret et particulier, mais aussi et surtout la sûreté du jugement dans l'appréciation de ce qui est dû à tous et à chacun.

Dans la même ligne d'idées, il faut maintenant ajouter que la légitimité ici n'est donc pas tant une question de droit, c'est un problème politique. En l'occurrence, et dans la conjoncture bien précise de cette thèse, il s'agit d'un problème de rapports politiques entre une autorité coloniale et des colonies assujetties; entre un pouvoir politique allogène et des citoyens indigènes victimes des abus indéniables de la colonisation européenne. L'illégitimité de ce pouvoir colonial, abusivement transmis à ses satellites indigènes au Cameroun, est d'autant plus patente que ce pouvoir, mué en Etat postcolonial, n'a rien d'autre pour se maintenir sinon la force armée et un prétendu statut juridique inattaquable. La population indigène ne se reconnaît pas dans l'autorité qui s'est ainsi imposée sur elle à la suite de la politique colonialiste.

6.5 LES ALTERATIONS POLITIQUES DU CONCEPT NOMINATIF : KAMERUN OU CAMEROUN

Il faut lire derrière ce concept, plus encore à travers ses altérations politiques, l'aliénation (14) la plus profonde, la plus dense qui soit. De l'expression portugaise originelle «Rio dos Camaroes» au nom français actuel de «Cameroun», en passant, bien évidemment, par l'appellation allemande (15) «Kamerun», il y a une marge importante. Cette marge fut violemment franchie, cela va sans dire, par l'agressivité politique dont les indigènes autochtones n'ont cessé d'être les victimes. Précisément, en effet, à cause de ces altérations remarquables que l'histoire coloniale a fait subir à ce nominatif, «Kamerun» ou Cameroun apparaît n'être ni plus ni moins qu'un concept typiquement politique (au sens philosophique du mot type). Et il importe, aujourd'hui, que ceux qui n'y sont pour rien, cessent d'en payer inutilement les frais.

Selon les historiens indigènes eux-mêmes, l'origine politique de ces altérations doit remonter, au moins, vers 1472. C'est le temps où les Portugais eurent à observer, pour leur part, la migration périodique des Mbeatoe, ces fameuses crevettes du Wouri, dont les transformations dérivées de l'appellation portugaise ont permis de former le concept

(14) Nous développerons ultérieurement les différentes acceptions de ce terme, et la signification philosophique qu'il convient de lui donner dans la présente thèse. (Cf. 8.3.1.)

(15) Outre son antériorité, qui pourrait davantage légitimer ici l'usage du terme «Kamerun», il faut noter que la présence allemande dans ces territoires contraste de façon patente avec l'occupation franco-britannique; celle-ci n'étant qu'une usurpation flagrante artificiellement bâtie sur les ruines laissées par les deux guerres mondiales, au terme desquelles les indigènes kamerunais, en dépit de leur innocence, n'ont rien gagné.

politique du mot «Kamerun» (Cameroun). Comme nous l'avons suffisamment expliqué déjà dans la deuxième partie de cette thèse (16). Mais cela ne va pas sans dire qu'il ne s'agissait, au départ, que d'une curiosité à la fois d'autant plus étonnante que tout à fait surprenante. D'abord, un littoral aussi curieux que mystérieux (17). L'embouchure présente un visage singulier, voire extraordinaire, à tel point que semble s'y concentrer toute la mystique fluviale du Wouri. Puis, ce qui mérite d'être gravement souligné encore, c'est surtout la coïncidence peut-être «à jamais inexplicable» du passage migratoire des Mbeatoe, crevettes énigmatiques dont le nom désormais indélébile, façonne l'origine et explique le destin politique du peuple «kamerunais». Enfin, on ne peut que le constater, c'est ici qu'il convient mieux de situer de nouveau la problématique de l'evu : les forces métaphysiques, les puissances et les transformations anthropologiques, dont nous avons abondamment fait état

(16) Cf. Principalement les points suivants : 4.1.1; 4.1.1.2; le traité anglo-douala du 29 avril 1852; 4.1.1.3 et 4.2.2, # 2.

(17) Un historien indigène autochtone, le Père MVENG, s.j., écrit : «comment se représenter la première arrivée des navigateurs portugais sur nos terres ? Ils durent en effet éprouver quelque embarras. Du large, ils avaient, devant eux, un peu à gauche, la masse imposante du mont Cameroun, dont les replis descendaient vers la mer, par le sommet du petit Cameroun et les chapelets d'îles minuscules. Puis voici devant eux des criques par dizaines, des rideaux de forêts grises, rectilignes, bas, qui s'alternent et reculent au fur et à mesure que l'on avance. C'est d'abord comme trois haies de verdure à l'horizon : la langue de terre de la rive gauche de la Bimbia, puis la courbe impeccable du cap Cameroun, et là-bas, vers le sud la pointe de Suellaba posée sur son socle de sables. Devant elle, l'île des Buffles aujourd'hui disparue. On avance; et voici en face, l'immense avenue liquide du Wouri grouillant de poissons. Autour d'elle, des galeries se succèdent; les rideaux de forêts reculent, renaissent, se rapprochent. Le ciel est bas, et roule d'épais nuages qu'essaye d'écarter un soleil prisonnier des effluves de cette terre trop humide. De lourds échassiers effleurent l'eau de leurs ailes pesantes. Au-dessus des îles la fumée monte qui signale des campements de pêcheurs. A l'horizon, des points noirs annoncent des pirogues. Les voici qui avancent : elles courent, elles glissent sur l'eau, portées par le rythme d'un chant aux modulations étranges. Ils durent se demander comme le vieil OEdipe arrivant à Colone : «Où sommes-nous ici ? De quel peuple est-ce là le pays ?» Cf. Histoire du Cameroun, Présence africaine, Paris, 1963, pp. 103-104.

dans la première partie de cette thèse. Peut-être plus que nulle part ailleurs, ici se dresse véritablement le chiffre, par excellence, de «l'échec» selon l'horizon jaspersien de ce terme.

Si l'histoire générale du «Kamerun», et son histoire politique en particulier, sont aujourd'hui inéluctablement lues en terme d'échec, c'est que, déjà à l'origine, tous les jeux sont faits : le jour a vaincu la nuit comme la lumière domine sur les ténèbres. L'échec des forces du monde de la nuit est consommé : les forces du monde diurne sont triomphantes. Autrement dit, c'est l'échec des puissances invisibles en face des pouvoirs allogènes qui apparaissent et qui triomphent sur l'embouchure du Wouri, en lui imposant un nom. «Et quel spectacle grandiose sur tout cela, ajoute l'historien, que la masse imposante de la Montagne de Dieu : Théôn Ochéma, ou Serra de Fernão do Po». Ainsi, tandis que l'estuaire du Wouri portera le nom de «Rio dos Camaroes», le Théôn Ochéma portera celui du mont Cameroun, comme il en va de tant d'autres lieux de la côte africaine. (18)

D'une part, le nom donné à la côte de la baie d'Ambus est le même que celui donné au Théôn Ochéma. Tout comme la mystique de l'une est liée à celle de l'autre. Leur origine politique est portugaise. Mais leur aliénation totale, qui consomme pleinement l'échec politique des indigènes, est franco-britannique. D'autre part, la métaphysique de l'evu et sa dimension anthropologique sont inscrites à la base de cette

(18) Cf. Engenbert MVENG, Op. cit., p. 103. A ceux que la question intéresserait, nous signalons l'ouvrage de Teixeira de Mota sur l'origine portugaise des noms de lieux de la côte occidentale d'Afrique depuis le cap Bojador jusqu'au Cap Sainte-Catherine. (Mémoire, no 14, au Centre de Estudos Da Guiné Potuguesa, Bissau).

problématique politique originelle. L'échec politique des populations indigènes autochtones se révèle être originaire de cette conjoncture. De la sorte, les altérations politiques qui s'en suivent, dramatisées par les événements de la première guerre mondiale acculent le «Kamerun» à consommer, toujours à ses dépens, des situations diverses dans lesquelles les avantages des indigènes autochtones étaient déjà préalablement tous perdus.

* * *

CHAPITRE VII

**CRITIQUE DE LA TELEOLOGIE DU POUVOIR POLITIQUE
AU CAMEROUN POSTCOLONIAL**

7.0 INTRODUCTION

L'indigénat et un certain unanimité politique sont avérés, ultimement, la finalité du postcolonialisme au Cameroun. Aussi constituent-ils l'objet principal de cette téléologie. La critique téléologique du pouvoir politique postcolonial est élaborée ici par celle de ces concepts qui fondent ou qui sous-tendent le divorce politique au Cameroun. Elle vise, sans aucun doute, la remise en question de la dyarchie camerounaise, mais surtout l'éclaircissement de la dialectique de l'unanimité postcolonial.

7.1 L'INDIGENAT

7.1.1 *L'acception originelle : colonialisme et indigénat*

Qu'est-ce que l'indigénat ? On pourrait dire que toute tentative pour trouver une réponse adéquate à ce questionnement de fond, conduit à constater que l'Etat postcolonial du Cameroun n'est rien d'autre que la réalisation fidèle, autant que faire se peut, de l'essence même de l'indigénat, en tant que celui-ci est la visée ultime du colonialisme typique. Apparemment, en effet, la note remise le 17 juin 1919 à la Conférence de Paix constituait indubitablement un véritable verdict contre la délégation allemande. Mais, en réalité, elle traduisait surtout, en outre, le caractère odieux de l'indigénat, celui-ci étant avéré aujourd'hui comme la quintessence de la pratique coloniale : «Il suffit de se reporter aux témoignages (...) tant officiels que privés..., sur les répressions cruelles, les réquisitions arbitraires et toutes les formes du

travail forcé qui ont dépeuplé de vastes étendues de territoires dans l'Est africain et le Cameroun, sans parler du sort tragique, bien connu des Herreros du Sud-Ouest africain» (19).

De la sorte, l'indigénat apparaît comme l'arme coloniale la plus meurtrière. Et nul doute que, depuis les origines de leur entreprise expansionniste, les colons européens surent bien se servir de cet instrument permanent d'oppression, qui fut sans cesse sophistiqué, en vue de mater, à court et à long termes, toutes les formes de résistance ou d'opposition à la domination colonialiste. Parallèlement aussi, l'ironie du sort laisse apparaître qu'en fin de compte, le plus beau titre de fierté, qui couronne l'oeuvre coloniale européenne, c'est encore l'indigénat. Justement, parce que celui-ci, presque implicitement, se trouvait déjà à la source même du colonialisme. L'historien, néanmoins, dépendamment de son camp ou de sa visée, reconnaît d'autant plus indéniablement ce fait qu'il ne peut que récuser son contraire. Alors que le penseur politique, pour peu critique qu'il soit, ou sous prétexte des paradoxes et des contradictions inéluctables, ne saurait éluder la vérité historique que révèle aujourd'hui le système de l'indigénat. Dans tous les cas, on doit élucider l'indigénat sous le regard critique de l'ensemble du système colonial européen considéré dans sa totalité.

De façon générale, en effet, il est avéré que l'indigénat fut l'institution coloniale principielle, et dont l'essence a permis de fixer efficacement les rouages impitoyables du colonialisme, en tant que domination allogène, par le biais de la différenciation radicale et par

(19) Cité par le R.P. Engelbert MVENG, Op. cit., p. 328.

des séparatismes étanches, ou par le truchement d'une opposition systémique. Autrement dit, il s'agit d'un système réducteur dans lequel tous les autochtones indigènes sont soumis à un même régime d'assujettissement total : psychologique, culturel, économique, et surtout politico-administratif.

Aimé Césaire, avec la plus grande pertinence et mieux que quiconque jusqu'à présent, a fait percevoir lucidement cet écrasement de l'indigène par l'idéologie mystifiante du colonialisme déshumanisant. Dans son Discours sur le colonialisme, qui est à la fois un acte d'accusation et de libération, en substance, cet auteur écrit ceci :

La colonisation travaille (d'abord) à déciviliser le colonisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral... (Ensuite) il y a, face à face, colonisateurs et colonisés, la force, la brutalité, la cruauté, le sadisme, le heurt et, en parodie de la formation culturelle, la fabrication hâtive de quelques milliers de fonctionnaires subalternes (20), de boys, d'artisans, d'employés de commerce et d'interprètes nécessaires à la bonne marche des affaires...

Entre colonisateur et colonisé, il n'y a de place que pour la corvée, l'intimidation, la pression, la police, l'impôt, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue, la suffisance, la muflerie, des élites décélébrées, des masses avilies.

Aucun contact humain, mais des rapports de domination et de soumission qui transforment l'homme colonisateur en pion, en adjudant, en garde-chiourme, en chicote et l'homme indigène en instrument de production.

(20) C'est nous qui soulignons ce qui doit révéler, sans aucun doute, la quintessence même de l'indigénat; c'est aussi la visée ultime de ce dernier. Le subalternat et l'auxiliariat sont demeurés jusqu'à ce jour les attributs caractéristiques destinés à marquer essentiellement l'ancien colonisé de façon indélébile.

A mon tour de poser une équation : colonisation = chosification (21).

De la sorte, l'indigénat se présente comme la manifestation la plus caractéristique des tentatives européennes d'enrôler, par la force, la main-d'oeuvre autochtone, afin de l'utiliser dans l'organisation économique de l'entreprise coloniale. En clair, il s'agit donc d'un processus de chosification radicale de l'indigène, dans un retournement dialectique qui ne libère pas du tout le colon lui-même, mais au contraire le «décivilise» en l'avalissant profondément.

En tête des théories européennes fondatrices du système de l'indigénat, celle de Jules Harmand passe pour être la plus catégorique de toutes. En effet, selon l'auteur de Domination et colonisation, «il faut donc accepter comme principe, prendre comme point de départ, qu'il y a une hiérarchie de races et de civilisations, et que nous appartenons à la race et à la civilisation supérieures» (22).

Et dans la même ligne d'idées, pour sa part, le professeur Gonidec donne de cet état de choses une explication à laquelle il semble difficile d'ajouter quoi que ce soit. D'après lui, deux raisons fondamentales situent et justifient l'exploitation coloniale de l'indigénat systématique. La première, c'est l'infériorité congénitale des populations d'outre-mer. Cette infériorité entraîne la proposition suivante : «s'il est normal de traiter la population d'origine européenne

(21) Aimé CESAIRE, Discours sur le colonialisme, (sixième édition), Présence africaine, Paris, 1955, pp. 11 et 19.

(22) Jules HARMAND, Domination et colonisation, Payot, Paris, 1910, p. 156.

comme la population métropolitaine, il n'en va pas de même pour la population indigène. Celle-ci est différente de civilisation et de formation» (23). La deuxième raison, c'est précisément la nécessité de maintenir l'ordre français. Dans ces conditions, en effet, non seulement le gouvernement des Colonies devait être aristocratique, mais également absolu. Telles sont les principales théories qu'enseignaient les spécialistes des questions coloniales (24). Et les professeurs Rolland et Lampué de préciser entre autres : «qu'en raison du degré de formation des indigènes et de leur nombre, une meilleure surveillance spéciale doit s'exercer sur eux». Ce qu'amplifie encore plus gravement la théorie de Jules Harmand, selon laquelle le colonisateur doit être «le bon tyran». De là, et de manière spécifique au Cameroun, l'indigénat le plus typique est d'origine française. Lorsqu'il fut introduit au Cameroun, en effet, l'indigénat se trouvait déjà en vigueur en Afrique occidentale et équatoriale française. Officiellement, les raisons ayant inspiré la décision française d'étendre, à leur façon, bien sûr, le système d'indigénat au nouveau mandat, peuvent être trouvées dans une intéressante correspondance adressée à M. Doumergue, alors Président de la République française, par M. Daladier, ministre des Colonies, en guise de couverture au décret établissant l'indigénat au Cameroun (25).

(23) P.-F. GONIDEC, Droit d'Outre-mer, Tome 1, Editions Montchrétien, Paris, 1959, pp. 116-117.

(24) Cf. Précis de législation coloniale, par Rolland et Lampué, (troisième édition), no 262, Dalloz, Paris.

(25) Cf. Décret du gouvernement français du 8 août 1924, déterminant au Cameroun l'exercice des pouvoirs disciplinaires, cité dans R. L. BUELL, The Native Problem in Africa, Macmillan, New York, 1928, II, 379-380. A toutes fins utiles, voici le texte de la lettre à laquelle nous référons ci-avant :

On doit savoir qu'à l'esclavage théoriquement supprimé en 1884, avait immédiatement succédé le système du travail forcé dont l'extension incessante déboucha d'abord confusément à la pratique généralisée d'un indigénat encore anonyme. C'est alors que se fixèrent les méthodes françaises, presque diamétralement opposées à toutes les autres utilisées par bon nombre de colons européens. En effet, l'indigénat institué par la France consistait en un système politico-administratif très inégalitaire et singulièrement inéquitable (26). Employé d'abord en Algérie après 1870, l'indigénat fut importé en Afrique Occidentale française dans les années 1880. Et, comme en Algérie, cette institution y demeura vivante jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale. Il va sans dire alors que

(25)(...suite)

Paris, le 8 août 1924

Monsieur le Président :

L'ordonnance du chancelier de l'Empire, en date du 22 avril 1896, réglementait au Cameroun, sous la domination allemande, l'application aux indigènes des peines disciplinaires : les peines prévues étaient l'emprisonnement au fer pour une durée de quatorze jours et la bastonnade et le fouet dans la limite respective de vingt à vingt-cinq coups.

Dès le 14 mai 1916, le Commissaire du Gouvernement, dans les territoires occupés du Cameroun, substituait aux châtiments prévus par la réglementation allemande des peines plus conformes à nos principes de civilisation : l'emprisonnement simple et l'amende.

Toutefois, malgré des analogies certaines, les races indigènes qui peuplent le Cameroun présentent avec celles de l'Afrique équatoriale française des différences sensibles; leur niveau social et moral paraît, dans l'ensemble, plus élevé.

Il semble, dans ces conditions, qu'il y a intérêt à réglementer par un décret spécial cette importante question en nous inspirant du texte déjà proposé pour le territoire du Togo.

(26) Cf. Asiwaju, Anthony Ijaola, «Control through coercion : a study of the indigénat regime in French West African administration, 1887-1946», BIFAN, 1979, série B, vol. XLI, No 1, p. 37-71; Nguyen Ai Quoc (Ho Chi Minh), Le procès de la colonisation française, Editions en Langues étrangères d'Hanoi, réédité en 1962, (cet ouvrage fut publié à Paris en 1925). C'est surtout le chapitre VII : «L'exploitation des Indigènes», qui se trouve être extrêmement pertinent pour le présent propos.

les lois françaises relatives aux conditions d'exercice des libertés tant publiques qu'individuelles s'étaient résolument refusé à quitter l'enceinte territoriale de cet hexagone irrégulier, ou peut-être qu'elles n'avaient simplement pas reçu leur visa d'entrée ni en Afrique Equatoriale française ni surtout pas au Cameroun. Ce fut ainsi le cas, par exemple, de la fameuse loi française du 1er juillet 1901, relative au droit d'association, tout comme d'ailleurs l'avaient été pareillement déjà la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, et celles de 1881, sur la liberté de réunion et de presse. Même quand l'indigénat sera réglementé par le décret de 1924, auquel nous venions de référer aux pages précédentes, ce ne fut que pour renforcer davantage l'existence d'un régime pénal et disciplinaire très spécial, sévèrement taillé à la mesure du préjugé défavorable que l'on s'était fait de l'indigène autochtone. Et de là, on donna à l'indigénat sa formulation systématique.

Cette formulation, au départ, visait uniquement à permettre aux administrateurs des Colonies d'infliger aux indigènes, sans jugement aucun, des peines privatives de liberté. En outre, l'indigénat permettait également à l'administration coloniale d'interdire des activités et de sanctionner la non-observance de ces interdictions par des peines d'emprisonnement et d'amende. Et il faut noter que les pénalités sont prononcées, non par les tribunaux, mais par les administrateurs. Ainsi, de façon générale, par la suite, le système colonial de l'indigénat créait un régime profondément discriminatoire en matière de libertés individuelles et publiques, un régime surtout volontairement partial.

A cet effet, de nombreux textes gouvernementaux confirment que l'indigénat était lié aux discriminations raciales et expliquent corrélativement pourquoi il faisait corps avec le travail forcé, en particulier.

La fonction essentielle de ce régime était de permettre aux autorités administratives d'empêcher à tout prix l'existence de lois relatives aux conditions des grandes libertés fondamentales, en cultivant soigneusement parmi le peuple indigène l'obscurantisme et la dévalorisation de soi; en même temps, les autorités administratives coloniales se devaient aussi d'ignorer délibérément, en particulier, toute liberté humaine fondamentale en usage sur le sol métropolitain.

Autrement dit, les administrateurs des Colonies, de concert avec leurs multiples et divers collaborateurs hiérarchiques, en choisissant, sans nécessité aucune, de priver systématiquement les indigènes autochtones de leurs libertés humaines fondamentales et de leurs droits politiques, choisissaient d'instaurer, ipso facto, un ordre arbitraire, lequel se trouve être, par définition, illégal et illégitime en lui-même.

En dépit de la loi française de 1946, connue sous le nom significatif de «Loi Houphouët-Boigny» - laquelle abolissait théoriquement le travail forcé dans les colonies - cette pratique n'avait pourtant jamais cessé d'exister au Cameroun, jusqu'à très récemment. Toute protestation des indigènes étaient demeurée vaine à l'époque. A preuve, par des résolutions et des requêtes adressées à plusieurs reprises à Monsieur le Président de la République française, l'Union des syndicats confédérés du Cameroun (U.S.C.C.), par exemple, s'était levée vigoureusement contre la

pratique persistante du travail forcé au Cameroun. Dans le même temps, la discrimination raciale frappant les indigènes est manifeste dans tous les domaines à travers le pays : dans les hôtels comme dans les hôpitaux, dans les bureaux et les entreprises comme dans tout cadre commun, qui groupe des Européens et des indigènes camerounais. A preuve, également, le décret français du 19 novembre 1947, qui donne aux chefs de subdivision, non seulement le droit d'infliger des peines de simple police, mais encore et surtout le droit de cumuler plusieurs pouvoirs à la fois. Qu'il nous soit loisible de n'en citer qu'une illustration exemplaire. A Eséka, M. Joud se trouve être à la fois chef de subdivision, auxiliaire du Procureur de la République française, juge de paix, régisseur de la prison, et représentant de l'inspecteur du travail ! Et pour tout dire, dans son cours professé à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, le gouverneur Hubert Deschamps présente en ces termes la synthèse de l'indigénat dont la vocation réelle sera dialectisée en postcolonialisme :

Les chefs sont les administrateurs, qui sont des fonctionnaires français. L'administrateur remplit toutes les fonctions de l'autorité : il est responsable de l'ordre, il est chef de milice, il dresse les rôles, perçoit les impôts, c'est lui qui s'occupe des domaines, c'est lui qui fait les ponts, les bâtiments, qui s'occupent des marchés, de l'élevage, de la protection des forêts, de l'assistance médicale, du développement de l'enseignement; il est également le chef des indigènes (27), il est juge civil et pénal. Il a tous les pouvoirs, on ne peut rien faire sans son autorité, c'est la cheville-ouvrière, le Maître-Jacques de l'administration... Il est très net que le pays est sa chose. De là à employer des possessifs assez comiques : mes routes, mes bâtiments, mes pluies, mes indigènes... (28)

(27) C'est nous qui soulignons, tout au long de cette citation.

(28) Cf. Cours de 1960-1961 : «La communauté française, évolution politique et juridique», p. 25.

7.1.2 *L'indigénat mué en postcolonialisme par un processus de dialectique interne de l'échec*

La problématique qui est évidemment en cause dans cette rubrique c'est le passage du gouvernement strictement dit colonial au gouvernement post-colonial du Cameroun, en d'autres termes, c'est la redoutable question de la transition effectuée entre le régime colonial de l'indigénat et l'Etat camerounais postcolonial proprement dit. Dans la deuxième partie de cette thèse, déjà, en effet, nous avons suffisamment montré qu'il s'agit essentiellement d'une transition fugace : ni continuité pure et simple ni rupture complète entre la situation coloniale d'antan et la situation postcoloniale actuelle de l'Etat du Cameroun. En effet aussi, comme nous venons de le montrer dans le paragraphe qui précède, à la question de savoir ce qu'est l'indigénat, c'est indéniablement le postcolonialisme qui répond aujourd'hui avec la plus grande pertinence.

De la sorte, la mutation de l'indigénat en postcolonialisme a permis de comprendre que le processus colonial du système de l'indigénat fait apparaître celui-ci comme une arme à double tranchant. D'un côté, le colon lui-même, en tant qu'instaurateur du système indigénatique et instigateur de sa mutation, s'est avéré en être la principale victime. En d'autres termes, le colon se fit prendre, pour ainsi dire, à son propre piège. C'est cela que révèle effectivement le texte pathétique déjà cité d'Aimé Césaire. D'un autre côté, et les autochtones et l'Etat post-colonial lui-même, tous également victimes des affres de l'indigénat, dont un ancien gouverneur des Colonies, le professeur Hubert Deschamps, entre autres théoriciens occidentaux, expose succinctement, mais non sans

rigueur, l'ambivalence dans le cadre d'un cours magistral donné à l'Institut d'Etudes politiques de Paris. Nous venons de citer justement ce cours dans les pages précédentes. Dans l'un et l'autre cas, précisément, il s'en dégage une dialectique de l'échec, selon la conception jaspersienne de ce terme, du reste, comme nous l'avons également déjà montré dans la première partie de cette thèse.

Et il faut dire, en d'autres termes, que l'issue la plus certaine du processus colonial de l'indigénat est avérée être l'échec du postcolonialisme dont l'Etat camerounais, en l'occurrence, se présente aujourd'hui comme signe irréfutable. Il est évident que l'ambiguïté, à laquelle a donné lieu la rencontre coloniale historique entre les colons européens et les indigènes autochtones camerounais, demeure à jamais indéniable; en effet, ce que visaient les colons, en instituant l'indigénat, ne correspondait pas aux attentes des indigènes autochtones. Loin de là, au contraire. Et nul ne saurait affirmer que la distance entre les antagonistes en présence ait été vraiment franchie, car l'échec implique nécessairement un vécu intransférable d'un existant à un autre, et ce devant quoi échoue un existant. Ainsi, se produit-il, presque sans cesse, le sentiment tragique d'une coexistence qui ne pouvait être que fatale pour les parties en cause. Parce que l'indigénat a conduit à une brisure de toute la société camerounaise, il reste donc essentiellement un échec, comme cela a été suffisamment explicité plus haut dans l'élucidation des paradoxes avec Karl Jaspers.

Cependant, au Cameroun, plus que nulle part ailleurs, cet échec donne sur une ouverture qui se présente devant l'existant camerounais, même si

celui-ci n'a pu jusqu'à présent s'y frayer un chemin. «L'échec, disait justement encore Karl Jaspers, a fini par être le chiffre suprême car il conduit de la brisure vécue à la Transcendance devant laquelle il échoue». C'est pourquoi il est permis de voir que l'indigénat porte en lui-même le signe dialectique de sa propre réussite, en créant en effet les conditions qui permettront aux indigènes autochtones de mettre fin à la brisure de la société camerounaise. Nous tenterons de décanter cette possibilité de réussite en traitant du phénomène politique de l'unanimisme.

7.2 LA DYARCHIE DU CAMEROUN COMME MODE DE DIALECTIQUE DE L'INDIGENAT MUE EN POSTCOLONIALISME

7.2.1 *L'instauration de la dyarchie au Cameroun*

Qu'il nous souvienne que l'avènement du colonialisme dans les territoires camerounais fut terrible et extrêmement dramatique pour les indigènes surtout durant les lendemains obscurs de la seconde guerre mondiale. Déjà l'installation du pouvoir politique colonial y avait été essentiellement conflictuelle. Cette situation, qui avait donné lieu à des tensions incessantes, s'est accentuée gravement aux dépens des forces antagoniques par l'instauration d'une dyarchie au Cameroun postcolonial. Celle-ci, en effet, n'aura été voulue ni par les indigènes violentés chez eux, ni par les autorités allogènes abusivement dominatrices.

7.2.2 *Double pouvoir et dialectique de l'unanimisme*

La dyarchie du Cameroun désigne le double pouvoir politique qui y a élu domicile des suites de la colonisation européenne : le pouvoir indigène

typiquement camerounais et le pouvoir allogène c'est-à-dire colonial. Cette dyarchie est le fondement politique du divorce au Cameroun. D'une part, elle a fait éclater les structures traditionnelles des territoires du «Kamerun» : structures sociales et familiales, organisations économiques et politiques. Vaincus par les forces coloniales et pliés sous le joug de leur domination, les indigènes camerounais sont contraints au dédoublement. Il n'a pas moins affecté le pouvoir allogène : superficiellement bien établi par les armes et les rouages de l'oppression administrative, mais sans racine aucune et sans une profonde communication interpersonnelle. Ce qui ne peut que provoquer inlassablement le déclinement de l'occupant. Celui-ci devant se contenter d'avaler son propre sans sans mot dire.

7.2.2.1 Le pouvoir indigène

Nous touchons ici à la clarification de deux points essentiels. A la lumière du pouvoir politique indigène camerounais, le pouvoir politique au Cameroun postcolonial apparaît comme radicalement faussé, en outre, même vêtu de la peau «autochtone», en réalité dans l'esprit des indigènes camerounais, il demeure une usurpation détestée, ou simplement (une parure artificielle) un appareil «officiel» très superficiel, réservé aux seuls rapports officiels avec les autorités gouvernementales, - qui sont généralement aussi celles du «parti unique» -.

Il faut relever que, depuis les traditions les plus reculées, les indigènes autochtones des territoires du Cameroun n'ont jamais reconnu aucune autorité exceptée celle de leurs «chefs» de sang, lesquels

président légitimement au destin des familles, des clans, des tribus parfois multiples et diverses, des fractions de peuples, voire des peuples entiers. Autrement dit seul le «chef» de sang est chef; il est la seule autorité réelle, aux pouvoirs légitimes, aux prérogatives reconnues. Il est descendant d'ancêtres fondateurs, ou il est allié par le sang.

De la sorte, le fondement de l'autorité du chef est celle des aïeux et des ancêtres qui détiennent effectivement tous les pouvoirs. Ceux-ci sont transmis au chef en bonne et due forme. Aussi le chef n'est-il jamais tué, parce qu'il a quelque chose de divin. En règle, il est la volonté, la conscience de son peuple. Tant qu'il reste conforme à celles-ci, il exerce sur son peuple tous les droits : il est le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire. Bref, son autorité est virtuellement suprême. Mais pratiquement, la suprématie de l'intérêt général demeure la norme la plus sacrée. Les obligations sociales sont toujours les premières; elles dominent et contiennent les intérêts de quiconque, les droits individuels; le bien collectif l'emporte toujours.

Dans ce sens, le partage est concrètement ici la condition sine qua non pour être chef : c'est un critère essentiel pour valider l'autorité, conquérir le pouvoir, le conserver et l'accroître. Le partage signifie alors la générosité d'abord, et plus profondément aussi le don total de soi-même. Partage des soucis et des responsabilités dans la gérance de la collectivité humaine, partage de l'amour social qui permette à tous et à chacun de s'épanouir pleinement. Avant l'arrivée destructrice des Européens en territoires du «Kamerun», tous les peuples y avaient une organisation sociale hiérarchisée et fortement équilibrée. Dans

l'ensemble le gouvernement des autorités indigènes n'est ni une autocratie, ni une démocratie, ni une aristocratie, selon les acceptions occidentales de ces termes. Les sociétés indigènes n'étaient ni anarchiques ni organiques, mais elles tenaient des trois systèmes précités.

7.2.2.2 *Le pouvoir allogène*

Après s'être vainement camouflé assez longtemps sous une parure humanitaire, l'acte de conquête européenne n'est demeuré qu'une occupation du Cameroun pour ne citer que celui-ci (29). La permanence du pouvoir allogène sur les territoires occupés du Cameroun ne saurait signifier que la colonisation fut une oeuvre désintéressée. Au contraire. D'après le magistrat colonial Raul Salkin, le pouvoir politique allogène, l'occupation et l'exploitation des territoires coloniaux se fondent sur le motif selon lequel :

Le droit de centaines de millions d'Européens, à la satisfaction de leurs besoins et à plus de bien-être prime le droit dérivé de l'occupation erratique du sol par une autre race. Les richesses en vivre et en matières premières de la terre sont une vaste indivision dont la collectivité humaine tout entière est la propriétaire (...) Les peuples plus savants et plus actifs sont, en agissant ainsi, les mandataires de l'humanité et cèdent à un instinct profond (...) Coloniser est affaire de rois, disait-on. (30)

Le pouvoir allogène signifie celui des peuples colonisateurs. Il est essentiellement conçu comme devant imposer sa souveraineté aux indigènes

(29) Fondée sur une civilisation qui est légitimement remise en question aujourd'hui, cette prétention à l'«humanitaire» devient radicalement suspecte, voire illusoire.

(30) Etudes africaines, Editions Augustin Challamel, 17 rue Jacob, Paris, 1920, p. 13-14.

privés non seulement de toute prérogative politique, mais encore et surtout du droit de vivre désormais comme il leur plaît. En d'autres termes, les indigènes sont, en réalité, expropriés de leurs terres; ils sont purement réquisitionnés comme une simple main-d'oeuvre; en outre, on leur exige le paiement de l'impôt sous mille et une formes. De la sorte les déséquilibres intellectuel, économique, politique et social n'ont pu que donner lieu au divorce sous des formes et des manifestations diverses.

7.2.2.3 *Une continuation systématique au grand détriment de la population indigène autochtone*

a) *Nulle différence quant au but ultime poursuivi par le pouvoir gouvernemental*

Cette phrase propositionnelle, selon laquelle la continuation systématique entre le pouvoir politique colonial au Cameroun et le pouvoir politique camerounais postcolonial, constitue en réalité le nerf central de la présente thèse sur l'ontologie du pouvoir politique postcolonial au Cameroun. Quelle différence y a-t-il, en effet, entre les colons européens, français en l'occurrence, qui détenaient les rênes du pouvoir politique du Cameroun et leurs successeurs indigènes autochtones ? Encore que ces derniers, mis en place par la métropole, passent tous pour n'être que leurs satellites au Cameroun. Il va sans dire que les procédés d'exploitation des territoires indigènes, les méthodes de gérance du personnel ou les techniques de gouvernement, varient nécessairement en fonction des circonstances diverses, mais aussi dépendamment des personnes, selon que celles-ci sont plus ou moins compétentes, plus ou moins charismatiques. Toujours est-il qu'aujourd'hui on ne saurait

s'empêcher de constater que le but ultimement poursuivi demeure le même : domination par la force armée, oppression et appauvrissement continuels des populations indigènes en faveur de la métropole. Comme ce fut originellement le cas lors de l'intrusion illégitime «des Blancs» dans les territoires du «Kamerun» et dans la vie quotidienne des indigènes. Toujours est-il qu'en outre, et dans la même ligne d'idées, on ne peut s'empêcher de constater encore aujourd'hui la permanence vivace du complexe des vaincus exploités à fond.

La colonisation fut et demeure une oeuvre essentielle à la croissance et au bien-être exclusifs de l'Europe, en particulier, et de tous les pays colonisateurs en général. Quelle est la preuve qu'ils y ont renoncé ? Et pourquoi le feraient-ils ? Ils ont radicalement entravé non seulement les possibilités du bien-être, mais aussi celles de la croissance des peuples colonisés. Pour le cas du Cameroun, l'administration coloniale a pris soin de mettre en place et aura parfaitement réussi à enraciner au pouvoir des «hommes» à son goût, qui ne semblent n'avoir nullement à coeur ni le souci de «libérer» leurs compatriotes du joug colonial, ni encore moins l'intérêt réel du peuple camerounais. Mais tout se passe comme si entre la visée ultime des gouverneurs coloniaux proprement dits et celle de leurs successeurs camerounais, il n'y a rien de changé.

Nul doute que l'action des pays impérialistes et des gouverneurs coloniaux, spécifiquement conçue, au détriment des peuples indigènes, visait à ne répondre qu'aux impératifs économiques et industriels des nations européennes et à leur politique concertée. On sait que ce vieux monde n'avait alors ni les moyens d'existence ni les matières premières en

suffisance. Que serait-il devenu sans la contribution coloniale, véritable grenier et source indéniable de la production, de la consommation, et même de la vie européenne. On sait également ce qu'il y eut de violence, on sait ce qu'il y a encore d'oppression, de troubles, d'abus et surtout de frustration incessante dans cette immense entreprise d'exploitation complexifiée.

Quand et par qui le pacte colonial institué par les nations européennes a-t-il été rompu ? Ce pacte a paralysé le développement des colonies autant que celui des indigènes autochtones au seul profit des métropoles.

Répandre la civilisation européenne, ses méthodes et ses idées dans les colonies et parmi les indigènes n'a jamais cessé d'y semer de graves troubles. Et on est loin d'en avoir coupé ou même de tenter adéquatement d'en couper aujourd'hui la source. C'est surtout dans le domaine économique que la continuation de la domination et de l'exploitation instituées par la colonisation demeure patente. Le pouvoir colonial, en effet, s'est avéré une machine lourde systématiquement contrôlée, et dont les rouages, impitoyables certes, ne se meuvent qu'avec peine, ou ne bougent même pas du tout.

b) Un pouvoir reçu par indivis

Il s'agit ici d'un vieux principe d'unité. Unité, bien sûr, entre le pouvoir politique colonial proprement et le pouvoir politique postcolonial concrètement exercé au Cameroun par les indigènes, successeurs des gouvernements coloniaux : MM. André-Marie Mbida, Ahmadou Ahidjo et Paul

Biya, qui n'ont pas pris la moindre distance par rapport à leurs prédécesseurs. Au contraire, le pouvoir colonial pur, et d'une façon ininterrompue, leur est transmis par indivis.

En effet, les indigènes autochtones camerounais qui ont combattu le pouvoir colonial ont été, dans l'ensemble, vaincus. Ils représentent le nationalisme proprement dit. Ceux qui détiennent aujourd'hui les rênes du pouvoir et de l'Etat du Cameroun dit l'Etat postcolonial, ont purement et simplement reçu ce pouvoir par indivis.

La décision des colons français et anglais de créer à leur goût ou plutôt d'offrir aux indigènes un Etat dit Camerounais, une autorité, un gouvernement, une administration autochtone, ne résulte pas du tout de leur attachement aux populations locales ou encore moins de leur volonté de construire et développer le Cameroun pour le bien-être et la joie des Camerounais. Loin de là. L'Etat camerounais postcolonial et le pouvoir politique qu'il détient s'avèrent un produit colonial et impérialiste fabriqué pour le seul usage des indigènes vaincus, enlisés voire paralysés dans les labyrinthes de leur défaite.

* * *

CHAPITRE VIII

**CRITIQUE DE L'ESSENCE ET DU FONDEMENT DU POUVOIR SOCIAL
CAMEROUNAIS DANS LES MECANISMES POLITIQUES AYANT CONDUIT
AU POSTCOLONIALISME**

8.0 INTRODUCTION

Dans la rubrique qui précède, nous avons procédé à une présentation critique de la téléologie du pouvoir politique postcolonial. Ce dernier volet de notre thèse vise à compléter cette présentation en l'approfondissant. Il consiste, principalement, en la critique de l'essence du pouvoir social au Cameroun dans les mécanismes politiques ayant conduit au postcolonialisme. Cette critique comporte trois items conclusifs qui sont : primo critique essentielle du pouvoir camerounais postcolonial, secundo critique fondamentale, tertio synthèse de la critique.

8.1 CRITIQUE ESSENTIELLE DU POUVOIR CAMEROUNAIS POSTCOLONIAL : UN TIERCE CONCEPTUEL FICTIF (SOVERAINETE/INDEPENDANCE/UNITE)

8.1.0 *La fausse apparence et la vraie réalité*

La politique extérieure camerounaise menée simplement comme jalon :

A) Avant la constitution de l'Etat camerounais, il existe sans nul doute une politique camerounaise extérieure. Du fait même qu'elle est antérieure à l'avènement de l'Etat, elle est simplement menée comme jalon, précédant et préparant, de manière spécifique, la vie politique qui se trouve être intensément vécue à l'intérieur du Cameroun postcolonial.

B) Il faut dire que, sous le régime de l'Etat du Cameroun postcolonial, en effet, cette politique camerounaise n'est qu'apparence et non réalité; apparence dans ce sens qu'elle n'est que la manifestation des conflits

sans cesse créés et fomentés par le pouvoir colonial en mal d'asseoir sa domination; non réalité dans ce sens qu'elle se trouve être essentiellement une extraversion sociale : elle détourne les indigènes autochtones des réalités existentielles susceptibles d'assurer leur épanouissement, et même qu'elle s'oppose à la vie politique intérieure, la seule.

8.1.1 L'indépendance fictive

8.1.1.1 Avant la démolition coloniale de la société indigène

L'indépendance apparaît comme la capacité d'entrer en relations formelles avec d'autres Etats. Pour le cas du «Kamerun» original (31), il n'y a pas de doute que souveraineté et indépendance sont, au départ, reconnues et respectées par les Européens, déjà dès leurs premières relations. A cet égard, un chirurgien de la Marine britannique, Richard Mather Jackson, donne un témoignage éloquent dans la lettre No 5 du 10 avril 1826, quand il parle de son arrivée sur l'estuaire du fleuve Wouri et qu'à cette occasion, conformément aux civilités usuelles, il honora le roi Akwa d'une visite protocolaire. Selon son témoignage que rapporte ici M. Adamou Ndam Njoya, «le Cameroun peut à juste titre être qualifié de République

(31) Par cette désignation appellative, il faut comprendre qu'il s'agit ici des «principautés» que certains auteurs assimilent aux «Etats». Cf. Adamou Ndam Njoya, Le Cameroun dans les relations internationales, Editions Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1976, pp. 38 ss.

puisque'on y voit deux monarques dont les indigènes semblent entièrement indépendants» (32).

Il faut dire que les commerçants d'abord, et surtout compte tenu de leur grand nombre et de l'importance accordée à leurs activités dans le temps, ne purent s'empêcher, en effet, de reconnaître l'autorité incontestable des rois côtiers, ainsi que la souveraineté et l'indépendance de leur peuple, jusqu'au début du XIXe siècle. Le roi Bell Mbedi et le roi Bell Akwa purent asseoir leur réputation de manière célèbre, en imposant leur loi sur les territoires en bordure de l'estuaire du Wouri. Ainsi les Européens se virent obligés de traiter avec eux d'égaux à égaux. Il en fut de même des représentants des gouvernements britannique et allemand, lorsque ces deux puissances cherchèrent à s'établir au «Kamerun». De toute évidence, il y a lieu de constater, en toutes circonstances, l'établissement de rapports respectueux de la souveraineté des principautés camerounaises.

C'est ainsi qu'après les accords signés avec les Allemands, ces derniers ne se prévaudront pas, tout au moins au début, des droits qui leur sont attribués par les textes; ainsi devront-ils acheter les territoires où seront construits la poste et les bureaux des chemins de fer. De même, ce sont les rois qui, fidèles à leurs traditions ancestrales d'hospitalité et de générosité, vont céder gratuitement des terrains pour la construction d'autres bâtiments d'utilité publique comme l'hôtel du gouvernement, l'hôpital et le palais de justice, etc. De plus, le respect de la

(32) Cité par Adamou Ndam Njoya, *Op. cit.*, p. 39, footnote No (81) : «Journal of a trip to, and from, and residence in the River Cameroons, on board on the Cutter Haford... during the months of march, april and may 1826», Bibliothèque de Liverpool, édité par Roland Jackson.

souveraineté des indigènes autochtones apparaît encore plus manifestement par le respect des droits reconnus aux autorités côtières, par exemple dans les stipulations des accords de 1884. De toute façon, il y a respect de part et d'autre comme en témoigne Robertson (33). Même si l'on doit cependant avouer que la puissance matérielle, voire la force des armes ou toute autre, est indispensable pour garantir la souveraineté et pour maintenir l'indépendance, il serait abusif - ou purement erroné - de considérer que les rois et les chefs Douala, pour ne nommer qu'eux, n'avaient qu'une autorité de façade. Qu'il nous soit loisible de recourir à la «commie» (34) en guise de preuve. La commie, c'est-à-dire les impôts et les taxes, «doit être payée par an comme jusqu'à présent aux rois et chefs», soulignent bien les accords germano-Douala (35).

8.1.1.2 *La démolition coloniale*

a) *Le contexte éclairant l'échec du combat nationaliste pour l'indépendance du «Kamerun»*

L'accession à l'indépendance d'un Etat est évidemment liée à une gamme de transformations nécessaires et à bon nombre de modalités de principe tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Parmi ces modalités théoriques et pratiques, tout comme parmi ces transformations usuelles

(33) Cf. «Histoire générale du voyage, Londres, 1819», citée par Etudes Camerounaises, vol. I, septembre-décembre 1948, nos 23-24, I.F.A.N. (O.R.O.S.T.O.M.), Yaoundé.

(34) Il s'agit d'un dérivatif du mot anglais «income» : impôt sur le revenu que tout habitant du pays doit payer aux souverains. Le Rév. Père Engelbert MVENG mentionne ce terme dans son étude sur l'expropriation des biens fonciers.

(35) Cf. «Mémoire sur l'expropriation des biens fonciers des indigènes de Douala», présenté au Conseil du contentieux du Cameroun du professeur Engelbert MVENG dans Document des archives de la famille Jean-Louis de Virel, Collection Documents et Archives pour l'histoire de l'Afrique, Yaoundé, Faculté de Lettres.

nécessaires à tout nouvel Etat indépendant, nous ne voulons retenir que celles qui mettent le plus en lumière la spécificité politique du Cameroun et l'intérêt philosophique de cette étude critique. En d'autres termes, les considérations purement juridiques ou les spéculations académiques sur l'évolution du Droit international n'entrent aucunement en compte dans le cadre de ce travail. Il en est de même de l'entrée du Cameroun dans la communauté internationale. C'est-à-dire, d'une part, de la reconnaissance du Cameroun comme Etat et comme gouvernement par le droit international, d'autre part, de l'établissement des relations diplomatiques entre le Cameroun et d'autres Etats.

Pour comprendre les aspects particuliers de la question de l'indépendance au Cameroun, il faut se reporter à la situation propre des populations autochtones elles-mêmes face à l'Etat camerounais. Et cette situation est avérée fortement éclairée, entre autres faits, par les débats qui se déroulent à l'Organisation des Nations Unies, notamment pendant les mois de février et mars 1959. Mais encore faudra-t-il préalablement savoir que de tels débats houleux font logiquement suite à la volte-face subitement opérée par la France sur la question de l'indépendance du Cameroun. Ce fut, en effet, un incroyable coup de théâtre créé par le dépôt du mémorandum français : une palinodie qui, contre toute attente, demandait simultanément l'abrogation de la tutelle avec l'accession immédiate du Cameroun à l'indépendance fixée impérativement à la date du 1er janvier 1960.

Mais grâce à la composition politique (36) de l'Assemblée générale de l'O.N.U. en fin 1958 début 1959, la France, presque sans peine, réussit à faire endosser cette procédure par son gouvernement satellite récemment installé à Yaoundé, et bien sûr avec l'accord évidemment présumé de l'Assemblée législative que l'on connaît.

La contestation non moins virulente, présentée par les associations indigènes camerounaises et par les partis d'opposition des autochtones, devant toutes les instances internationales, fut étouffée par la France et radicalement anéantie. La protestation et les revendications des populations du «Kamerun», non seulement contre cette procédure cavalière mais également contre la date expressément hâtive en vue de précipiter les événements au détriment des premiers intéressés, se sont avérées purement vaines. De cette manière, il va sans dire que le point de vue qui l'emporta devant la IVe Commission de tutelle de l'Assemblée générale de l'O.N.U., ne saurait nullement être celui du gouvernement ou de l'Etat vraiment camerounais, ni surtout celui du peuple indigène autochtone.

Devant la IVe Commission de tutelle des Nations Unies, en effet, le 27 février 1959, M. Ahmadou Ahidjo, sous l'instigation éhontée du représentant de la France, M. Kosciusko-Morisset, rejette le principe des élections préalables que réclamaient les représentants du peuple camerounais. Le prétexte avoué et soutenu par la France était que la consultation populaire ne pourrait intervenir au Cameroun qu'après la proclamation de l'indépendance. Face à cette obstination volontaire des

(36) Au sujet de ce problème épineux, l'on peut utilement consulter : Eyinga ABEL, Op. cit., pp. 176-186.

autorités administrantes contraire à la volonté des populations camerounaises, la force prit nettement le dessus. Les pétitions adressées aux instances internationales, par les peuples du Cameroun, ne réussirent point à faire entendre raison. Tels furent, à la fois, le contexte éclairant et la signification profonde de la Résolution 1349 (XIII) adoptée le 12 mars 1959 par l'Assemblée générale de l'O.N.U. (37)

Il faut noter le caractère essentiellement hétéronomique de l'indépendance ainsi offerte au Cameroun. La source explicative de cette «indépendance fictive» tient donc de l'O.N.U. En effet, après le dérapage fatal des nations européennes industrialisées et les horreurs occidentales de la deuxième guerre mondiale, le destin des territoires du «Kamerun» lié à celui des populations autochtones indigènes se trouvait alors entre les mains de l'Organisation des Nations Unies devant décider de la souveraineté et de l'indépendance camerounaises. L'O.N.U. cautionnait, sans ambages, le pouvoir et la politique des autorités coloniales pour chambarder toute souveraineté indigène au sein des territoires du Cameroun; de même l'O.N.U. fixa-t-elle, pour l'indépendance camerounaise, des modalités discriminatoires et contraires aux dispositions pertinentes de la Charte même qui pourtant régit cette organisation internationale. On sait que la tension n'avait jamais cessé de monter entre les colons européens et les nationalistes camerounais, notamment depuis les années 50. Et nul n'ignore que cette situation s'était dramatiquement détériorée, atteignant un seuil de non retour depuis le complot colonialiste de 1955. Dans un tel contexte, cela va sans dire, la

(37) Sur ce problème et les documents ayant trait aux débats, cf. : U.N. DOC/A/C4 SR 845-871; Revue des Nations Unies, 1959; A.C. 30e session, Annexes U.N., DOC A/409.

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 13 mars 1959, n'a fait qu'hypothéquer la véritable indépendance au Cameroun. Cette Résolution, en effet, qui manifestement injuste, rejetait toute idée d'une consultation populaire sous le contrôle de l'O.N.U., au Cameroun français avant l'indépendance, a cependant été rendue possible, principalement, à cause de ces trois faits : le précédent togolais, qui venait juste d'échauder les colonisateurs, la prise du pouvoir en France par le général Charles de Gaulle, et la composition politique de l'Assemblée générale de l'O.N.U., sinon de connivence, du moins largement favorable à l'Occident.

Dire de l'O.N.U. qu'elle était l'instance internationale suprême, et la plus compétente en la matière, ne tient pas d'une lapalissade. Mais cela montre plutôt jusqu'à quel point l'impact de la fameuse Résolution du 13 mars 1959 a pu être déterminante pour l'avenir du Cameroun et de ses relations internationales tout ensemble. Elle a coupé court à toute vie politique normale au Cameroun, et de façon plus inquiétante au Cameroun français, en y donnant lieu à la proclamation d'une indépendance purement fictive. En d'autres mots, elle a empêché la construction d'une base nationale démocratique, qui implique des choix libres de la part de la population, des choix responsables susceptibles de favoriser l'épanouissement des indigènes autochtones et l'éclosion du développement économique.

L'acte de l'Organisation des Nations Unies s'est lui-même condamné à l'échec en faisant échec à la libre consultation des populations camerounaises. De la sorte se trouvait grippé l'appareil administratif

colonial, et avec lui ankylosée, ipso facto, sa créature franco-Ahidjo, de même que toute la chaîne des complices entièrement acquise à la domination d'un pouvoir politique allogène conformément au plan colonialiste de 1957. Celui-ci, en effet, se devait d'imposer aux populations indigènes camerounaises une indépendance hétérogène essentiellement fondée sur le militantisme forcé dans un «parti unique», de mauvais aloi, du reste, une indépendance économiquement vidée de toute substance, et qui, par-dessus le marché, exposait à la vindicte et à l'ostracisme de l'Etat franco-Ahidjo, tout Camerounais qui ne se rallierait pas inconditionnellement à l'ordre néocolonial, devenu tout à coup «l'ordre public camerounais» (38).

*b) Le début du postcolonialisme au Cameroun :
l'institutionnalisation à Yaoundé
du pouvoir politique postcolonial camerounais*

Il est évident que tout ne pouvait nullement se terminer avec les décisions new-yorkaises, minutieusement élaborées avec la diplomatie qui caractérise encore aujourd'hui le siège de l'Organisation des Nations Unies, à Manhattan. En effet, outre les actes de l'O.N.U. sur la question de l'indépendance camerounaise chambardant souveraineté et autonomie des autochtones indigènes, il faut savoir qu'à l'intérieur du pays, les jeux avaient été faits déjà en 1955. Le fait décisif à cet égard s'est avéré, sans nul doute, la collusion fatale entre l'administration colonialiste commandée à l'échelon local par le gouverneur Roland Pré, et le mouvement nationaliste camerounais rassemblé sous l'égide éclairée de M. Ruben Um Nyobè. Mais les colons s'avisèrent très soigneusement de corrompre

(38) Eyinga ABEL, Op. cit., p. 261.

aussi certains autochtones. Et sous les apparences du pouvoir, ils vêtirent ceux-ci d'un masque social immunisé probablement contre «le bon sens», et très certainement contre tout bon sentiment humain et fraternel à l'égard de leurs compatriotes camerounais. Et de la sorte, «à peine installé à Yaoundé en 1957» (39), comme le constate très judicieusement le Dr Eyinga Abel, ce pouvoir prostitua immédiatement et son essence même et son autorité; et sans retenue aucune il se livra au même processus d'extrinsisation déjà mis en marche par le pouvoir allogène. En effet, le nouveau pouvoir de Yaoundé n'était que trop apparemment indigène et tenu en respect par une armée étrangère dont il n'était pas dit qu'elle protégerait l'intérêt national camerounais. Loin de là, au contraire, elle prit fait et cause en faveur de l'administration coloniale, sans aucun bénéfice d'inventaire, à l'étonnement général du peuple camerounais tout entier presque éberlué et miséré.

Une vaste entreprise de ratissage de tous les territoires du Cameroun pour démanteler définitivement le nationalisme des indigènes afin d'asseoir la domination systématique d'un pouvoir politique allogène et renforcer les rouages de l'administration colonialiste. Le couronnement du succès de cette dure épreuve de force aura donc lieu le 1er janvier 1960. Son apogée, c'est la «proclamation solennelle de l'indépendance» fictive. Et cette date marque alors l'inauguration du début de l'ère postcoloniale en même temps qu'elle donne à l'institutionnalisation du pouvoir politique postcolonial au Cameroun sa véritable signification plénière.

(39) Eyinga ABEL, *Op. cit.*, p. 259.

Cette situation camerounaise fut, à la fois, non seulement malsaine, mais surtout radicalement faussée. En effet, en France, pour ne citer qu'un fait en guise d'illustration exemplaire, au sein de la communauté camerounaise résidant à Paris et dans la région parisienne, le 1er janvier 1960 s'est déroulé dans un climat d'incertitude extrême, de contradictions flagrantes et d'oppositions manifestes. Tandis qu'une infime minorité de Camerounais allaient s'imbiber d'alcool et s'enivrer de danses macabres ou cyniques au Palais d'Orsay, où le représentant officiel en France des autorités néocoloniales, M. Charles Onana-Awana, avait organisé à grands frais de véritables orgies, la très grande majorité camerounaise, par contre, ne se gênait pas du tout de pleurer à chaudes larmes, le sort évidemment lamentable de leur pays.

Principalement, à Paris, en effet, une fraction importante de Camerounais assistait à une veillée funèbre au Foyer des étudiants. Le 1er janvier 1960 avait été déclaré «Jour de deuil» par l'U.N.E.K., le 28 décembre 1959, au moment de son dernier congrès annuel. Ce ne fut pas du tout un cas isolé. Au contraire, la vie était loin d'être rose même et surtout au Cameroun. A Yaoundé, pour ne citer qu'un cas, l'atmosphère était extrêmement amère. En effet, pour les habitants de la capitale politique du Cameroun, le 1er janvier 1960 a été, non pas la grande fête populaire de la libération qu'il aurait dû être, mais très visiblement, un jour d'exhibition abusive des forces militaires franco-Ahidjo, après une nuit d'angoisse et d'anxiété où l'appréhension se lisait sur tous les visages en commençant par ceux des interlocuteurs administratifs littéralement contraints d'arborer un enthousiasme superficiel que commandaient, pour la circonstance, des artifices protocolaires gloutonnement avalés.

8.1.1.3 *L'hétéronomie de l'indépendance camerounaise*

Dans la même ligne d'idées, il faut définir ici la fonction hétéronomique (40) du pouvoir politique par opposition à l'autonomie. Ce qui veut dire que dans le cas camerounais dont il est question ici, la proclamation de l'indépendance se trouve être l'aboutissement d'un processus politique imposé aux indigènes autochtones par un pouvoir politique extérieur, et ce, par l'usage des méthodes d'oppression ou des contraintes discriminatoires, renforcées par un pouvoir législatif hétérogène, du reste vigoureusement contesté par les forces nationalistes camerounaises et par des mouvements de libérations anticolonialistes.

L'Union des Populations Camerounaises (U.P.C.), devenue par la force des événements le porte-étendard de cette lutte politique, aura hardiment revendiqué, pour sa part, durant bien plus que deux décennies, l'indépendance du «Berceau de nos ancêtres», que l'opposition colonialiste franco-britannique s'est entêtée à renvoyer définitivement aux calendes grecques. Mais il faut nécessairement souligner aussi que le problème de l'hétéronomie de l'indépendance politique camerounaise ne pouvait qu'évoluer, et par conséquent, se complexifier. En effet, depuis le «temps colonial» proprement dit jusqu'au «temps du maquis» les divers

(40) On peut utilement lire : Hélène CARRERE D'ECAUSSE, Staline. L'ordre et la terreur, Flammarion, Paris, 1979; Jean-Pierre COT et Jean-Pierre MOUNIER, Pour une sociologie politique, Editions du Seuil, Point/Politique, Paris, 1974; M. MERLEAU-PONTY, Humanisme et terreur, Gallimard, Paris, 1947, Collection «Idées», 1980. Nous nous permettons de faire remarquer ceci : outre l'ambiguïté généralement caractéristique de la philosophie de Merleau-Ponty, il faut retenir qu'il s'agit ici d'une réflexion critique sur les diverses formes de la violence. Dans ce sens, il serait intéressant de dégager la pertinence des oeuvres sus-mentionnées pour élucider l'hétéronomie de l'indépendance camerounaise. Mais cela est une autre paire de manches.

acteurs antagonistes ont progressivement déterminé leurs camps et durci leurs positions en précisant leurs programmes. Et les enjeux en cause, de plus en plus précis également, sont apparus très distinctement et d'autant plus périlleux. Il en est de même de l'objet véritable des luttes : en premier lieu, la réunification des territoires du «Kamerun», mais aussi, sur-le-champ, leur indépendance. Telle fut bel et bien la seule et l'unique (41) gageure. C'est le lieu de dire alors qu'il y a, d'un côté, l'immense peuple de tous les Camerounais : les patriotes, les mouvements nationalistes, une multitude de partis politiques aux tendances internes plus ou moins divergentes, évidemment. De l'autre côté, toutes sortes d'antipatriotiques : les colonialistes, les autorités administrantes, principalement britannico-françaises; dans une certaine mesure, on peut y ajouter aussi l'O.N.U., et même, pourquoi pas signaler «l'opinion» internationale.

En d'autres termes, les nationalistes ne réclamaient que l'indépendance, mais évidemment avec elle, la souveraineté et l'unité du Cameroun. Ce à quoi, vigoureusement, s'opposait l'administration coloniale avec la complicité de ses agents satellites autochtones. Contraints à se regrouper, en fin de compte, sous la bannière forcenée franco-Ahidjo, ces derniers redoutaient farouchement la tenue d'une élection générale que le peuple, presque tout entier, s'époumonait à réclamer en vain. Seule, en effet, cette élection générale aurait dû permettre aux indigènes autochtones camerounais de se doter d'une politique nationale, ou mieux encore, d'un pouvoir politique réellement autonome, de façon à se donner

(41) Il ne faut jamais perdre de vue que la réunification et l'indépendance et la non-intégration dans l'Union française sont inséparablement reliées à une seule et même unité de point de chute.

non seulement des dirigeants légitimes vraiment représentatifs du peuple, mais aussi et surtout des institutions opératoires adéquates. Il faut dire également que seule l'Organisation des Nations Unies se trouvait en mesure d'offrir au peuple camerounais des conditions irréprochables d'impartialité qu'il espérait, en vue d'organiser l'indépendance réelle du pays. Hélas ! ce ne fut malheureusement pas le cas.

Les revendications du mouvement nationaliste échouèrent de façon lamentable. Toutes leurs démarches tombèrent à l'eau. Les demandes réclamant la dissolution de l'Assemblée législative furent purement et simplement rejetées. De même que fut écartée la suggestion voulant qu'avant la proclamation de l'indépendance une constitution fût élaborée et soumise à l'approbation du peuple dans un référendum sous le contrôle de l'O.N.U. Enfin, il faut savoir que, parmi tous ces problèmes, aucun ne fut résolu dans l'intérêt du Cameroun, c'est-à-dire rien n'aboutit à la satisfaction des populations indigènes autochtones. Bref, on doit se rappeler qu'en décembre 1956, le gouverneur colonial Pierre Messmer, redoutant, non sans raison, toute élection libre au Cameroun, - celle-ci pouvait mettre fin au régime des interlocuteurs administratifs, et représentait par conséquent un danger pour la visée colonialiste - se dota indûment des pouvoirs discrétionnaires afin de nommer(42) abusivement M. Ahmadou Ahidjo président de l'Assemblée territoriale, au grand mépris de toute souveraineté.

(42) «Il était hors de question que M. Ahmadou Ahidjo puisse être élu, même dans sa ville natale, dans une consultation libre où les électeurs auraient eu à choisir eux-mêmes leurs représentants». Cf. Eyinga ABEL, Op. cit., p. 200.

8.1.1.4 Une indépendance qui ne signifie rien d'autre que le contrôle exclusif de la France au Cameroun

D'office, cette nomination totalement arbitraire faisait de M. Ahmadou Ahidjo le porte-étendard des gendarmes satellites du pouvoir colonial au Cameroun. Depuis lors, les électeurs camerounais n'ont plus eu droit à choisir eux-mêmes leurs représentants, ni encore moins le droit à la souveraineté pour choisir leur dirigeant dans une consultation libre. Toutes possibilités d'une élection loyale étant dorénavant exclues, à l'aide de procédures systématiques réduisant au silence la voix du peuple et érigeant en interlocuteurs exclusivement valables des hommes qui, non seulement disposent de moyens répressifs pour s'arroger une représentativité indûe, mais encore et surtout disposent de moyens pour éviter carrément l'entrée en scène des populations elles-mêmes.

En outre, force est de constater que l'ordonnance No 58-1375 du 30 décembre 1958, portant le nouveau statut du Cameroun, vidait précisément ce pays de son «autonomie interne». En effet, dix conventions, dont un accord militaire secret, annexées à cette ordonnance, légalisaient, ou plutôt institutionnalisait la dépendance et la subordination de ce gouvernement satellite des interlocuteurs camerounais agréés. Qu'il nous suffise, en guise d'illustration, de citer ici l'article 2b de ce nouveau statut, qui ne laissait planer aucun doute quant à la dépendance ou à la subordination de «l'Etat du Cameroun» à l'autorité coloniale française :

... Le Haut-Commissaire est tenu informé par le premier ministre du fonctionnement des institutions camerounaises.

Les lois, règlements et actes administratifs camerounais lui sont communiqués avant promulgation, publication ou mise en application.

Dans un délai de dix jours francs, il peut en demander une nouvelle lecture ou un nouvel examen qui ne pourront être refusés.

Après nouvelle délibération ou nouvel examen, le Haut-Commissaire peut, dans les mêmes délais, s'il estime ces actes contraires aux dispositions du présent statut, aux traités et accords internationaux ou, d'une manière générale, à la légalité, saisir le Gouvernement de la République française, après avis du Conseil d'Etat, peut par décret annuler l'acte soumis au recours dans un délai de trois mois. Ce délai est suspensif.

Dans tous les cas, il est indéniable que dépendance et subordination de l'Etat camerounais au Gouvernement de la République française, pour ne nommer que celle-ci, sont encore davantage plus flagrantes en tout ce qui concerne le domaine économique. Ce dernier, encore aujourd'hui, en effet, continue de relever directement de l'autorité du Gouvernement de la France, en particulier, et indirectement, en général, de celle des puissances occidentales industrialisées. Pour ce qui est de la France, on peut se contenter de mentionner, comme illustration exemplaire, l'article 1er de la «Convention franco-camerounaise relative à la monnaie et au commerce extérieur». Entre autres compétences, voici celles que ladite convention réservait au gouvernement de la République française colonialiste :

La définition de l'unité monétaire, la fixation des parités monétaires, le contrôle des changes et la coordination du commerce extérieur.

L'émission des billets de banque et des monnaies métalliques confiée à l'Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun et au contrôle duquel l'Etat camerounais demeure associé.

La réglementation et l'organisation des activités bancaires du secteur privé ainsi que la direction du crédit, qui relève des attributs du comité monétaire de la zone franc, au sein duquel l'Etat camerounais sera représenté.

De la sorte, ce qui était - et demeure - vrai pour la monnaie et le commerce extérieur, l'est également pour les autres domaines envisagés dans les conventions, à savoir : la défense et l'ordre public, la justice, la culture, l'aéronautique civile, la navigation maritime, la météorologie, etc. Dans ces différents domaines et par le truchement des accords franco-Ahidjo, accords inégaux et ordinairement secrets, Paris se réservait ainsi le véritable pouvoir de décision, aussi s'empressait-elle, par un volte-face minutieusement calculé, de «donner» au Cameroun une indépendance purement fictive.

Ce qu'il faut mentionner ici, enfin, c'est que la quiddité purement fictive de l'indépendance du Cameroun, déjà prévisible pendant le temps de la «légitimité coloniale» (soit de 1948 à 1955), est apparue plus clairement encore durant le «temps du maquis» (soit de 1955 à 1958). Quant au temps de la consommation (43) immédiate (soit de 1958 à 1960), il

(43) Tout comme l'expression «indépendance fictive», abondamment mise à contribution dans cette rubrique, cette terminologie peut, à première vue, paraître équivoque. Pour être bien comprise, elle se réfère essentiellement ici au problème des «patriotes» ou des «anti-patriotes». Problème de principe, qui reste - et probablement restera encore - non
(suite...)

se trouve être marqué comme au fer chaud par une lutte acharnée, qui bat son plein sur divers fronts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires du «Kamerun». Ne sonne-t-il pas le glas des tensions ultimes ? En effet, le 1er janvier 1960, tous les jeux sont faits. Comme en témoigne ce document présenté devant la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies :

...Les arrestations en masse se poursuivent dans tout le Cameroun et les troupes françaises venant de l'Afrique Equatoriale française, d'Afrique Occidentale et d'autres territoires, continuent à être envoyées au Cameroun. Si de tels faits se produisent sous le régime de la tutelle, il est facile de voir ce qui se passera après l'indépendance en 1960, lorsque le pays sera sous le contrôle exclusif de la France (44).

En d'autres termes, il est clair que le gouvernement camerounais, qui a accédé au pouvoir suprême le 18 février 1958, et qui y est demeuré stable et ceci jusqu'à ce jour (45) n'est que la continuation ininterrompue du gouvernement colonial. C'est toujours le même et unique pouvoir qui se trouve en poste à Yaoundé. Selon cette considération, le 1er janvier 1960 ne marque donc en réalité que la prise du contrôle exclusif du Cameroun par la France.

(43)(...suite)

résolu, tant et aussi longtemps que tous et chacun des Camerounais ayant versé leur sang pour la Patrie Camerounaise seront présentés dans l'histoire officielle comme des «coupables», pour avoir résisté au colonialisme ou pour avoir mis en question la légitimité d'un gouvernement colonial. Dans ce sens, le premier gouvernement authentiquement camerounais sera un gouvernement nationaliste : le tout premier qui aura le patriotisme de réhabiliter dignement dans l'histoire camerounaise M. Ruben Um Nyobé et tous ses vaillants compagnons de lutte (morts ou vivants), en leur décernant, à tous et à chacun, médailles ou promotions, au nom de la Patrie camerounaise.

(44) Documents officiels de la XIIIème session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., A/C.4/S.R. 857, p. 616.

(45) C'est-à-dire, à l'époque de la soutenance de la présente thèse : avril 1990.

8.1.2 *La souveraineté fictive*

Le problème qui est en cause ici, c'est principalement celui de la souveraineté du peuple camerounais. Mais il importe de l'examiner à la lumière de la critique faite à l'Etat du Cameroun postcolonial, parce qu'il s'agit de la souveraineté fictive du peuple à l'intérieur de cet Etat qui, malgré la déclaration formelle de l'indépendance, comme nous venons de le montrer dans les pages précédentes, demeure lui-même sous la tutelle indéniable des puissances étrangères. Pour cette raison notamment, on doit soigneusement écarter toute confusion éventuelle entre la souveraineté et la démocratie.

Il va de soi que la distinction entre souveraineté et démocratie ne saurait nullement être mise en question. Par souveraineté, il faut entendre le pouvoir suprême, alors que la démocratie signifie le pouvoir du peuple. Et l'on doit savoir que la démocratie n'est pas la seule forme du pouvoir suprême. Mais il ne reste pas moins que l'on peut, voire l'on doit toujours parvenir à ouvrir la démocratie à l'épiphanie de la souveraineté et vice versa. En outre, la souveraineté nous apparaît comme étant conceptuellement et logiquement inhérente à la pratique de la démocratie réelle. Et l'on pourrait même, si besoin en était, montrer que le rapport entre la souveraineté et la démocratie - et inversement - est de nature dialectique. Mais cela est tout une autre paire de manches.

En régime démocratique, le peuple, en effet, dispose du pouvoir suprême, et constitue réellement la source exclusive du pouvoir politique. Ainsi

le peuple seul dispose-t-il de la souveraineté. Concernant le sujet qui nous préoccupe dans cette thèse, c'est le lieu de dire avec pertinence que, dans le cas du Cameroun, nous assistons à l'antonyme de la démocratie. En effet, le Cameroun présente un type particulier de régime politique dans lequel le colon a bel et bien réussi à créer une souveraineté fictive du peuple, dans laquelle le pouvoir souverain se retrouve entre les mains d'un seul individu. Et celui-ci en use comme d'un bien exclusivement personnel; de ce fait même, cet individu apparaît comme la source du pouvoir dans l'Etat camerounais.

Ce fait est d'autant plus vrai, et davantage plus inquiétant qu'à aucun moment de l'histoire politique du Cameroun, aucune institution politique ne fut jamais une manifestation réelle de la volonté populaire, que ce soit dans l'origine de ces institutions, dans leur fonctionnement ou même parfois dans leur disparition. A preuve, quelques illustrations exemplaires tout à fait indéniables.

D'une part, «l'inutilité d'une consultation populaire» conclut le Rapport Gerig présenté à l'O.N.U. (46) Un autre exemple : le peuple camerounais n'a jamais été consulté, ni encore moins autorisé à choisir ou simplement à exprimer son point de vue sur des questions importantes concernant son destin, dont le colonisateur occidental franco-britannique porte seul et l'initiative et l'entière responsabilité. Parmi ces questions fondamentales, il faut citer :

(46) Eyinga ABEL, Op.cit., p. 273.

Les divisions lamentables du «Kamerun» précolonial et la bipartition funeste de l'«ex-Kamerun allemand».

Le complot colonialiste de 1955.

L'ignominieux refus des élections démocratiques en 1959 par les autorités administrantes.

Le démantèlement du Cameroun britannique.

Enfin «l'abomination de la désolation» éclate avec la mutation inattendue de la République fédérale du Cameroun en République Unie du Cameroun.

8.1.3 Une unité fictive

8.1.3.0 Introduction

L'expression incontestable de la vérité historique politico-camerounaise laisse apparaître une oeuvre dont l'idéal colonial est loin d'être celui d'unir les diverses tribus, les multiples langues et la variété des peuplements du «Kamerun». Au contraire, tout est résolument mis en place pour les détruire en profondeur, en simulant la construction artificielle d'une unité de parade. En effet, uniformiser les indigènes autochtones tombés sous le joug de la domination coloniale est avéré la grande entreprise des administrateurs européens en territoires camerounais. Cette uniformité superficielle imposée de force par le carcan de la discipline européenne militarisée, et par les structures administratives

allogènes, du reste, perpétuellement contestées, s'est finalement soldée par des divisions sociales échelonnées à tous les niveaux. Et ces divisions ont ainsi brisé toute unité réelle, non seulement celle de la symbiotique territoriale, mais également et surtout celle de l'homme camerounais lui-même.

8.1.3.1 L'unité du «Kamerun» précolonial

Anciennement c'étaient divers peuplements harmoniques dans une symbiotique territoriale au relief pluri-structural.

1) La symbiotique territoriale camerounaise

L'unité des territoires du «Kamerun» était, en effet, demeurée réelle tout au long des périodes précoloniales. Une unité naturelle indéniable, harmonisée par les contrastes du relief, et vivifiée par la variété des paysages et la diversité des peuplements humains. Ainsi reconnaît-on aujourd'hui que c'est davantage grâce à l'harmonique de la pluralité des cultures indigènes que l'unité symbiotique camerounaise fait apparaître ce territoire comme «l'Afrique en miniature», sans aucun doute.

C'est que le «Kamerun» se trouvait être une symbiose véritable, et à tous égards, pour ainsi dire, comme un centre d'équilibre continental. En d'autres mots, le «Kamerun» se situe comme au coeur même de l'Afrique dont il se constitue en une unité naturelle, la plus caractéristique de toutes. Résumant, pour l'essentiel, les formes structurales et le relief du continent dans son ensemble, le «Kamerun» s'avère l'unique dorsale où

repose et s'articule toute l'Afrique. En effet, la dorsale kamerunaise s'allonge depuis l'océan Atlantique, à l'île de Sao Tomé, jusqu'au puissant massif du Tibesti. Du sud vers le nord, elle est constituée de massifs relativement isolés : Mont-Cameroun, Rumpi Hills, puis des hauts plateaux de l'Ouest qu'épousent ceux de l'Adamaoua, enfin des monts Mandara. La dorsale kamerunaise surplombe toutes les autres formes de relief, et de la sorte, rappelle instantanément la zone des fractures de l'Afrique orientale. En outre, elle joue le rôle de véritable château d'eau, d'où divergent la plupart des rivières et fleuves importants. Ceux-ci sont répartis en quatre bassins hydrauliques à savoir : le bassin de l'Atlantique, le bassin du Congo, celui du Niger et celui du Tchad.

Il faut dire aussi que l'unité naturelle du territoire kamerunais apparaît comme un ensemble symbiotique que forme le plateau qui, étagé au sud de la dorsale de manière à composer un bourrelet au nord du territoire, constitue, par rapport à l'ensemble du continent africain, une forme de relief très nettement dominante. Les monts Mandara se dressent de part et d'autre de la frontière nigéro-camerounaise, alors que l'Adamaoua déborde largement le Cameroun comme tel d'Ouest en Est. Quant au plateau sud-camerounais, il s'étend jusque dans les pays voisins situés au sud et à l'est du Cameroun. Là-bas aussi, s'enfoncent solidement les racines camerounaises.

Autrefois, cette situation idyllique a fait pleinement éclore l'indigène autochtone des territoires du Rio dos Camaroes. Et il est aujourd'hui devenu Camerounais. Cette éclosion fut portée au comble entre le XVe et le XIXe siècle, juste avant les percées coloniales des premiers

missionnaires européens. De nos jours, il est facile de montrer qu'à l'intérieur de la courbe triangulaire des territoires du «Kamerun», le caractère commun le plus typique, propre aux indigènes autochtones, c'est sans doute l'intégration mutuelle de leurs diversités. Dans la même ligne d'idées, leur tradition philosophique dominante, ou la plus marquante, c'est également cette «terre de participation» incontestable, particulièrement spécifique à leurs situations géo-climatiques et socio-politiques. En effet, depuis le zénith du Théôn Ochéma, ce célèbre «char des Dieux» qui culmine l'unité camerounaise réelle, dont la diagonale historique projette une verticale ascendante «entre l'océan atlantique et le Lac Tchad, (où) le triangle camerounais s'inscrit un grand pont aux perspectives fuyantes» (47). Un pont naturel qui relie non pas deux personnalités, non pas deux terres, mais deux eaux. De même que l'eau se trouve être, en effet, symbole d'une unité presque toujours mystérieuse, l'unité réelle du «Kamerun» précolonial fait apparaître une coloration métaphysique. Elle fut essentiellement paradoxale : «hétérogène à l'extrême, véritable microcosme de l'Afrique» (48).

2) *L'harmonique des peuplements camerounais*

Le peuplement du «Kamerun» est des plus anciens dans le continent africain. Il remonte à l'époque des nuits préhistoriques les plus reculées. Avant la colonisation, en effet, les différentes migrations, qui ont abouti à la formation de nombreuses ethnies participant de la même

(47) Engelbert MVENG, *Op. cit.*, p. 17.

(48) Jean-François BAYART, «L'Union Nationale Camerounaise», *Revue Française de Science politique*, vol. XX, no 4, août 1970, p. 681.

origine, ont contribué à façonner harmonieusement des modes de vie distincts, mais mutuellement respectueux et complémentaires les uns des autres. Nombreux sites préhistoriques découverts un peu partout dans le pays, en ont attesté les faits suivants. Dans la région de l'extrême nord du Cameroun actuel, s'est imposé le site pittoresque de Bidzar, près de Figuil. Mais le site de Mbakaï, aux environs de Maroua, est sans doute parmi les plus anciens. Les recherches faites dans la vallée du Logone ont également permis de découvrir des buttes Sao et divers objets en terre cuite dont les plus remarquables sont les urnes funéraires. Au sud-ouest du Cameroun actuel, principalement dans la région de Bamenda, d'autres fouilles ont révélé la présence de nombreux menhirs au sous-sol des plaines de Ndop. Il faut signaler que l'analyse de tous ces témoignages et d'autres encore autorise à situer à près de 500 000 ans avant notre ère, la présence de divers groupements humains parsemés à travers l'ensemble territorial camerounais.

Dans le plateau central et dans les régions forestières sud-camerounaises, deux peuplements, en particulier, y ont fait leur loi. Les Pygmées sont incontestablement reconnus pour y être les premiers occupants. Jamais dans l'histoire connue, aucun autre groupement humain ne s'est montré aussi affable et d'une si grande simplicité de vie que les Pygmées. Extrêmement hospitaliers, ils sont d'autant plus attachants qu'ils aiment à vivre très pacifiquement avec leurs semblables. Tel ne fut pas forcément le cas des groupements Bantou qui, dans la foulée des mouvements migratoires, vinrent s'implanter dans les mêmes territoires. On pourrait distinguer, parmi eux, trois vagues de peuplements. Au sens large, les Bantou de l'ouest, qui comprennent les Bamiléké, les Bamoun, les Tikar,

les Nso, les Wimum, les Kom et les Widikum. Ils ont tous habité les hauts plateaux depuis le XVIIe siècle. Mais les Bamiléké, particulièrement, viendraient du pays Tikar, dans le haut Mbam. Ils se sont d'abord installés dans l'actuel pays Bamoun. Et sous la poussée de ceux-ci, ils ont franchi le Noun au XVIIIe siècle, pour s'installer dans les territoires qu'ils habitent présentement au Cameroun occidental. Quant aux Tikar, ils seraient venus de la région de Ngaoundéré. Leur descente, vers le sud et l'ouest, aurait aussi commencé au XVIIIe siècle. Mais au XIXe siècle, sous la poussée des Foulbé, les Tikar se seraient, à leur tour, dispersés en plusieurs groupes, dont les plus importants sont maintenant ceux de Bamenda et de Ngambe, dans le haut Mbam.

Une deuxième vague du peuplement Bantou concerne le déplacement des Douala, des Maka et celui des Njem. Leur migration remonterait au XVIIe et au XVIIIe siècles. En effet, les Douala sont probablement venus du Bassin du Congo. Ils auraient parcouru le sud du territoire kamerunais en suivant d'abord la vallée du Congo, et en longeant ensuite la côte atlantique. De la sorte, les Douala ont, enfin, trouvé asile en permanence sur l'emplacement actuel de la ville qui porte leur nom. Ils y ont trouvé les Bassa, depuis longtemps déjà propriétaires de ces terrains. Les Bassa sembleraient être les premiers habitants à s'installer sur les rives de l'estuaire du Wouri et dans son arrière-pays. Au nord de la région présentement peuplée par les Bassa, se sont installés depuis le XVIIIe siècle : les Bafia et les Yambassa, qui seraient tous partis du pays Babimbi; les Banen, qui seraient venus de la vallée du Noun.

La dernière vague du peuplement Bantou se trouvait encore en mouvement au XIXe siècle. Et elle fut surprise, de façon tout à fait particulière à ses dépens, par la pénétration coloniale et l'impérialisme européens. Cette vague se compose principalement du groupe Fang-Béti et de tous les autres groupements humains qui s'y rattachent. Ils seraient venus du nord Cameroun, probablement des régions de l'Adamaoua. Ils les auraient partagées, pendant un moment, avec les Foulbé et les Babouté. Puis, ils ont alors émigré vers la forêt du sud, où ils habitent à l'heure actuelle, au même titre que les Maka, les Njem. Et tout à fait dans leur voisinage, davantage encore vers le sud jusqu'en bordure des côtes atlantiques, se sont installés les Mabéa et les Ngoumba.

Restent à signaler enfin, les peuplements des régions septentrionales. Les Soudanais de parlers tchadiques auront été les premiers parmi les populations kamerunaises à s'installer sur les plaines de Kousseri, dans l'extrême nord territorial du «Kamerun». Mais il faut en distinguer deux vagues principales. D'une part, les Paléo-soudanais constitués surtout par les Mandara, les Mofar, les Kapsiki, les Guiziga, les Guidar; et d'autre part, les Néo-soudanais composés de Massa, de Mousgoum et de Kotoko, qui se sont énormément plu à habiter la vallée du Logone. Il est intéressant de savoir que les Soudanais de parlers adamaoua-oubanguiens se sont avérés d'authentiques autochtones du plateau de l'Adamaoua; ils sont principalement composés des Mboum, Dourou, Koutine, Laka-Mbéré. Il faut bien souligner que les Chamba, les Doayo, les Fali, les Moundang, pour ne citer qu'eux, faisaient partie de la même souche originelle. Mais avec le temps, ils se sont infiltrés soit dans la cuvette de la Benoué soit dans la plaine du Diamaré. Quant aux Arabes Choa, ils sont, en réalité,

d'origine très éloignée; l'on note simplement qu'au XVIIe siècle, ils sont en provenance du Nord-est, probablement du Kordofan et du Darfour au Soudan. Pour terminer, signalons que les Foulbé de la parenté hamite sont des hôtes du «Kamerun» septentrional depuis le XVIIIe siècle. Mais c'est seulement au XIXe siècle qu'ils s'établissent réellement dans cette région, grâce à l'implantation de l'influence islamique fortement partout envahissante. En effet, un chef Foulbé, le Modibo Adama, fut chargé par le célèbre Ousman Dan Fodio, de la conquête et de la propagation de l'Islam dans le territoire «kamerunais» situé à l'est de l'empire de Sokoto, c'est-à-dire les provinces du Nord et de l'extrême Nord du Cameroun actuel.

8.1.3.2 Démolition de la symbiotique territoriale et destruction de l'harmonique des peuplements kamerunais

1) La quiddité néfaste de l'héritage historique du colonialisme au Cameroun

La destruction radicale de l'harmonique des peuplements autochtones camerounais apparaît aujourd'hui comme le chef-d'oeuvre le plus typique du colonialisme européen. Elle est menée à terme corrélativement à l'entreprise de démolition totale de la symbiotique des territoires qui ont généré l'Etat du Cameroun. C'est dire comment l'une et l'autre, indubitablement, s'inscrivent dans les rouages systématiques de la conquête et du partage de l'Afrique continentale par les nations puissantes de l'Europe industrialisée. Cette démolition incontestable de l'harmonique des peuples camerounais, de même que cette destruction minutieuse de la symbiotique territoriale, se trouvent, toutes pour

l'essentiel, pratiquement réalisées, depuis 1880 jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.

Bien que l'Afrique ait été le dernier des continents à être ainsi conquis par l'Europe, ce phénomène s'y est produit avec une originalité tout à fait inédite. En effet, il est particulièrement remarquable ici, non seulement à cause de la rapidité, mais encore et surtout du fait de la facilité relative avec lesquelles les pays occidentaux réussirent à subjuguier littéralement un aussi vaste continent de vingt-huit millions de kilomètres carrés ! Selon ce point de vue, on doit dire que c'est un fait sans précédent dans l'histoire, dû évidemment à un effort coordonné des puissances industrialisées. Par ailleurs, il va sans dire également que les populations camerounaises, fatalement tenues en échec par les forces conquérantes et dominatrices, n'ont tiré de ce phénomène aucun effet bénéfique quant au sens profond de leur vie; ils n'en ont tiré aucun intérêt, du point de vue des indigènes eux-mêmes, quant à l'organisation de leur propre société. Loin de là, au contraire. L'héritage historique de la colonisation européenne, à cet égard, s'est avéré manifestement néfaste. Encore ne saurait-on perdre de vue que cette colonisation elle-même faisait déjà suite, presque sans transition aucune, à la traite négrière pratiquée autour de l'estuaire du Wouri, pour nous limiter au cas du Cameroun.

Les négriers européens, en effet, du XVI^e au XIX^e siècle, prélevaient annuellement de la côte kamerunaise environ plus de 500 hommes qu'ils réduisaient en esclavage. Ils triaient évidemment ceux-ci parmi les plus jeunes et les plus vigoureux des indigènes autochtones. Ce facteur

évident de désorganisation sociale et d'affaiblissement des populations indigènes a été maintenu sous tension trois siècles durant, en vue de l'exploitation maximale des territoires du «Kamerun». Il est totalement illusoire de s'attendre que pareil système suscite enfin spontanément l'édification d'une nation camerounaise par ces mêmes Européens. De même il serait vain d'espérer que ceux-ci puissent brusquement s'atteler à la construction de l'unité nationale réelle à quelque terme que ce soit. Car bâtir l'Etat camerounais de cette manière serait carrément contraire au principe fondateur de la colonisation. En effet, selon le principe même de la colonisation, subjuguier les territoires du «Kamerun» et les populations indigènes ne devait rien de moins que rapporter le plus possible à la métropole. De la sorte, dès leur arrivée au «Kamerun», les Allemands et plus tard les Anglais et les Français se sont tous attelés, prioritairement, autant à la démolition de la symbiotique territoriale qu'à la destruction de l'harmonique des peuplements indigènes. Et rien ne permet de penser qu'ils n'y ont pas réussi. Au contraire.

Il est tout à fait indéniable que le pillage des richesses du «Kamerun» par l'Europe impérialiste, la surexploitation des ressources du sol et du sous-sol par les puissances coloniales multiples et diverses, à chaque fois, allaient de pair avec l'avalissement des indigènes autochtones, autant qu'avec la désorganisation de leurs structures socio-politiques et de leur économie traditionnelle. A telle enseigne qu'il est aisé d'observer que le fait quidditatif de l'héritage colonial dans sa totalité s'est avéré purement destructeur en lui-même, c'est-à-dire essentiellement néfaste. Et à vrai dire, dans la même veine, on pourrait même aller jusqu'à voir dans l'oppression exercée par le colonialisme sur leurs

victimes une sorte de «nature inhumaine». Dans le cas précis du Cameroun qui nous intéresse ici, cette essence du colonialisme est fondatrice de sa politique intérieure et extérieure d'aujourd'hui. On sait bien, en effet, que c'est elle qui a, à sa manière, introduit le Cameroun actuel dans le circuit impitoyable des échanges internationaux, lequel réserve exclusivement tous les avantages à la métropole. On sait également que la partition du «Kamerun» le 20 février 1916 entre l'Angleterre et la France, a imprimé au sein de ces territoires et dans la vie quotidienne des indigènes des particularismes indélébiles des deux systèmes coloniaux, qui rendent l'unité fictive.

2) *La continuation de la politique coloniale muée en Etat postcolonial*

a) *Une valeur détruite : l'unité originelle*

L'Unité camerounaise (49) est avérée la source dynamogène de la question

(49) Il faut comprendre dans toute son extension la complexité évolutive de ce problème fondamental : la question sous-jacente au problème d'unité nationale au Cameroun se révèle non seulement dans et par les incohérences du parti unique, mais encore et surtout dans et par les drames existentiels vécus au sein de ce parti : parti d'autant plus répressif que son autorité et son pouvoir absolus sont illégitimes - Cf Les rubriques précédentes : le point 6.4.4 de cette thèse -. Dans la conjoncture éprouvante des luttes du peuple camerounais contre les assises colonialistes fondatrices du pouvoir allogène triomphant, l'Union camerounaise (U.C.) se déclare parti unique, sous l'instigation et le soutien manifeste des autorités françaises, qui n'entendaient nullement lâcher les rênes du pouvoir camerounais. Dans cette foulée, le parti unique s'arroge du nom de l'Union nationale camerounaise (U.N.C.). En réalité, ici, il s'agit d'un double problème non résolu : primo un parti administratif totalement exclusif, secundo, une création abusive d'un phénomène social et politique qui n'a servi qu'à accroître la tension et les conflits entre les divers groupes sociaux. Ainsi à l'origine, le parti unique au Cameroun relève d'une obéissance coloniale : parti administratif, il est surtout un instrument officiel d'oppression populaire et de propagande étatique. Il assure, par-dessus tout, une répression systématique. La transformation dialectique de son nominatif, qui est parallèle à celle de l'appellation du pays, est révélatrice à cet égard : d'abord, U.C. (Union camerounaise), ensuite U.N.C. (Union nationale camerounaise). Ce parti répressif est rendu (suite...)

politique fondamentale au Cameroun. En fin de compte, la problématique du pouvoir politique postcolonial ne trouve plus sa mise en mouvement que dans la résistance nationaliste typiquement indigène, laquelle se traduit en pratiques sociales réfractaires autant qu'elle se manifeste dans la politique d'opposition potentielle voire parfois ouverte. On pourrait noter que les divisions intestines et les déchirements politiques au Cameroun, tout comme dans le reste de l'Afrique d'aujourd'hui, sont foncièrement le produit des hasards de la colonisation; mais ils sont aussi aggravés principalement par l'instinct d'accaparement des commerçants, des administrateurs et des gouverneurs coloniaux, instinct sous-jacent à une certaine volonté maléfique que secrètent, à la longue, les affres de la civilisation de l'argent. Et celle-ci, inéluctablement, s'universalise.

Dans la rubrique précédente, en développant ce que nous avons nommé «l'unité fictive», nous avons présenté, par contre, l'harmonique des divers peuplements camerounais s'épanouissant dans une symbiotique territoriale au relief pluri-structural. Et l'on sait maintenant comment s'est opérée la démolition coloniale de ces sociétés indigènes, en même temps que le dépècement de l'Afrique s'agissant, en l'occurrence, du Cameroun. C'est cette entreprise de démantèlement qui sut également détruire toute unité.

(49)(...suite)

à son extrême désespoir de cause en 1985. En effet, au sommet du «Ive Congrès Ordinaire de l'U.N.C.» tenu à Bamenda en mai 1985, le parti administratif franco-Ahidjo est alors grotesquement mué en R.D.P.C. (Rassemblement démocratique du peuple camerounais). Abois indéniables et transformations similaires du phénomène social et politique, qui ont acculé M. Ahmadou Ahidjo et son dauphin, M. Paul Biya, à devoir changer incessamment l'appellation du Cameroun depuis la colonisation en passant par la transition néo-coloniale jusqu'au 30 septembre 1961; ensuite République fédérale du Cameroun jusqu'au 19 mai 1972; puis République Unie du Cameroun depuis le 4 février 1984. Cf. Eyinga ABEL, *Op. cit.*, p. 269.

L'unité originelle et précoloniale est un fait très typique. Il faut reconnaître, en effet, que «manifestement l'Afrique s'était donné rendez-vous (au sein des territoires camerounais), et dans le paradoxe de ce petit triangle aussi multiple qu'un continent, c'est l'Afrique toute entière, surprise à vivre son unité aux visages sans nombre (...) Et que c'était là un héritage d'une valeur exceptionnelle» (50). Cet héritage d'une valeur exceptionnelle se trouve, précisément au Cameroun postcolonial, égrugé, miné et radicalement détruit par le «parti unique». En l'occurrence, l'U.N.C. autant que sa mutation ultérieure d'apparat circonstancielle. Le «parti unique», en effet, ne peut que se situer aux antipodes de la philosophie traditionnelle des peuples kamerunais. Contraire à l'expérience politique originelle de ces peuples, l'U.N.C. et ses transformations se sont avérées déprimantes et complètement stériles. Le «parti unique» n'apparaît que comme un simple épouvantail mythique.

b) Un épouvantail mythique : l'U.N.C.

Nous aurons déjà compris les transformations sociales, politiques et administratives qui se sont opérées dans un double passage : celui de l'harmonique des peuplements indigènes kamerunais au gouvernement colonial dont la quiddité néfaste ne pouvait entraîner que la destruction de la symbiotique et des valeurs indigènes; puis le passage ayant conduit à l'Etat postcolonial du Cameroun actuel. Cet Etat, maintenant, cela va sans dire, n'émane pas du peuple indigène autochtone. Mais comment le

(50) Engelbert MVENG, *Op. cit.*, p. 252-253.

«parti unique» s'est-il trouvé être, à la fois, instigateur de division et vecteur privilégié du divorce ?

Il importe de souligner d'abord le paradoxe fondamental du «parti unique» au Cameroun, puis aussi l'imposture notoire qu'il incarne. Depuis presque un quart de siècle environ, par le truchement des satellites indigènes de l'administration coloniale déguisée, le thème dominant qui marque le langage politique camerounais n'a cessé d'être celui de l'Unité nationale.

Cette idée majeure est apparue très tôt comme le point géométrique de notre discours idéologique; comme notre mythe, au sens sorélien du terme : un mythe mobilisateur.

M. Ahmadou Ahidjo apparaissait en effet comme le chantre de l'Unité nationale au Cameroun. Mais il s'agissait bien simplement d'une apparence. Car à l'analyse, l'idée d'unité nationale a abouti sous son règne exactement à son contraire. Elle a été minée par l'absolutisme du pouvoir qui entraîne l'intolérance politique, par l'artifice de l'«équilibre», et suprême fléau, par l'ethnisme. Elle n'aura été qu'une arlésienne. (51)

8.1.3.3 *Origine (52) et fonction politiques du mythe de l'Union Nationale Camerounaise (U.N.C.)*

a) *Les assassinats colonialistes : le 13 juillet 1955; le 13 septembre 1958; etc.*

Ce qui passe pour être aujourd'hui comme l'Union Nationale Camerounaise (U.N.C.) : parti politique unique, organe national de propagande politique et instrument privilégié d'oppression, voire de répression des

(51) Cf. E. Kengne Pokam, La problématique de l'Unité nationale au Cameroun, L'Harmattan, Paris, 1986, pp. 7-8.

(52) Cf. dans cette thèse le numéro 5.2.3.2, notamment les rubriques d) et e).

populations camerounaises, n'eut jamais vu le jour sous de telles apparences si n'eussent été préalablement perpétrés, sous l'égide colonialiste, des assassinats ou des événements (53) comme ceux du 13 juillet 1955 et du 13 septembre 1958. En effet, ces dates immémorables d'abord de la dissolution de l'U.P.C. par décret du gouvernement français, ensuite de l'assassinat de M. Ruben Um Nyobé, violemment abattu, près de son village natal, à Boumnyebel, par une patrouille militaire commandée par l'armée française, de même que l'assassinat de M. Félix-Roland Moumié en novembre 1960, par les services secrets français (54), ces dates, disons-nous, sont en effet à l'origine de ce que les autorités coloniales elles-mêmes, à commencer par le gouvernement colonial Roland Pré, se sont plu à appeler «un vide politique» (55) au Cameroun. C'est ce «vide politique» que très vainement le «parti unique» - l'U.N.C., en l'occurrence, - s'épuise à combler. Aujourd'hui, on ne peut que se rendre à l'évidence de la stérilité radicale de cette entreprise du «parti unique» au Cameroun tout aussi vainement relayée vingt-cinq (25) ans plus tard par le R.D.P.C. (Rassemblement démocratique du peuple Camerounais). Et faute d'avoir su tirer toutes les conséquences logiques de la chute salutaire de M. Ahmadou Ahidjo et de l'échec politique du «parti unique» dont M. Ahidjo s'était si longtemps servi comme un épouvantail mythique, le R.D.P.C. ne se gêne pas de revêtir encore publiquement les funestes oripeaux de l'U.N.C. ou ceux de M. Ahidjo lui-même pourtant déjà déshonoré et condamné à mort par l'ensemble du peuple camerounais. Dans

(53) Lire dans Eyinga ABEL, Introduction à la politique camerounaise, Op. cit., les chapitres II et III, principalement.

(54) Cf. Jeune Afrique, no 1510, 11 décembre 1989, pour ne citer que cette source parmi bien d'autres.

(55) Cf. Eyinga ABEL, Op. cit., p. 101; Jean-François BAYART, L'Etat au Cameroun, (deuxième édition), Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1985, p. 94.

ces conditions, le «parti unique» n'est rien de moins qu'un mythe tout autant qu'il est symbole de division inopportunément institué parmi les populations camerounaises contre le gré de celles-ci.

*b) Les assises politiques du mythe
et les prétextes de l'Union camerounaise*

On ne se lassera pas de remonter le plus possible, en effet, à l'origine des événements qui clarifie au mieux l'intelligibilité du «parti unique» au Cameroun. Parmi les événements qui mettent en lumière la naissance de l'U.C., les fondements de l'U.N.C. et surtout les manipulations ouvertes ou secrètes de leurs dirigeants indigènes par l'administration coloniale, il faut relater ici les faits qui se sont déroulés d'abord le 28 janvier 1957, puis le 1er septembre 1966. Quelle en est la conséquence politique la plus pertinente non seulement au regard du «parti unique» au Cameroun mais aussi pour y expliquer les fondements politiques de l'unanimité et du divorce.

Le 28 janvier 1957 se tenait à Yaoundé la première réunion des conseillers territoriaux i.e. des membres de l'ATCAM, récemment désignée le 23 décembre 1956, comme nous l'avons déjà vu antérieurement au sujet du colonat en tant qu'un genre de démocratie camerounaise (56). Outre que c'est au cours de cette première réunion que le gouverneur colonial M. Pierre Messmer désigna Ahmadou Ahidjo président de cette nouvelle Assemblée illégitime, il faut aussi noter que, sur proposition des MM. André-Marie Mbida et Joseph Guyard, l'article 6 alinéa 7 du règlement

(56) On peut utilement se référer encore ici au point 6.4 de cette troisième partie.

intérieur de l'Assemblée stipulant ceci : «Aucun conseiller n'est tenu de s'affilier ou de s'apparenter à un groupe» fut immédiatement modifié en termes suivants : «Les conseillers peuvent s'organiser en groupes». Et aussitôt dit aussitôt fait. De la sorte, à la seule exception de M. Charles Okala, tous les conseillers, confirme le Dr Eyinga (57) se

(57) Cf. Introduction à la politique camerounaise, Op. cit., pp. 102-107. Voici la liste nominative des quatre formations :

GRUPE DES HUIT (d'Action Nationale du Cameroun)

Nom	Profession	Région d'origine
Assale Charles (président)	Fonctionnaire	Ntem
Betoté Akwa	Chef traditionnel	Wouri
Behle Gaston	Fonctionnaire	Mungo
Dissaka Hans		Nkam
Ekwabi Ewané	Fonctionnaire	Mungo
Ntonga Aloys	Commerçant	Kribi
Obam François	Planteur	Ntem
Soppo Priso	Homme d'Affaires	Wouri

GRUPE DES DEMOCRATES CAMEROUNAIS

Mbida André-Marie (président)	Agent d'affaires	Nyong et Sanaga
Medou Gaston (Vice-président)	Planteur	Dja-et-Lobô
Marigoh Marcel (V.-P)	Fonctionnaire	Est
Boyo'o Olinga (secrétaire)	Fonctionnaire	Nyong et Sanaga
Banak Bernard (secrét.-adj.)	"	Sanaga Maritime
Ahanda Vincent	"	Nyong et Sanaga
Akono Claude	"	"
Amougou Nguele	"	"
Champeau Maurice	"	"
Logno Antoine	"	Sanaga Maritime
Manga Bilé	Comptable	Nyong et Sanaga
Mbala Barnabé	Planteur	"
Mindjos René	Fonctionnaire	Est
Ndibo Mbarsola	"	Est
Ndoudoumou	Planteur	Dja-et-Lobô
Ebô'ô		
Ngaba Ndzana	Fonctionnaire	Nyong et Sanaga
Ninekan Pierre	"	Mbam

(suite...)

(57)(...suite)

Tsalla Mekongo	"	Nyong et Sanaga
Yakana Joseph	"	Mbam
Mabaya (apparenté)	"	Est

GROUPE DES PAYSANS INDEPENDANTS

Djoumessi M. (président)	Chef coutumier	Bamiléké
Djuatio Etienne	"	"
Imatha Jean	"	"
Kanga Joseph	Chef coutumier	"
Kemajou Daniel	"	"
Lagarde Michel	Fonctionnaire	"
Ngayewang Pierre	"	"
Njiné Michel	"	"
Wanko Samuel	"	"

GROUPE DE L'UNION CAMEROUNAISE

Ninine Jules (président)	Fonctionnaire	Nord
Yaya Dahirou (V.-P.)	Lamido	"
Mandon Alfred (V.-P.)	Fonctionnaire	"
Sissoko Sekou (secrétaire)	"	"
Talba Malla (sec.-adj.)	"	"
Aboubakari H.	Lamido	"
Adama Haman	Fonctionnaire	"
Ahidjo Ahmadou	"	"
Akassou Jean	Commerçant	"
Amoua Abdoulaye	Lamido	"
Babale Oumarou	Fonctionnaire	"
Bouhari Bouba	Lamido	"
Daïcreo Yerima	Lamido	"
Djafarou Nana	Fonctionnaire	"
Duval Jean	"	"
Guelme Garba	"	"
Guyard Joseph	Entrepreneur	"
Iyawa Adamou	Lamido	"
Kakiang Wappi	Chef coutumier	"
Lamine Mohaman	Fils de chef	"
Malgari Belle	Fils de lamido	"
Mallam Yero	Fonctionnaire	"
Marouf Youssouf	Sultan	"
Mohamadou	Lamido	"

(suite...)

regrouperont en quatre formations à savoir le «Groupe des Huit» autour du tandem Soppo Priso et Assale Charles, et le «Groupe des Démocrates camerounais» sous l'égide de M. André-Marie Mbida, qui devint le Premier ministre de l'Etat du Cameroun sous tutelle. Alors que ces deux groupes précédents s'inspiraient de considérations politiques, les deux autres groupes qui suivent ne se fondaient que sur des affinités régionalistes, voire exclusivement tribalistes : le «Groupe des Paysans Indépendants», qui se limitait aux seuls originaires de la région bamiléké; le «Groupe de l'Union Camerounaise», qui n'acceptait que les tributs féodales du nord Cameroun, sous l'égide colonialiste de l'Antillais Jules Ninine, président à l'Assemblée nationale Française de la Commission des Territoires d'outre-mer. C'est ce dernier qui légua à M. Ahidjo l'héritage de l'autorité coloniale avec le pouvoir reçu par indivis (Cf. Dans cette thèse le point 7.2.2.3.b). Telle fut la naissance colonialiste de l'Union Camerounaise (U.C.).

Quant à l'Union Nationale Camerounaise (U.N.C.) sous sa forme finale de «parti unique» au Cameroun, elle naquit le 1er septembre 1966, au terme d'un processus complexe dans lequel des ambiguïtés significatives par rapport à divers niveaux du contexte politique n'en finissaient

(57)(...suite)

Ousmanou		"
Njoya Arouna	Chef (Bamoun)	"
Salini Haman	Fonctionnaire	"
Seidou Njoya	Sultan (Bamoun)	"
Souaibou Bobo	Chef	"
Tagand René	Fonctionnaire	"
Yadji Mohaman	Chef	"

plus. Ambuches et intrigues innombrables, qui jonchaient partout la vie ordinaire des populations indigènes, s'avéraient de toute évidence, l'oeuvre des «adhésions politiques dont la sincérité était parfois douteuse» (58). Et notamment, des dangers sans cesse croissants, devenant de plus en plus inévitables pesaient sur l'opposition nationaliste indigène quelle que fut la forme sous laquelle elle tentait de se manifester. Désormais tout le Cameroun ne vibrait plus que sous le timbre marquant de l'opposition mythique, et l'écho vide de la subversion sonore : l'on aspirait celle-ci; on expirait celle-là, et vice versa. Un étouffement infernal. Divergences flagrantes, divisions multiples, tensions, conflits et luttes rivalisaient d'imposer partout leurs lois. Les «maîtres d'art» de l'U.C. à savoir le braint-trust des métropoles et les administrateurs colonialistes locaux vont, au détriment des indigènes exploiter en profondeur, ce qui marque le tableau politique camerounais : la division entre le Cameroun anglophone (baptisé Cameroun occidental) et le Cameroun francophone (baptisé Cameroun oriental) n'est qu'un abîme politique sans fond; tous et chacun de ces deux groupes vont être perturbés par des divergences internes et leurs antagonismes mis sous tension, au plus haut degré. Ainsi fut jouée l'inévitable carte empoisonnée : la carte Ahmadou Ahidjo, que l'on a voulu incarner en une Union camerounaise. Cette politique, qui se traduit en une mission antithétique, «intensément ressentie d'une façon quotidienne et matérielle, peut-être en termes ancestraux de sorcellerie : d'un côté, la politique de la réconciliation et de l'amour; de l'autre, celle de la division, de la haine et du sang,» c'est, en dernière analyse, l'avènement de l'Etat postcolonial, «un Etat musclé, dont il ne faut pas oublier que

(58) Cf. Jean-François BAYART, *Op. cit.*, p. 92.

le système colonial l'avait largement préfiguré» (59). Des années durant, qui furent extrêmement difficiles.

Bien que le jeu politique ne fut pas complètement clarifié, une chose est certaine : «de toute évidence, M. Ahidjo se refusait à partager son pouvoir», confirment les enquêtes de Jean-François Bayart, pour ne citer que celles-là (60). L'épreuve de force qu'entreprit alors M. Ahidjo va consister à «chasser ses adversaires des positions qu'ils détenaient» pour réduire à néant les contestations légales, et, par tous les moyens, anihiler systématiquement les moindres velléités d'opposition. Tâche passionnante à laquelle l'U.C. ne faillira point. L'U.C. va tendre à devenir, et même devient très rapidement la norme du Cameroun et de tous les Camerounais : tout autre parti politique, ou association, les gens eux-mêmes ne seront, dès lors, taxés de subversion flagrante ou d'opposition inadmissible que par rapport à l'U.C., dont Ahmadou Ahidjo fut, ipso facto, l'incarnation vivante. Et de conclure Jean-François Bayart : «Ceux qui n'étaient pas avec lui étaient désormais contre lui» (61).

c) Le triomphe illégitime du mythe de l'Union camerounaise et l'usurpation du pouvoir suprême

Maintenant que M. Ruben Um Nyobé est lynché, maintenant que sont mis au rancart et l'U.P.C. et le parti des Démocrates, qui tenaient le leadership

(59) Cf. Jean-François BAYART, Op. cit., pp. 53-54.

(60) Ibid, p. 88.

(61) Ibid, p. 69.

de l'opposition et la direction morale de la contestation, dès lors, M. Ahmadou Ahidjo - que dis-je, l'U.C. - triomphant seul sur le ring, est porté à la présidence de la République du Cameroun le 5 mai 1960 (62).

Que signifiait donc encore cette politique de répression que l'U.C. perpétrait continuellement ? En effet, en novembre 1960, le gouvernement de l'U.C. que présidait M. Ahidjo demande et obtient la levée de l'immunité parlementaire de M. Owono Mimbo, député U.P.C. du Dja-et-Lobo, celui-ci est immédiatement traduit en justice; M. Félix-Roland Moumié, le leader de l'U.P.C. le plus connu sur la scène internationale, est assassiné par empoisonnement, à Genève, en ce même mois de novembre 1960 ! En outre, à travers le Cameroun, il s'ensuivit une vague grandissante d'arrestations arbitraires, voire d'exécutions sommaires. Tant d'événements ou de faits qui, paradoxalement, prenaient une signification symbolique indéniable à savoir : en vain, l'U.C. voulait détruire, ou conquérir par la force, une légitimité qu'elle n'avait pas. Elle n'avait même pas, non plus, d'implantation dans la totalité du pays.

En effet, il a fallu attendre le IIIe Congrès de l'U.C., tenu à Maroua du 22 au 25 septembre 1960, pour que ce «groupe régionaliste», qui pourtant s'était déjà arrogé du pouvoir politique suprême, ait pu réunir les conditions d'une implantation future dans les autres régions du Cameroun. Aussi Jean-François Bayart l'aurait-il baptisé non sans

(62) Quelque manipulation d'une disposition transitoire de la «Constitution» aura été suffisante pour permettre à cette première élection présidentielle d'être effectuée par la seule Assemblée législative, au scrutin secret.

raison : «la seconde naissance de l'Union Camerounaise» (63). Et l'on constatait que partout dans le Cameroun francophone l'U.C. «devenait... un office d'embauche» selon l'exacte expression de l'un de ses illustres artisans M. Moussa Yaya (64), autrement dit, des adhésions «truquées» voire frauduleuses. En effet, il s'agissait d'un phénomène de résignation des «forces vives de l'opposition», résignation par laquelle se préparait l'avènement du «parti unique» : le parti de l'Union Nationale Camerounaise (U.N.C.).

Dans le Cameroun anglophone, c'est la carte miroitante d'une réunification salvifique qui fut jouée par l'U.C.; c'est elle qui a conduit aussi à jeter l'ancre dans un «parti unique». Mais ce fut dans un contexte tout à fait différent de celui du Cameroun oriental que M. Ahidjo manoeuvra les propositions et les percées de son régime parmi l'agent anglophone. Encore faut-il distinguer, au sein du Cameroun britannique, le cas de sa partie septentrionale, le Northern Cameroons, qui se trouvait étroitement intégré au système d'inégalité et de domination des tribus haoussa du Nigéria du Nord. En effet, lors du (second) référendum en février 1961, le Northern Cameroons vota contre la réunification au Cameroun francophone. Tandis que le Southern Cameroons, sous l'égide de M. Foncha (nouveau Premier ministre), fut mené au seuil de la réunification lors des élections législatives de décembre 1961. Enfin c'est le Dr Endeley qui, évincé de l'Assemblée fédérale nigérienne par le scrutin indirect, réussit cependant à obtenir l'unification immédiate des partis occidentaux. Du

(63) Ibid, p. 93.

(64) Cf. «Rapport du secrétaire général du Comité directeur» dans Union Camerounaise, IIIe Congrès du parti politique de l'Union camerounaise, tenu à Maroua les 22-23-24 et 25 septembre 1960, Alençon Imprimerie alençonnaise, s.d. (1960).

coup, il demanda instamment aussi la participation de tous à l'association avec l'U.C. de M. Ahidjo (65).

Il n'était pas imprévisible que de vives rivalités personnelles et politiques se manifestent avec l'emballage théâtral de ces partis politiques associés ou réunifiés. Et les ambiguïtés de départ ne pouvaient que contribuer davantage à la détérioration de la cause de l'unité. Quant à M. Ahidjo, aurait-il pu se trouver dans un contexte plus favorable pour parachever les tâches entreprises dans son parti ? Tâches que M. Bayart, pour sa part, peut ainsi résumer pour l'essentiel : «réduire les derniers foyers d'opposition et de subversion, épurer les rangs des ralliés et en éliminer les éléments suspects» (66).

De la sorte, le 11 juin 1966, M. Ahidjo convoqua une assise ultime en vue de la création du «parti unique», qui prendrait le nom d'Union Nationale Camerounaise (U.N.C.). Cette création qu'il dut figner sous les auspices d'un Comité directeur provisoire (C.D.P.), dont la composition exprimait les rapports de force et le partage d'influence de partis qui restaient encore dans la course : vingt-deux (22) représentants de l'U.C., quatre (4) du K.N.D.P., deux (2) du C.U.C., et deux (2) du C.P.N.C. Et le 1er septembre 1966, M. Ahidjo proclama la naissance de l'U.N.C., «parti unique».

(65) Cf. Cameroon Champion, 15 mai 1962, et Cameroon Times, 28 mai 1962. On peut aussi utilement lire à ce propos l'entretien rapporté par W. R. Johnson, The Cameroon Federation, Princeton University Press, Princeton, 1970, p. 264. En effet, dans l'association U.C.-K.N.D.P., l'ambiguïté devenait ici une technique politique. Que voulait dire le Kamerun National Democratic Party lorsqu'on parlait de «parti national» (national party) ?

(66) Ibid, p. 117.

8.2 CRITIQUE FONDAMENTALE : QU'EST-CE QUI FONDE LE POUVOIR POLITIQUE POSTCOLONIAL ?

8.2.0 *Introduction*

On pourrait se représenter, puis surtout traiter, l'unanimité comme étant le support formel du pouvoir politique postcolonial. Autrement dit, l'existence actuelle de celui-ci, en effet, semble être assurée ou du moins s'établir par la constitution de celui-là. Pourtant l'unanimité, paradoxalement, n'entraîne qu'un système d'opposition radicale. L'unanimité, en effet, ne va pas sans tensions profondes ni ruptures internes. Bien au contraire. En d'autres termes, l'unanimité ne va pas sans divorce : en tant que celui-ci désigne l'amplitude maximale du désaccord entre les intérêts ou la visée ultime des colons et ceux des peuples indigènes colonisés. Dans la présente thèse, la préoccupation n'est pas tellement celle de savoir : qu'est-ce qui fonde, en général, le pouvoir politique postcolonial, mais qu'est-ce qui le fonde, en particulier, au Cameroun. Et il nous revient de tenter un effort pour rejoindre et expliciter le sens ou la signification de ce fondement : un fondement rationnel bien sûr, mais aussi politique dans ce sens précis qu'il s'agit ici d'un donné existentiel réel et concrètement vécu.

8.2.1 *L'unanimisme politique :*

8.2.1.1 *L'acception ontologique de l'unanimisme*

L'usage du mot unanimisme n'était pas encore passé dans les moeurs académiques au début du XXe siècle. Et à peine sorti de son cocon silencieux, il prend décidément son envol, de plus en plus aujourd'hui dans la terminologie et la littérature politiques. Mais encore faut-il préciser que le Larousse de la langue française, Lexis, mentionne qu'originellement l'unanimisme y fait son apparition en 1910; il signifie alors : une «école littéraire qui se proposait de traduire les sentiments et les impressions de larges groupes humains». Pour sa part, le Petit Robert 1 définit l'unanimisme comme étant une «doctrine littéraire d'après laquelle le créateur doit exprimer la vie unanime, les états d'âme collectifs». En France, par exemple, Jules Romains fut reconnu pour être parmi les plus grands représentants de l'unanimisme, et Dos Passos en fut de même aux U.S.A. Mais il va sans dire qu'en dépit des limitations de ces définitions littéraires, - et même aussi à cause d'elles - nous donnerons au concept de l'unanimisme une signification philosophique et une portée plus large, qui se trouvent être, dans cette thèse, radicalement imbibées d'une connotation politique.

De la sorte, il est nécessaire de savoir, au préalable, que l'unanimisme provient de deux racines complémentaires. Et elles sont toutes deux mutuellement fondatrices de la spécificité dialectique de ce terme. Plus immédiatement repérable, le radical latin (unus : un) appelle avec la

même aisance, à la fois, les locutions verbale (unire : unir) et adjectivale (unicus : unique). Tandis que la racine grecque (TO EN), plus ou moins médiatement, serait aisément substantivée : «l'un». Dans tous les cas, c'est toujours l'idée d'unité principielle qui est en cause, en un sens quelconque, idée dérivée de la racine terminologique du mot «un» (67).

Cette racine terminologique engendre en permanence une opposition dialectique entre l'un et le multiple, tant du point de vue du nombre (un/plusieurs) que de celui de la qualité (unité/pluralité). Dès lors, l'on peut voir que, d'une part, l'unanimité se réfère nécessairement à la signification suggérée par le substantif grec (TO EN : l'un), signification selon laquelle l'idée d'un est prise en tant qu'«être». L'Un et l'être sont, en effet, des choses réciproques, qui tendent à s'assimiler à l'absolu véritable. D'autre part, l'unanimité porte la marque indélébile de son origine latine («unus/unire»), il signifie aussi l'unité dans la pluralité. Car toute unité est unité d'une pluralité. Et partant, l'unanimité laisse apparaître ainsi son sens le plus fort, qui est peut-être sous-jacent et pertinemment impliqué dans tous les autres sens, qu'il rend possible, c'est sa signification ontologique ou transcendantale.

Dans cette signification, le principe que pose ainsi l'unanimité implique l'idée métaphysique des réalités individuelles conçues comme absolument indivisibles. Autrement dit, une réalité ou un être en qui

(67) A. LALANDE, Vocabulaire Technique et Critique de la Philosophie, Presses Universitaires de France, Paris, 1960, cf. les articles sur Un, Unité; on devrait lire utilement aussi les articles complémentaires sur Unicité; Unique; Union.

l'on peut distinguer des parties, mais qui forme un tout organique, et qui ne saurait être divisé sans perdre ce qui le constitue essentiellement. En effet, comme nous venons justement de le relever plus haut, ce qui est en cause, c'est l'idée d'unité elle-même, en tant que principe de l'être ou d'une réalité quelconque. Cette unité de toute réalité quelconque suppose l'un, être se suffisant en sa finalité interne et en sa richesse intrinsèque.

**8.2.1.2 *L'acception politique de l'unanimité :*
*unanimité «clos» et unanimité «ouvert»***

Il y a lieu d'appliquer cette ontologie au niveau de la réalité politique. Et ici, l'unanimité peut s'avérer soit limité soit illimité. Dans ces conditions, nous entendons le baptiser sous le nom paradoxalement évocateur d'unanimité «clos», lorsqu'il s'agit du premier cas, c'est-à-dire limité ou strictement défini dans le cadre existentiel; par contre, lorsqu'il se trouve être illimité, c'est-à-dire susceptible de donner libre cours à tout vent - voire à nombre d'abus indéniables - nous l'appellerons l'unanimité «ouvert». C'est précisément dans une telle conjoncture que l'unanimité vient à engendrer et recéler en même temps le divorce. Dans la rubrique qui suit, nous voulons présenter quelque connotation à la fois positive et négative de l'unanimité politique.

On sait que le niveau politique est, par excellence, celui des opinions, et aussi à la fois, celui des sentiments et des comportements sociaux. Dès lors, l'on pourrait naturellement voir l'unanimité comme étant la conformité d'opinions et de pensées de plusieurs individus dans une communauté sociale. Et une telle acception politique de l'unanimité

n'exclut pas, - loin de là - la tension conflictuelle comme caractéristique essentielle du politique. Au contraire, elle la corrobore. De sorte que l'unanimisme politique peut évidemment prendre différentes formes. Nous nous en limiterons à deux principalement. Une première forme peut tendre à niveler et même jusqu'à vouloir supprimer toutes différences. Elle cherche à rendre l'unanimité de façon illimitée, c'est-à-dire à ramener absolument tous les individus à l'unité, en les réduisant intégralement à l'uniformité. Mais, par contre, l'unanimisme peut prendre aussi une forme positive. Il ne vise pas à intégrer la totalité de l'existence des individus. Et il s'en tient seulement à la dimension publique de l'existence, c'est-à-dire aux seuls comportements et opinions strictement requis à la vie en communauté; dans ce cas, notamment, sans nullement exclure les différences. Au contraire, on lui accorde explicitement un droit de cité. Et l'unité elle-même, en reconnaissant diversité, multiplicité et pluralité, implique surtout un accord volontaire et libre. C'est ce que tente de mettre en lumière notre distinction entre l'unanimisme «clos» et l'unanimisme «ouvert».

Dans sa valeur étymologique, il est avéré que le mot unanimisme reflète l'ambiguïté entre deux acceptions qu'impose de plus en plus aujourd'hui son usage répandu. L'unanimisme n'a pu échapper ainsi à une connotation défavorable, celle que suggère évidemment son suffixe, à résonance péjorative. Un tel unanimisme, ouvert à tout vent, tend indéfiniment vers l'absolu sans jamais l'atteindre. Il apparaît négatif, sans aucun doute. Lieu par excellence de tension permanente en profondeur, il désigne, surtout dans ses manifestations extérieures, l'aveuglement populaire corrélativement à la démagogie perverse des responsables

politiques qui le suscitent désespérément. Par contre, l'unanimisme «clos» peut être conçu comme positif, dans ce sens qu'il est unificateur des forces populaires, mieux encore, il est convergence des divers antagonismes en présence, en vue de la réalisation d'une visée commune ou d'un projet de société lucidement fixé à l'unanimité. Un tel unanimisme, strictement défini, c'est-à-dire limité, est aussi bien une exigence politique, mais qui doit être rigoureusement critiquée sans aucune complaisance, qu'une nécessité existentielle, qui doit être soigneusement contrôlable au vu et au su de tous.

Bref, l'unanimisme «ouvert», ou indéfini, est une anomalie politique, au sens grec de «ANOMIA» : ce qui évoque l'idée d'absence (de loi, d'ordre, etc., donc rien de favorable jusqu'au négativisme absolu). Du reste, l'on peut aussi reconnaître que l'unanimisme «ouvert» tient d'ailleurs son inspiration de quelques traditions politiques de la Grèce ancienne, dont on a pu relever les traces dans des récits de Thucydide sur Athènes, par exemple. A notre sens, l'unanimisme «ouvert» serait apparenté à la «PARANOMESSAI» que décrit ainsi cet auteur comme «mouvement» politique : ce régime populaire «gagna pour ainsi dire le monde grec tout entier (...) Les engagements mutuels tiraient leur force... de l'illégalité perpétrée en commun» (68).

La caractéristique de l'unanimisme «ouvert» est essentiellement d'être global dans son affirmation théorique et diffus dans un milieu social indéniablement hétéroclite. L'unanimisme se manifeste alors sans

(68) Cf. I. ANDOCIDE, 67, et, J. HATZFELD, Alcibiade, p. 186; cités par Jacqueline DE ROMILLY, Problèmes de la démocratie grecque, Editions Hermann, 1975, pp. 137-138.

responsabilité apparente, mais extrêmement répressive en profondeur et intrinsèquement meurtrière. Il s'agit, par exemple, d'une abstraction d'union nationale pure et fictive qui déchire pourtant très concrètement autant la nation entière elle-même que tous et chacun des individus dans leur vie quotidienne. L'unanimisme «ouvert» provoque des révoltes étouffées dans une violence radicale insidieusement permanente. Dans ses réalisations pratiques, il est une extroversion continue.

Quant à l'unanimisme «clos», en revanche, il est tout à fait défini, et se trouve être fondé sur des normes - au sens grec de «NOMOS» - qui favorisent, autant que faire se peut, l'épanouissement aussi bien des individus que de la collectivité sociale prise dans son ensemble. Dès lors, en conséquence, il est essentiellement positif. L'on peut dire, en effet, que l'unanimisme «clos» est apparenté aux procédés dynamiques élucidés par Jaspers : refus d'une solution absolue ou définitive, qui tranche pour le maintien du concept de tension. Selon l'idée jaspersienne, déjà exprimée antérieurement dans la première partie de cette thèse, l'être individu, et corrélativement la collectivité sociale, dans son effort de devenir soi-même, se trouve confronté à des «situations-limites» à travers lesquelles il doit se découvrir : d'une part, le recours aux formes de «l'unité», c'est-à-dire l'emprisonnement; d'autre part, le recours au vivant c'est-à-dire à l'infini. L'unanimisme «clos» est téléologique. Adéquat à son but, il est strictement tendu vers l'unité vitale.

8.2.1.3 *L'unanimisme n'est pas du tout l'unanimité*

L'unanimité signifie l'accord des esprits et des suffrages. Et il faut même dire aussi que le concept de l'unanimité est, bien plus que celui de l'unanimisme, typiquement politique. Dans ce sens, l'unanimité exprime l'idée de consentement par opposition à la contradiction et à la discorde entre les membres d'un groupe ou d'une communauté. Le concept de l'unanimité fait valoir prioritairement le principe de la liberté individuelle, en même temps le respect des libertés collectives, qui entraînent corrélativement avec elles et la légalité et la légitimité.

L'unanimisme, au contraire, ne reconnaît, en pratique, ni la liberté fondamentale des personnes et des groupes ni encore moins l'égalité de tous devant la loi; parce que l'unanimisme, en réalité, s'oppose radicalement au droit de résistance, et exclut toute forme de protestation, y compris notamment l'abstention. Il s'en suit que l'unanimisme ne saurait qu'engendrer la terreur, et surtout, au bout du compte, l'anarchie, voire en profondeur le divorce. Dans ces conditions, l'unanimisme révèle forcément l'existence d'un gouvernement autoritaire, dans le cadre duquel, ne peut jamais être réalisée une démocratie susceptible de favoriser l'épanouissement total de tous et de chacun dans la réalité concrète.

Du point de vue de la raison, l'idée d'unanimisme est intrinsèquement contradictoire, ou, en d'autres termes, l'unanimisme, parce qu'il peut

aisément tomber dans l'absolutisme totalitaire, peut aussi, avec la même aisance, supprimer radicalement l'unanimité; en effet, l'unanimité, quant à elle, ne peut être que relative. - Telle est bien l'idée que nous venons de traduire plus haut, précisément par «unanimisme clos/unanimisme ouvert» -. En outre, aussi paradoxal que cela puisse paraître, au Cameroun, par exemple, la pratique de l'unanimisme, sous sa forme exclusivement négative à l'heure actuelle, supprime, en fait, celle de l'unanimité au profit de l'autoritarisme. De sorte que, cet unanimisme «ouvert» laisse croire que la liberté et l'ordre sont incompatibles. De cette manière, l'unanimisme «ouvert», qui s'accompagne d'une politique de privilèges, établit manifestement l'arbitraire et le nourrit sans plus devoir rien redouter. Mais cette politique crée en profondeur un antagonisme social qui met d'un côté la classe dirigeante bénéficiaire exclusive de la liberté sans ordre (anarchie), et de l'autre côté, le peuple tout entier soumis à l'ordre sans liberté (despotisme). Dans cette perspective d'idées, le remède contre l'unanimisme «ouvert» doit être pensé ici comme «autonomie» au sens selon lequel Kant a orienté la conception rousseauiste de cette réalité. C'est-à-dire, une soumission (ou ordre) à l'autorité qu'on se donne soi-même (ou liberté). Ce qui permet de distinguer entre la volonté générale et la volonté de tous en privilégiant strictement la valeur inaliénable de la personne humaine.

8.2.2 *Le divorce*

8.2.2.1 *L'acception originelle du terme*

Il convient de comprendre le mot divorce ici comme étant constitué d'une racine explicative et d'une désinence invariable et neutre(69). En outre, le radical DI, qui se retrouve aussi bien dans l'étymologie latine que grecque, se révèle être une locution elliptique DIA. Celle-ci, plus riche de signification, par exemple en grec, traduit constamment, et de toute évidence, l'idée d'une disjonction (DIAZEUIS), séparation (DIAZEUGMOS), désunion (DIAZUGION), libération en affranchissement, dans le sens de délier une union, d'où l'idée précise de rupture ou mieux encore divorce (DIALUSIS). Et dans cette dernière acception, particulièrement, la Grèce antique associait ordinairement l'idée de GAMOS, c'est-à-dire l'union légitime. Aussi le divorce exhale-t-il nécessairement une forte connotation d'illégitimité foncière, sinon, il ne peut s'agir que d'un préjudice irrécusable qui fonde inéluctablement la désunion.

8.2.2.2 *La naissance du divorce et son acception politique*

De quoi s'agit-il donc ? La situation du divorce politique est inhérente à l'opération coloniale comme telle. Les débats de la colonisation

(69) On peut se référer aux verbes : *Discedere* = renvoyer ou éloigner; *Disjungere* = séparer ou disjoindre, rompre; *Divortium (facere)* = divorcer proprement dit. Les verbes grecs semblent davantage plus explicites : *DIAZEUGNUM* = disjoindre, désunir; *DIAPHILIAN*, etc.

européenne en Afrique sont apparus, en effet, comme des épousailles précaires fondées sur une provocation virtuelle, ou traînant anifestement avec elles, un conflit sous-jacent. Et le postcolonialisme, inéluctablement inscrit au terme de ce processus, s'énonce en terme de divorce essentiellement politique.

A l'origine, l'ordre colonial s'est implanté sur des fresques africaines replètes et sans nul doute fertiles. En rivalisant d'audace et d'imagination les protagonistes coloniaux dans le but de justifier leur expansion, chanteront en chœur les images alléchantes de l'Afrique pleine d'un avenir prometteur. Mais s'enracinant au fur et à mesure de leur acceptation par les indigènes autochtones, les colons jettent ainsi leurs ombres sur ces territoires idylliques, jadis si rassurants.

L'origine du divorce politique annonce nettement ses traits caractéristiques en 1884-1885 avec la Conférence de Berlin, qui fixe le partage colonial de l'Afrique en même temps que ses conséquences, à savoir, principalement l'extroversion des indigènes autochtones et de tous leurs biens, au profit exclusif des puissances allogènes dominatrices. Il va se créer dès lors des systèmes sociaux de dédoublement de part et d'autre. Des mécanismes inhibitifs se développent tant chez les impérialistes vainqueurs que chez les colonisés, alors que le morcellement du continent africain qui s'accompagne d'un démembrement dans la pratique comme dans la théorie, déclenche toutes sortes de ruptures humaines et sociales.

8.2.2.3 *Divorce social et divorce métaphysique*

Il est facile de comprendre que la transformation radicale que le colonialisme impérialiste opère non seulement sur les structures sociales mais plus profondément encore sur les individus ne peut que rendre les indigènes autochtones différents d'eux-mêmes voire complètement disloqués. Les opérations d'assujettissement total mises en oeuvre à cette fin sont suffisamment éloquents.

Il est évident que c'est l'image sociale, sous son appareil d'ensemble, qui fut d'abord brisée. L'Afrique des départs héroïques, des découvertes mystérieuses, de la grandeur naturelle et de la richesse des valeurs humaines s'écroule du jour au lendemain sous l'effet de la violence coloniale et des manifestations les plus brutales. Manipulation matérielle et manipulation intellectuelle, l'une complétant parfaitement l'autre et vice versa. Elles visent à faire place à une «Afrique sans civilisation» désormais réduite à des peuples qui n'ont «ni culture ni identité, et qui sombrent dans la bestialité».

La problématique de fond c'est celle d'une brisure indéniable de la constitution essentielle de l'histoire de l'humanité, à savoir la brisure des homéostasies à la fois naturellement diachroniques et synchroniques. Au delà de toutes apparences et des subjectivismes certains, le système d'autorégulation des hommes victimes de tant de violences et de leurs sociétés soumises à tant de fracas, ne pouvait devenir autrement que radicalement endommagé voire détruit. Le drame c'est qu'une profonde

confusion conceptuelle sous-tend ces blessures métasociologiques et cette disjonction historique. Cette confusion est marquée par l'avènement généralisé des autonomismes plus politiques et idéologiques que rationnels, c'est le contraste total entre les sociétés : la tradition qui doit disparaître pour céder la place à la modernité; le primat de l'évolution unidimensionnelle, le développement technique aveuglant et l'industrialisation inconditionnelle.

Le goût insatiable de la domination et les compétitions accrues parmi les pays occidentaux n'ont fait que renforcer les vicissitudes des peuples qui ployaient déjà sous le poids du fardeau colonial. Le mépris de ces peuples n'était certes pas la moindre de leurs tribulations, qu'incarnait, sous toutes ses formes, «le travail forcé que l'on réserve d'habitude aux bêtes, sans bestialiser, dans l'image, les hommes que l'on traite en bête» (70).

8.3 SYNTHÈSE CRITIQUE : UN POUVOIR ALIÈNE ET ALIENANT

8.3.0 Introduction

D'entrée de jeu, il faut, dans cette synthèse critique, mettre sur la table la problématique essentielle de l'aliénation. Celle-ci, notamment dans sa perspective philosophique, va de pair, en effet, non seulement avec le problème de l'unanimisme politique, mais encore et fondamentalement avec la question métaphysique du divorce, qui sous-

(70) Alf SCHWARZ, (en coll.), Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr(eu)canisme, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1980, p. 12.

tendent cette thèse. Comment ne pas souligner ici, en caractères gras, que le divorce politique n'est rien de moins que le fruit mûr de l'aliénation territoriale; il est aussi, bien sûr par conséquent, l'aliénation des individus eux-mêmes, en tant qu'elle traîne toujours avec elle des séquelles indéniables de la colonisation. Dans ce sens, la question reste celle de savoir si le colon et le colonisé ne se trouvent pas tous identiquement aliénés. De la sorte, nous croyons utile d'examiner ici l'idée d'un pouvoir à la fois aliéné et aliénant. Proposons-nous de limiter succinctement cet examen aux deux perspectives suivantes : d'abord définir ce qu'est réellement l'aliénation comme telle; puis se demander ce que fait de l'homme l'exercice de ce pouvoir à la fois aliéné et aliénant.

8.3.1 *L'aliénation : un concept piégé*

Qu'est-ce que l'aliénation ? Cette question devenue pourtant incontournable peut sembler ne constituer aussi qu'une véritable colle, à moins de paraître n'être qu'une subversion anodine ou une provocation insidieuse, particulièrement à cette aube bouleversante du XXI^e siècle. Le concept d'aliénation, en effet, déjà truffé d'insinuations contradictoires voire d'affirmations suspectes, s'avère radicalement piégé. Dans sa configuration obligée avec la politique et sa complicité avec le pouvoir, l'aliénation n'est-elle pas réellement comme un traquenard ou une mine se transformant en dilemme inéluctable pour qui que ce soit ?

Ce fut initialement un terme juridique, qui désignait la cession d'un bien à une autre personne. Puis, petit à petit, l'aliénation s'est transmise d'une époque à une autre, et comme pour ainsi dire, de main en main,

jusqu'à sa dissolution presque complète dans la politique, par les jeux du pouvoir insidieux. A telle enseigne qu'à tout moment l'on ne peut que légitimement s'en méfier.

Etymologiquement le mot «aliéner», en tant que verbe, (ou «aliéné», en tant que substantif de support), n'implique rien de moins qu'une définition métaphysique : alienare (ou abalienare) de alienus, ou alius, c'est-à-dire «autre», celui qui ne s'appartient pas; ou encore, changer complètement, rendre «autre». Le concept verbal peut être également utilisé à la forme réfléchi. Au sens propre, le terme «aliéner» (concept verbal), ou «aliéné» (concept substantivé), recouvre trois acceptions variables comme suit : 1e) transférer une propriété (i.e vendre); 2e) détacher de, séparer ou diviser, (on peut également comprendre ici la mésintelligence ou la défection); 3e) ôter la raison ou rendre fou au sens métaphysique de ce terme : détruire intrinsèquement, (i.e. un aliéné). Au sens figuré, «aliéner» signifie rendre hostile à, ou s'attirer l'inimitié ou l'aversion. Mais il faut reconnaître que le concept d'aliénation a historiquement évolué pour prendre des sens divers qui cependant, semblent tous concourir à une mise en cause politique de l'organisation sociale. Parmi les diverses acceptions du concept d'aliénation on doit principalement en distinguer aujourd'hui les trois suivantes, qui originent justement de sa racine étymologique.

Primo, il va sans dire que l'acception juridique est la plus primitive de toutes. Ici, l'aliénation, en droit civil, c'est la transmission qu'un individu, (dénommé l'aliénateur) fait d'une propriété ou d'un droit, soit à titre gratuit et on parlera de donation ou legs, soit à titre onéreux,

et on dira : cession ou vente. En droit international, on parle d'aliénation de territoire quand il s'agit d'une annexion.

Secundo, le sens psychiatrique, dont il faut reconnaître que le repérage tend à être plus judiciaire que médical. Ce sens s'était énormément apesanti sur «l'aliénation mentale» notamment au XIXe siècle. Il s'agit, en effet, d'un trouble mental, passager ou permanent, qui rendrait l'individu comme étranger à lui-même et à la société où il se trouve alors incapable de se conduire «normalement». A cet égard, voici, à titre d'illustration, la description typique qu'en donne Pierre Janet, à la fois neurologue et psychologue français :

Aliéné n'est pas un terme de la langue médicale, ni même de la langue scientifique; c'est un terme du langage populaire, ou mieux du langage de la police : un aliéné est un individu qui est dangereux pour les autres ou pour lui-même sans être légalement responsable du danger qu'il crée... Le danger créé par un malade dépend beaucoup plus des circonstances sociales dans lesquelles il vit que de la nature de ses troubles psychologiques (71).

Tertio, l'acception philosophique. Celle-ci tire son fondement et sa formulation justement du langage populaire pour mettre en valeur principalement la portée politique du concept «d'aliénation» afin de la rendre opératoire. Telle sera, à ce sujet, la contribution décisive de Rousseau, Hegel et Marx, pour ne citer que ceux-là. Du point de vue philosophique proprement dit, l'aliénation, en substance, c'est l'état de l'individu qui, par suite des conditions extérieures, - notamment les conditions religieuses, économiques et politiques, - cesse de

(71) Pierre JANET, Les médications psychologiques, Librairie Félix Alcan, Paris, (1919), I, 112.

s'appartenir, autrement dit, est traité comme une chose; il devient ainsi comme esclave des choses et des conquêtes même de l'humanité, qui se retournent finalement contre lui.

C'est surtout la philosophie du XVIIIe siècle qui aura généralisé ce sens, pour évoquer la situation d'un homme qui dépend d'un ou de plusieurs autres. Ainsi, pour sa part, Rousseau repère-t-il deux formes d'aliénation : une aliénation négative qu'il oppose à une aliénation féconde. La première est synonyme de socialisation mal faite, comme il le fait nettement ressortir dans le deuxième Discours. C'est pourquoi il faut la remplacer par le «Contrat social», ou aliénation féconde, qui transforme l'indépendance naturelle de l'individu, limitée dans ses effets, en liberté civile ou politique grâce à laquelle le citoyen, totalement intégré dans le corps social, bénéficie d'une égalité et d'une sécurité réelles.

Hegel, pour sa part, va répercuter dans une formulation dialectique l'écho rousseauiste de cette double signification de l'aliénation. En effet, selon l'auteur de la Phénoménologie de l'esprit, l'aliénation marque d'abord le malheur de la conscience séparée d'elle-même, pour être ensuite le mouvement nécessaire, à travers l'extériorité du monde objectif et les réalisations successives de l'art, de la religion et de la philosophie, de la conquête de sa propre essence.

Enfin chez Marx, l'aliénation est radicalement économique et sociale. Qu'est-ce à dire, en dernière analyse, sinon qu'elle est politique. En d'autres termes, c'est parce que le prolétaire n'a pas d'autre bien en

dehors de sa force (72) de travail, que son labeur tombe sous la domination d'autrui : il est alors séparé (73) de son produit. De la sorte, «le travail aliéné (...) est mortification». Religion, morale, politique ne seront que des répétitions de cette aliénation fondamentale, qui ne saurait disparaître que par la suppression de l'économie capitaliste, s'il est vrai que «pour nous, écrit H. Lefebvre, dans notre société, avec les formes d'échanges et la division du travail qui y règnent, il n'y a pas de rapport social - rapport avec l'autre - sans une certaine aliénation».

8.3.2 *Que fait de l'homme ce pouvoir aliéné et aliénant ?*

La caractéristique essentielle du pouvoir politique postcolonial, cela va sans dire maintenant, ici, c'est son aliénation. De ce fait, en l'occurrence au Cameroun, l'Etat postcolonial se trouve être investi d'un pouvoir à la fois aliéné et aliénant. Ce pouvoir qu'il exerce, de la sorte, est avéré historiquement illégitime, comme nous avons pu le voir dans les analyses qui précèdent.

Déjà, nous avons effectivement montré comment se sont investies, dans les territoires kamerunais originels, des normes politiques et une série d'institutions étatiques, sans droit légitime. Et, ipso facto, l'Etat

(72) C'est nous qui soulignons. Ce concept ne peut que nous renvoyer à la métaphysique du pouvoir et au problème politique tels que nous les avons précédemment élaborés déjà.

(73) Voilà surtout pourquoi le questionnement philosophique est essentiellement lié à la problématique métaphysique du divorce politique. On pourrait dire aussi que cette approche confirme, en effet, la conception hegelienne selon laquelle l'aliénation est d'abord le malheur de la conscience séparée d'elle-même : d'où également la problématique philosophique du divorce.

camerounais postcolonial se trouve placé au-dessus de la société camerounaise, au-dessus du peuple indigène qui ploie encore sous son joug. A titre d'illustration, le «parti unique», par exemple, ne réunit pas du tout le consensus national autour de sa forme institutionnelle. Ce «parti unique» - l'U.N.C., grotesquement muée en R.D.P.C. - n'a rien de moins que le monopole illégitime de la coercition à l'intérieur du Cameroun. Ainsi peut-on considérer que l'exercice du pouvoir politique de cet Etat postcolonial, parce que non fondé effectivement sur un consensus national nécessaire, est illégitime. C'est-à-dire qu'il se situe aux antipodes de la confiance du peuple camerounais. Avoir la légitimité, en effet, c'est aussi avoir la confiance de ceux que l'on gouverne. Cette confiance exclut d'une part la répression sous toutes ses formes, et d'autre part la peur et la contestation sous quelque forme qu'elles apparaissent.

Par ailleurs, la confiance n'est pas, non plus, les statistiques, les chiffres ou le pourcentage électoraux. Mais c'est surtout la transparence, qui est une condition préalable à la confiance, et une voie sine qua non au cheminement vers la démocratie. A cet égard, tout gouvernement légitime vit justement dans un sentiment de symbiose avec le peuple : au-delà des divergences politiques tout à fait inévitables, tous - le gouvernement légitime et le peuple - se sentent comme des commensaux pour ce qu'on est conforme aux valeurs communes auxquelles on croit. Dans le cas contraire, pourquoi chercher midi à quatorze heures ?

De la sorte, outre l'oppression et la coercition qu'il utilise pour se maintenir en place, le pouvoir politique de l'Etat postcolonial camerounais repose essentiellement sur l'arbitraire et la dégénérescence

qui en découle. Ainsi la réponse à la question de savoir ce que fait de l'homme ce pouvoir aliéné et aliénant pourrait-elle se ramener aux trois facteurs qui sont : l'avilissement, l'arbitraire et la dégénérescence corrélative.

8.3.2.1 L'avilissement politique

Refus délibéré des prescriptions usuelles de toute éthique sociale, renoncement presque volontaire à toute déontologie professionnelle, l'avilissement se situe aux antipodes de l'équité. Et dans le cadre de la problématique qui nous intéresse ici, il s'agit essentiellement d'une sorte d'abjection politique. En effet, l'avilissement politique consiste à se jeter dans l'opprobre, pour ainsi dire «normalement», sous l'effet de l'aliénation politique. On foule aux pieds la souveraineté d'un peuple et les intérêts des individus au sein de leurs propres territoires. On accède illégitimement au pouvoir en pataugeant dans le sang de ses «frères», les compatriotes. On se cramponne, ou s'enracine dans l'illégitimité. On mise froidement sur le temps : indéniable facteur d'usure. D'une façon ou d'une autre, on finit toujours par se débarrasser des cadavres, et toutes blessures finissent par se cicatriser.

Dans ces conditions, tout se passe comme si l'on s'imaginait que l'on va aisément effacer les abus et les horreurs actuelles non seulement de sa conscience, mais encore et surtout de l'histoire. De telle sorte que les générations à venir finiraient par trouver tout cela «normal et légitime», à grand renfort de falsification et d'oppression. Autant la caractéristique essentielle du pouvoir politique postcolonial, se trouve

être l'aliénation, au sens philosophique du terme, autant l'homme politique postcolonial se caractérise essentiellement par l'avilissement politique. Dans ces conditions, la «démocratie», qui n'est rien de moins ici que le «colonat», débouche évidemment sur un cul de sac.

8.3.2.2 *L'arbitraire*

Au double sens abstrait et concret de ce terme. L'arbitraire évoque ici l'idée d'une certaine injustice flagrante, mais surtout aussi celle d'absence d'application de règles ou procédures qui auraient pu être favorables aux conditions de vie des indigènes autochtones.

On sait que la médiation est partout nécessaire, et même presque à tout moment. Présentement, elle est surtout nécessaire ici, entre, d'une part, la nation comme telle et l'indigène devenu citoyen, et, d'autre part, l'Etat, dans l'exercice de ses fonctions. De telle sorte que la médiation s'effectue à la fois par le truchement d'institutions démocratiques qui consultent le peuple indigène, en tenant compte réellement de l'opinion du citoyen au sujet de l'Etat; ce qui n'est pas le cas. Et que la médiation s'effectue aussi par le recours à la protection juridique conférée au citoyen pour le protéger concrètement, ou pour le mettre à l'abri des actes arbitraires de l'Etat; est-ce ici le cas ? Rien de moins sûr.

8.3.2.3 *La dégénérescence corrélative*

Aliéné et aliénant, il va sans dire que le pouvoir politique postcolonial est essentiellement dégénéré. Et il en est de même, ipso facto, non seulement de l'Etat postcolonial, en tant que tel, mais encore et surtout des individus qui détiennent ou y exercent ce pouvoir. On appelle spécialement dégénérés le type de pouvoir politique postcolonial illégitime et les élites indigènes qui l'exercent dans la connivence complexifiée de cette illégitimité.

A cet égard, la dégénérescence politique indéniable et très caractéristique au Cameroun postcolonial n'est pas du tout le tribalisme ou l'ethnisme, ou le parasitisme : alibi totalement contraire à la réalité composite dont savent toujours vivre quotidiennement les indigènes autochtones, sans nul besoin qu'une autorité allogène et ses satellites usurpateurs du pouvoir étatique viennent leur en faire la leçon. En effet, il est incontestable que dans et à travers toutes et chacune des villes et des campagnes des territoires du «Kamerun» les indigènes autochtones prouvent, par leur sagesse traditionnelle et par les valeurs humanitaires, fondatrices de leur société, les indigènes autochtones, disons-nous, prouvent, de façon irréfutable, que «le Cameroun, c'est l'Afrique en miniature». A la lumière de cette expérience concrètement vécue par les indigènes camerounais, il est avéré que le tribalisme, l'ethnisme, le parasitisme, loin d'être des fléaux qui mineraient le peuple camerounais comme le prétend l'idéologie démagogue d'un pouvoir illégitime, sont au contraire une richesse traditionnelle certaine et un

facteur exceptionnel qui doivent contribuer à la valorisation de la place originale du Cameroun en tant que symbiose culturelle du continent africain. Il convient de comprendre plutôt que ce que l'on juge superficiellement être du tribalisme, de l'ethnisme n'est en réalité qu'un prétexte déguisé, une diversion, ou plus exactement de la corruption politique postcoloniale que les autorités dégénérées refusent d'appeler par son nom.

La dégénérescence politique postcoloniale se rend encore manifeste dans et par le divorce : divorce politique dans les institutions sociales non moins accentué en profondeur par le divorce métaphysique, ou même par le divorce ontologique de l'homme.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Etat postcolonial au Cameroun s'est mis en place en l'absence des droits légitimes du peuple, voire contre la souveraineté populaire camerounaise. Cet Etat postcolonial fonctionne néanmoins au mépris total de celle-là; il déplaît incessamment ou plutôt mécontente d'autant plus la population indigène autochtone. De la sorte les indigènes ne peuvent que ruminer en profondeur leur désaccord et leur contestation étouffée. Ils s'opposent irréductiblement à ce pouvoir, en protestant de diverses manières. Et l'échec de cette protestation conduit au divorce : la seule issue qui reste.

Il n'y a rien de tel qu'un pouvoir illégitime qui craint la possibilité de l'expression libre des aspirations d'un peuple. On en vient à un point d'avilissement tel qu'on se plaît à conditionner non seulement l'individu, mais tout un peuple entier par la peur : un système de répression et de

délation que la soif de liberté et son cri naturel étouffent, alors qu'ils ne demandent qu'à être entendus au grand jour. Autrement dit, l'Etat postcolonial aliéné n'est qu'un régime de terreur qui engendre l'insécurité sociale, la méfiance entre les hommes, la peur chez l'individu. Par son pouvoir omniprésent et oppressif, il ne manque pas d'anémier, voire de détruire radicalement la soif et la revendication de la liberté qui font la dignité même de l'homme. Or cette soif de liberté demeure toujours vivace; elle est indélébile. Et du coup, l'homme se trouve comme écartelé. Il est déchiré entre cette soif profonde de liberté - refoulée au tréfonds de son être - et l'impossibilité de donner libre cours à cette soif ou de l'exprimer auprès de l'ensemble de ses concitoyens.

La dégénérescence politique ne va pas sans cette brisure de l'individu et du peuple tout entier. Disharmonie entre le tréfonds qui définit tout être humain, et la carapace extérieure forgée par la peur, en contradiction avec cette aspiration à la liberté. Chacun se tait en lui-même. Et tout se passe comme si le silence seul fait la loi. Par le silence et la résignation, on devient comme complice du pouvoir d'oppression, en étouffant la voix qui devrait revendiquer la liberté. Alors on vit dans une souffrance latente, qui accompagne la tristesse. On n'ose plus traduire ses sentiments profonds face à la situation oppressive.

Le divorce métaphysique du peuple camerounais apparaît ainsi comme une conséquence de la problématique de l'illégitimité du pouvoir d'un Etat imposé de l'extérieur par la force des armes et par la contrainte

avilissante du colonialisme européen. Ce divorce résulterait également de l'inefficacité généralisée des institutions politiques autant que l'inopérationalité presque incurable des structures socio-économiques actuelles.

Face à cette dégénérescence, y a-t-il un espoir ?

Bien sûr qu'il y a des gens qui puissent permettre que la peur soit vaincue et que le peuple puisse réagir et exiger un pouvoir qui corresponde à ses aspirations, un pouvoir qui puisse retrouver sa légitimité. Mais encore faut-il, au préalable, opérer le changement critique, et susciter une opposition officielle : âme vivante de tout pouvoir politique.

8.4 L'OPPOSITION OFFICIELLE ET LE CHANGEMENT CRITIQUE COMME «SOLUTION POSSIBLE» AFIN DE CREER LA BASE DE LA DEMOCRATIE AU CAMEROUN

8.4.1 *Qu'est-ce que le «changement critique» ?*

La problématique philosophique posée par l'unanimisme dialectique corrélativement au divorce métaphysique se trouve à être ici comme fondatrice du questionnement essentiel sur la validité du pouvoir politique postcolonial. Et ce problème fondateur en appelle critiqueusement alors à un autre questionnement d'une égale importance. En effet, devant l'urgence des besoins toujours immédiats, devant la réalisation menacée du bien commun à court terme, devant même une remise en cause sérieuse de leur pouvoir, dans quelle mesure est-il possible de se passer de

l'unanimité de la population, voire de le transformer, ou mieux encore, de le transcender ? Les technocrates de la politique camerounaise choisiront-ils de saboter le pouvoir aliénant et ses mécanismes aliénés déjà mis en place ? Pourra-t-on ainsi voir surgir de nouvelles élites indigènes autochtones, populaires, ouvrières et rurales, toutes pareillement nationalistes et capables de traduire les aspirations et les objectifs profonds du peuple camerounais ? D'une démocratie abstraite et formelle, entièrement subjuguée par la politique étrangère, grâce à laquelle les détenteurs du pouvoir se présentent comme les représentants du peuple camerounais, passera-t-on à une démocratie active où les décisions seraient critiquées et réévaluées en fonction du bien commun le plus largement défini ? Les leaders populaires camerounais pourront-ils inscrire leur pouvoir dans les structures nouvelles de participation ? Tout le problème reste celui de savoir comment ne pas se contenter uniquement d'exprimer les aspirations du peuple, sans jamais être capable de définir les moyens de construire un Cameroun nouveau.

L'idée de «changement» que propose cette thèse comme «solution possible» du problème politique camerounais nous apparaît tout à fait réalisable. Il s'agit d'un changement critique essentiellement.

Le changement critique doit être considéré comme un processus essentiellement politique. Il s'oppose notamment à la révolution, mais vise à parvenir au même but ultime que celle-ci, sans nullement recourir aux mêmes moyens. Il requiert simplement un recours nécessaire à ce triple facteur politique, à savoir : plus de démocratie, plus de transparence et plus d'ouverture. Davantage de démocratie ou d'ouverture

politique demeurent une pure fiction, si elles ne sont point concrétisées par la pratique institutionnelle d'une opposition officielle et constitutionnelle. Seule une telle «opposition officielle» peut assurer de manière efficace le changement critique nécessaire à la réalisation des aspirations politiques d'un peuple souverainement autonome et indépendant.

8.4.2 *Quel serait succinctement le rôle de l'opposition officielle ?*

a) Négativement

L'on peut noter, de façon synthétique, que sans opposition officielle, personne n'est généralement à l'abri de la terreur, même et surtout pas le chef de l'Etat.

La suppression de l'opposition officielle ou son abstraction totale n'entraîne que l'obscurantisme politique, dont les conséquences les plus immédiates sont la clandestinité des idées politiques au sein du peuple, l'entrée dans le maquis des partisans en désaccord avec les autorités au pouvoir et l'exil des élites opposées aux idées du dominateur en place.

La suppression ou la négation de «l'opposition officielle» font également la subversion réelle parmi le peuple. Elle est une porte ouverte à l'éphémérité et à l'instabilité et au divorce, qu'elle rend irrémédiables. Elle crée et ne favorise que l'unanimité verbale.

b) Positivement

On relève, de façon synthétique également, que le rôle principal ou la fonction ultime de «l'opposition officielle», c'est d'assurer légitimement, en permanence, et de manière légale, la critique politique nécessaire comme condition de possibilité du changement critique indispensable à la vie sociale démocratique. Autrement dit, par un procédé de critique permanente, seule «l'opposition officielle» remplit ultimement la fonction politique essentielle du changement critique sans lequel il est vain d'espérer un quelconque progrès substantiel ni un développement intégral des personnes et même de la société.

L'opposition est un organe officiel du gouvernement légal légitimement au pouvoir. Mais elle n'exerce ce pouvoir que de façon critique.

Elle agit comme la conscience éclairée du parti au pouvoir, non dans la soif de s'accaparer du pouvoir à tout prix, mais uniquement dans l'intérêt du bien commun populaire, en tâchant d'éviter aux autorités du gouvernement en place, les abus et la corruption liés à tout pouvoir politique, comme en prévient traditionnellement les hommes politiques ce postulat philosophique d'un réalisme tout à fait ordinaire : «Le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument».

Elle assure, au nom du peuple, le contrôle politique de la réalisation des promesses électorales; de la sorte, elle joue éventuellement le rôle d'une soupape sociale, et d'équilibre politique.

Elle est une exigence dialectique de la crédibilité politique en tant que telle.

8.4.3 *Remarque finale*

Changer la société humaine, quels qu'en soient le contexte historique et les modalités politiques, est toujours un processus extrêmement difficile en soi. Mais en outre ce processus peut être rendu particulièrement difficile dans le cas qui nous concerne ici, celui du Cameroun.

Difficile à cause de l'apport extérieur manifestement négatif (i.e. radicalement nuisible à l'épanouissement intégral des indigènes autochtones) : exploitation coloniale; les pressions politiques et économiques extérieures; difficile à cause de l'incompétence de certains dirigeants, qu'ils soient indigènes ou étrangers. Défaillance intrinsèque notoire chez des responsables politiques et économiques; difficile à cause de la complexité indéniable du problème camerounais lui-même, mais aussi à cause de la nature humaine elle-même, qui est essentiellement limitée, faible et mortelle.

La création des institutions de contrôle et de vérification des dépenses de toutes les instances du gouvernement et de l'Etat sans exception dont le MANDAT principal serait de dénoncer (i.e. pointer du doigt) le mauvais usage ou le gaspillage des deniers publics. Et de faire des recommandations pour un meilleur usage ou une meilleure gestion des biens publics.

Nul ne doit se soustraire au contrôle : nul citoyen, nul organisme, nulle autorité, nulle instance gouvernementale.

Afin de récupérer le «capital politique» du pouvoir camerounais, que le colonialisme avait gagné à la suite de la défaite infligée aux nationalistes indigènes autochtones.

* * *

CONCLUSION

Que nous suggère, en dernière analyse, la tentative de critique philosophique que nous venons d'entreprendre ? L'ontologie du pouvoir politique au Cameroun postcolonial pose, en profondeur, une question désormais incontournable. Est-il possible de reconstituer les tissus humain et social déchirés par la colonisation européenne ? La tragédie est peut-être que le colonialisme a radicalement détruit les racines de l'Afrique en général et celles du Cameroun en particulier, et qu'il n'est plus possible de concevoir ni celui-ci ni celle-là dans son sens humain, politique ou social, sans tenir compte du colonialisme de l'Europe impérialiste.

Or la gageure ici est de pouvoir concevoir la politique africaine - par exemple - en dehors du contexte colonial. Peut-on casser le goulot d'étranglement colonialiste pour penser les sociétés africaines, et donc aussi le Cameroun ? Précisément, c'est cela qu'il faut faire.

En outre, et plus profondément encore, par la critique du rapport de la personne humaine à la société, nous avons posé le problème philosophique de l'un et du multiple. Il va sans dire, en effet, que la personne

humaine est en dépendance constante du contexte social dans lequel elle vit. Et tout spécialement, le postcolonialisme n'est pas seulement un régime politique injuste mais aussi il tue la personne humaine : tel a été le nécessaire rapport de l'individu au social que nous avons tenté d'esquisser dans cette troisième partie de la thèse. C'est l'être camerounais qui est affecté dans toutes ses dimensions. Ce sont les individus qui sont déchirés. Dans ces conditions, que vaut la réflexion philosophique au sujet des personnes humaines si la dimension sociale n'est pas mise en évidence et respectée ? A l'Etat d'y répondre.

Quelle est la visée ultime du pouvoir politique postcolonial ? Car en effet, il est opportun aujourd'hui d'interroger l'Etat camerounais postcolonial dont l'oeuvre s'avère ne pas servir du tout les intérêts nationaux des indigènes autochtones;; mais aussi on doit surtout dénoncer cette oeuvre qui s'avère être principalement le lucre et l'exploitation incessante d'une ancienne colonie demeurée sans protection et sans défense, sans voix et sans droits.

*

*

*

*

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude, qu'il nous soit loisible de rappeler d'entrée de jeu les résultats, à notre sens, les plus pertinents de la présente investigation. Dans l'élaboration de cette thèse, notre préoccupation principale aura été d'ordre critique. Et dans cette perspective, nous nous étions proposé, au départ, d'élucider ce qu'est l'ontologie du pouvoir politique au Cameroun postcolonial. En d'autres termes, quelle est l'essence du type de pouvoir politique qui est en exercice au Cameroun postcolonial ?

C'est la dégénérescence - notamment politique, et par conséquent, corrélativement humaine - devenue non camouflée dans cette portion du monde, qui se trouve être à l'origine de ce questionnement et de notre entreprise d'élucidation. Le but que nous avons poursuivi était celui d'expliquer à quoi est due cette dégénérescence. Autrement dit, nous avions à rechercher quelles sont, au Cameroun, les raisons spécifiques de cette dégénérescence, afin d'en suggérer une issue fondée en raison, autrement dit, une porte de sortie qui soit susceptible d'assurer, en permanence, l'épanouissement total de l'indigène autochtone camerounais. En effet, nous pensons qu'une telle étude ne peut que

contribuer à faire de la lumière sur des faits, et de la sorte, elle aide, en particulier, le Cameroun et les indigènes autochtones de ce territoire. Nous pensons également que cette thèse permettra de faire avancer, tant soit peu, la Science, mieux encore, la Connaissance.

Sous l'angle critique qui constitue donc le sous-bassement originel, voire la fondation de cette thèse, nous avons effectivement montré que le Cameroun n'a pas toujours existé. Il a une date de naissance. Il a été créé par des hommes. Et de la sorte, il a une image à la fois essentiellement humaine et typiquement historique. Dans ce sens, il faut remarquer que le Cameroun n'est ni un cas unique ni encore moins une exception quelconque. Autrement dit, comme il existe, en effet, une image de la France, une image de la Grèce, une image des U.S.A., le Cameroun doit précisément avoir lui aussi une image propre et spécifique, mais encore faut-il qu'elle soit créée par les Camerounais eux-mêmes. Telle est bien la réalité que nous nous sommes efforcé de mettre en lumière. Réalité à laquelle nous pensons avoir conscientisé les protagonistes mis en cause. Nous avons dû, pour y parvenir dénoncer une vérité historique qui ne milite pas en faveur de l'autonomie de ces territoires, ni encore moins de l'épanouissement intégral des indigènes autochtones.

En effet, il apparaît que le pouvoir comme tel serait de même essence que la parole. Celle-ci, en effet, selon la sagesse populaire, ne se donne pas, mais elle se prend. Et pour le cas qui fait problème ici, le pouvoir aussi se prend, voire il s'arrache. Mais encore faut-il, au

préalable, qu'il se contracte en lui-même, justement le mieux possible, afin de ne pas se donner. Il faut même dire carrément qu'on ne donne pas le pouvoir. Nul ne saurait donner le pouvoir, car pourquoi et au nom de quoi le donnerait-il ? qui qu'il soit. Mais on peut prendre le pouvoir, mieux encore, on doit l'arracher. Grâce à cette opération interne du pouvoir en tant que tel, le pouvoir politique devient ainsi en lui-même naturellement dialectique. C'est-à-dire, toujours à prendre, ou à devoir être arraché inlassablement; il ne se donne jamais; dans ce sens précis qu'il ne se livre pas. De la sorte, l'essence même du pouvoir politique est de ne pas en livrer le secret.

A la suite des investigations de cette thèse, il est avéré qu'à l'origine, le principe même du pouvoir c'est l'unité des choses, l'harmonie et l'équilibre au niveau social. Autrement dit, le pouvoir en soi est un principe d'ordre et d'unité. Ainsi en doit-il aller de même au niveau politique. Du fait que la réalité politique entraîne forcément avec elle non seulement dissonances et tensions, mais encore et surtout violence et conflits, le pouvoir politique, quant à lui, devrait précisément être capable d'assurer l'harmonie et l'unité au sein de la société; harmonie et unité à la fois entre les individus, tout comme entre les groupes sociaux et l'Etat. Il va sans dire qu'on ne saurait éviter ni les dissonances et les tensions ni les conflits et la violence dans la réalité des choses ou dans l'organisation sociale. Mais le principe du pouvoir doit primer sur les dissonances et la violence. Le pouvoir politique comme tel participe à l'unité et à l'harmonie des hommes même au niveau social. Il doit

toujours vaincre et dépasser les conflits pour assurer l'équilibre et l'harmonie.

Par ailleurs, on doit toujours se rappeler que la philosophie est née des mythes. Aussi se retourne-t-elle ordinairement vers les mythes pour se comprendre, mais aussi pour comprendre le monde. Les représentations de l'espace, du temps, du nombre, de la lumière dans les mythes fondamentaux de l'histoire des hommes permettent de comprendre les formes de l'intériorité subjective, la structure du moi et de l'âme, le fondement des valeurs. Bref, tant et tant de représentations qui permettent de comprendre, au mieux, l'ontologie du pouvoir en tant que tel, celle du pouvoir politique en particulier.

En outre, dans le même ordre d'idées, il faut aussi dire, d'autre part, que l'histoire semble produire toujours autre chose que ce que ses acteurs visaient consciemment : les herméneutiques contemporaines, l'ontologie de l'existence, la théorie de la finitude métaphysique, les formes culturelles, voire, à la limite, les mythes divers.

Entre autres résultats importants, la pertinence de cette thèse nous paraît être celle d'avoir pu mettre en lumière qu'on passe à côté de l'essentiel si l'ensemble social est perdu de vue, non seulement dans l'action, mais aussi et surtout dans la réflexion, en l'occurrence, la réflexion philosophique. La présente réflexion nous a donc permis de prendre suffisamment conscience que le pouvoir est à la fois une valeur inaliénable, une réalité mystique qui s'ouvre forcément sur une dimension

humaine métaphysique, et enfin un comportement diffus, i.e. un comportement répandu dans tout l'appareil social. Le pouvoir habite les choses et les êtres : le social, évidemment, et surtout les institutions.

Notre visée n'est pas de soutenir l'ordre établi; elle n'est pas non plus de le renverser. Notre seul et unique but a été de comprendre. C'est d'ailleurs, pensons-nous, le but que la philosophie devrait toujours se proposer de comprendre la réalité telle qu'elle est; mais aussi la comprendre telle qu'elle devrait être : car l'être vrai des choses est nécessaire pour fonder un jugement de valeur. De la sorte, même et surtout dans l'ordre des perspectives d'avenir, qui est évidemment ici le nôtre. En effet, puisque la philosophie a pour but de comprendre, sa mission fondamentale est essentiellement celle d'éclairer l'action. Dans ce sens, notre thèse n'a pu autrement que révéler ce qui manque pour que la réalité politique Camerounaise soit conforme à l'être vrai du pouvoir politique.

*

*

*

*

LISTE DES AUTEURS ET OUVRAGES CITES :

CHAPITRE PAR CHAPITRE

PREMIERE PARTIE

Exergue

André-Marie MBIDA, Premier Ministre, Discours : «premier envoi du drapeau camerounais», 10 novembre 1957.

Sékou TOURE, Discours à l'O.N.U., 13 mars 1959.

Alexis de TOCQUEVILLE, Voyages en Sicile et aux Etats-Unis, Gallimard, Paris, 1957.

Préambule

Thierry MICHALON, Quel Etat pour l'Afrique ? L'Harmattan, Paris, 1984.

Eyinga ABEL, Introduction à la politique camerounaise, L'Harmattan, Paris, 1984.

Balla-Oyié Isidore, Phagocytose des valeurs humaines par la dialectique des phénomènes de l'argent, thèse de Maîtrise, Université Laval, Québec, 1986.

Chapitre I

Roger LABROUSSE, Introduction à la Philosophie Politique, Editions Marcel Rivière, Paris, 1959.

Jacques LANGLOIS, Qu'est-ce que le pouvoir politique ? (Essai de problématique), Editions Anthropos, Paris, 1982.

Maurice DUVERGER, Introduction à la politique, Gallimard, Paris, 1964.

Julien Freund.

Georges Burdeau.

Aristote, La Politique.

François CHATELET, Dictionnaire des Oeuvres Politiques, Presses Universitaires de France, Paris, 1986.

Platon, La République.

Engelbert MVENG, Histoire du Cameroun, Présence africaine, Paris, 1963.

Philippe LABURTHE-TOLRA, Initiations et sociétés secrètes au Cameroun, Karthala, Paris, 1985.

Philippe LABURTHE-TOLRA, Les Seigneurs de la forêt, Publications de la Sorbonne, 1981.

Théodore TSALA (l'Abbé), «Moeurs et Coutumes des Ewondo», Etudes Camerounaises, no 56, 1958.

Théodore TSALA (l'Abbé), Dictionnaire Bèti-Français, (nouvelle édition revue, corrigée et augmentée), Yaoundé, 1976.

Revue française de Science politique, vol. 35, no 3, juin 1985 : 459-487.

1 AC 881 : Rapport général sur la sorcellerie au Cameroun, 1935.

R. P. Placide TEMPELS, La philosophie bantoue, Présence africaine, Paris, 1949.

NEKES, Jaunde und seine Bewohner en 1912 (Yaoundé et ses habitants en 1912).

NEKES, Totemitische manistische Anschauungen der Jaunde in ihrem Kultfeiern und Geheim bünden (Représentations totémiques et mânistiques des Yaoundé d'après leurs rituels et leurs sociétés secrètes en 1913).

NEKES, Evu, die inkorporierte Behexungskraft (Evu, la puissance incarnée de la sorcellerie).

Etienne GILSON, Constantes philosophiques de l'être, Editions J. Vrin, Paris, 1983.

Chapitre II

Kant.

Denis DIDEROT, «Article hobbisme» dans Encyclopédie, Tome VIII, Neuchâtel, 1765.

Gaetano MOSCA, Histoire des doctrines politiques, Payot, Paris, 1936.

HOBBS, De la nature humaine, (traduction par le baron d'Holbach), Editions J. Vrin, 1971.

HOBBS, Le Citoyen ou les fondements de la politique, (traduction par Samuel de Sorbière), Editions Flammarion, Paris, 1982.

Simone GOYARD-FABRE.

Jean-Jacques ROUSSEAU, Du contrat social, Flammarion, Paris, 1966.

Eboussi BOULAGA, La crise du Muntu, Authenticité africaine et philosophie, Présence africaine, Paris, 1977.

Karl JASPERS, Philosophie, Orientation dans le monde, Eclaircissement de l'existence métaphysique, Springer-Verlag, Berlin, Heidelberg, 1986.

Maurice DUVERGER, Introduction à la politique, Gallimard, Paris, 1964.

Marie DE THE, Des sociétés secrètes aux associations modernes : la femme dans la dynamique de la société bëti, 1887-1966, Thèse de 3e cycle, Paris, 1970.

Louis Mallart-Guimera, Ni dos, ni ventre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Nanterre, no 8, 1981.

Chapitre III

Gabriel MARCEL, Le monde cassé.

Youreti AFANASSIEV et Marc FERRO, 50 idées qui ébranlent le monde, Dictionnaire de la glasnost, Editions Payot, Paris, 1989.

Julien Freund, Qu'est-ce que la politique ?, Editions du Seuil, 1967.

HOBBS, Elements of Law.

HOBBS, Léviathan, (traduction et notes par François Tricaud), Editions Sirey, 1971.

Jean-Jacques ROUSSEAU, Du contrat social, France, Collection 10/18, 1973.

DEUXIEME PARTIE

Chapitre IV

Engelbert MVENG, Histoire du Cameroun, Présence africaine, Paris, 1963.

Henri BRUNSCHWIG, Le partage de l'Afrique noire, Questions d'histoire, Flammarion, Paris, 1971.

MONOD, L'Industrie des Pêches au Cameroun, 1918.

Jean CRIAUD, Manuel de Géographie du Cameroun, Editions Les Classiques africains, Paris, 1985.

Georges BALANDIER, Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 1982.

Heinrich SCHNEE, «Unsere Kolonien : Nos colonies», Leipzig, 1908.

Jean IMBERT, Le Cameroun, Presses Universitaires de France, Paris, 1973.

A. Wirz, Von Sklavenhandel zum Kolonialhandel Wirtschaftsrdume und Wirtschaftsforman dans Kamerun vor 1914, Zurich, 1972.

P. Leroy BEAULIEU, De la colonisation chez les peuples modernes, (première édition, Jules Ferry, 1874), Préface à Le Tonkin est la Mère Patrie, 1890.

J. DHEILLY, Le peuple de la Nouvelle Alliance, Editions de l'Ecole, Paris, 1965.

Philippe LABURTHER-TOLRA, Initiations et sociétés secrètes au Cameroun, Karthala, Paris, 1985.

Psaume 8 (h. 9), 5., Cf. La Bible de Jérusalem.

Karl MARX, Manuscrits de 1884, Editions Sociales, Paris 1962.

Erving GOFFMAN, The Presentation of self in Everyday Life, A Double day Anchor Original, 1959.

Chapitre V

- Victor CHAZELAS, Territoires africains sous mandat de la France : Cameroun et Togo, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris, 1931.
- O. LOUWERS, Le problème colonial du point de vue international, Bruxelles, Mémoires de l'Institut colonial belge, 1936.
- O. LOUWERS, «Discours à la Société coloniale allemande».
- Victor T. LE VINE, Le Cameroun, du Mandat à l'indépendance, Présence africaine, Paris, 1984.
- Wilhelm KEMNER, Kamerun, Berlin, Freiheits Verlag, 1937.
- Eva MACLEAN, Unser Kamerun von Heute, Munich, Reichs Kolonialbund par Fichte Verlag, 1940.
- Jacques HAPSAL, La vie politique en France depuis 1940, Presses Universitaires de France, Collection «Thémis», Paris, 1966.
- Michel EVEZE, La France d'Outre-mer, Paris, 1948.
- Robert DELAVIGNETTE, L'Afrique Noire française et son destin, Gallimard, Paris, 1962.
- David SCHOENBRUN, Les trois vies de Charles de Gaulle, Editions «Cultures, Arts et Loisirs», Paris, 1966.
- Milton VIORST, Hostile Alliés, F.D.R. and Charles de Gaulle, The Macmillan Company, New York, 1965.
- Stanley CLARK, The man who is France, (The story of general Charles de Gaulle), Dodd, Mead & Company, New York, 1960.
- Robert ARON, Histoire de Vichy, Fayard, Paris, 1954.
- Arnaud DANDIEU, Décadence de la Nation française, Rieder, Paris, 1931.
- Eyinga ABEL, Démocratie de Yaoundé, Tome 1, L'Harmattan, Paris, 1985.
- Mémoires du général de Gaulle, Tome 1, Editions Plon, Paris, 1971.
- P. Van Zuylen, L'échiquier congolais, ou Le secret du Roi, Bruxelles, 1959.
- The Times, 15 octobre 1889.
- Jules FERRY, Discours et opinions, Tome V, Paris, 1897.

Ch. A. JULIEN, Les constructeurs de la France d'Outre-Mer, Paris, 1946.

Recueil des Lois de l'Empire, (traduction des Archives d'Etat, Yaoundé, TA, 22 bis.), 1888.

Adolph Woermann an den Herrn Reichskanzler Fürsten Von Bismarck
Durchlaucht, Hamburg den 30 April 1884, Druck-Sachen des Reichstages
6. Legislatur-periode, 1 - Session 1884-85 Band I, Berlin, 1885,
p. 31 sq.

Kum'a Ndumbe III (en coll.), L'Afrique et l'Allemagne de la colonisation à la coopération 1884-1986, (Le cas du Cameroun), Editions Africavenir, Yaoundé, 1986.

Raoul NICOLAS, Le Cameroun depuis le Traité de Versailles, Saint-Armand-Cherbourg, Imprimerie A. Leclerc, 1922.

R. L. BUELL, The Native Problem in Africa, New York, Macmillan, 1928.

Quincy WRIGHT, Mandates under the League of Nations, Chicago, University of Chicago Press, 1930.

P.-F. GONIDEC, La République fédérale du Cameroun, Paris, 1969.

J. VOSSART, «Histoire du Sultanat du Mandara», Etudes Camerounaises, vol. IV, nos 35-36.

Lord HAILEY, An African Survey, (Revised 1956), New York, Oxford University Press, 1957.

Olama Ombwa François, Les expériences de régime parlementaire au Cameroun, Thèse de doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Poitiers, France, 1983.

John H. KAUTSKY, Political Change in Underdevelopment Countries : Nationalism and Communism, New York, John Wiley and Sons, 1963.

Pierre KARLI, L'homme agressif, Editions Odile Jacob, Paris, 1987.

René GIRARD.

Karl JASPERS, Philosophie, Orientation dans le monde, Eclaircissement de l'existence métaphysique, Springer-Verlag, Berlin, Heidelberg, 1986.

Eyinga ABEL, Introduction à la politique camerounaise, L'Harmattan, Paris, 1984.

Une interview de M. André-Marie Mbida, La Presse du Cameroun, 18 février 1958.

Georges CHAFFARD, Les Carnets secrets de la colonisation, Tome I, Calmann-Levy, 1965.

Rubin UM NYOBE, Circulaire, no 58/UPC, du 7 février 1950.

Rubin UM NYOBE, «Contre la guerre, pour la paix», A.E.F., Nouvelle, no 8, 1949.

René MAURIES, «Déclaration à la presse française de M. Ruben Um Nyobé», Dépêche du Midi, 8 décembre 1956.

Bulletin d'Information et de Documentation, Haut-commissariat de Yaoundé, 16 juillet 1955.

Richard Joseph, Le mouvement nationaliste au Cameroun, Karthala, Paris, 1986.

François MITTERRAND, Présence française et abandon, 1958.

TROISIEME PARTIE

Exergue

HOBBS, Léviathan, «Epître dédicatoire à Francis Godolphin», (traduction et notes par François Tricaud), Editions Sirey, 1971.

Chapitre VI

Franz Fanon, Peau noire, masque blanc, Editions du Seuil, 1952.

Raymond ARON, Introduction à la philosophie de l'histoire, Essai des limites de l'objectivité historique, Gallimard, Paris, 1948.

Jacques VALLIN, La population mondiale, Editions La Découverte, Paris, 1986.

Histoire générale de l'Afrique, Tome VII, UNESCO.

Alf SCHWARZ, Colonialistes, afracanistes et africains, Editions Nouvelle Optique, Montréal, 1979.

Aimé CESAIRE, Discours sur le colonialisme, (sixième édition), Présence africaine, Paris.

Eyinga ABEL, Introduction à la politique camerounaise, L'Harmattan, Paris, 1984.

La Presse du Cameroun, 18 février 1958.

Chapitre VII

Engelbert MVENG, Histoire du Cameroun, Présence africaine, Paris, 1963.

Aimé CESAIRE, Discours sur le colonialisme, (sixième édition), Présence africaine, Paris.

Jules HARMAND, Domination et colonisation, Payot, Paris, 1910.

P.-F. GONIDEC, Droit d'Outre-mer, Tome 1, Editions Montchrétien, Paris, 1959.

Précis de législation coloniale, (troisième édition) par Rolland et Lampué, no 262, Dalloz, Paris.

R. L. BUELL, The Native Problem in Africa, Macmillan, New York, 1928.

Asiwaju, Anthony Ijaola, «Control through coercion : a study of the indigénat regime in French West African administration, 1887-1946», BIFAN, 1979, série B, vol. XLI, no 1.

Nguyen Aï Quoc (Ho Chi Minh), Le procès de la colonisation française, (ouvrage publié à Paris en 1925), Editions en Langues étrangères d'Hanoï, 1962.

Etudes africaines, Editions Augustin Challamel, 17 rue Jacob, Paris, 1920.

Chapitre VIII

Adamou Ndam Njoya, Le Cameroun dans les relations internationales, Editions Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1976.

Adamou Ndam Njoya, «Journal of a trip to, and from, and residence in the River Cameroons, on board on the Cutter Haford... during the months of march, april and may 1826», Bibliothèque de Liverpool, édité par Roland Jackson.

«Histoire générale du voyage, Londres, 1819», Etudes Camerounaises, vol. I, septembre-décembre 1948, nos 23-24, I.F.A.N. (O.R.O.S.T.O.M.), Yaoundé.

- Engelbert MVENG, «Mémoire sur l'expropriation des biens fonciers des indigènes de Douala», présenté au Conseil du contentieux du Cameroun, dans Document des archives de la famille Jean-Louis de Virel, Collection Documents et Archives pour l'histoire de l'Afrique, Yaoundé, Faculté de Lettres.
- Eyinga ABEL, Introduction à la politique camerounaise, L'Harmattan, Paris, 1984.
- Revue des Nations Unies, 1959; A.G. 30e session, Annexes U.N., DOC A/409.
- Hélène CARRERE D'ECAUSSE, Staline, L'ordre et la terreur, Flammarion, Paris, 1979.
- Jean-Pierre COT et Jean-Pierre MOUNIER, Pour une sociologie politique, Editions du Seuil, «Points Politique», Paris, 1974.
- M. MERLEAU-PONTY, Humanisme et terreur, Gallimard, Paris, 1947; Collection «Idées», 1980.
- Documents officiels de la XIIIème session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., A/C.4/S.R.
- Jean-François BAYART, «L'Union Nationale Camerounaise», Revue Française de Science politique, vol. XX, no 4, août 1970.
- E. Kengne Pokam, La problématique de l'Unité nationale au Cameroun, L'Harmattan, Paris, 1986.
- Jean-François BAYART, L'Etat au Cameroun, (deuxième édition), Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1985.
- Cameroon Champion, 15 mai 1962.
- Cameroon Times, 28 mai 1962.
- W. R. Johnson, The Cameroon Federation, Princeton University Press, Princeton, 1970.
- A. LALANDE, Vocabulaire Technique et Critique de la Philosophie, Presses Universitaires de France, Paris, 1960.
- Jacqueline DE ROMILLY, Problèmes de la démocratie grecque, Editions Hermann, 1975.
- Alf SCHWARZ (en collaboration), Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr(eu)anisme, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1980.
- Pierre JANET, Les médications psychologiques, Paris, 1919.

BREVE BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE

1. *Le Cameroun : archives, articles de revues, études, documents et livres divers*

Abel, Eyinga, Démocratie de Yaoundé, Tome I, L'Harmattan, Paris, 1985.

ABEL, Eyinga, Introduction à la politique camerounaise, L'Harmattan, 1984.

BARBIER, Jean-Claude et coll., Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles, Karthala, (coéd. avec l'ORSTOM), Paris.

BAYART, Jean-François, L'Etat au Cameroun, (deuxième édition), Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1985.

BAYART, Jean-François, «L'Union Nationale Camerounaise», Revue Française de Science politique, vol. XX, no 4, août 1970.

HAZELAS, Victor, Territoires africains sous mandat de la France : Cameroun et Togo, Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris, 1931.

CRIAUD, Jean, Manuel de Géographie du Cameroun, Editions Les Classiques africains, Paris, 1985.

GONIDEC, P.-F., La République fédérale du Cameroun, Paris, 1969.

IMBERT, Jean, Le Cameroun, Presses Universitaires de France, Paris, 1973.

- JOHNSON, W. R., The Cameroon federation, Princeton University Press, Princeton, 1970.
- JOSEPH, Richard, Le mouvement nationaliste au Cameroun, Karthala, Paris, 1986.
- KEMNER, Wilhelm, Kamerun, Berlin, Freiheits Verlag, 1937.
- Kum'a Ndumbe III (en coll.), L'Afrique et l'Allemagne de la colonisation à la coopération 1884-1986, (Le cas du Cameroun), Editions Africavenir, Yaoundé, 1986.
- LABURTHER-TOLRA, Philippe, Initiations et sociétés secrètes au Cameroun, Karthala, Paris, 1985.
- LABURTHER-TOLRA, Philippe, Les Seigneurs de la forêt, Publications de la Sorbonne, 1981.
- MACLEAN, Eva, Unser Kamerun von Heute, Munich, Reichs Kolonialbund par Fichte Verlag, 1940.
- MAURIES, René, «Déclaration à la presse française de M. Ruben Um Nyobé», Dépêche du Midi, 8 décembre 1956.
- MBEMBE, Achille, Le problème national camerounais.
- MBIDA, André-Marie, Premier Ministre, Discours : «premier envoi du drapeau camerounais», 10 novembre 1957.
- MONOD, L'Industrie des Pêches au Cameroun, 1928.
- MVENG, Engelbert, Histoire du Cameroun, Présence africaine, Paris, 1963.
- MVENG, Engelbert, «Mémoire sur l'expropriation des biens fonciers des indigènes de Douala», présenté au Conseil du contentieux du Cameroun, dans Document des archives de la famille Jean-Louis de Virel, Collection Documents et Archives pour l'histoire de l'Afrique, Yaoundé, Faculté de Lettres.

NEKES, Jaunde und seine Bewohner en 1912, (Yaoundé et ses habitants en 1912).

NEKES, Totemistische manistische Anschauungen der Jaunde in ihrem Kultfeiern und Geheim bünden, (Représentations totémiques et mânistiques des Yaoundé d'après leurs rituels et leurs sociétés secrètes en 1913).

NEKES, Evu, die inkorporierte Behexungskraft, (Evu, la puissance incarnée de la sorcellerie).

NICOLAS, Raoul, Le Cameroun depuis le Traité de Versailles, Saint-Armand-Cherbourg, Imprimerie A. Leclerc, 1922.

NGONGO, Louis-Paul, Histoire des forces religieuses au Cameroun, Karthala, Paris, 1985.

Olama Ombwa François, Les expériences de régime parlementaire au Cameroun, Thèse de doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Poitiers, France, 1983.

Pokam, E. Kengne, La problématique de l'Unité nationale au Cameroun, L'Harmattan, Paris, 1986.

RICHARD, Joseph, Le mouvement nationaliste au Cameroun, (Les origines sociales de l'U.P.C. 1946 à 1958), Karthala, Paris.

THE (DE), Marie, Des sociétés secrètes aux associations modernes : la femme dans la dynamique de la société bëti, 1887-1966, Thèse de 3e cycle, Paris, 1970.

Sékou Touré, Discours à l'O.N.U., 13 mars 1959.

TSALA, Théodore (l'Abbé), Dictionnaire Bëti-Français, (nouvelle édition revue, corrigée et augmentée), Yaoundé, 1976.

TSALA, Théodore (l'Abbé), «Moeurs et Coutumes des Ewondo», Etudes Camerounaises, no 56, 1958.

UM NYOBE, Rubin, Circulaire, no 58/UPC, 7 février 1950.

UM NYOBE, Rubin, «Contre la guerre, pour la paix», A.E.F., Nouvelle, no 8, 1949.

LE VINE, Victor T., Le Cameroun, du Mandat à l'Indépendance, Présence africaine, Paris, 1984.

VOSSART, J., «Histoire du Sultanat du Mandara», Etudes Camerounaises, vol. IV, nos 5-36, pp. 48-49.

A., Wirz, Von Sklavenhandel zum Kolonialhandel Wirtschaftsräume und Wirtschaftsformen dans Kamerun vor 1914, Zurich, 1972.

Bulletin d'Information et de Documentation, Haut-commissariat de Yaoundé, 16 juillet 1955.

Cameroon Champion, 15 mai 1962.

Cameroon Times, 28 mai 1962.

«Histoire générale du voyage, Londres, 1819», Etudes Camerounaises, vol. I, nos 23-24, septembre-décembre (Yaoundé), 1948.

La Presse du Cameroun, 18 février 1958.

Recueil des Lois de l'Empire, (traduction des Archives d'Etat, Yaoundé, TA, 22 bis.), 1888.

The Times, 15 octobre 1889.

(Une interview de M. André-Marie Mbida), La Presse du Cameroun, 18 février 1958.

1 AC 881 : Rapport général sur la sorcellerie au Cameroun, 1935.

2. *L'Afrique : archives, articles de revues, études, documents et livres divers*

ABELES, Marc et Christiane COLLARD, Age, pouvoir et société en Afrique noire, Karthala, Paris.

Asiwaju, Anthony Ijaola, «Control through coercion : a study of the indigénat regime in French West African administration, 1887-1946», BIFAN, 1979, série B, vol. XLI, no 1.

BALANDIER, Georges, Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 1982.

BRUNSCHWIG, Henri, Le partage de l'Afrique noire, Questions d'histoire, Flammarion, Paris, 1971.

BUELL, R. L., The Native Problem in Africa, Macmillan, New York, 1928.

CESAIRE, Aimé, Discours sur le colonialisme, (sixième édition), Présence africaine, Paris.

DELAVIGNETTE, Robert, L'Afrique Noire française et son destin, Gallimard, Paris, 1962.

DIENG, A. A., Hégel, Marx, Engels et les problèmes de l'Afrique noire, Editions Sankaré, Dakar, 1978.

DUMONT, René, L'Afrique noire est mal partie, Editions du Seuil, Collection «Points Politique», Paris, 1962.

DUMONT, René, L'Afrique étranglée, Editions du Seuil, Paris, 1980.

DUMONT, René, Pour l'Afrique, j'accuse, Plon, Paris, 1986.

EBOUSSI BOULAGA, Fabien, La crise du Muntu, Authenticité africaine et philosophie, Présence africaine, Paris, 1977.

- EBOUSSI BOULAGA, Fabien, Christianisme sans fétiche, Révélation et domination, Présence africaine, Paris, 1981.
- ELA, Jean-Marc, Ma foi d'Africain, Karthala, Paris, 1986.
- ERNST, K., Tradition und Fortschritt im Afrikanischen Dorf, Akademie Verlag, Berlin, 1973.
- EVANS-PRITCHARD, E. E., Systèmes politiques africains, Presses Universitaires de France, Paris, 1964.
- Fanon, Franz, Peau noire, masque blanc, Editions du Seuil, 1952.
- GIRI, Jacques, L'Afrique en panne, (Vingt-cinq ans de «développement»), Karthala, Paris, 1986.
- JULIEN, Ch. A., Les constructeurs de la France d'Outre-Mer, Paris, 1946.
- KI-ZERBO, Joseph, Histoire de l'Afrique noire, Hatier, Paris, 1972.
- MACHEL, S., Le processus de la révolution démocratique et populaire au Mozambique, Harmattan, Paris, 1977.
- MAHRDEL, C., Afrikanische Parteien im revolutionaeren Befreiungskampf, Staatverlag, Berlin, 1977.
- MBEMBE, Achille, Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire.
- MEDEIROS (DE), François, L'Occident et l'Afrique, XIIIe-XVe siècles, Karthala, Paris.
- MEINRAD, P. Hebga, Les Etapes des Regroupements africains, Collection «Afrique Documents», Dakar, 1968.
- MEINRAD, P. Hebga, Emancipation d'Eglises sous tutelle, Présence Africaine, Paris, 1976.
- MEINRAD, P. Hebga, Dépassements, Présence Africaine, Paris, 1978.

- MEINRAD, P. Hebga, Sorcellerie, Chimère dangereuse ?, Editions Inadès, Abidjan, 1979.
- MICHALON, Thierry, Quel Etat pour l'Afrique ?, L'Harmattan, Paris, 1984.
- MWOROHA, E., Peuples et Roi de l'Afrique des lacs.
- SAVONNET-GUYOT, Claudette, Etat et société au Burkina, (Essai sur la politique africaine), Karthala, Paris.
- SCHNEE, Heinrich (Dr), Unsere Kolonien : Nos colonies, Leipzig, 1908.
- SCHWARZ, Alf, Colonialistes, afroacanistes et africains, Editions Nouvelle Optique, Montréal, 1979.
- SCHWARZ, Alf, (en collaboration), Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr(eu)anisme, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1980.
- SENGHOR, L. S., Pour une relecture africaine de Marx et d'Engels, Nouvelles Editions africaines, Dakar, 1976.
- TEMPELS, Placide (R. P.), La philosophie bantoue, Présence africaine, Paris, 1949.
- THOMAS, L.-V., Le socialisme et l'Afrique, Le Livre africain, Paris, 1966.
- Sékou Touré, Discours, l'O.N.U., 13 mars 1959.
- VAN ZUYLEN, P., L'échiquier congolais, ou Le secret du Roi, Bruxelles, 1959, p. 43.
- WANTHIER, C., L'Afrique des Africains, Editions du Seuil, Paris, 1977.
- ZIEGLER, Jean, La Contre-Révolution en Afrique, Payot, Paris, 1963.
- ZIEGLER, Jean, Sociologie de la nouvelle Afrique, Gallimard, Collection «Idées», Paris, 1964.

ZIEGLER, Jean, Le pouvoir africain, Editions du Seuil, Collection «Points», Paris, 1971 et 1979.

ZIEGLER, Jean, Main basse sur l'Afrique, Editions du Seuil, Collection «Combats», Paris, 1978; Collection «Points Actuels», 1980.

Etudes africaines, Editions Augustin Challamel, Paris, 1920.

Histoire générale de l'Afrique, Tome VII, UNESCO.

Revue Politique Africaine, numéros : 6, 11, 14, 18, 21, 22.

3. *Philosophie, Politique, Philosophie politique :
archives, articles de revues, études,
documents et livres divers*

ABDEL-MALEK, A., e.a. Sociologie de l'Impérialisme, Editions Anthropos, Paris, 1975.

AFANASSIEV, Youreti et Marc FERRO, 50 idées qui ébranlent le monde, Dictionnaire de la glasnost, Editions Payot, Paris, 1989.

AMIN, Samir, La loi de la valeur et le matérialisme historique, Editions de Minuit, Paris, 1977.

ANDLER, Charles, Pangermanisme philosophique, Editions Couard, Paris, 1915.

ARENDT, Hannah, «Compréhension et politique», Esprit, no 42, 1980, pp. 66-79.

ARENDT, Hannah, Du mensonge à la violence, Essai de politique contemporaine, Calmann-Lévy, Paris, 1972.

ARENDR, Hannah, Les origines du totalitarisme, 1951; (traduction française de la 1ère partie) : Sur l'antisémitisme, Calmann-Lévy, Collection «Diaspora», Paris, 1973; (traduction française de la 2e partie) : L'Impérialisme, Fayard, Collection «Points Politique», 1984; (traduction française de la 3e partie) : le Système totalitaire, Editions du Seuil, Collection «Points Politique», Paris, 1972.

ARENDR, Hannah, «Philosophie et politique», Les cahiers du GRIF, no 33, 1986, pp. 37-43.

Aristote, La Politique.

ARON, Raymond, Introduction à la philosophie de l'histoire, Essai des limites de l'objectivité historique, Gallimard, Paris, 1948.

ARON, Robert, Histoire de Vichy, Fayard, Paris, 1954.

Mémoires du général de Gaulle, Tome I, Editions Plon, Paris, 1971.

ARVON, Hannah, La philosophie allemande, Seghers, Paris, 1970.

AUSTRY, Jacques, Le prince et le patron, Cujas, Paris, 1972.

AZIZ, Philippe, Histoire secrète du nazisme, Genève, 1975.

BAEHLER, Jean, Le pouvoir pur, Calmann-Lévy, Paris, 1978.

BALANDIER, Georges, Sens et puissance, Presses Universitaires de France, Paris, 1975.

BATAILLE, G. Sur Nietzsche, Volonté de chance, Appendice I : Nietzsche et le national-socialisme, pp. 277 ssq., Gallimard, Paris, 1945.

BAYLE, F. Dr, Psychologie et éthique du national-socialisme, Presses Universitaires de France, Paris, 1953.

P. Leroy BEAULIEU, De la colonisation chez les peuples modernes, (première édition, Jules Ferry, 1874), Préface à Le Tonkin est la Mère Patrie, 1890.

BERQUE, Jacques, Dépossession du monde, Paris, 1964.

BIANQUIS, G., Nietzche en France, Rieder.

BOURDIEU, P., Esquisse d'une théorie de la politique, Droz, Genève, 1972.

BRUN, J., Le retour de Dionysos, Desclée, Paris, 1969.

Burdeau, Georges.

CABRAL, A., Oeuvres complètes, Unité et lutte, Tome I, L'arme de la théorie; Tome I, La pratique révolutionnaire, Editions Maspéro, Paris, 1975.

CAILLOIS, Roger, L'Homme et le sacré.

CAMUS, Albert, L'homme révolté, Gallimard, Paris, 1951.

CAMUS, Albert, «Nietzsche et le nihilisme», Les Temps modernes, no 70, 1951.

CARRERE D'ECAUSSE, Hélène, Staline, L'ordre et la terreur, Flammarion, Paris, 1979.

CARROUGES, M., La mystique du Surhomme, Paris, 1948.

CHAFFARD, Georges, Les carnets secrets de la colonisation, Tome I, Calmann-Levy, 1965.

CHALIAND, G., Mythes révolutionnaires du tiers monde, Editions du Seuil, Paris, 1975; Collection «Points», 1979.

CHALIAND, G., Mythes révolutionnaires du tiers monde, Editions du Seuil, Paris, 1975; Collection «Points», 1979.

CHATELET, François, Dictionnaire des Oeuvres Politiques, Presses Universitaires de France, Paris, 1986.

CHESTOV, L, La philosophie de la Tragédie, Dostoïevsky et Nietzsche, Flammarion, Paris, 1966.

CLARK, Stanley, The man who is France, (The story of general Charles de Gaulle), Dodd, Mead & Company, New York, 1960.

COT, Jean-Pierre et Jean-Pierre MOUNIER, Pour une sociologie politique, Editions du Seuil, Collection «Points Politique», Paris, 1974.

CROZIER, Michel, La société bloquée, Editions du Seuil, Paris, 1970.

DANDIEU, Arnaud, Décadence de la Nation française, Rieder, Paris, 1931.

DEBRAY, R., Critique des armes, Tome I, Editions du Seuil, Paris, 1974.

DE ROMILLY, Jacqueline, Problèmes de la démocratie grecque, Editions Hermann, 1975.

DHEILLY, J., Le peuple de la Nouvelle Alliance, Editions de l'Ecole, Paris, 1965.

DIDEROT, Denis, «Article hobbisme», Encyclopédie, vol. VIII, Neuchâtel, 1765.

DUVERGER, Maurice, Introduction à la politique, Gallimard, Paris, 1964.

DOMENACH, J.-M., Le retour du tragique, Paris, 1967.

DUMONT, René, Paysans écrasés, terres massacrées, Robert Laffont, Paris, 1978.

DUPUY, R.-J., Politique de Nietzsche, A. Colin, Paris, 1969.

DUVIGNAUD, J., Le langage perdu, Presses Universitaires de France, Paris, 1973.

- FARRE, R., De l'influence de Nietzsche sur la pensée politique allemande, thèse de droit, Université Montpellier, 1947.
- FERRY, Jules, Discours et opinions, Tome V, Paris, 1897.
- FOUCAULT, Michel, «Nietzsche, la généalogie, l'histoire», dans Hommage à Jean Hyppolite, Presses Universitaires de France, Paris, 1971, pp. 145 ss.
- FRANCOIS-POUCET, A., De Versailles à Postdam, Flammarion, Paris, 1948.
- FRANK, A. G., L'accumulation mondiale 1500-1800, Calmann-Lévy, Paris, 1977.
- FREUND, Julien, L'essence du politique, Sirey, Paris, 1965.
- FREUND, Julien, Qu'est-ce que la politique ?, Editions du Seuil, Collection «Points Politique», Paris, 1967.
- GAULTIER (DE), J., Nietzsche et la réforme philosophique, Mercure de France, Paris, 1905.
- GILSON, Etienne, Constantes philosophiques de l'être, Editions J. Vrin, Paris, 1983.
- GODELIER, M., Préface sur les sociétés précapitalistes, (Textes choisis), Editions Sociales, Paris, 1973.
- GOFFMAN, Erving, Asiles (Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus), Editions de Minuit, Paris, 1968.
- GOFFMAN, Erving, Façon de parler, Editions de Minuit, Paris, 1987.
- GOFFMAN, Erving, Les rites d'interaction, Editions de Minuit, Paris, 1974.
- GOFFMAN, Erving, Strategic Interaction, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, U.S.A., 1969.

- GOFFMAN, Erving, The Presentation of self in Everyday Life, A Double day Anchor Original, 1959.
- GOLDSCHMIDT, V., Platonisme et pensée contemporaine, Aubier, Paris, 1970.
- GONIDEC, P.-F., Droit d'Outre-mer, Tome I, Editions Montchrétien, Paris, 1959.
- GOYARD-FABRE, Simone.
- GROETHUYSEN, B., Introduction à la pensée philosophique allemande depuis Nietzsche, Stock, 1926.
- HAPSAL, Jacques, La vie politique en France depuis 1940, Presses Universitaires de France, Collection «Thémis», Paris, 1966.
- HARMAND, Jules, Domination et colonisation, Payot, Paris, 1910.
- HEIDEGGER, M., Les chemins qui ne mènent nulle part, Le mot de Nietzsche «Dieu est mort», (traduction par Brokmeier), Gallimard, Paris, 1962.
- HEIDEGGER, M., Lettre sur l'humanisme, (édition bilingue) Aubier, Paris, 1964.
- HEIDEGGER, M., Nietzsche, (traduction par P. Klossowski), Gallimard, Paris, 1971.
- HOBBS, Elements of Law.
- HOBBS, Le Citoyen ou les fondements de la politique, (traduction par Samuel de Sorbière), Editions Flammarion, Paris, 1982.
- HOBBS, Léviathan, (traduction et notes par François Tricaud), Editions Sirey, 1971.
- HOFFMILLER, J., Essai sur Nietzsche, Cahiers du Sud allemand, 1929.

HOLLIER, D., Le dispositif Hegel/Nietzsche, L'Arc, no 38.

JANET, Pierre, Les médications psychologiques, Librairie Félix Alcan, Paris, 1919.

JASPERS, Karl, Nietzsche, Introduction à sa philosophie, Gallimard, Paris, 1950.

JASPERS, Karl, Philosophie, Orientation dans le monde, Eclaircissement de l'existence métaphysique, Springer-Verlag, Berlin, Heidelberg, 1986.

JAULIN, R., La Paix blanche, Editions du Seuil, Paris, 1970.

JOUVENEL (DE), Bertrand, De la nature du pouvoir, Hachette, Paris, 1972.

KANT.

KARLI, Pierre, L'homme agressif, Editions Odile Jacob, Paris, 1987.

KAUTSKY, John H., Political Change in Underdevelopment Countries : Nationalism and Communism, New York, John Wiley and Sons, 1963.

KEREDEN (DE), D., Bréviaire nietzschéen, Mercure de France, Paris, 1943.

KLOSSOWSKI, P., Nietzsche et le cercle vicieux, Mercure de France, Paris, 1969.

KOESTLER, A., Le zéro et l'infini, Calmann-Lévy, Paris, 1945.

LABORIT, Henri, La nouvelle grille, Laffont, Paris, 1974.

LABROUSSE, Roger, Introduction à la Philosophie Politique, Editions Marcel Rivière, Paris, 1959.

LALANDE, A., Vocabulaire Technique et Critique de la Philosophie, Presses Universitaires de France, Paris, 1960.

- LANGLOIS, Jacques, Qu'est-ce que le pouvoir politique ?, (Essai de problématique), Editions Anthropos, Paris, 1982.
- LAPIERRE, J.-W., Essai sur le fondement du pouvoir politique, Ophrys, Aix-en-Provence, 1968.
- LARUELLE, François, Nietzsche contre Heidegger, Payot, Paris, 1977.
- LECLERC, Yves, Théories de l'Etat, Editions Anthropos, Paris, 1977.
- LOUWERS, O., Le problème colonial du point de vue international, Mémoires de l'Institut colonial belge, Bruxelles.
- LOWITH, Karl, De Hegel à Nietzsche, (traduction de l'Allemand par Rémi Laureillard), Gallimard, Paris, 1969.
- LUBAC (DE), Henri, Le drame de l'humanisme athée, S.P.E.S., Paris, 1950.
- MACHEL, S., Le processus de la révolution démocratique et populaire au Mozambique, Harmattan, Paris, 1977.
- MACPHERSON, C. B., Le véritable monde de la démocratie, (traduction de l'anglais par Charles Dufresne), Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1976.
- MALDINEY, H., «L'homme nietzschéen», dans Les grands appels de l'homme contemporain, Editions du Temps présent, 1946.
- Mallart-Guimera, Louis, Ni dos, ni ventre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Nanterre, no 8, 1981.
- MARCEL, Gabriel, Le monde cassé.
- MARCUSE, Herbert, La fin de l'utopie, Editions du Seuil, Paris, 1968.
- MARX, Karl, Manuscrits de 1884, Editions Sociales, Paris 1962.

- MARX, Karl, Oeuvres complètes, Tome I et II, (notamment la correspondance avec Véra Zassulitch), Editions Rubel, Gallimard, Paris.
- MAURRAS, Ch., Devant l'Allemagne éternelle, Editions de l'Etoile, Paris, 1937.
- MENDES DE ALMEIDA, C. et J.-M. DOMENACH, e.a., Le Mythe du développement, Editions du Seuil, Paris, 1977.
- MERLEAU-PONTY, M., Humanisme et terreur, Gallimard, Paris, 1947; Collection «Idées», 1980.
- MITTERRAND, François, Présence française et abandon, 1958.
- MONGIN, Olivier, «Hannah Arendt, Penser ce que nous faisons», Esprit, no 42, 1980, pp. 3-6.
- MORIN, E., Introduction à une politique de l'homme, Editions du Seuil, Collection «Points Politique», Paris, 1965.
- MOSCA, Gaetano, Histoire des doctrines politiques, Payôt, Paris, 1936.
- Nguyen Aï Quoc (Ho Chi Minh), Le procès de la colonisation française, (ouvrage publié à Paris en 1925), Editions en Langues étrangères d'Hanoï, 1962.
- NICOLAS, M.-P., De Nietzsche à Hitler, Fasquelle, 1938.
- NIETZSCHE, F., La volonté de puissance, Tomes I et II, (traduction par G. Bianquis), Gallimard, Paris, 1947-1948; (traduction de H. Albert), Mercure de France, 1903.
- NIETZSCHE, F., Ainsi parlait Zarathoustra, (traduction par H. Albert), Mercure de France, Paris, 1912, 1958.
- NIETZSCHE, F., Par-delà le Bien et le Mal, (traduction par H. Albert), Mercure de France, Paris, 1898, 1963; (traduction par G. Bianquis), Aubier, Paris, 1951.

- NIETZSCHE, F., Humain, trop humain, (traduction par Rovini), Gallimard, Paris, 1968.
- NIETZSCHE, F., Le voyageur et son ombre, (traduction par Rovini), Gallimard, Paris, 1968.
- NIETZSCHE, F., Le Livre du Philosophe, (traduction par A. Kremer-Marietti), Aubier/Flammarion, Paris, 1969.
- PERROUX, F., Les mythes hitlériens, Paris, 1935.
- PERSON, Y., e.a., Autogestion et Socialisme des communautés de base du socialisme autogestionnaire, Anthropos, Paris, 1976.
- PLATON, La République, (traduction et notes par R. Baccou), Flammarion, Paris, 1966.
- POULANTZAS, Nicolas, Pouvoir politique et classes sociales, Maspéro, Paris, 1970.
- RAUSCHNING, H., La révolution du nihilisme, (traduction par Ravoux), Paris, 1939.
- REICH, W., La psychologie de masse du fascisme, (traduction par Kamnitzer), Payot, Paris, 1974.
- Rolland et Lampué, Précis de législation coloniale, (troisième édition), no 262, Dalloz, Paris.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, Du contrat social, Flammarion, Paris, 1966; Collection 10/18, France, 1973.
- ROUSSET, D., L'univers concentrationnaire, Pavois, Paris, 1945.
- SABELLI, F. et G. BERTHOUD, L'ambivalence de la production, Logique communautaire, logique capitaliste, Cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, Genève, 1976.
- SARTRE, J.-P., Critique de la raison dialectique, Gallimard, Paris, 1960.

SCHAFF, A., Langage et connaissance, Editions du Seuil, Collection «Points», Paris, 1974.

SCHNEE, Heinrich (Dr), Unsere Kolonien : Nos colonies, Leipzig, 1908.

SCHOENBRUN, David, Les trois vies de Charles de Gaulle, Editions «Cultures, Arts et Loisirs», Paris, 1966.

SEILLIERE, A., La Philosophie de l'Impérialisme, Tome II, Apollon et Dionysos, Plon, Paris, 1905.

SHIRER, W. L., Le IIIe Reich, Stock, 1960.

SPENGLER, O., Der Untergang des Abendlandes, Munich, 1920; traduction française : Le Déclin de l'Occident, M. Tazerout, Paris, 1948.

SPENLE, J. E., La pensée allemande de Luther à Nietzsche, A. Colin, Paris, 1967.

SPENLE, J. E., Les assises morales de l'Allemagne hitlérienne, Mercure de France, no 879, Paris, 1935.

SPENLE, J. E., Nietzsche et le problème européen, A. Colin, Paris, 1943.

TAZEROUT, M., L'éducation vitaliste, Mont-Blanc, 1946.

TCHIJESKY, D., «Hegel et Nietzsche», Revue d'histoire de la philosophie, 1929, pp. 338 sqq.

TEVOEDJERE, A., La pauvreté, richesse des nations, Editions Ouvrières, Paris, 1978.

TOCQUEVILLE, Alexis de, Voyages en Sicile et aux Etats-Unis, Gallimard, Paris, 1957.

TOURAINÉ, A., Les sociétés dépendantes, Duculot, Bruxelles, 1976.

TROTIGNON, P., La philosophie allemande depuis Nietzsche, A. Colin, Paris, 1968.

VALLIN, Jacques, La population mondiale, Editions La Découverte, Paris, 1986.

VERMEIL, Ed., Doctrinaires de la Révolution allemande, Nouvelles éditions latines, 1938, 1948.

VERMEIL, Ed., Le racisme allemand, F. Sarlot, 1939.

VIORST, Milton, Hostile Alliés, F.D.R. and Charles de Gaulle, The Macmillan Company, New York, 1965.

Adolph Woermann an den Herrn Reichskanzler Fürsten Von Bismarck
Durchlaucht, Hamburg den 30 April 1884, Druck-Sachen des Reichstages
6. Legislatur-periode, 1 - Session 1884-85 Band I, Berlin, 1885,
p. 31 sq.

WRIGHT, Quincy, Mandates under the League of Nations, Chicago, University of Chicago Press, 1930.

WRIGHT MILLS, C., L'élite du pouvoir, Maspéro, Paris, 1969.

ZWEIG, St., Le combat avec le démon, Stock, 1948.

Mémoires du général de Gaulle, Editions Plon, Paris, 1971.

Revue française de Science politique, vol. 35, no 3, juin 1985,
pp. 459-487.

*

*

*

INDEX DES CONCEPTS PRINCIPAUX

A

Absolu

absolu 3, 15, 27, 34, 55, 76, 185,
197, 200, 355, 357-359

gouvernement absolu 293

pouvoir absolu 186, 380

Absolutisme

absolutisme 4, 24, 361

absolutisme du pouvoir 347

Aliénation

aliénation 284, 286, 365, 366

aliénation politique 372, 373

concept d'aliénation 366-370

Aliéné

aliéné 11, 168, 170, 374, 376

concept d'aliéné 367, 368

pouvoir aliéné 365, 366, 370, 372,
378

Allogène

allogène 5, 172, 374

allogènes 9, 31, 33, 134, 160, 161,
300, 330

pouvoir allogène 14, 272, 286, 301,
303, 318

pouvoir politique allogène 83, 283,
303, 317, 318

puissances allogènes 130, 133, 242,
363

Anthropologie

anthropologie 9, 15, 55, 86, 137,
285, 286

anthropologie du pouvoir 47, 49, 51

anthropologie du pouvoir politique
51, 85

chiffre anthropologique 45-48

Anticolonialisme

activité anticoloniale 227

anticolonialiste 233

anticolonialistes 187, 320

Antidémocratie

abus antidémocratiques 281

Antinationalisme

antinationalistes 229

Arbitraire

arbitraire 3, 28, 58, 72, 114, 200,
263, 264, 289, 296, 323, 350,
361, 371-373

Assassinat

assassinat 276, 342, 343, 350

Au nom de quoi ?

au nom de quoi ? 78, 138, 151, 198,
262, 387

Autochtone

autochtone 5, 292, 301
autochtone du Cameroun 132
autochtones 5, 103, 220, 298,
autochtones du Cameroun 128, 131,
154, 157, 162, 183, 187, 188,
205, 224, 228, 241, 280, 313,
314, 318, 321, 336
autochtones du «Kamerun» 184, 218,
335

Autochtone indigène

autochtones indigènes 8, 153, 291
autochtones indigènes du Cameroun
161, 172, 201, 317
autochtones indigènes du «Kamerun»
191, 315

Autonomie

autonomie 2, 22, 193, 194, 204,
221, 317, 320, 323, 361, 386

Avilissement

avilissant 292, 377
avilissement 338, 372, 373, 375

C**Colon**

colon 13, 166, 270, 292, 298, 328,
366
colons 131, 194, 203, 264, 317,
353, 363
colons européens 290, 294, 299,
304, 307, 315
concept de colon 266, 267

Colonat

colonat 63, 272, 273, 344, 373
concept de colonat 281

Colonialisme

administration colonialiste 186,
188, 190, 317, 348
colonialisme 8, 13, 14, 33, 35,
153, 165, 171, 179, 203, 205,
209, 211, 212, 224, 238, 239,
265, 268, 269, 271, 272, 289-
291, 300, 322, 336, 338, 343,
347, 364, 382, 383
colonialisme européen 155, 218,
222, 237, 336, 377, 383
colonialistes 116, 232, 321
concept de colonialisme 267, 268
essence du colonialisme 339
domination colonialiste 224, 234,
290
forces colonialistes 219, 320
opposition colonialiste 320
politique colonialiste 283

Colonie

administrateur des Colonies 146,
228
administrateurs des Colonies 35,
204, 295, 296
administration coloniale 187, 194,
215, 219, 222, 224, 225, 229,
232, 268, 276, 279, 305, 317,
318, 321, 342, 344
colonie 105, 132, 151, 384
colonies 74, 113, 114, 129, 133,
148, 152, 153, 155, 157, 220,
283, 296, 306
colonies africaines 168, 170, 186,
363
colonies françaises 158, 167, 170,
172, 204
colonies d'exploitation 268
colonies de domination 268
concept de colonie 266, 267
démolition coloniale 310, 312, 340
domination coloniale 175, 223, 269,
270, 301, 306, 329
essence coloniale 254, 272
Etat colonial 13
Etat colonial au Cameroun 35, 146-
148

exploitation coloniale 147, 173,
 269, 292, 306, 381

 forces coloniales 301

 gouvernement colonial 174, 177,
 183, 293, 298, 306, 326, 341,
 gouverneur des Colonies 186, 187,
 209, 210, 216-218, 225, 226,
 231, 232, 275, 297, 298, 317,
 322, 340
 gouverneurs des Colonies 185, 204,
 233, 305, 340

 histoire coloniale 268, 269, 284

 légitimité coloniale 325

 Ministère des Colonies 120, 181,
 185
 ministre des Colonies 155, 182,
 186, 216, 293

 politique coloniale 94, 103, 120,
 124, 131, 146, 174, 175, 205,
 211, 315, 339
 pouvoir colonial 35, 177, 229, 283,
 301, 306, 307, 310, 315, 323
 pouvoir politique colonial 172,
 175, 189, 254, 300, 304, 306
 puissance coloniale 188
 puissances coloniales 173, 227, 338

 violence coloniale 364

Colonisabilité
 concept de colonisabilité 266, 267,
 269, 270

Colonisable
 concept de colonisable 269, 270

Colonisateur
 colonisateur 175, 179, 187, 208,
 270, 280, 281, 291, 293, 328
 colonisateurs 115, 131, 264, 265,
 291, 303, 305, 316

Colonisation
 colonisation 13, 94, 116, 130, 138,
 151, 172, 173, 184, 204, 242,
 265, 270, 271, 281, 291, 292,
 303, 305, 306, 332, 338, 340,
 366
 colonisation européenne 129, 146,
 150, 241, 283, 300, 337, 363,
 concept de colonisation 266, 267

Colonisé
 colonisé 13, 152, 366
 colonisés 202, 265, 291, 305, 353,
 363

Critique
 changement critique 377-380

 critique 2, 9, 10, 14, 18, 27, 37,
 39, 79, 85, 104, 254-256, 258,
 261, 289, 309, 313, 327, 353,
 365, 385, 386
 critique philosophique 2, 14, 241,
 243, 258, 383

D

Décolonisation
 décolonisation 219

Dégénérescence
 dégénérescence 7, 9, 151, 371, 372
 dégénérescence politique 374-377,
 385

Démocratie
 concept de démocratie 68-73, 75-77,
 272, 273, 327, 328

démocratie 5, 24, 52, 62, 67, 68,
 78, 81, 83, 224, 258, 303, 360,
 371, 373, 378, 380
 démocratie au Cameroun 63, 272,
 273, 276, 277, 281, 344, 377,
 378

gouvernements démocratiques 80
 indépendance démocratique 82, 83
 légitimité démocratique 282

Dignité

dignité 76, 116, 376

Divorce

concept de divorce 255, 362

divorce 3, 5, 7, 9, 11, 67, 129,
 168, 304, 342, 344, 353, 356,
 360, 375, 379

divorce métaphysique 2, 3, 6, 8,
 14, 243, 255, 364, 365, 375-377

divorce ontologique 375

divorce politique 14, 167, 196,
 200, 289, 301, 362, 363, 366,
 375

Domination

colonies de domination 268

domination 14, 20, 69, 84, 123,
 150-153, 173, 180, 184, 190,
 194, 195, 254, 263, 268, 290-
 292, 305, 310, 317, 318, 351,
 365, 370

domination coloniale 175, 223, 269,
 270, 301, 306, 329

domination colonialiste 224, 234,
 290

domination oppressive 270

pouvoir de domination 56, 270

puissances dominatrices 118

E

Essence

essence 15, 20, 23, 27, 30, 34, 55,
 78, 241, 242, 256, 260, 265,
 289, 290, 318, 369

essence coloniale 254, 272

essence du colonialisme 339

essence du pouvoir 30, 309, 386

essence du pouvoir politique 9, 37,
 39, 56, 63-66, 68, 86, 87, 157,
 255, 385, 387

essence du pouvoir social 63

Etat

concept d'Etat 62, 63, 66, 67

Etat 5, 57, 71, 76, 81-84, 198,
 312, 373, 379, 381, 387

Etat colonial 13

Etat colonial au Cameroun 35, 146-
 148

Etat du Cameroun 3, 5, 7, 10, 92,
 93, 132, 138, 161, 164, 172,
 207, 209, 217, 229, 238-241,
 254, 277, 309, 313, 314, 317,
 323-325, 328, 336, 338, 347

Etat postcolonial 13, 14, 374

Etat postcolonial au Cameroun 241,
 243, 255, 283, 289, 298, 299,
 307, 309, 327, 339, 341, 348,
 370, 371, 375, 376, 384

Etat unitaire 3, 4, 239

Etats 66, 67, 114, 115, 150, 264,
 310, 313

pouvoir de l'Etat 62, 63, 169, 328

Evu

concept d'evu 30-34, 285, 286

métaphysique de l'evu 286

pouvoir de l'evu 21

puissance de l'evu 86

puissances de l'evu 30

Exploitation

colonies d'exploitation 268

exploitation 136, 149, 214, 268,
 384

exploitation coloniale 147, 173,
 269, 292, 306, 381

exploitation territoriale 131, 146,
 152, 303, 304, 338

F

Fiction

fictif(ve) 2, 64, 359
 fiction 13, 379

indépendance fictive 83, 271, 310,
 315, 316, 318, 325
 souveraineté fictive 327, 328
 unité fictive 329, 339, 340

Force

dynamique des forces 27, 29, 30,
 33, 35, 36, 86, 261

force 19, 25-28, 30, 32, 34, 35,
 61, 63-65, 73, 78, 82, 87, 88,
 92, 157, 173, 189, 213, 224,
 232, 258, 265, 270, 291, 292,
 315, 329, 350, 358, 370

force armée 5, 283, 305

force des armes 153, 180, 182, 222,
 312, 319, 376

force ontique 50

forces 5, 9, 61, 140, 171, 211,
 224, 280, 286, 300, 337, 351,
 358

forces coloniales 301

forces colonialistes 219, 320

forces d'occupation 181, 183, 187,
 208

forces d'opposition 203

forces d'oppression 59

forces métaphysiques 285

forces nationalistes 281, 320

métaphysique des forces 86

G

Gouvernement

autorité gouvernementale 189, 241

autorités gouvernementales 14, 238,
 242, 301, 380

concept de gouvernement 57, 61-63

gouvernement 24, 69-72, 76, 78, 82,
 107, 108, 272, 360, 380, 381

gouvernement absolu 293

gouvernement allemand 112, 118,
 155, 163, 176, 181, 311

gouvernement colonial 174, 177,
 183, 293, 298, 306, 326, 341,
 343

gouvernement du Cameroun 3, 164,
 194, 202, 205, 207, 208, 213,
 214, 217, 229, 239, 280, 298,
 304, 313, 314, 323, 326

gouvernement du «Kamerun» 303

gouvernement français 118, 132,
 167-169, 171, 205, 206,
 211-213, 215, 221, 224, 225,
 229, 273, 275-277, 324, 343

gouvernement légitime 371

gouvernements 20, 23, 73, 111, 151

gouvernements démocratiques 80

Gouverneur

gouverneur 158, 185

gouverneur allemand 120, 176, 181,
 237, 238

gouverneur des Colonies 186, 187,
 209, 210, 216-218, 225, 226,
 231, 232, 275, 297, 298, 317,
 322, 340

gouverneurs des Colonies 185, 204,
 233, 305, 340

H

Histoire

concept d'histoire 258-261

histoire 19, 24, 25, 93, 95, 137,
 168, 255, 256, 258, 333, 337,
 364, 372, 388

histoire coloniale 268, 269, 284

histoire du Cameroun 9, 92, 95,
 124, 128, 131, 134, 135, 138,
 151, 162, 163, 183, 254

histoire politique du Cameroun 2,
 88, 92, 93, 128, 134, 150, 151,
 172, 173, 188, 230, 254, 328

histoire politique du «Kamerun» 286

I

Illégitime

illégitime 79, 269, 296, 305, 344,
349, 370, 371

pouvoir illégitime 374, 375

Illégitimité

concept d'illégitimité 281

illégitimité 362, 372

illégitimité du pouvoir 63, 283,
374, 376

illégitimité du pouvoir politique
281, 374, 376

Indépendance

indépendance 63, 72, 168, 170, 312,
369

indépendance au Cameroun 35, 176,
182, 210, 211, 213, 215, 217,
218, 221, 230, 239, 274, 279,
313-317, 320-323, 325-327

indépendance au «Kamerun» 179, 310-
312

indépendance démocratique 82, 83

indépendance fictive 83, 271, 310,
315, 316, 318, 325

Indigénat

indigénat 35, 289, 290, 292-300

Indigène

indigène 146, 269, 291-293, 296,
373

indigène du Cameroun 108-110, 158,
340, 348, 371

indigènes 147, 183, 220, 264, 267,
293, 295, 303, 306, 340, 353,
374, 381

indigènes du Cameroun 5, 107, 108,
110, 133, 152, 157, 159, 163,
166, 186-190, 194, 195, 208,
210, 218, 254, 279, 281, 283,
284, 296, 297, 300, 301, 307,
314, 317, 318, 337, 342, 344,
348, 374, 375

indigènes du «Kamerun» 131, 153,
176-178, 286, 303, 305, 311,
330, 338, 339, 341

pouvoir indigène 235, 272, 300,
301, 318

pouvoir politique indigène 188, 301

Indigène autochtone

indigène autochtone 267, 295

indigène autochtone du Cameroun
156, 280, 314, 341, 375, 385

indigènes autochtones 6, 13, 14,
33, 112, 116, 138, 148, 268,
296, 306, 363, 364, 373, 381

indigènes autochtones du Cameroun
159, 165, 170, 194, 198, 199,
203, 205, 235, 254, 272, 273,
284, 299-301, 307, 310, 316,
320-322, 329, 374, 378, 382,
384, 386

indigènes autochtones du «Kamerun»
147, 156, 178, 180, 184, 242,
287, 304, 312, 332, 337, 338

L

Légitime

concept de légitime 282, 283

légitime 8, 84, 171, 198, 220, 221,
280, 322, 370, 372, 375

pouvoir légitime 302, 377

union légitime 362

Légitimité

concept de légitimité 281-283

légitimité 63, 350, 360, 371, 377

légitimité coloniale 325

légitimité démocratique 282

légitimité du pouvoir 282

M

Métaphysique

divorce métaphysique 2, 3, 6, 8,
14, 243, 255, 364, 365, 375-377

forces métaphysiques 285

métaphysique 15, 19, 25, 27, 28,
32, 35, 38, 40, 55, 128, 129,
135, 137, 332, 355, 367, 388
métaphysique de l'être 15, 18, 37,
39, 85
métaphysique de l'euu 286
métaphysique des forces 86
métaphysique du pouvoir 15, 25, 36,
63

N

Nation

Assemblée Nationale 79, 205, 213,
239, 274, 347

nation 13, 14, 63, 66, 67, 93, 94,
103, 106, 132, 138, 198, 207,
217, 226, 228, 240, 242, 254,
256, 264, 316, 318, 338, 359,
373, 384

nations 67, 94, 175, 196-198, 202
nations européennes 305, 315, 336

Organisation des Nations-Unies
(O.N.U.) 197, 200-203, 211,
274, 277, 279-281, 313-317,
321, 322, 326, 328
politique nationale 230, 280, 321
Société des Nations (S.D.N.) 153,
154, 156, 161, 196, 197,
199-202, 204, 274

union nationale 359
Union nationale nationale
Camerounaise (U.N.C.) 341-344,
347, 352, 371
unité nationale 342

Nationalisme

forces nationalistes 281, 320

nationalisme 165, 195, 218, 219,
224, 225, 230, 232-234, 272,
276, 307, 318
nationalistes 194, 211-214, 218,
221, 222, 225, 226, 228, 233,
254, 277, 279, 280, 312, 315,
317, 321, 322, 340, 378, 382

politique nationaliste 225
opposition nationaliste 348

Néocolonialisme

autorités néocoloniales 319
concept de néocolonialisme 270, 271
néocolonialisme 265, 266, 268, 317

O

Ontologie

divorce ontologique 375

ontologie 2, 3, 15, 18, 23, 39, 56,
86, 256
ontologie de l'unanimité 354, 356
ontologie du pouvoir 38, 388
ontologie du pouvoir politique 2,
7, 10, 37, 39, 79, 85, 92, 161,
198, 243, 255, 258, 269, 272,
304, 383, 385

repère ontologique 9, 260, 261

Opposition

forces d'opposition 203

opposition 30, 56, 64, 83, 109,
205, 210, 218, 225, 232, 233,
267, 290, 291, 319, 340, 349-
353
opposition colonialiste 320
opposition dialectique 73, 255, 355
opposition nationaliste 348
opposition officielle 377, 379, 380

partis d'opposition 319

Oppression

domination oppressive 270
forces d'oppression 59

oppression 5, 263, 290, 301, 305,
306, 320, 338, 342, 371, 372

pouvoir d'oppression 376

P

Parti

parti politique 8, 222, 225, 349
 parti unique 3, 4, 6, 8, 232, 301,
 317, 341-344, 347, 351, 352,
 371
 partis d'opposition 314
 partis politiques 76, 218-220, 226-
 233, 321, 352

Pétriechontologie

Pétriechontologie 36, 38, 39

Phénoménologie

phénoménologie 9, 36, 113, 124,
 241, 256, 369
 recherche phénoméno-logique 10

Politique

aliénation politique 372, 373
 acception politique 20, 87, 262,
 356, 362

concept de politique 19-24, 28, 32,
 34, 55, 59, 63-65, 68, 80-82,
 84

dégénérescence politique 374-377,
 385

divorce politique 14, 167, 196,
 200, 289, 301, 362, 363, 366,
 375

histoire politique du Cameroun 2,
 88, 92, 93, 128, 134, 150, 151,
 172, 173, 188, 230, 254, 328

histoire politique du «Kamerun» 286

parti politique 8, 222, 225, 349
 partis politiques 76, 218-220, 226-
 233, 321, 352

philosophie politique 18, 19, 58,
 75

politique 13, 60, 73, 76, 87, 92,
 136, 137, 149, 155, 163, 184,
 190, 191, 260, 261, 265-271,
 282-284, 304, 353, 357, 360,
 366-370, 381, 383, 387

politique africaine 139, 140, 383
 politique coloniale 94, 103, 120,
 124, 131, 146, 174, 175, 205,
 211, 315, 339

politique colonialiste 283

politique de l'unanimité 300, 344,
 356

politique de répression 350

politique du Cameroun 104, 124,
 161, 167, 193, 194, 199, 201,
 203, 208, 211-216, 228, 231,
 301, 309, 313, 316, 319, 320,
 328, 339, 342, 348, 378, 389

politique du «Kamerun» 147, 237,
 285, 286, 341

politique française 167, 169-172,
 214, 228

politique nationale 230, 280, 321

politique nationaliste 225

unanimité politique 4, 289, 354,
 356, 357, 365

unanimité politique 5

unité politique 60, 63, 65

Postcolonial

Cameroun postcolonial 5, 6, 78, 92,
 129, 164, 300, 341, 374, 385

Etat postcolonial 13, 14, 374

Etat postcolonial au Cameroun 241,
 243, 255, 283, 289, 298, 299,
 307, 309, 327, 339, 341, 348,
 370, 371, 375, 376, 384

pouvoir politique postcolonial 9-
 11, 14, 256, 269, 289, 309,
 353, 370, 372, 374, 377, 384

pouvoir politique postcolonial au
 Cameroun 2, 3, 6-10, 14, 85,
 92, 161, 164, 165, 172, 198,
 232, 243, 255, 258, 260, 272,
 281, 304, 306, 317, 318, 340,
 371, 383, 385

unanimité postcolonial 289

Postcolonialisme

concept de postcolonialisme 270,
 271

postcolonialisme 1, 10, 13, 37,
266, 268, 297-300, 363, 375,
384

postcolonialisme au Cameroun 144,
236, 256, 289, 309

Pouvoir

absolutisme du pouvoir 342

anthropologie du pouvoir 47, 48, 51

concept de pouvoir 18-25, 27, 28,
32-36, 39, 55-57

essence du pouvoir 30, 309, 386

illégitimité du pouvoir 63, 283,
374, 376

légitimité du pouvoir 282

métaphysique du pouvoir 15, 25, 36,
63

ontologie du pouvoir 38, 388

pouvoir 2-4, 61, 62, 65, 66, 69,
78, 83, 86, 170, 185, 206, 215,
217, 234, 238, 242, 261-263,
278, 279, 302, 305, 367, 378-
380, 382, 386-388

pouvoir absolu 186, 380

pouvoir aliéné 365, 366, 370, 372,
378

pouvoir allogène 14, 272, 286, 301,
303, 318

pouvoir colonial 35, 177, 229, 283,
301, 306, 307, 310, 315, 323

pouvoir de domination 56, 270

pouvoir de l'Etat 62, 63, 169, 328

pouvoir de l'evu 21

pouvoir d'oppression 376

pouvoir illégitime 374, 375

pouvoir indigène 235, 272, 300,
301, 318

pouvoir légitime 302, 377

pouvoir ontique 25, 30, 33, 63, 85

pouvoir par indivis 306, 307, 347

pouvoir souverain 328

pouvoir suprême 210, 218, 240, 326,
327, 349

pouvoirs 5, 57, 63, 83, 95, 113,
156, 179, 186, 189, 205-207,
211, 274, 297, 302, 322

unique pouvoir 326

Pouvoir politique

anthropologie du pouvoir politique
51, 85

concept de pouvoir politique 21-23,
32, 36, 55-59, 61-63

essence du pouvoir politique 9, 37,
39, 56, 63-66, 68, 86, 87, 157,
255, 385, 387

être vrai du pouvoir politique 9,
13-16, 18, 55, 56, 82, 86, 389

illégitimité du pouvoir politique
281, 374, 376

ontologie du pouvoir politique 2,
7, 10, 37, 39, 79, 85, 92, 161,
198, 243, 255, 258, 269, 272,
304, 383, 385

philosophie du pouvoir politique
15, 86, 259

pouvoir politique 2, 10, 16, 67,
83, 85, 86, 181, 242, 320, 321,
327, 377, 380, 387, 388

pouvoir politique allogène 83, 283,
303, 317, 318

pouvoir politique au Cameroun 39,
157, 166, 167, 179, 180, 210,
235, 242, 254, 260, 271, 279,
300, 350

pouvoir politique colonial 172,
175, 189, 254, 300, 304, 306

pouvoir politique français 165,
171, 185, 186, 189

pouvoir politique indigène 188, 301

pouvoir politique postcolonial 9-
11, 14, 256, 269, 289, 309,
353, 370, 372, 374, 377, 384

pouvoir politique postcolonial au
Cameroun 2, 3, 6-10, 14, 85,
92, 161, 164, 165, 172, 198,
232, 243, 255, 258, 260, 272,
281, 304, 306, 317, 318, 340,
371, 383, 385

pouvoir politique précolonial 6

Pouvoir social

concept de pouvoir social 56-58,
60, 62

essence du pouvoir social 63

pouvoir social 10, 66, 256, 309

Précolonialisme

«Kamerun» précolonial 241, 329,
330, 332

passé précoloniale 92

pouvoir politique précolonial 6

territoires précoloniaux 146

unité précoloniale 341

Protectorat

protection 66, 106, 107, 373, 384

Protectorat 118, 175, 178-181, 200,
235, 236

Puissance

concept de puissance 25-27

puissance 19, 30, 32, 34, 37, 61,
76, 149, 150, 152, 174, 220,
258, 270, 312

puissance coloniale 188

puissance de l'evu 86

puissances 5, 9, 30, 34, 61, 112,
120, 133, 147, 154, 198-200,
285, 286, 311, 324, 327, 337

puissances allogènes 130, 133, 242,
363

puissances coloniales 173, 227, 338

puissances dominatrices 118

puissances de l'evu 30

puissances européennes 131, 151,
153, 157, 161, 175, 268

R**Répression**

politique de répression 355

répression 5, 14, 222, 226, 323,
342, 358, 371, 375

répressions 203, 289

Rio dos Camaroes

Rio dos Camaroes 96, 98, 101, 103,
237, 284, 286, 331

S**Souveraineté**

concept de souveraineté 327, 328

pouvoir souverain 328

souveraineté 14, 72, 110, 111, 118,
170-172, 176, 178-180, 182,
199, 235, 240, 303, 310-312,
315, 317, 321-323, 372, 375

souveraineté fictive 327, 328

T**Téléologie**

téléologie 10, 256, 289, 309, 359

U**Unanimisme**

concept de l'unanimisme 255, 353-
361

ontologie de l'unanimisme 354, 356

politique de l'unanimisme 300, 344,
356

unanimisme 2, 3, 11, 67, 300, 354,
379

unanimisme dialectique 3, 5, 8,
243, 377

unanimisme politique 4, 289, 354,
356, 357, 365

unanimisme postcolonial 289

Unanimité

concept de l'unanimité 357, 360,
361

unanimité 3, 81, 119, 221

unanimité politique 5

Union

union 34, 217, 282
 Union Camerounaise (U.C.) 208, 227,
 229, 344, 347-352
 Union Française 204, 205, 221, 222,
 238
 union légitime 362
 union nationale 359
 Union nationale
 Camerounaise (U.N.C.) 341-
 344, 347, 352, 371
 Union des Populations
 Camerounaises (U.P.C.) 211,
 222-225, 228, 233, 275, 320,
 343, 349, 350

Unique

parti unique 3, 4, 6, 8, 237, 306,
 322, 346-349, 352, 356, 357,
 376
 unique 3, 165, 190, 195, 215, 221,
 234, 280, 321, 330, 355, 386
 unique pouvoir 326

Unité

Etat unitaire 3, 244
 unité 9, 37, 57, 129, 169, 200,
 235, 256, 306, 321, 324, 330-
 332, 339-341, 352, 355-357,
 359, 387
 unité fictive 329, 339, 340
 unité nationale 342
 unité politique 60, 63, 65
 unité précoloniale 341

Usurpation

usurpation 301, 349, 374

V**Vérité**

Vérité 13, 37, 38, 95, 137, 138,
 146, 163, 254, 256, 258-261,
 290, 329, 386

Violence

violence 5, 68, 80, 87, 119, 133,
 151, 162, 165, 216, 225, 226,
 270, 291, 306, 359, 387
 violence coloniale 364

W**Wouri**

Wouri 95-98, 103, 104, 113, 114,
 124, 128-130, 138, 158, 162,
 237, 276, 284-286, 310, 311,
 334, 337